

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 10

Juin — Décembre 2019



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°10

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 25 juin 2019 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 17 septembre 2019 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 1^{er} octobre 2019 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 15 octobre 2019 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 3 décembre 2019 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 17 décembre 2019 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 17 décembre 2019 (Extraits du Compte rendu)

- ☞ Délibération 15 du 17 décembre 2019 : **PLUI HD** – Approbation

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de signature à M. Sylvain BOREGGIO
- ☞ Arrêté d'acquisition d'un bien par voie de préemption, 1 rue Joliot Curie à Evreux



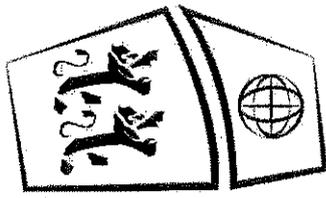
ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 25 JUN 2019
◆ ◆ ◆
PROCES VERBAL LITTERAL

L'An deux mille dix-neuf, le 25 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss jusqu'au dossier 38, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas jusqu'au dossier 46, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata à partir du dossier 38, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy (hormis lors des votes du Compte de gestion et du Compte administratif 2018), Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Ollivier jusqu'au dossier 29, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRICER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX jusqu'au dossier 38

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad.

• • •

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Mes chers collègues, très heureux de vous retrouver pour ce dernier Conseil communautaire du semestre qui reste un Conseil important puisque nous avons à voter les comptes administratifs et le budget supplémentaire. Je suis heureux d'accueillir quelques nouveaux parmi nous ce soir. Tout d'abord à Saint-André de l'Eure, suite au décès subi, nous avons eu l'élection de trois nouveaux Conseillers communautaires, Monsieur Franck BERNARD qui est le nouveau Maire de Saint-André que nous accueillons, Madame Michelle SAMSON qui était déjà Conseillère communautaire et Madame Claire LOUST que nous accueillons. A La Couture Bousse, Monsieur Marceau WILMART était Conseiller communautaire et il a démissionné. C'est Monsieur Daniel L'HOSTIS qui le remplace. A Lignerolles, nous avons acté la démission de Jean Leblond, le maire, le 27 avril dernier. Des élections municipales partielles complémentaires ont lieu les 16 et 23 juin. Aujourd'hui c'est Monsieur Didier SCHALLER, 1^{er} adjoint, qui assure la fonction de maire jusqu'à l'élection du nouveau maire. Soyez les bienvenus mes chers collègues.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 avril 2019

M. Guy LEFRAND

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de nos débats du 3 avril dernier. Y a-t-il des remarques, des observations ? Pas de problème ? Je considère donc qu'il est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral de la séance en date du 3 avril 2019

M. Guy LEFRAND

Nous aurons tout à l'heure des débats concernant le budget et les finances. Monsieur Bruno GROIZELEAU, notre Vice-président chargé des finances prend un repos bien mérité, mais il sera présent par téléphone, comme la dernière fois auprès de Sylvain BOREGGIO si besoin était, pour faire une présentation à deux voix, extraordinaire comme la dernière fois ; nous l'en remercions par avance. Justement, Monsieur BOREGGIO, je vous propose de commencer avec les modifications des statuts du Tangram.

Etablissement public de coopération culturelle « le TANGRAM » - Modification des statuts

M. Sylvain BOREGGIO

Bonsoir mes chers collègues, pour ceux que je n'ai pas vus tout à l'heure. Nous devons nous prononcer ce soir sur les modifications des statuts du Tangram. Le Conseil d'administration de cet EPCC a voté ces modifications le 29 mars dernier. Elles portent sur trois points essentiels : la désignation des représentants de l'Etat, l'évolution de la durée du mandat de Directeur qui est portée de trois à cinq ans, et les montants des contributions des membres.

Voici les délégations de représentants de l'Etat que je vais citer pour que vous ayez quelques éléments tout de même : il s'agit du Préfet de Région ou de son représentant, du Préfet du département ou son représentant, du directeur général de la création artistique ou son représentant, et le directeur Régional des affaires culturelles ou son représentant. Porter de trois à cinq ans la durée du mandat de directeur c'est pour faciliter notamment le recrutement de directeur, chose difficile lorsque l'on n'a que trois ans de contrat à proposer. Sur cinq ans, c'est plus facile. Pour les contributions des membres, vous les avez dans les documents qui ont été joints : commune d'Évreux 1,555 M, l'agglomération 120 000, la commune de Louviers 150 000, la Région Normandie 471 500, le département 365 000, et l'Etat 590 000 sous réserve de l'application d'un éventuel gel républicain. Mieux vaut être prudent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'EPCC-Evreux Louviers Eure « LE TANGRAM »

SIAEVE – Comité syndical – Remplacement de M. Marceau Wilmart

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle le remplacement de Monsieur Marceau Wilmart dont nous avons parlé tout à l'heure qui était au comité syndical du SIAEVE. Monsieur Wilmart, je vous l'ai dit, a démissionné de ses fonctions. EPN doit donc désigner un nouveau représentant titulaire. La commune de La Couture Boussey, consultée, a proposé que Monsieur Jean-Marie LUCIANI qui est actuellement suppléant devienne titulaire et que Monsieur Francis DAVOUST devienne délégué suppléant. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DESIGNE Monsieur Jean-Marie LUCIANI** en qualité de représentant titulaire d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité Syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Eure, en lieu et place de M. Marceau WILMART, démissionnaire, et **Monsieur Francis DAVOUST** en qualité de représentant suppléant.

Parc d'activités du Long Buisson 3 – Acquisition d'un terrain appartenant à la commune d'Évreux

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir mes chers collègues. Les deux délibérations qui viennent terminent l'acquisition du Long Buisson 3. La première concerne l'acquisition d'un terrain à la commune d'Évreux, vous avez la carte qui est associée. C'est un terrain de 11 000 m² dans les mêmes conditions : 10 euros le m². Cette parcelle était occupée par un prêt à usage à titre gratuit. Nous avons fait les démarches nécessaires et signifié la fin du prêt à usage dans un délai de six mois à compter de la première présentation du courrier comme il est prévu. Tout est en règle pour cette acquisition.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est important effectivement puisque cette délibération et celle d'après vont nous permettre d'avoir tout le Long Buisson 3. Enfin nous allons pouvoir avancer sur le développement de nos autres activités. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la ville d'Évreux, d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section AD numéro 10 pour une contenance d'environ 11 100m² au prix de 10 €/m², soit un montant de 111 000 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et au plus tard au terme naturel prévisible de la récolte en cours et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

Parc d'activités du Long Buisson 3 – Acquisition de terrains aux consorts MURRAY

Mme Stéphanie AUGER

Dernière parcelle effectivement, puisque cette parcelle était en attente puisqu'il y avait un décès chez les héritiers. Tous les propriétaires sont maintenant d'accord. C'est la dernière parcelle pour les 14 080 m², dans les mêmes conditions : dix euros du mètre. Ces parcelles sont aujourd'hui occupées avec un bail rural que nous avons discuté. Une indemnité de 9 000 € est prévue comme pour les autres délibérations.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Le même vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mêmes abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès des consorts MURRAY, de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section ZB numéro 1 et de la parcelle sise sur la commune d'Angerville la Campagne section ZA numéro 8 pour une contenance totale de 14 080 m² au prix de 10 €/m² soit un montant de 140 800 €. Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Jean-Marie LEMAITRE, soit la somme de 9 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit 1 800 € HT (TVA en sus). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à La Poste Immo

M. Guy LEFRAND

Nous acquérons Long Buisson 3 et nous finissons de vendre les dernières parcelles de Long Buisson 2. Madame AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Un gros dossier. La Poste redéploie un schéma industriel via la distribution de colis et le e-commerce. Ils ont toute une nouvelle démarche à mettre en œuvre et cherchaient à s'installer sur une grande parcelle. Ils ont choisi Évreux. Ils sont actuellement implantés sur le parc d'activités de la Madeleine. Cela fait depuis plusieurs mois, que nous sommes en négociation avec eux. Nous avons trouvé un compromis et un terrain. Ils souhaitent acquérir une parcelle sur Long Buisson 2 de 14 000 m² pour le prix qui a été délibéré : 25 € du mètre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? À l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (groupe La Poste) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 14 032 m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 350 800 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à la société SARL SN garde meubles et déménagements Ducrot

Mme Stéphanie AUGER

Une société de garde-meuble et de déménagement, la société Ducrot qui est actuellement au Bois des Communes est à l'étroit dans ses locaux. Elle cherche à acquérir et notamment prévoit l'augmentation de sa masse salariale jusqu'à neuf salariés en cinq ans. Le chiffre d'affaires a progressé de 240 000 € à 840 000 €, et aujourd'hui ils ne peuvent plus faire face à la demande de stockage. Ils ont donc prévu de construire un bâtiment sur une parcelle que nous avons de 8 000 m², et là aussi, délibéré à hauteur de 25 euros le m².

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la société « SARL SN GARDE MEUBLES ET DEMENAGEMENTS DUCROT » ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 8 100m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 202 500 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à la SAS King travaux publics (KGTP)

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 7 est reporté pour précision technique. Il vous sera proposé au prochain Conseil communautaire, mes chers collègues.

Site SAMINOX – Convention fonds Friche avec EPFN – Cession du site à EPFN – Annulation et remplacement de la délibération du 3 avril 2019

Mme Stéphanie AUGER

Le dossier SAMINOX : nous avons déjà passé cette délibération. Il manquait juste une phrase. Donc à la demande d'EPFN, nous présentons à nouveau la délibération avec la dernière phrase qui est : « s'engager au rachat de ces biens dans un délai de cinq ans » qui est dans toutes les conventions et donc écrit noir sur blanc ; c'est juste un ajout technique.

M. Guy LEFRAND

Correction d'une erreur technique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE et REMPLACE** la délibération 4 du Conseil communautaire du 3 avril 2019 et **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sises sur la Commune de Normanville (site SAMINOX), d'une superficie de 17 972m², pour la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du Programme d'Action Foncière en cours, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches, et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

Partenariat EPN/Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure – subvention de fonctionnement année 2019

Mme Stéphanie AUGER

Toujours dans la lignée de nos partenariats avec les chambres consulaires, nous vous re-proposons le partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat. Nous vous détaillons dans la délibération les axes qui sont proposés dans le programme d'action 2019, et j'ai demandé à ce que vous ayez le bilan du partenariat 2018. Vous avez la liste de tout ce que nous avons fait avec la CMA durant cette année. Même enveloppe qui est votée au budget que l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Partenariat EPN/Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie – subvention de fonctionnement année 2019

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la même chose avec exactement la CCI. Vous avez tous les axes et les actions que nous envisageons sur le partenariat 2019 avec des nouveautés. Vous avez plusieurs axes, même convention, même budget, 40 000 € avec le bilan qui est composé de tout ce que nous avons fait avec la CCI pour le développement économique.

M. Guy LEFRAND

Un joli partenariat qui fonctionne bien. Contre ? Abstention ? Merci. Nous continuons avec Initiative Eure.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à la CCI PN pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants

Initiative Eure – Subvention de fonctionnement 2019

Mme Stéphanie AUGER

Initiative Eure, nous l'avons déjà évoquée, elle aide des porteurs de projet notamment en octroyant des prêts et surtout à faire effet-levier. Ils sollicitent un financement sur la même base que l'année dernière, c'est-à-dire 0,20 € par habitant, plus la cotisation qui est de 900 €. C'est le même montant que l'année dernière. Nous vous avons donné le bilan qui est intéressant : juste pour Évreux Portes de Normandie, il y a 153 000 € de prêts d'honneur qui ont été engagés.

Je vous rappelle que notre subvention c'est 22 360 €. Cela permet de dégager 153 000 € de prêts d'honneur qui ont permis de lever au niveau des banques plus d'1 538 K€ de prêts bancaires associés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela tourne effectivement avec ce partenariat. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 360 euros à Initiative Eure pour l'année 2019, **DECIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2019 pour un montant de 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2019 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre

Groupement Régional des centres d'études techniques agricoles (GRCETA) – Développement d'un groupe d'agriculteurs bio – Subvention

Mme Stéphanie AUGER

Le GRCETA, installé au Long Buisson, est un organisme de formation. Il réalise de nombreux essais culturels. Ces essais sont conduits sur les parcelles-test de culture et consistent en la comparaison d'outils, de techniques culturales et produits phytosanitaires le cas échéant, ainsi que la mise en place d'une méthodologie de leur utilisation. La volonté du GRCETA est de créer un groupe d'adhérents en agriculture biologique, comme il a déjà été créé de petits groupes. C'est dans ce cadre que le GRCETA demande un soutien d'EPN. Il souhaite un financement pour une participation à un essai culturel en 2019. Sept essais sont prévus, 5 700 € l'essai. La question avait été posée : c'est bien un essai qui coûte 5 700 €. Sur les sept essais, EPN participera à un essai pour 2019-2020.

M. Jean-Luc CINTRAT

J'aimerais que dans cette délibération, il soit précisé que les résultats seront à la disposition de l'ensemble des agriculteurs de l'EPN s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Pas de soucis.

Mme Stéphanie AUGER

Je ne connais pas exactement le règlement intérieur du GRCETA.

M. Jean-Luc CINTRAT

C'est parce que j'ai travaillé dans cette profession, en public. Il est arrivé que cet organisme soit financé par des fonds publics et ne donne pas forcément tous les résultats sur les fonds publics. C'est pour cela que je souhaite que cela soit précisé.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Nous voterons et ajouterons une demande de mise à disposition des résultats.

M. Raynald MARQUAIS

Je souhaiterais dire quelque chose à Jean-Luc par rapport à cela. Je connais bien le problème. Le GRCETA c'est quand même un cercle fermé. Il ne sort rien.

M. Guy LEFRAND

Voilà un débat intéressant. Nous le votons tout de même ou non ? Que souhaitez-vous ?

M. Raymond CISSEY

Je voudrais dire que les recherches du GRCETA sont très bien, mais il n'y a pas que le GRCETA qui fait des essais. Il y a des groupements de développement à la chambre d'agriculture qui pourront éventuellement aussi nous demander des fonds. Cela me paraîtrait logique aussi. Il faut avoir cela dans l'idée. Il n'y a pas que le GRCETA, d'autres pourraient demander.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Mais ce sont les seuls qui nous ont sollicités. La chambre de l'agriculture a déjà des partenariats.

M. Raymond CISSEY

Plus précisément justement sur les histoires de bio actuellement où la recherche est plus que nécessaire. Il ne faut pas l'oublier.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Je rebondis sur les propos de Stéphanie et de nos collègues. Effectivement, le GRCETA est un organisme technique privé, c'est-à-dire que vous devez cotiser, être adhérent, pour pouvoir bénéficier du service. Si essai il y a sur le territoire d'EPN, et dans la clause de financement, il y a juste une partie ou un article qui dit que les résultats ne sont pas réservés aux adhérents du CETA mais bien à l'ensemble des agriculteurs de l'EPN, la problématique, à mon sens, ne se pose pas.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de voter la délibération sous réserve de mise à disposition des résultats aux membres d'EPN, aux agriculteurs d'EPN, ce sont surtout les agriculteurs en l'occurrence.

Cela vous va comme cela ? Nous proposons donc l'amendement sous réserve de mise à disposition, et moyennement cela, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de 5 700 € au GRCETA pour le développement d'une activité de grandes cultures biologiques sur le territoire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. Le Conseil demande au GRCETA de mettre les résultats des essais pratiqués à disposition des agriculteurs du territoire.

Cluster NORMAND'ID – Convention partenariale

Mme Stéphanie AUGER

Dernière délibération concernant l'attractivité économique : le Ministère des Armées a créé en septembre dernier l'agence innovation défense. L'idée est de soutenir l'innovation au sein du Ministère des Armées dans le but de soutenir nos industries et nos entreprises. Sur le territoire nous avons beaucoup d'initiatives dans ce sens, notamment la start-up. C'est une industrie qui est forte sur ces sujets. Nous avons le réseau NAE qui représente 140 acteurs dont plusieurs entreprises développeurs de Normandie. J'en profite pour souligner que nous avons trois entreprises au Bourget qui étaient présentes : TE Connectivity, Technoplane et MDI process. Toutes ces forces, tout ce que nous avons sur notre territoire : la Base, NAE, nos entreprises, les partenaires qui sont CCI, Armée et EPN ont proposé de créer un cluster sur notre territoire pour faciliter l'émergence de projets innovants qui seraient portés par nos entreprises et qui seraient soutenus par l'armée. Aujourd'hui, il s'agit juste de conventionner pour un cadre général et qu'EPN fasse partie de ce cluster.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère des Armées), Normandie AéroEspace et la CCI Portes de Normandie, relative à la mise en œuvre partenariale du cluster « NORMAND'ID », ainsi que tout avenant ou document afférent

Taxe de séjour – Taxation des hébergements non classés – Modification du plafond – Tarifs et modalités de recouvrement

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à toutes et à tous. Ma première délibération concerne le tourisme. Il s'agit d'une petite modification sur la taxe de séjour 2020. On a eu une mauvaise interprétation de la loi dans cette délibération puisqu'elle concerne les hébergements en ligne comme Airbnb. La loi prévoit que nous devons appliquer le plafond. Nous avons voté un taux de 3 % et nous avons un plafond. Ce plafond, nous l'avons appliqué sur l'hébergement le plus haut que nous avons sur le territoire, c'est-à-dire un hôtel quatre étoiles, sauf que la loi dit que nous devons l'appliquer sur le taux voté le plus cher sur le territoire, c'est-à-dire les palaces, comme indiqué sur le tableau. Nous vous proposons en termes de délibération de choisir le plafond à deux euros pour les hébergements non classés.

M. Guy LEFRAND

C'est 2019 ou 2020 ?

M. Rémi PRIEZ

2020. Le reste de la tarification ne change pas. Seul cela change, mais c'est pour 2020.

M. Michel RANGER

Pas de débat sur les deux euros, simplement mention des éléments de contexte puisque dans la délibération il est marqué une participation payée par les touristes. J'aimerais que nous n'oublions pas que dans les hôtels il y a aussi des salariés, des étudiants, des apprentis et en particulier ceux qui sont en alternance. La deuxième chose, toujours dans les éléments du contexte, nous parlons des meublés, gîtes, chambres d'hôtes, campings et également des lits marchands chez l'habitant type Airbnb. Je pense qu'on a oublié les hôtels.

M. Rémi PRIEZ

L'objet de la délibération ne porte pas sur la tarification « autres » qui ne change pas. Nous parlons uniquement du plafond de la taxation sur les hébergements non classés en ligne. Cela ne met pas en cause le reste.

M. Guy LEFRAND

Les hôtels ne sont pas considérés par la délibération. C'est pour cela que nous n'en parlons pas.

M. Michel RANGER

Vous regarderez derrière, on parle des hôtels.

M. Rémi PRIEZ

Cela ne change rien sur la tarification.

M. Guy LEFRAND

Nous rajouterons les hôtels si cela vous fait plaisir, mais cela est hors délibération. Il n'y a pas de souci. Très bien. Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **FIXE** ainsi qu'il suit les périodes de recouvrement de la taxe de séjour:

- mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1,

FIXE au 01 janvier 2020 les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, et conformément à la grille suivante :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarif national mini	Tarif national maxi	Tarif EPN 2020
Palaces	0,70	4,00	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.5
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1.3
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	0.8
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.7
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0.6
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.5
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.2

TAXE à 3% du prix de la nuitée hors taxe, par personne, dans la limite du tarif le plus haut adopté par la collectivité (soit 2 €) les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus et **FIXE** à 5 € HT le loyer maximal par nuit en dessous duquel la taxe de séjour ne sera pas due

Randonnées touristiques – Structuration

M. Rémi PRIEZ

Délibération suivante. Il s'agit d'un dossier sur la structuration des données touristiques. Le tourisme vert est en plein essor avec de fortes retombées économiques à partir du moment où l'offre est structurée. Donc à la demande d'EPN, nous avons lancé une étude en commun avec Eure-Tourisme pour travailler sur la structuration, la qualification des chemins de randonnée qui vont être pédestres, équestres, vélo, etc. L'idée était de construire une offre portée par l'office de tourisme.

Quand nous avons fait l'inventaire, il y avait quasiment 500 km de circuit donc cela faisait vraiment beaucoup. Il était intéressant de ressortir les plus marquants. C'est ce que nous avons fait autour de trois sites, c'est ce que vous voyez sur la carte, organisés autour d'Évreux, la vallée de l'Eure et la vallée de l'Iton. Dix-sept circuits ont été sélectionnés, dont un qui est à cheval sur EPN et SNA, donc l'agglomération de Vernon, situé Vallée de Bance, à côté de Chambray.

Nous avons structuré cette offre autour de dix-sept circuits. Nous l'avons fait en collaboration avec les Fédérations concernées. Cela permet d'avoir le sérieux de ces fédérations, et puis aussi le fait de travailler avec eux pour voter cette délibération, cela nous permettra de faire figurer ces circuits sur les cartes IGN et aussi dans différents guides touristiques. Ce serait un plus pour notre territoire. Ce que recherchent les touristes dans ce domaine-là, ce sont des circuits touristiques avec une offre qui est « à côté » c'est-à-dire la randonnée, privilégiée sur les chemins verts avec le moins possible de bitume, une offre de logement et surtout des intérêts touristiques. Il y a différentes fédérations qui ont participé. L'objet de la délibération c'est de valider ce schéma de dix-sept circuits et d'autoriser le Président à signer les différentes conventions avec les fédérations, avec Eure-Tourisme et aussi avec les représentants de SNA pour la collaboration sur le circuit mitoyen avec SNA.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a l'air de rien, mais c'est une délibération importante. C'est un énorme de travail qui a été mené qui va nous permettre d'améliorer le tourisme, et notamment ce que l'on recherche : le tourisme local, le tourisme de week-end autour de nos territoires. Bravo car c'est un gros travail qui a été fait. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le schéma des itinéraires touristiques de randonnées, comprenant les 17 circuits ci-après, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions triennales (2019-2021) avec la fédération de randonnée pédestre et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre :

- Convention de gestion pour un montant de 740, 50€
- Convention de labellisation pour un montant de 1 481 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2019-2021) avec le comité départemental de tourisme équestre pour un montant de 175 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention concernant l'entretien et la promotion du circuit de la Vallée Bance avec l'agglomération SNA, le comité départemental de randonnée pédestre et la commune de Jouy-sur-Eure, et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre.

NOM	DEPART	KM	TYPE
Balade de Rublemont	Tourneville	18	P / C / E
Entre Eure et Iton	St Germain des Angles	17	P / C / E
Circuit de St Taurin	Les Ventes	11,3	P
Côté Bigot	Garennes sur Eure	13	P
Circuit de Marcilly-sur-Eure	Marcilly sur Eure	8,6	P
Cap sur le Panorama	Evreux	6,4	P
Le bois de St Michel	Evreux	10,1	P
Circuit de Croth	Croth	6,3	P
La Vallée Bance	Chambray / Jouy sur Eure	13	P
La Grande vallée	Normanville	15	P
Circuit de la maladrerie	Gravigny	5,4	P
Patrimoine des instruments à vents	La Couture Boussey		P
Circuit Normanville	Normanville	5	P
Circuit des 3 fôrets	St André	24	C / P
Tour d'evreux	Evreux	33	C
Circuit autour de la voie verte du Bec Hellouin	Evreux	17,5	C
Circuit autour de la voie verte de l'Eure	Garennes sur Eure	32	C

Subvention hébergement touristique Gîte et chambres d'hôtes – Saint-Germain sur Avre –

M SAVOYE

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne une délibération classique pour une aide d'hébergement touristique, de gîtes et chambres d'hôtes. Il y a les deux dans la même délibération, sur la même propriété. Je vous montre une petite diapositive qui vous présente le site : une maison principale avec trois chambres d'hôte et une dépendance qui accueillera un gîte pour trois personnes. À la base, nous donnons toujours une subvention de 500 € par lit. Quand nous rentrons avec des critères qui sont compatibles avec la pratique touristique d'EPN, nous offrons une subvention complémentaire de 1 000 € par lit. Pour l'ensemble de la totalité des lits de ce gîte, nous arrivons à une subvention de 21 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là, nous sommes sur du classique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 21 000 € à M. SAVOYE au titre de son projet de création d'un gîte 3 places, et de 3 chambres d'hôtes de 11 places au total, sur la commune de St Germain sur Avre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Association sportive et automobile club Andrésien (ASACA) – Rallye « Plaines et vallées »
46e édition – Subvention de fonctionnement 2019

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne la subvention classique, comme tous les ans, au rallye « Plaines et vallées » : la 46^e édition va se dérouler du 22 au 24 novembre 2019. La 45^e édition a regroupé cent véhicules. Les chemins qui ont été abîmés ont été restaurés. C'est l'engagement des organisateurs et normalement, ils avaient tenu leur parole. La subvention demandée est de 30 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais poser une question. À la commission vous avez dit que les terrains étaient remis en état parfaitement et qu'il n'y avait aucun problème. Là, a priori, je n'ai pas le même écho, j'ai vu des gens qui dodelinaient de la tête. Ces terrains ont-ils été remis en état ou non ? Parce que si la commission me dit rouge et que là on me dit vert, cela me pose des problèmes.

M. Guy LEFRAND

Je sais que vous préférez le rouge.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ceci dit, j'aime bien le vert aussi.

M. Guy LEFRAND

Cela devient fréquent le mélange rouge-vert.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais me permettre d'intervenir. Je connais bien le Président et comme je soutiens cette épreuve, j'ai participé avec lui au tour de vérification des travaux faits sur les chemins qu'ils ont empruntés lors du dernier rallye. Je peux le dire, tous les chemins ont été refaits. Tous les chemins. Ils y ont passé des semaines et des semaines. Ils ont mis, je crois, plus de 400 m³ de graves étalés sur les chemins pour refaire tous les chemins abîmés par le rallye. Et Dieu sait si sur le dernier rallye, les conditions météo étaient désastreuses parce qu'il pleuvait énormément. Cette année, ils ne repassent pas au même endroit, sauf sur Saint-André parce que c'est le circuit habituel, mais sans cela, ils ne repassent pas au même endroit, et pas chez toi, Jean-Pierre.

M. Jean-Pierre PICHOS

Merci. Je suis systématiquement contre, car cela fait plus de 25 ans qu'ils passent dans la forêt que je gère. Cette année, c'est vrai qu'il y a eu une nette amélioration, mais il y a eu des années précédentes où rien n'a été fait. C'est creusé de plus en plus. Les passes ou les allées lorsqu'il pleut, ce ne sont plus des allées, ce sont des rivières. Cette année, c'est exact puisqu'ils sont passés aux endroits où ils ne passent jamais donc cela a été remis facilement en état. Et pour les autres années en question, le mal a été fait et c'est terrible. En plus de cela, on ramasse toujours autant les bouteilles de verre partout qui gênent. Mais cette année, ils ne passent pas dans la forêt du Puits des Forges.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour compléter : par contre, ce que les organisateurs du rallye ne maîtrisent pas, ce sont tous les gens qui passent avec leur propre 4x4 et qui profitent de ces chemins malheureusement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Du coup nous avons déjà voté. Quel est votre vote Madame HANNOTEUX ? Madame HANNOTEUX : abstention. [*intervention hors micro*] Très bien Madame HANNOTEUX, donc deux abstentions et une voix contre. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins une voix contre et deux abstentions)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2019 du rallye « Plaines et Vallées », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Association d'éducation populaire « le sentier » - Festival country – 9e édition - Subvention

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'une petite subvention demandée pour le festival country, c'est la neuvième émission qui aura lieu les 2 et 3 novembre 2019. C'est un festival connu et reconnu. Quelques chiffres : 3 500 m², deux pistes de danse, beaucoup de partenaires, des bénévoles, une quinzaine d'exposants. Vous avez le texte dans la délibération. C'est une belle manifestation. Vous êtes sur un budget de 41 000 € et il est demandé une subvention de 4 000 €. Je précise aussi que la ville d'Évreux met à disposition la Halle des expositions.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Éducation Populaire « le Sentier » pour l'édition 2019 du festival Country d'Évreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Comptoir des loisirs – Rapport d'activité et comptes 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Le compte administratif du Comptoir des Loisirs de l'Office de Tourisme. Je rappelle que nous avons deux budgets : un budget principal et nous avons aussi un budget annexe pour gérer tous les produits qui sont liés à la TVA. Nous avons un socle positif de 43 000 € sur le budget principal et un solde de -20 000 sur le budget annexe. Mais comme il y avait eu un manque de dotation en début d'année, l'ensemble de l'office du tourisme sort avec un excédent d'un peu plus de 23 000 €. La situation financière de l'Office est bonne.

En ce qui concerne le rapport d'activité, vous avez un recto-verso qui en est un extrait. Si vous voulez consulter l'intégralité du rapport, il suffit d'aller sur la plate-forme élus, il est disponible en téléchargement. 2018 a été une bonne année touristique puisque nous avons constaté une progression de 5,3 % en Normandie. C'est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 1,3 %. En ce qui concerne Évreux, le fait marquant c'est surtout le déménagement de l'Office de la Place de la mairie vers la rue de la Harpe et surtout l'orientation en Comptoir des Loisirs. Non seulement nous continuons à faire la promotion pour attirer les touristes mais aussi nous faisons le Comptoir des Loisirs aussi pour faire la promotion locale et surtout faire des animations locales sur les habitants de notre territoire. Cette mutation a eu un impact très positif car Évreux a été citée largement au niveau national dans beaucoup de manifestations. Nous avons même été cités en Belgique.

Le nombre de nuitées a augmenté. D'ailleurs la taxe de séjour est à peu près de 120 000 € sur l'année dernière 2018, et nous estimons que cette année avec Airbnb, puisque nous en parlons tout à l'heure, nous devrions avoir à peu près 150 000 € sur 2019.

Au niveau local, le déménagement a été très bien perçu puisque nous avons augmenté de 130 % l'accueil visiteurs en Office et nous avons doublé aussi le chiffre d'affaires. Aujourd'hui nous avons une belle réussite sur notre Office salué par l'ensemble de la profession et les gens qui viennent nous voir. Donc vous avez les principaux chiffres sur le recto verso du document qui est joint à cette présentation.

Je précise aussi, comme nous nous y étions engagés il y a deux ans, avec la dynamique que nous avons à l'Office de Tourisme, de baisser les subventions de l'agglomération envers l'office. C'est ce qui a été fait en 2019. La subvention a baissé d'environ 90 000 € et nous nous engageons à la baisser à nouveau pour 2020. Je ne peux pas encore vous dire le montant, mais nous allons avoir une baisse importante par rapport à 2020.

Dernier point, nous avons lancé un groupe de travail suite à l'abandon du parc Viking en juin et suite à des problèmes d'agenda pour certains, nous avons repoussé cette date au 19 septembre prochain. Je compte sur votre participation. Nous aimerions avoir un groupe de maires, un groupe d'élus de dix à quinze personnes. Je vous remercie d'avance.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas drôle, tu m'as coupé l'herbe sous le pied en disant que tu demanderais une baisse de subvention. C'est tellement rare quelqu'un qui tient ses engagements en demandant des baisses de subvention, je t'en remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Une toute petite question : où en sommes-nous concernant l'achat des locaux ? Est-ce en cours ? J'ai un trou de mémoire.

M. Rémi PRIEZ

Oui c'est en cours. D'ailleurs nous allons signer dans les jours qui viennent.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

D'accord. Et les anciens locaux, nous ne les payons plus ?

M. Rémi PRIEZ

Non les anciens locaux c'est fini, nous ne payons plus depuis que nous les avons quittés. Nous avons à un moment des doubles loyers puisque nous avons pris les locaux de la rue de la Harpe. Il a fallu payer le loyer le temps que nous fassions des aménagements intérieurs et il a donc fallu conserver les anciens locaux, mais du jour où nous avons quitté les anciens, c'était terminé.

M. Guy LEFRAND

Surtout qu'ils ont été repris depuis longtemps.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

A partir de quand serons-nous propriétaires ?

M. Rémi PRIEZ

Normalement je crois que cela doit être signé maximum pour juillet, dans les jours qui viennent.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Vive le capitalisme.

M. Emmanuel CAMOIN

24 millions de retombées économiques du tourisme : pouvez-vous nous rappeler le montant de l'année dernière ? Je n'arrive pas le retrouver.

M. Rémi PRIEZ

Je ne l'ai pas sous la main, mais je pourrais vous le faire parvenir. Ce n'est pas nous qui calculons, c'est l'Office de Tourisme de France, c'est la fédération nationale de tourisme qui calcule cela. Ils ont une matrice de calcul qui est générale pour l'ensemble des agences de tourisme de France. Donc ce n'est pas un petit calcul, chacun selon sa recette, c'est un calcul fait nationalement pour chacun des Offices et cela permet de se comparer entre Régions et entre sites. Nous retrouverons facilement l'ancien chiffre de l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Je pense que c'est intéressant de voir ce que cela rapporte en plus.

M. Rémi PRIEZ

Peut-être que nous pourrions le remettre l'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

D'ailleurs, au-delà de ça, je pense que cela serait bien que nous puissions le donner à Monsieur CAMOIN mais cela m'intéresse aussi.

Il faut le voter le rapport ? Il faut l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

Soutien aux projets étudiants – AFEV et Journée d'intégration (association BUDIE) – Subventions 2019

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. La première délibération concerne deux subventions. La première concerne l'association de fondation étudiante pour la ville qui mobilise les étudiants bénévoles dans les actions de solidarité et de soutien scolaire et d'animation de la vie locale. Différentes structures d'enseignement supérieur du territoire sont concernées : l'ESSCI, le lycée Aristide Briand, le BTS et l'IUT de carrières sociales. Cela représente environ quarante étudiants volontaires qui sont tutorés, coachés par l'AFEV.

L'ensemble des actions menées par l'AFEV concerne à peu près quarante personnes : enfants, collégiens, lycéens. Le but c'est l'aide aux devoirs et maintenant la nouvelle orientation est d'inciter des jeunes qui n'auraient pas forcément l'esprit à continuer les études de pouvoir le faire. L'AFEV nous demande de les aider à hauteur de 3 500 €. C'est la première délibération.

La seconde concerne l'IUT, car cette année c'est lui qui va porter le projet de la journée d'intégration. Ce sera cette année, le 17 octobre, la troisième année pour laquelle nous avons une journée d'intégration. C'est-à-dire que tous les étudiants du territoire sont invités à se découvrir - c'est l'ex-bizutage, comme on le disait autrefois. C'est une journée au cours de laquelle tous les étudiants du territoire se réunissent, se découvrent, découvrent le territoire, font une grosse fête et participent à cet événement. Tous les ans c'est un BDE différent qui l'organise, cette année c'est l'IUT qui va le faire. L'association BUDIE est le nom du BDE. Ils nous demandent une subvention de 3 000 € pour faire cet événement. Nous allons en profiter aussi pour faire un package pour accueillir nos étudiants au fur et à mesure puisque nous avons un événement où nous pouvons les fédérer et leur montrer tout le tissu associatif, l'aspect culturel, avec l'office du tourisme, leur faire découvrir le territoire sur lequel ils vont travailler pendant un an, deux ans, trois ans. Donc deux subventions : 3 500 € pour l'AFEV et une autre de 3 000 € pour la journée d'intégration.

M. Guy LEFRAND

Merci. Afin de développer le pôle universitaire, nous avons besoin effectivement que nos étudiants se sentent bien chez nous. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association AFEV, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 3 000 € pour organiser la « journée d'intégration » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

Journées des formations supérieures – Soutien d'EPN – Partenariat Bassin Education Formation Evreux-Verneuil, Centre d'information et d'orientation- subvention 2019

M. Arnaud MABIRE

Avant d'être étudiant en enseignement supérieur, il faut savoir quels sont les enseignements que l'on peut trouver sur Evreux. Le bassin d'éducation et de formation d'Evreux-Verneuil qui regroupe tous les établissements du premier et du second degré sur Evreux-Verneuil et le CIO organisent au mois de novembre une journée de découverte de l'enseignement supérieur sur Evreux et dans l'Eure au sens plus large. Comme tous les ans, le BEF nous demande de participer à cette journée. Il nous est demandé 7 000 €. Les années précédentes, nous avons donné 4 000 €. Cette année, je vous propose de passer à 4 500 €, car l'offre pour le territoire des formations de l'enseignement supérieur s'est enrichie – vous avez dû le lire dans les journaux – autour de la santé, de l'art, du tourisme, de la nutrition, les formations pharmaceutiques, etc., donc nous proposons une aide de 4 500 € pour cette manifestation qui aura lieu en octobre.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est important. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2019 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

Unité de recherche clinique du CHES – Subvention 2019

M. Arnaud MABIRE

Nous sommes plutôt dans la partie recherche. Depuis 2018, le Centre Hospitalier Eure Seine, le CHES, a mis en place une unité de recherche clinique qui, depuis l'année dernière, mène des actions et des projets sur plusieurs années. Sur 2019, il est prévu d'organiser la deuxième édition de Med Connect, et de continuer de poursuivre le développement du Living Lab. Living Lab c'est la possibilité que l'hôpital d'Evreux accueille des start-ups pour confronter leurs projets à la réalité du terrain. Ils sont accompagnés par une équipe de médecins dans le CIRCE-NEV, qui peut leur permettre de faire du test en réel.

Nous avons eu un exemple de motos qui emmenaient les urgentistes sur les lieux d'un événement pour aller plus vite. Cette expérimentation a été faite avec l'hôpital, nous allons remonter un certain nombre d'anomalies sur le mode de fonctionnement, mais c'est l'esprit du Living Lab : pouvoir confronter des projets de start-ups à la réalité du terrain. Il y a d'autres projets sur lesquels nous travaillons : soutien et concours au projet innovant de la Smart City. Dans le monde du handicap, on aura un certain nombre de projets avec Francine sur ce sujet-là. Déploiement d'enseignement innovant : je vous rappelle que nous ouvrons un DU santé et ce sont les médecins du CHES qui participent. Et puis l'accompagnement des praticiens libéraux et ceux du groupement hospitalier du territoire : il s'agit d'offrir une sorte de guichet unique. Le CIRCE-NEV se positionne comme chercheur de solutions pour des praticiens ou des gens de l'hôpital dans le monde du numérique, donc ils font la recherche pour eux. Nous avons aussi prévu d'organiser un événement e-sport en novembre. C'est un monde en pleine expansion : nous connaissons tous des personnes qui travaillent pendant des heures et qui jouent à des jeux et en font un vrai sport. C'est un des domaines sur lesquels nous allons travailler. Tout ça pour vous dire qu'il y a de nombreux projets et que le CHES nous sollicite pour les aider à hauteur de 30 000 € pour nous dédier un chef de projet à mi-temps – partagé avec eux – pour coordonner, suivre, rechercher les projets dans ce domaine.

M. Alain NOGAREDE

Merci. C'est bien le dossier n° 23 que nous évoquons. ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes sur le 22. Vous êtes toujours en avance sur votre temps.

M. Alain NOGAREDE

Je prendrai la parole au 23.

M. Guy LEFRAND

C'est bien noté Monsieur NOGAREDE. Je vous en remercie. Si vous le permettez nous allons d'abord voter le 22. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Eure Seine, au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre.

Création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie dans le bâtiment Notre-Dame – Protocole d'accord EPN-CHES

M. Arnaud MABIRE

Le dossier n° 23 est un dossier très intéressant bien sûr, comme tous les autres, il s'agit de la création d'une antenne de formation de dentistes sur Évreux. C'est en partenariat à la fois avec les universités de Rouen, de Lille, de Paris et surtout le CHES. Le but est d'ouvrir une antenne dentaire sur Évreux pour renforcer le développement d'offre de formation supérieure sur Évreux en accueillant les étudiants de cinquième et sixième années de dentiste. L'idée aussi est de sédentariser de futurs chirurgiens-dentistes sur le territoire. S'ils viennent faire leurs études sur Évreux, ils vont pouvoir faire des stages sur l'EPN auprès de praticiens libéraux et de faire leur expérimentation dans l'antenne que nous venons de créer. Cela permet d'augmenter l'offre de soin, notamment pour des publics présentant des fragilités et des pathologies nécessitant un accompagnement hospitalier. C'est aussi une antenne hospitalière, donc finalement c'est l'hôpital qui ouvrirait dans nos locaux une antenne dentaire pour accueillir tout type de patient, mais des patients que les professions libérales ne peuvent pas accueillir. Cela peut être des gens dans les EHPAD, cela peut être des gens avec des difficultés, on pense à des autistes, aux personnes qui aujourd'hui font des centaines de kilomètres pour pouvoir être accueillies par des praticiens dentistes. L'idée c'est d'offrir ce panel que nous n'avons pas sur le territoire tout en faisant venir des étudiants sur Evreux. L'ensemble contribue à renforcer le dynamisme et à montrer qu'il y a plein d'activités autour de l'hôpital. Je viens de vous parler du CIRCE-NEV, nous parlons maintenant d'une antenne dentaire qui serait de toute façon une structure dépendante de l'hôpital encadrée par des praticiens hospitaliers de l'hôpital et des aides-soignants, etc. Pour réaliser ce projet, il faut bien entendu que nous conventionnions avec l'hôpital, et surtout que nous mettions à disposition un local. Donc nous avons prévu pour des raisons de centralité, d'accessibilité en termes de transport et de disponibilité foncière, de le mettre sur l'ancien site de Notre-Dame que nous allons accueillir en juillet. Sur la diapositive, vous avez la partie bleue qui est le centre dentaire, c'est-à-dire que sur le site de Notre-Dame, nous souhaitons attribuer 800 m² contigus, au rez-de-chaussée, pour permettre l'accueil de tout type de patients comme je vous le disais tout à l'heure.

Nous aménagerions ce local pour un budget de 2 millions d'euros à peu près, pour lequel nous allons faire une demande de subvention auprès de la Région, auprès de l'ARS, etc., pour créer ce centre dentaire et accueillir huit à dix fauteuils dentaires. Pour les étudiants, c'est vraiment gagnant parce que nous avons déjà des étudiants sur Évreux qui auraient souhaité que l'antenne existe avant et qui sont allés au Havre alors qu'ils auraient souhaité venir à Rouen voire à Évreux. Pour eux aussi c'est intéressant, car ils sont une minorité, une quinzaine, et ils sont encadrés par un praticien hospitalier, avec des fauteuils qui vont être neufs, modernes, donc ils sont en situation pratiquement réelle. Donc pour eux, c'est un avantage, et pour nous c'est un avantage d'accueillir cette antenne. Cela irrigue également les professions libérales, car nos étudiants doivent faire des stages pratiques dans le cadre de leur formation, mais aussi des stages en entreprise, donc en milieu libéral, c'est comme ça que nous voulons les sédentariser. Je vais arrêter d'en parler.

M. Guy LEFRAND

On pourrait en parler pendant des heures, c'est un gros sujet.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'autoriser le Président a signé une convention avec l'hôpital pour pouvoir créer ce centre. Il devrait ouvrir en septembre 2020.

Mme Francine MARAGLIANO

Bonsoir mes chers collègues. Je voulais vous dire que lorsqu'Arnaud nous a présenté ce beau projet, c'est véritablement une avancée majeure pour notre territoire que l'on appelle territoire 100 % inclusif. Pourquoi ? Parce qu'Evreux et l'ensemble des territoires sont historiquement un territoire avec de nombreux établissements et services, et en même temps il y a beaucoup de familles dont les proches ont un handicap, que ce soit l'autisme mais bien au-delà, qui sont capables de faire des centaines de kilomètres pour simplement avoir accès aux soins. C'est réellement une offre extraordinaire qui est apportée à ces familles. C'est aussi toutes les professions libérales qui, pour certains cas, font des demandes de dérogation auprès de la DDTM pour des raisons de contraintes techniques, pour des raisons de règlement de copropriété qui ne leur permettent pas de rendre leur cabinet libéral accessible à tous, et c'est véritablement une opportunité. En même temps, au lieu de penser que le handicap coûte, il faut savoir que c'est une économie positive dans le sens où cela génère des milliers d'emplois sur notre territoire, que cela va générer une véritable économie supplémentaire et surtout un bien-être pour les familles et pour toutes ces personnes. Il faut embarquer dans notre raisonnement, même si le terme embarqué n'est pas très approprié, les personnes âgées qui peuvent avoir des troubles du comportement, etc. Donc cela s'adresse à un public très large et c'est une excellente nouvelle que ce projet pour notre territoire.

M. Emmanuel CAMOIN

Deux questions. Une première question : le montant de 2 millions d'euros qui est prévu intègre-t-il la partie étude amiante et structure ou est-ce à part ? Et une deuxième remarque, car ce projet me semble totalement intéressant, surtout vu l'état de la santé en France, et je trouve les 30 % de subvention qui sont accordés un peu faibles. L'État pourrait augmenter sa part dans ce projet. Il y a peut-être un travail à faire de notre côté pour augmenter notre part de subvention.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que nous n'avons rien fait pour essayer d'avoir des subventions. Ce n'est pas l'État, puisque c'est la formation, donc c'est la Région qui finance. Nous n'avons aucune subvention d'État pour l'instant. L'ARS nous donnera peut-être un peu de subvention dans le cadre des travaux, et nous attendons encore une subvention de la Région – donc encore une autre – pour l'acquisition du matériel. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'État ne nous a pas accompagnés jusqu'à présent, mais nous accompagnera peut-être dans le cadre de l'ARS.

M. Emmanuel CAMOIN

Je comprends bien ce que vous dites mais je pense qu'il faut quand même insister, car c'est un projet structurant et les problèmes de santé ne sont pas spécifiques à la Région mais c'est un problème général. Les dernières élections ont bien montré que la population était très sensible à la désertification médicale dans l'ensemble des territoires et je pense que l'État pourrait venir aussi en appui sur ce que nous faisons ici. Le département pourrait aussi nous aider car c'est un projet très intéressant. C'était ma seule remarque. Je ne critique pas ce que vous faites, je pense qu'il faut mettre les bouchées doubles.

M. Arnaud MABIRE

Je me permettrais juste une petite remarque. Nous sommes sur ce projet depuis dix-huit mois. Nous avons eu une ouverture en début d'année sur la concrétisation, car comme je le disais c'est une conjonction de planètes : il faut que les universités de Rouen, Lille, Paris et l'hôpital soient d'accord. Nous y sommes, nous allons lancer cette convention, et maintenant nous allons aller à la pêche aux subventions, comme le dit le Président. Nous avons un délai très court pour le mettre en œuvre.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais intervenir parce que je vais faire un reproche à Monsieur MABIRE. Attendez, laissez-moi faire le reproche. Je trouvais qu'à la vue de ce projet, qui est un très bon projet, je pense que la délibération, recto-verso, ne le vend pas assez. J'ai été un peu rassuré quand Monsieur MABIRE est intervenu et nous en a dit un peu plus que la délibération. Il n'a pas eu le temps, mais je pense qu'il aurait pu amener encore plus. C'est un projet qui a deux avantages, certainement pour des patients particuliers, mais également par le fait que dans le cadre des déserts médicaux, quand on a des outils de formation sur le territoire, nous risquons d'avoir un peu plus de chances que des gens s'installent ensuite sur notre territoire. Il y a donc un double intérêt pour les gens qui vont utiliser ces services, et pour l'avenir et garder des dentistes. Je pense Monsieur MABIRE, que si vous avez d'autres opérations comme cela à nous présenter, l'EPN sera d'accord. La balle est dans votre camp Monsieur MABIRE.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant elle est dans le vôtre, car c'est vous qui devez voter.

M. Moïse EUDIER

Bonsoir à tous. Les familles qui ont un enfant handicapé, c'est un lourd fardeau et je crois qu'en tant qu'élus, nous devons faire le maximum pour les aider. Je remercie Madame MARAGLIANO de m'avoir aidé à convaincre mon Conseil municipal d'être agréable aux parents pour aider l'enfant dans son handicap pour son avenir : l'enfant pourrait continuer son école à Saint-André, et la ville serait sympa de faire une mini-participation et l'EPN une petite subvention. Je vous remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Évidemment comme tout le monde, je trouve ce projet bien et cela répond à un besoin sur le quartier, sur le territoire. Il n'y a rien à dire. La question que je voulais vous poser concerne les locaux de Notre-Dame. Dans l'avenir, ces locaux seront-ils réservés essentiellement pour répondre à des besoins de santé ? Parce que quand nous avons voté – enfin je ne l'ai pas voté, mais vous avez voté – l'achat de Notre-Dame, il a été question à un moment donné d'y mettre le conservatoire. Y a-t-il eu des changements ? Avez-vous décidé de faire autre chose ? En tant qu'élus, ce serait intéressant que nous soyons informés de ce changement ou absence de changement. C'était la question que je voulais poser.

M. Guy LEFRAND

Effectivement, nous avons fait le choix ici ensemble d'acheter ce bâtiment. Nous voyons bien que nous lui avons déjà trouvé une première utilité avec ce que vous voyez en bleu sur la diapositive qui est le centre dentaire, mais il reste tout ce qui est en rouge avec le gymnase, le grand bâtiment et la chapelle. Aujourd'hui, aucune décision n'est prise, puisque c'est vous qui prendrez la décision au sein de ce Conseil communautaire. L'hypothèse de mettre le CRD, le conservatoire à rayonnement départemental, ici fait partie des hypothèses importantes envisagées sur lesquelles nous allons travailler. Le CRD aujourd'hui est beaucoup trop à l'étroit dans le cloître là où il est. Il est difficile de le remettre totalement en état, et c'est même impossible, car il est interdit évidemment de faire un agrandissement de ce cloître. L'hypothèse de mettre le CRD sur tous les espaces que vous voyez en rouge est aujourd'hui envisagée. Concernant le centre dentaire proprement dit, cela a été dit, c'est une chance unique que nous avons aujourd'hui et je remercie Arnaud MABIRE du travail quasi quotidien qu'il mène, car cela paraît simple comme cela : nous votons une délibération et nous amenons des étudiants en faisant un cabinet dentaire. Ce n'est pas si simple que cela. Il a fallu aller, avec notre bâton de pèlerin, convaincre le doyen de la faculté de médecine de Rouen, les doyens des facultés d'odontologie de Lille et de Paris en ce qui nous concerne, puisque Rennes va travailler avec Caen. Pour vous donner quelques chiffres, cela fait déjà plusieurs années que cela existe à Rouen et au Havre. Sur Le Havre les chiffres montrent que plus de 50 % des étudiants qui sont venus terminer leur cinquième et sixième années de médecine au Havre s'installent sur le territoire autour du Havre ; 50 %. Ce chiffre monte à 75 % lorsque les étudiants sont originaires du Havre. Lorsqu'ils passent ce que l'on appelle la PACES, leur première année de médecine, ils vont faire leurs études à Lille, à Paris ou à Rennes quand ils viennent de Basse-Normandie et très peu revenaient. Aujourd'hui, au Havre, 75 % des étudiants qui ont passé leur bac au Havre et qui reviennent terminer leur cursus dentaire au Havre s'installent sur ce territoire. L'autre question qui a été posée c'est si cela embête les dentistes du coin. Non, cela ne les embête pas. Il y a eu une interrogation au départ car certains se demandaient si nous voulions faire un centre mutualiste dentaire, et cela pouvait inquiéter certains dentistes. Quand ils ont su que nous faisons venir les cinquième et sixième années, ils ont été au contraire totalement rassurés, car ces étudiants peuvent faire des remplacements – je crois que c'est à partir de la cinquième année – dans les cabinets dentaires. Cela veut dire que les dentistes de notre territoire vont trouver des remplaçants plutôt que de fermer le cabinet sans avoir personne. Cela leur permettra ensuite de trouver des associés ou de vendre leur cabinet. Donc je peux vous dire que les dentistes du territoire sont très intéressés.

Et je ne reviens pas sur le fait que cela répond à une demande d'une population qui aujourd'hui ne trouve pas toujours la possibilité de se faire soigner. Nous savons qu'une mauvaise hygiène bucco-dentaire peut tuer, notamment des personnes âgées, avec notamment des infections au niveau du cœur.

M. Arnaud MABIRE

Je me permets d'ajouter une précision : certains dentistes libéraux ne peuvent pas pratiquer certains actes parce que les pathologies présentées par leurs patients ne leur permettent pas de le faire. Aujourd'hui, ils ne savent pas où les renvoyer, si ce n'est de dire qu'ils ne peuvent pas le faire et de les renvoyer. C'est une des solutions dont nous parlions tout à l'heure. Il y a des pathologies ou des cas particuliers d'enfants, etc. qui ne peuvent pas être pris par des médecins libéraux. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas le faire, c'est qu'ils n'ont pas la possibilité ou l'autorisation de le faire. Cette solution est donc aussi un gros atout sur le territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes donc suffisamment éclairés sur le sujet. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord ainsi que tout avenant, contrat ou document à intervenir entre l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le Centre Hospitalier Eure-Seine pour la création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des services concernés au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 et de ses autres partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

Relais des services publics – Subvention d'investissement SAIEM AGIRE

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Nous restons dans l'esprit des équipements structurants. Après Notre Dame, un autre relais des services publics, c'est un sujet qui a été longuement discuté à plusieurs reprises au sein des différents Conseils communautaires, et il vous est aujourd'hui demandé de participer ou de contribuer au co-financement de cette opération dont l'inauguration a eu lieu il y a quelques jours en présence d'un certain nombre de membres de la présente assemblée. Il vous est demandé d'autoriser le Président à octroyer ou verser une somme de 15 000 € sur trois ans ; il y a un premier acompte de 3 340 €, auprès de la SAIEM AGIRE pour ses opérations d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi un très beau dossier. Nous verrons un retour des services publics auprès de la population qui en a besoin. Il restera ensuite à le développer en zone rurale ; Dieu sait s'il y a besoin également. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

M. Driss ETTAZAOUI

Sur son déploiement en zone rurale, Monsieur le Président, et pour information, j'ai demandé à la dernière troisième commission à ce qu'un petit groupe d'élus se constitue de manière à envisager son déploiement sur l'ensemble du territoire de l'EPN et voir où nous pourrions implanter ce type de dispositif de manière à favoriser l'accès au droit même dans la ruralité.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'ouverture du Relais des services publics sur le quartier de la Madeleine à Evreux, une subvention d'investissement de 15 000 €, à la SAIEM AGIRE dont le versement sera échelonné sur 3 ans (2019, 2020, 2021), avec un 1^{er} acompte de 3 340 € opéré en 2019 dans le cadre des crédits prévus au BP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir

NPRU Quartier Nétreville à Evreux – Construction d'un groupe scolaire – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

M. Driss ETTAZAOUI

Pour la délibération n°25, il s'agit d'un dossier important, puisque l'école élémentaire et le savoir et l'accès au savoir sont toujours des éléments et des enjeux majeurs pour le territoire communautaire. Il s'agit, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine pour lesquelles l'EPN est partenaire, d'abonder auprès de la ville d'Evreux d'un montant de 525 000 € à la construction de cette nouvelle

école dont vous avez les images qui s'affichent sur l'écran. Il est prévu une pose de la première pierre dès la rentrée du mois de septembre pour cette belle école sur le quartier Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** un fonds de concours de 525 000 € à la ville d'Evreux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention ANRU du quartier de Nétreville et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention financière avec la Ville d'Evreux et tous les documents afférents à cette opération

Programme de renouvellement urbain de Nétreville – Echange sans soulte EPN/SAIEM AGIRE

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'une opération à somme nulle, toujours dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier Nétreville, où il a été convenu avec la SAIEM AGIRE l'échange de garages, dont nous avons besoin, l'emprise foncière en particulier, sur le quartier Nétreville, avec deux maisons qui sont la propriété d'EPN pour le même montant. Il s'agit d'un échange sans soulte des parcelles dont les numéros cadastraux figurent sur le projet de délibération. Les frais afférents à l'échange seront pris par EPN et il vous est demandé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents qui interviendront dans le cadre de cet échange.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame BANDELIER, je suppose, ne prend pas part au vote en tant que Présidente de la SAIEM AGIRE ? Bien. Je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (Mme Bandelier ne prend pas part au vote)**, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Nétreville, l'échange sans soulte des parcelles contenant deux maisons à démolir cadastrées à EVREUX section AY n°67 et 68 pour une superficie totale de 1 328 m² avec la parcelle cadastrée à EVREUX section AN n°113 pour une superficie de 1 997m². Les frais afférents à l'échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge par EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Rénovation urbaine du quartier de la Madeleine – Acquisition des parcelles AW 409 et 410

M. Driss ETTAZAOUI

Cette délibération, liée à l'acquisition et à la cession des parcelles 409 et 410, est une délibération de régularisation d'une opération qui a eu lieu en 2010 entre la ville d'Evreux, le GEA à l'époque et Eure Habitat. Aujourd'hui, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes qui vont permettre la régularisation des échanges liés à ces parcelles.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir dans le cadre de la cession au prix de un euro par la Ville d'Evreux à EPN des parcelles AW 409 et 410 d'une superficie respective de 168 et 66 m² et leur cession également à un euro à Eure habitat

Contrat de ville – Programmation 2019 – 2e phase

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'un « marronnier ».

M. Guy LEFRAND

Un marronnier à 43 000 €.

M. Driss ETTAZAOUI

Un bon marronnier, mais qui est moins important que la première vague. Il s'agit de la subvention aux associations dans le cadre du contrat de ville. C'est la deuxième phase de subventions pour un montant de 43 000 €, comme vient de l'indiquer le Président, avec des opérations portées au titre de l'éducation, de la sécurité, du lien social. Vous avez les opérateurs et les opérations qui figurent en annexe. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des questions ? Pas de questions. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés, pour un montant total proposé de 43 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

SCOT – Information du Conseil sur les travaux du syndicat mixte EPN/CCPC

M. Xavier HUBERT

Dossier important puisque nous proposons d'arrêter notre PLUiHD, plan local d'urbanisme intercommunal habitat et développement, mais préalablement il nous est apparu opportun de faire un petit point sur le schéma de cohérence territoriale.

Vous savez que c'est un document qui se construit parallèlement avec le PLU et qui s'impose aux PLUi. Ce schéma de cohérence territoriale que nous travaillons avec Évreux Portes de Normandie et la Communauté de Communes du Pays de Conches est en cours d'élaboration et à peu près au même niveau que le PLUi dont je vais parler.

Très rapidement, sur le SCOT, trois orientations majeures : une première déclinaison sur l'aménagement au service de l'attractivité, et bien sûr nous parlons souvent dans ces documents d'attractivité. La deuxième sur le développement économique avec un focus unique sur une innovation et le savoir-faire avec tout ce qui concerne l'enseignement ; Amaud vient d'en parler. Et un troisième volet sur l'urbanisme : l'urbanisme de qualité, durable et en faveur de la qualité de vie. Quelques idées forces de ce SCOT vous sont déclinées, je ne vais peut-être pas en faire le détail mais vous voyez que sur le premier volet de l'aménagement au service de l'attractivité, on parle de l'armature territoriale avec un pôle urbain fort qu'il convient de renforcer autour d'Évreux, des villes secondaires et notamment sur le SCOT, c'est Saint-André de l'Eure et Conches en Ouche, et des pôles ruraux qui complètent le développement modéré des bourgs ruraux. Une armature naturelle aussi puisque nous souhaitons valoriser la biodiversité et respecter les corridors écologiques, protéger la ressource en eau et également au titre de notre attractivité, valoriser les paysages agricoles avec une diversité des activités agricoles, mais également une quasi obsession de ne pas consommer trop de terres agricoles ; nous y reviendrons dans le cadre du PLUi.

Deuxième volet, le développement économique : je l'ai dit, un développement économique sur des zones bien repérées, peu de mitage, plutôt des zones fortes économiques, ordonnées, équilibrées, et la mise en avant des formations, notamment des formations professionnelles supérieures qui permettent déjà à peut-être plus de 3 000 ou 3 500 étudiants d'étudier sur notre territoire. Enfin, le tourisme, nous en avons parlé tout à l'heure : des activités liées au tourisme nature, de plein air, à des axes cyclables – nous avons parlé de tout cela à l'instant – et une offre de logement qui est mixée entre l'offre hôtelière et l'offre de gîte.

Et troisième et dernier volet : urbanisme durable avec tout d'abord un axe qui concerne le développement résidentiel pour mobiliser l'existant, lutter contre la vacance et limiter en construction la consommation d'espaces naturels. Pour ce qui concerne les mobilités, un réseau de mobilité de meilleure accessibilité. Nous voulons développer plus particulièrement les axes Saint-André – Conches - Évreux, renforcer l'intermodalité est également un des axes forts de ce SCOT. En matière de transition énergétique, que ce soit sur la production d'énergie renouvelable ou sur l'amélioration du bâti – nous voyons des projets gouvernementaux qui ont été annoncés ce matin –, nous sommes dans cet axe. Je rappelle que Conches a également de beaux projets en la matière et s'inscrit dans une démarche TEPOS, territoire à énergie positive. Enfin, dernier point, le cadre de vie : une bonne intégration paysagère, une bonne conservation de l'identité de nos lieux avec une qualité architecturale que nous souhaitons préserver.

Voilà une carte que vous connaissez maintenant, qui a été présentée à maintes reprises : le centre qui doit être attractif, qui doit se renforcer. Les deux communes Conches et Saint-André qui constituent les villes secondaires. Les communes autour d'Évreux qui ont également connu un développement urbanistique assez dense et quelques pôles ruraux, que ce soit sur le côté Est de notre département avec une demande plus forte peut-être liée à la proximité de la Région parisienne, et un peu autour d'Évreux et enfin, en vert foncé, tous les bourgs ruraux dont nous souhaitons conserver la qualité de vie.

Je crois qu'il y a encore un dernier point pour vous exposer ce qui a été fait en matière de procédure d'élaboration du SCOT. Je ne vais pas reprendre toutes les dates mais vous voyez que nous avons commencé ce document il y a une année environ.

Vous, élus, vous êtes intervenus plus particulièrement en décembre de l'année dernière et en janvier pour des ateliers PADD. Il y a eu un certain nombre de contributions intéressantes de la part de tous les élus.

Et dernière slide : ce qu'il reste à faire. Nous allons arrêter le projet du SCOT le 3 juillet en léger décalage avec ce que nous faisons aujourd'hui, et de la même façon que pour notre PLUi, consultation des personnes publiques associées au cours de l'été jusqu'au mois de septembre, enquête publique ensuite et nous souhaitons approuver ce document en décembre 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des questions sur le SCOT d'abord ? Nous sommes sur le SCOT, pas sur le PLUi.

M. Claude BEHAR

Merci Président. Souvenez-vous, en date du 3 avril, il y avait un sujet qui faisait débat, vous le disiez vous-même, c'était la ligne intercommunale Nord. Suite à cela, ce débat a été réouvert avec quelques maires concernés. Je n'ai pas eu la synthèse et j'aimerais entendre devant le Conseil ce qu'il en est.

M. Xavier HUBERT

J'avais prévu d'en parler dans le PLUi, mais tu fais bien d'évoquer le sujet. Claude BEHAR avait demandé ce qu'il en était de cette liaison qui ne paraissait pas forcément pertinente à maintenir. Nous nous sommes réunis, avec peut-être une petite dizaine de maires du quart Nord-Ouest de notre territoire. A la suite de l'unanimité qui s'est dégagée de notre réunion, nous avons décidé que dans le PLUi, la référence à cette liaison disparaissait. Donc ce n'est plus un objectif, ce n'est plus un espace que nous réservons à une éventuelle ligne dont nous avons constaté les uns et les autres qu'elle ne se ferait pas, et qu'en tout cas elle ne méritait pas, puisqu'il n'y avait pas de projet concret, de réserver ou de contraindre un certain nombre de documents d'urbanisme en réservant des zones.

Mme Françoise CANEL

Bonsoir. Ce n'est pas sur le SCOT. Je pense que le débat sur le SCOT est terminé ?

M. Guy LEFRAND

Non, nous sommes sur le SCOT.

Mme Françoise CANEL

Pardon. J'interviendrai tout à l'heure.

M. Guy LEFRAND

Nous allons d'abord le présenter, ensuite nous pourrions intervenir dessus.

PLUiHD – Arrêt de projet et bilan de concertation

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Sur le PLUi : un rappel de ce qu'a été ce document important. Je tiens à rappeler publiquement la participation quasi unanime des élus au travers d'un certain nombre d'ateliers de réflexion. En phase diagnostic, nous avons construit six ateliers. En phase aménagement et développement durable, huit ateliers et des réunions territoriales ont été faits sur l'ensemble de vos secteurs. En phase zonage et règlement, nous avons tenu pratiquement chaque mois depuis le mois de novembre dernier un comité de pilotage qui a réuni à chaque fois plusieurs dizaines d'élus. Nous avons également en commission n°1 examiné ce projet le 6 juin dernier. Nous avons refait ensemble une dernière commission le 17 juin, tous les maires étaient invités, il y avait une cinquantaine de maires en plus des membres de la commission n°1. Et en complément de ces réunions ici à l'EPN, nous avons formé des groupes de travail sur l'habitat, puisque c'est le PLUiHD, et deux groupes de travail sur les questions de mobilité. En suite de quoi, je le rappelle, cela me paraît important, nous avons rencontré les maires sur deux phases entre janvier et mars 2019 pour examiner, sur les territoires, les questions de zonage, de dents creuses, de zones à urbaniser. Et enfin, début juin, nous avons tenu une permanence – quand je dis « nous », il s'agit des services et je remercie la qualité de leur travail et leur implication – pendant une semaine pour voir, commune par commune, avec chaque maire qui le demandait, les ajustements sur les questions de zonage. Une cinquantaine de maires sur les soixante-quatorze sont venus à ces réunions et ont pu échanger avec les services. Les derniers ajustements qui nous ont été sollicités ont été réglés vendredi dernier, peut-être même encore hier et donc que nous sommes absolument déterminés à répondre à toutes vos demandes. Ajouté à cela, des réunions publiques ont été tenues. La concertation s'est faite avec deux phases de réunions publiques : une douzaine en 2018, douze également en 2019, une exposition itinérante dans les communes, des échanges en conférence des maires, et cette consultation en concertation avec le public s'est faite avec les articles dans les journaux, une possibilité de mettre des observations sur le site internet par mail, trente-six communications ont été faites.

Cela ne fait pas beaucoup à l'échelle d'EPN, mais en tout cas, vous, élus et maires, vous vous êtes mobilisés puisqu'à chaque fois nous avons eu entre cinquante et soixante ou soixante-dix élus présents lors de ces réunions.

En bâtissant ce document, nous sommes contraints par la loi à un certain nombre d'objectifs généraux auxquels nous ne pouvons pas déroger. Ce sont notamment les grands principes du code de l'urbanisme qui nous imposent un équilibre entre l'urbain et le rural, de lutter contre l'étalement urbain et d'avoir une utilisation économe des espaces naturels pour consommer au minimum du foncier. Nous avons tenu à le faire. Un exemple parlant : lorsque nous additionnions sur l'ensemble des communes dotées de PLU et de POS – 44 PLU et 5 POS, cela ne fait jamais que cinquante communes sur les soixante-quatorze –, nous additionnions les zones à urbaniser, les zones 1AU ou 2AU, et nous avons un total du nombre d'hectares à urbaniser de 850 et une centaine de plus si nous ajoutons les équipements et les zones mixtes. Finalement, grâce à votre concours et la compréhension des objectifs auxquels nous sommes parvenus dans le PLUiHD, de 950 nous passons à 370 hectares à urbaniser. C'est donc un effort considérable que chacun a mené dans chacune des communes pour que nous remplissions les objectifs globaux. Je vois là un intérêt à avoir travaillé ensemble pour que l'ensemble du territoire puisse remplir les objectifs généraux que la loi nous imposait de réaliser.

De la même façon, vous savez que pour le logement, pour obtenir un développement de la population modéré, nous avons voté une augmentation de 0,38 % par an sur les dix années à venir et remettre à disposition 5 900 logements. Nous avons privilégié le fait de densifier les programmes de logement sur nos territoires avant de penser à urbaniser à l'extérieur. C'est ainsi que 2 300 logements sur les 5 900 constituent des logements soit remis sur le marché soit en densification, et 3 600 logements sur des programmes en extension, les fameuses zones AU dont je parlais à l'instant.

Que contient la délibération et quels documents contient cette délibération du PLUiHD ? Tout d'abord un rapport de présentation sur lequel il n'y a pas de particulière remarque à faire. C'est un rapport que vous connaissez, qui intègre le diagnostic dont nous avons déjà parlé.

Pour le PADD, le plan d'aménagement et de développement durable, seulement deux modifications. Une première modification sur la structure du territoire. Certaines communes ont changé et sont devenues pôles ruraux au lieu de bourgs ruraux et inversement. Les bourgs ruraux sont Droisy, Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée, Marcilly-la-Campagne, avec l'accord des élus. Le passage en pôle rural, c'est la commune de Bois-le-Roi qui avait fait cette demande ; elle devient donc pôle rural structurant.

Deuxième modification dans le PADD : nous venons d'en parler avec l'intervention de Claude, c'est le fait que notre document ne mentionne plus la déviation de la liaison Nord-Ouest Évreux avec la réunion que nous avons faite ensemble.

Les programmes d'orientation et d'action : ce sont des programmes opérationnels avec des objectifs généraux sur l'habitat et le déplacement. En suite de quoi, vous trouverez dans ce document les plans de zonage dont j'ai parlé. Bien sûr dans ces plans de zonages, nous avons essayé d'être au plus précis, de travailler à la parcelle, avec vous. Il peut encore y avoir des erreurs matérielles, et elles pourront, sans difficulté si vous nous les signalez, être corrigées après l'arrêt du PLUi.

Enfin, le règlement des différentes zones que nous avons retenues ; c'est une partie importante. Je rappelle que lorsque nous avons travaillé sur l'ensemble de nos PLU communaux, il y avait 210 règlements différents que nous avons essayé d'harmoniser, d'unifier, en tenant compte de vos remarques pour parvenir maintenant à 27 zones différentes qui forment une certaine cohérence. Et dans 27 zones, on peut aussi trouver et garder la typicité de chacune de nos communes. Nous avons tenu compte dans les modifications de règlement, ceux qui ont participé à ces réunions le savent, des questions du stationnement, des sous-sols, de la hauteur, des implantations en limite ou en retrait, des maisons en toiture terrasse, des matériaux, des essences, du nombre d'arbres, de coefficient de biotope, des aires de retournement. Nous avons évoqué, vous le savez bien, un grand nombre de ces questions et vos remarques ont été intégrées dans les règlements pour parvenir au plus juste de vos attentes sur ce document. Si toutefois vous estimiez qu'il faille encore travailler ces questions, il est possible de le faire. Nous pouvons envisager un groupe de travail sur le règlement pour travailler davantage encore sur la qualité architecturale de certaines parties de vos communes. Je suis disposé à mener ce groupe de travail avec un certain nombre d'élus volontaires.

Dernier document de ce PLUiHD, ce sont les orientations d'aménagement et de programmation. Je fais mon mea culpa, je n'ai peut-être pas suffisamment insisté sur l'importance de ces documents qui sont nécessaires pour chacune des zones à urbaniser de notre territoire. Ce sont des orientations que nous devons définir, ce n'est pas le programme tout fait, nous ne l'avons pas forcément, mais les orientations générales. Là encore, je crois que l'agglomération vous a bien aidé pour rédiger ces

orientations d'aménagement. Nous pouvons aussi envisager de les affiner, c'est tout à fait possible après l'arrêt du PLUiHD.

Ce même que pour le SCOT, après l'arrêt du PLUiHD, nous rentrons dans une phase plus administrative avec une consultation des personnes publiques associées. Je tiens à indiquer à cet égard que nous tous, communes, maires, sommes personnes publiques associées du PLUiHD, donc nous pouvons faire des remarques à cet égard. Si vous souhaitez changer tel et tel point, vous pouvez nous en faire la remarque. Cette consultation se déroulera en juillet, août, septembre. Ensuite, il y aura la consultation publique en octobre, novembre et une approbation en Conseil communautaire prévue au mois de décembre prochain. Je rappelle aussi qu'il n'y a pas lieu pour les communes de délibérer comme nous le faisons parfois dans certains axes après l'arrêt du PLUi par notre Conseil communautaire. Voilà, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup Monsieur HUBERT. Je voulais aussi remercier Xavier HUBERT, car le PLUi est un travail énorme. Cela a l'air facile à expliquer, sauf que derrière ce sont des dizaines et des dizaines de réunions, et je voulais aussi remercier et féliciter les services qui ont travaillé énormément. J'ai eu beaucoup de retours de nombre d'entre vous, mes chers collègues maires, qui se sont félicités de l'écoute, de l'accompagnement et de la volonté d'écouter et de tenir compte de vos remarques lorsque cela est évidemment possible. Je tenais en votre nom à tous les remercier car c'est un travail monstrueusement complexe qui a été mené avec beaucoup d'efficacité et dans un temps très contraint. Je vais maintenant donner la parole aux uns et aux autres.

M. José BRIDARD

Monsieur le Président, chers collègues, cher Xavier, je ne vais pas te surprendre en disant que je ne suis pas aussi enthousiaste que toi sur la présentation. Il y a quelques petits points qui me gênent et qui m'inquiètent même parfois. Je dis cela parce que j'ai pu recueillir sur nos territoires quelques avis de personnes que j'ai croisées qui ont fait état justement de ces inquiétudes. La première, Monsieur le Président vous venez de le dire : temps contraint. On m'a certifié que pour un projet tel que celui-là au sein d'un EPCI XXL, comme l'a si bien nommé Monsieur le ministre chargé des Collectivités territoriales lors du dernier forum des élus de l'Eure, il aurait fallu pratiquement quatre ans pour venir au bout du projet en respectant vraiment tous les délais. On voit que nous avons ramené ça à la moitié du temps pour nous. Il y a peut-être un petit hiatus.

Ensuite, concernant la consultation avec les collègues et les élus, je ne vais pas aller contre l'avis de l'ensemble, mais ce qui me gêne le plus c'est la communication avec l'habitant lambda. Je rappellerai que dans la délibération prise ici même le 11 avril 2017, dans le second paragraphe, il était écrit : « les modalités de la concertation doivent permettre pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet au public d'accéder aux informations relatives au projet ». Il m'a été remonté notamment que par exemple dans les mairies, à côté du registre, les documents accompagnant chaque étape n'étaient pas toujours présents et ne permettaient pas aux gens de s'exprimer. Dans les documents que nous avons, nous nous apercevons que l'entièreté des registres a été récupérée sur 74. C'est bien. On dénonce 141 contributions et 41 registres sont restés vides. Sur une population de 115 000 habitants, je ne sais pas si on peut se féliciter de la concertation auprès du public. J'espère que nous rattraperons l'étape de l'enquête publique en octobre, novembre. Je vais finir de m'exprimer si vous le voulez bien parce qu'on ne peut pas être d'accord avec tout.

M. Guy LEFRAND

Personne ne vous en empêche. Pourquoi vous dites cela ?

M. José BRIDARD

C'est parce que j'ai vu un petit mouvement de foule apparemment. J'ai aussi assisté à quelques réunions sur les concertations. Je n'ai pas trouvé qu'il y avait énormément de monde dans ces réunions. Les services ont certainement fait un travail extraordinaire, mais ce qui m'a gêné par exemple, c'est qu'il est arrivé quelques fois que les personnes présentes qui animaient la réunion avaient du mal à répondre aux interrogations dans la salle. J'ai encore en mémoire celle du secteur 5 à Guichainville il y a quelques semaines.

Dernier point, je parlais d'inquiétude : encore une fois il s'agit d'inquiétude par rapport au monde rural. Monsieur le Président, je vous ai entendu, vous et vos proches, à plusieurs reprises dire qu'il n'y avait pas Évreux et des grandes villes contre le monde rural. Je suis persuadé que c'est tout à fait honnête et que vous le pensez. Mais pourtant savez-vous qui a dit un jour : « nous devons densifier nos villes et redonner envie aux habitants d'y vivre. Parallèlement, les élus locaux ruraux doivent comprendre que ce n'est pas en créant en permanence des zones pavillonnaires pour faire vivre l'école que l'on mène au mieux son territoire » ? Vous vous en souvenez ? C'est vous Monsieur LEFRAND lors des ateliers de concertation du SRADDET à Caen en octobre 2017. J'ai peur que dans cette phrase nous soyons obligés de comprendre.

Moi, comme tout le monde ici je pense, je ne veux pas revenir à l'abandon et au saccage de « plus de terre rurale au profit du béton », mais je pense que les gens ont tout à fait le droit d'avoir envie de vivre dans un village, les jeunes couples avec enfants notamment, donc je fais le lien avec l'école. Lorsque des gens viennent habiter dans un village avec des enfants, s'ils sont contraints par la suite, parce que justement la population a chuté et que l'école soit a diminué en nombre de classes, soit a carrément fermé, même avec des promesses que nous avons entendues récemment, de travailler sur la mobilité pour que leurs enfants puissent aller à l'école dans un grand centre ou dans un village à côté, ce n'est pas un service rendu à la population et aux familles. J'ose espérer que même si nous mettons un frein à l'abandon des terres agricoles que le monde rural ne sera pas dépeuplé au profit des villes, même si bien sûr je vous souhaite de regarnir la population d'Évreux et des grandes villes.

Pour terminer là-dessus, j'ai adoré le dernier petit paragraphe sur le document : « agir sur les services publics et les équipements pour maintenir l'équilibre territorial et l'attractivité territoriale ». Qui d'autre que moi serait content de lire cela ? Je rappelle deux choses. D'abord, vous en avez parlé tout à l'heure, et j'espère que le groupe de travail pourra statuer là-dessus, un relais des services publics sur notre secteur, notamment à Saint-André, serait bienvenu parce qu'on sait les difficultés qu'il y a sur le secteur. Et puis, oui, mon éternel « dada », en deux phrases : la question, je sais que vous m'avez déjà répondu aux dernières réunions, Monsieur le Président, sur la piscine à Saint-André. Cela m'a permis entre deux de faire un état des lieux, partagé d'ailleurs par Monsieur l'inspecteur d'académie que j'ai rencontré il n'y a pas longtemps, sur l'état catastrophique pour les élèves qui sont en 6^e sur notre secteur de Saint-André. Je rappelle au passage que nous sommes le seul canton avec Bourg-Achard à ne pas avoir de piscine. Nous avons un taux anormalement bas d'attestations du savoir nager qui sont attribuées aux élèves en fin de cycle 3. Cela ne peut pas être rattrapé par le collège puisqu'évidemment, il n'y a pas la piscine non plus. Même si cela coûte cher et même si cela n'est pas dans les cartons pour l'instant, il faudra quand même un jour y songer pour ne pas que nos enfants du secteur de Saint-André soient défavorisés par rapport à tout le reste du département. J'en ai fini.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vous rappelle que nous sommes sur un débat sur le PLUi.

[Les propos de M. James qui suivent sont difficilement audibles. La transcription est très incomplète et approximative]

M. Jean-Claude JAMES

Merci Monsieur le Président. Je m'adresse à Xavier HUBERT, tout à l'heure vous avez cité les pôles ruraux et bourgs ruraux. J'aurais bien aimé entendre Sacquenville [...] dedans cela avait été énoncé dès le départ cela avait été repris un certain temps [...].

M. Guy LEFRAND

Continue avec tes questions. Nous allons répondre.

M. Jean-Claude JAMES

Mes questions. Je voudrais souligner que dans le PLUi, il a été repris sur Sacquenville seize hectares environ tant autour [...]. On nous considère quand même, ce n'est pas le cas de beaucoup de communes. Des dents creuses ont été annoncées comme dans tous les villages, mais j'aurais bien aimé avoir communication des dents creuses [...]. Nous savons très bien aussi que les dents creuses en particulier avec un terrain de 1 800 m², ce n'est pas évident que demain on va construire une petite maison là-dessus. Si on va à la campagne c'est pour être à l'aise [...] et ainsi de suite. Les dents creuses, d'accord pour certaines, mais ce n'est pas tout. J'aimerais bien les avoir pour les contester [...]. Pardon ?

M. Guy LEFRAND

Le zonage a été donné à chaque maire, à chaque commune.

M. Jean-Claude JAMES

Je n'ai pas eu les dents creuses. Le zonage des dents creuses n'a pas été [...].

M. Xavier HUBERT

Qu'appellez-vous le zonage des dents creuses ? À l'intérieur de l'unité urbaine, il y a une zone non construite et nous essayons de privilégier l'urbanisation de cette zone-là avant de s'étendre.

M. Jean-Claude JAMES

Je trouve cela tout à fait normal, sauf que toutes les dents creuses identifiées ne sont pas urbanisables, on le sait très bien.

M. Xavier HUBERT

Pour répondre tout de suite à cette question, nous avons estimé qu'il n'y allait pas avoir 100 % de ces dents creuses ouvertes à l'urbanisation, et nous avons diminué ce taux à 70 %, en estimant que certains propriétaires avaient le droit de dire que pour l'instant, ils n'ouvraient pas à l'urbanisation dans les dix ans de la durée de vie de notre PLUi.

M. Jean-Claude JAMES

J'ai constaté aussi que le bureau d'études ne nous a pas apporté les renseignements suffisants que nous donnaient les trois précédents bureaux d'études du PLUi [...]. Qu'est-ce que je peux vous dire aussi ? Notre village n'est pas assez développé depuis dix ans. Nous avons fait des efforts, un investissement pour [...] la population. [...] Pas d'espace nouveau créé [...] est resté effacé. [...] Je ne suis pas d'accord là-dessus non plus. Je considère qu'étant donné mon village [...] on a oublié [...]. Je pense que pour nous c'est une rétrocession [...]. L'artisanat local [...].

M. Guy LEFRAND

Nous faisons un petit tour, et puis après tu vas répondre. Mais je pense que Xavier vient d'expliquer à quel point il était ouvert et que s'il y avait encore des choses à modifier, et c'est normal, il faut en profiter justement en tant que personne publique associée avant l'enquête publique. Donc au contraire, profitez-en.

Mme Françoise CANEL

Je voulais revenir sur le vote de l'arrêt du projet du PLUi. Vous dites à l'instant que nous pouvons encore intervenir dessus, à la marge pour des demandes de modification. Moi je disais que ce PLUi, s'il est arrêté ce soir, nous avons encore le droit, mais sera-t-il voté à nouveau ou pas au niveau de l'EPN ?

M. Xavier HUBERT

Il y a deux phases. Il y a une phase d'arrêt du document, c'est ce soir. Et ensuite nous consultons les communes, les personnes publiques associées. Je rappelle que la DDTM regarde avec intérêt ; quand on fait des réunions de personnes publiques associées, l'architecte des bâtiments de France, la chambre d'agriculture, ces gens-là sont présents. Donc un arrêt ce soir, une consultation large, enquête publique et nous approuvons ensuite en décembre. C'est après l'approbation que le document deviendra exécutoire.

Mme Françoise CANEL

D'accord. Mais on nous demande d'approuver ce projet ce soir alors qu'en même temps il y a des choses qui sont vraiment incohérentes.

M. Xavier HUBERT

Arrêter le projet, pas de l'approuver.

M. Guy LEFRAND

Les termes sont importants. Il vous reste encore plusieurs mois pour demander des modifications. C'est ce qu'on a expliqué à Jean-Claude, c'est ce qu'on vous dit à vous. Il reste plusieurs mois ou, en tant que personne publique associée, on peut modifier. L'arrêt cela veut dire que nous partons sur une base et qu'à partir de là on peut continuer à le modifier. Cela fait partie de la règle obligatoire, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est comme ça. Vous pouvez même toujours intervenir dans le cadre de l'enquête publique, mais ce sera plus facile pour vous d'intervenir en tant que personne publique associée. S'il y a un hectare ou 2 000 mètres à changer, comme le disait Jean-Claude JAMES sur le territoire, il suffit de l'écrire et de venir voir Xavier HUBERT pour le modifier. Je veux bien que nous jouions à se faire peur, mais les choses sont très claires. Nous sommes sur un arrêt du projet, ce n'est pas l'approbation définitive du projet. Donc l'arrêt du projet voté, vous avez encore trois mois pour faire modifier ce que vous voulez faire modifier.

Mme Françoise CANEL

Oui parce que nous n'avons reçu le pavé que vendredi soir, il y en a presque 10 cm d'épaisseur.

M. Xavier HUBERT

Vous avez reçu la dernière mouture.

Mme Françoise CANEL

Oui la dernière mouture. Il fallait déjà l'imprimer et le lire. Enfin bref, c'est là-dessus que j'ai vu que sur Gauville, on me mettait 80 pavillons, 80 logements sur 4 hectares, avec 20 logements par an. Cela fait des parcelles de 500 m². Dans le PADD du SCOT, je n'ai jamais vu un minimum de surface de parcelle indiqué. C'était toujours pour garder les terres agricoles, je suis tout à fait d'accord, mais il n'y a pas jamais eu dans le PADD ou autre, mentionné qu'en campagne – bien que nous soyons une commune périphérique d'Évreux – il y ait des terrains qui soient de 500, 600 ou 700 m². Il y a quand même l'assainissement à prévoir et autres. Sur une parcelle de 500 m², je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

Madame CANEL, si je peux me permettre, nous n'allons pas reprendre commune par commune ce soir. Nous avons bien compris votre exemple et votre demande. Nous n'allons pas reprendre ce soir 74 communes parcelle par parcelle. Ce que je vous dis, je ne sais pas comment vous le dire autrement, c'est qu'après l'arrêt vous avez trois mois pour pouvoir faire modifier ce que vous souhaitez faire modifier. Je veux bien qu'on me fasse tous les procès possibles, je commence à avoir l'habitude, mais honnêtement chaque maire a été consulté, chaque commune a été consultée, le zonage est vu commune par commune avec les élus, et les Conseils municipaux si vous le

souhaitez, c'est vous qui gérez en interne votre commune. Donnez-moi acte qu'il n'y a aucune parcelle où je sois intervenu pour dire que celle-là doit être constructible ou pas constructible, au contraire. Nous avons modifié sur le barreau Nord parce que des élus nous ont interpellé, nous avons modifié Bois-le-Roi car des élus l'ont demandé. Là, il vous reste trois mois pour faire des changements.

Mme Françoise CANEL

Dans chaque commune, les OAP, c'est quand même quelque chose de très important.

M. Guy LEFRAND

Évidemment que c'est important.

Mme Françoise CANEL

Nous ne les avons pas ce soir parce qu'elles ne sont pas bonnes. Nous pourrions les modifier, j'entends.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, il reste à la fois les personnes publiques associées et l'enquête publique. Il reste plus de six mois avant que nous ne l'approuvions.

M. Jean-Pierre MOREL

Juste une petite intervention parce que cela fait des mois et des mois que nous travaillons sur ce projet. Cela fait des mois que nous nous battons pour jouer l'économie de l'espace, ce qui était quelque chose d'important, de réduire au maximum les emprises et ainsi de suite. Je ne suis pas certain que ce soit vraiment la volonté politique de notre Préfet. J'ai reçu la semaine dernière le refus de DETR simplement parce que j'avais fait deux lotissements de quatre maisons en plein cœur de village dans des dents creuses, mais sur des terrains de 2 000 m², j'ai fait deux fois quatre maisons. Cela veut dire que chaque projet fait 500 m². Si cela ce n'est pas de la densification, si cela ce n'est pas de l'intégration. C'est un sujet que je travaille depuis longtemps. J'ai présenté un deuxième projet sur un terrain de 8 000 m² sur lequel nous faisons onze constructions, et pour avoir fait respecter ce que l'État demande, le Préfet, qui n'est peut-être pas le représentant de cet État-là, estime que nous ne devons pas avoir de dotation. Pour moi c'est mon projet de bureau de poste, pour d'autres ce seront d'autres projets. On peut quand même se poser des questions par rapport à tout le travail qui est fait dans cette assemblée et par rapport à la vision qu'en a le Préfet et ses sbires.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que nous avons une difficulté avec le Préfet. Il estime qu'à partir du moment où on construit un pavillon dans une commune rurale, on n'a plus droit à la DETR. Je l'ai interpellé sur le sujet. Nous n'avons pas eu de retour. Nous pouvons toujours attaquer au TA, mais cela reste une vraie difficulté effectivement.

M. Jean-Pierre MOREL

Si j'avais accepté une seule construction sur 2 000 m², j'avais droit à mes DETR. Mais là nous densifions au maximum et on nous dit : « non vous n'aurez droit à rien parce que vous avez fait plus d'une maison sur un terrain ».

M. Guy LEFRAND

Je suis tout à fait d'accord avec toi. De nombreux maires ont cette problématique. Je rappelle l'énervement du maire de Saint Sébastien qui a perdu je ne sais combien de centaines de milliers d'euros.

M. Georges SENKEWITCH

Il y a eu un travail énorme de réalisé par les services, c'est indéniable. Mais ce soir ce qui me gêne un peu un petit peu c'est d'arrêter le projet alors qu'effectivement il y a encore un certain nombre d'interrogations. On peut encore bricoler pendant quelques semaines pour essayer de ficeler ce projet, mais il aurait été bien, à mon sens, que ce projet soit arrêté une fois tous les détails pesés.

M. Guy LEFRAND

Il y aura toujours des détails.

M. Xavier HUBERT

Précisément, un mécanisme arrêt/approbation est fait pour qu'il y ait des modifications mineures. Nous n'allons pas remettre en cause les objectifs, etc. Sur des modifications mineures, nous pouvons le faire. C'est la loi qui le dit. Il faut tenir compte de l'enquête publique, de l'avis de nos partenaires et nous pouvons réorienter. Tous les PLUi sont comme cela. Ici c'est peut-être grossi car c'est 74 communes.

M. Guy LEFRAND

Rien ne nous dit par exemple que la DDTM ne nous demandera pas de remettre le barreau Nord. Nous sommes obligés à un moment de dire que nous arrêtons un projet qui est modifié comme nous le souhaitons. Mais tant que nous n'avons pas l'arrêté du projet, nous ne l'annonçons pas.

Donc à un moment donné, il faut bien le faire. C'est le législateur qui l'a prévu comme cela. Ce n'est pas nous.

M. Raphaël NORBLIN

Mesdames, Messieurs du service planification, je vous remercie de votre travail. Je vais commencer par cela. Vous avez fait un gros boulot et vous avez vraiment été très disponibles. Ceci dit, vous avez vu comme j'ai pu être exigeant et parfois même virulent dans mes propos au cours des différentes réunions, je suis content de me rendre compte ce soir que bien que des décisions aient été prises lors des réunions de travail, tout n'a pas forcément été intégralement remis dans le règlement. C'est sans doute par oubli parce que le règlement est complexe, il est gros, ce n'est pas évident. Je suis content d'avoir entendu ce soir que nous allions pouvoir, uniquement si nous intervenons en tant que PPA, uniquement en intervenant sur un écrit en enquête publique pouvoir faire des modifications à ce règlement et autre zonage. Ceci dit, je pense que c'était un gros travail. Dieu sait qu'à un moment, j'étais très réticent. Je sais qu'il y a encore de grosses modifications, mais globalement nous pouvons quand même nous féliciter de ce qui a été fourni comme travail sur ce PLUi. Je sais que cela va être compliqué maintenant de se l'approprier, car il faut forcément que nous nous l'appropriions et que nous l'appliquions. Cela ne va pas être la même chose. Là-dessus j'ai un petit reproche à faire. Je ne suis pas sûr que la rédaction réglementaire soit forcément complètement appropriée aux élus qui vont devoir l'intégrer et l'appliquer. J'en ai parlé encore hier soir avec Monsieur Lascabettes, il m'a clairement expliqué l'objectif qui pouvait être donné à certains aspects réglementaires, la façon dont cela a été tourné. Cependant je m'inquiète, car nous allons nous retrouver à un moment donné avec des administrés qui vont venir nous voir. Nous sommes le premier rempart, les premières personnes qui sont interrogées, et nous avons avoir du mal, nous, à se l'approprier, car il y a des parties réglementaires qui ne sont pas simples à comprendre et donc encore moins simples à expliquer pour pouvoir être appliquées correctement. Cependant, comme il n'y aura qu'un seul règlement, le service ADS n'aura qu'un seul règlement à s'approprier et non pas 74 règlements à devoir faire appliquer. Ce sera bien plus simple de pouvoir répondre à nos interrogations. Je vous remercie.

M. Raynald HAMEL

Merci Président. Ce PLUi est un gros travail. Xavier et les autres connaissent ma position dessus, je n'y reviendrai pas. Mais la remarque est que je suis finalement assez satisfait. Il y a eu un travail de concertation important. J'ai fait une fixette, et je crois n'étais pas le seul, sur la requalification des corps de ferme parce que c'est une pression importante dans nos villages. Des activités agricoles, je l'ai déjà dit, vont s'arrêter. Les surfaces s'agrandissent, mais le nombre d'exploitants diminue. C'est comme ça, c'est la vie. Cela va être pris en compte, c'est une grande satisfaction. Ma petite désillusion, mais que pouvons-nous y faire, c'est l'adhésion des habitants. L'adhésion au niveau de la communication : avons-nous tout fait ? Parce que je vous garantis qu'il a eu plein de choses de faites, je ne critique pas, mais, et je parle pour moi, mais d'après ce que j'entends, c'est partout pareil, nous avons du mal à motiver nos habitants. Je souhaite qu'une fois que cela sera arrêté, nous n'ayons pas de surprise avec des gens qui reviennent vers nous.

M. Guy LEFRAND

C'est le but de l'enquête publique.

M. Raynald HAMEL

Oui, mais comment allons-nous les faire adhérer ?

M. Guy LEFRAND

Il faut que nous nous communiquions sur l'enquête publique.

M. Raynald HAMEL

Une redite : que les personnes associées continuent à discuter de ce projet. Merci à tout le monde, aux services, à la disponibilité de tous pour avancer. Je suis assez satisfait dans l'ensemble.

M. Guy LEFRAND

Merci, car nous connaissons tes exigences et si tu dis cela, ce n'est pas pour faire plaisir.

M. Marc PERRIN

Monsieur le Président, mes chers collègues, le PLUi lorsqu'il sera définitivement arrêté et validé au mois de décembre va entraîner un grand changement sur ma commune et la commune voisine. Je n'en suis pas plus surpris puisque l'arrêté du Préfet de Région de 2017 mettait déjà un point très fort sur tout ce qui était vestiges archéologiques sur la commune. Le PLUi dans l'intérêt général, donc l'intérêt de l'agglomération, du département, de l'État va sanctuariser le périmètre de l'ancienne cité gallo-romaine qu'on appelle aujourd'hui Gisacum. Cela veut dire que dans ce périmètre à la fois urbanisé et à la fois constitué de terres agricoles, il n'y aura plus d'urbanisation nouvelle, il n'y aura plus de constructions nouvelles. Ce que je tiens à dire c'est qu'en travaillant avec l'État, avec les services, avec le Vice-président Xavier HUBERT, nous sommes arrivés à un accord qui permet une dérogation à la règle générale et qui nous permettra d'urbaniser sur des terres agricoles en dehors

de ce périmètre pour que le village continue de vivre et de se développer. Je suis satisfait du travail que nous avons mené ensemble pour arriver à ce résultat. Il y aura certainement un avantage pour l'agglomération puisque cela permettra peut-être de développer davantage ce site touristique, et côté communes nous pourrions continuer à nous développer pour le bien de tout le monde. Merci.

M. Marc MORILLON

Merci Président. Je voudrais revenir sur l'aspect communication de ce que nous allons entériner dans cette délibération de ce soir pour approfondir un peu ce que j'ai vécu vis-à-vis de ma population. Je n'ai fait que deux avis qui ne sont pas cités, ils sont cités en donnant deux phases de rencontres physiques par secteur et j'aurais souhaité que l'on stipule les communes qui les ont organisées, pour nous c'était crucial. Effectivement j'ai eu quelques administrés qui ont participé et je voudrais que ce soit souligné dans cette délibération. C'était le moment pour que les gens puissent se rendre compte de ce qui concerne le zonage, mais c'était le seul moment où ma population a été informée. Comme cela va être publié dans les journaux, je souhaitais que l'on stipule qu'il y a eu plusieurs réunions de travail. C'est une proposition. Sur la suite des choses, à quel moment avertissons-nous ? Est-ce que nous avertissons avant l'enquête publique ? Les gens n'habitent pas tous dans les communes, et il faut pouvoir informer les propriétaires terriens.

M. Guy LEFRAND

Il y a l'agglomération et le maire de la commune qui doit prendre le relais. Encore une fois, je me bats suffisamment pour que le maire soit maître chez lui pour que chacun puisse travailler comme il le veut. Nous nous allons faire la communication sur l'enquête publique. Il faut que nous diffusions cela très largement dans les journaux, dans la presse, sur les réseaux sociaux, partout. Nous allons pouvoir écrire individuellement à 115 000 habitants, mais si nous avons des communes c'est justement pour jouer la proximité et il faudra surtout que nous mettions du matériel à disposition.

M. Christian DE LANGHE

J'ai juste un petit reproche. Je pense que pour ce soir nous aurions pu avoir sur table le document presque finalisé. J'avais appelé, on m'a dit qu'on l'envoyait par mail. On n'arrive pas toujours à imprimer les cartes. Je ne suis pas le seul. Je pense que la moindre des choses c'est que nous aurions pu avoir le pavé.

M. Guy LEFRAND

Je veux bien. Nous passons notre temps à essayer de le limiter quand ce n'est pas totalement indispensable.

M. Christian DE LANGHE

Je suis d'accord mais c'est quand même un document très important. On aurait pu au moins avoir les cartes car tout le monde n'a pas pu les imprimer.

M. Xavier HUBERT

Tout le monde a eu des cartes Christian. Quand il y a eu des modifications, on a ré-envoyé les cartes. Je crois que nous avons dû faire trois envois de carte. Oui, la dernière, moi j'ai trouvé que c'était super bien par internet. On cliquait sur sa commune, sur le règlement de zone que l'on voulait, c'était accessible de façon assez fluide, me semble-t-il. Tu le vois, si tu as le document complet multiplié par je sais plus combien, 120. Les cartes à imprimer c'est compliqué, mais chacun dans sa commune, me semble-t-il, pourrait avoir assez facilement accès à ces documents.

M. Guy LEFRAND

S'il y a des communes qui ont besoin qu'on leur imprime, il n'y a aucun problème.

M. Xavier HUBERT

C'est ça, à la demande.

M. Guy LEFRAND

Je suis assez réservé sur le fait de tout refaire systématiquement à chaque fois. Mais par contre, évidemment si une commune a des besoins spécifiques nous sommes prêts à y répondre.

M. Bernard BROCHOT

Bonsoir à tous. Petit problème chez nous. Cela rentre dans le cadre général, ce n'est pas notre PLU particulièrement, mais nous avons lors de notre PLU des zones classées AU. Et avec tous les moyens qui étaient à la disposition de nos trois agriculteurs qui détiennent l'ensemble du village, tout a été fait pour que ça ne se fasse pas. J'en suis ravi, vos services s'en sont aperçus. Ils ont donc décidé, et je le partage tout à fait, de déclasser, si je puis dire, ces zones AU en les mettant en zones agricoles, puisqu'effectivement si nous proposons de la constructibilité et que personne ne veut s'en saisir, on reste en agricole. Et comme ça ils seront contents je pense.

M. Guy LEFRAND

Je n'en suis pas sûr.

M. Bernard BROCHOT

Oui je n'en suis pas sûr. Ils veulent bien avoir le temps mais le prendre quand ils veulent alors c'est autre chose.

Ce que je voudrais savoir, c'est quelle force ont les services pour répondre aux questions qu'ils ne vont pas manquer de se poser. Je ne voudrais pas, en clair, défendre bec et ongles le fait que « Eh bien Monsieur, je trouve cela tout à fait normal et c'est bien fait pour vous », et qu'après on vienne me dire « ah oui mais les services finalement ont regardé et il est possible que... » et que l'on revienne sur l'arrêté que nous allons voter ce soir. Je voudrais avoir cette assurance pour ne pas ne pas passer pour un guignol.

M. Guy LEFRAND

Je ne pense pas qu'il y ait grand monde qui te considère comme un guignol.

M. Bernard BROCHOT

Pas ici.

M. Guy LEFRAND

Évidemment les services seront à disposition pour pouvoir accompagner vos questions et aussi les sollicitations des maires.

M. Michel DULONDEL

Charmant village, je ne l'avais pas faite encore. Je vais revenir sur tes propos Bernard. J'ai eu le cas dans ma commune où j'avais un POS qui avait quarante ans et une parcelle qui était définie constructible et qui n'a jamais été construite pendant quarante ans. Je n'ai pas eu d'état d'âme pour dire à la propriétaire « cela n'a pas été construit pendant quarante ans, cela redevient un champ de blé ». Voilà, c'est tout. Et je n'ai qu'une seule ennemie dans le village, c'est celle-là.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour ces échanges qui étaient importants. Vous avez bien noté, surtout la suite.

M. Jean-Claude JAMES

On aimerait bien avoir une réponse.

M. Xavier HUBERT

Rapidement pour Bernard : c'est sûr, si c'est ces zones agricoles, c'est fini. Parce que le PLUi c'est dix ans. Donc dans dix ans, nous le revoyons. Les zones qui restent quarante ans ouvertes à l'urbanisation c'est fini. Et d'ailleurs c'est une disposition légale, loi Alur, qui dit que les zones AU qui n'ont pas été construites dans un délai de neuf ans redeviennent agricoles.

M. Bernard BROCHOT

Je ne voudrais pas qu'à l'issue de l'enquête publique on revienne dessus.

M. Xavier HUBERT

Non, l'enquête publique n'aura pas vocation à changer les terres à urbaniser. Cela c'est figé. C'est à votre demande. La concertation a été assez large. Je pense que toutes les communes ont pu s'exprimer. Sur la concertation, José et d'autres, vous le déplorez. Mais regardez dans la délibération ce que nous avons fait quand même. Nous avons essayé d'alerter le public. Ils ne viennent pas. Et ceux qui viennent sont les propriétaires qui parlent pour eux-mêmes et assez peu de personnes ont une vision un peu globale de l'aménagement du territoire. On peut le regretter, c'est sûr. Nous ferons peut-être davantage mais c'est sûr que c'est un constat un peu difficile.

Sur les lotissements, il y a eu des remarques avec le Préfet qui a fait cette lettre que l'on connaît. Je voudrais faire une remarque personnelle : ce qu'il faut arrêter c'est les lotissements comme on les a connus ces trente dernières années avec des parcelles découpées en carré égaux et des voies avec des impasses et des pavillons en étoile. Il faut essayer de retrouver des formes urbaines un peu nouvelles, des parcelles différenciées, une architecture originale. Il faut que nous arrêtions les pavillons et les zones pavillonnaires comme nous les avons connus jusqu'à présent. Et nous pouvons faire mieux. Cela n'engage que moi. Françoise pour Gauville, ce n'est pas 80 logements, c'est 37 logements dont 9 logements locatifs pour la commune de Gauville. Cela me permet de dire que chaque maire a reçu une feuille de route avec les objectifs chiffrés des logements dont ils peuvent disposer dans les dix années à venir. Ils s'organisent ensuite sur le territoire pour remplir ces objectifs. Mais nous continuons le dialogue et nous pourrions reprendre le dialogue. Jean-Claude, oui seize hectares repris, il y a certaines communes qui ont fait trente hectares. Mais c'est très bien. Ce que je veux dire, c'est que Sacquenville est peut-être un exemple d'une commune qui s'est développée ces quinze-vingt dernières années sous ton impulsion. Il faut qu'il y ait une cohérence. Nous étions assez d'accord sur les zones qu'il fallait à nouveau ouvrir à l'urbanisation. Nous nous sommes rencontrés deux fois, tu as rencontré les services. Je veux bien continuer à dialoguer, ce n'est pas fermé du tout. Nous avons ouvert une petite zone pour l'artisanat pour ne pas fermer complètement, mais il faut aussi se dire qu'il ne peut pas y avoir des lotissements à n'en plus finir. Je ne pense pas que tu en ais réclamé. Nous pouvons le revoir s'il y a des choses à faire. Franchement nous avons travaillé avec la commune de Sacquenville pour essayer de trouver un objectif qui soit partagé par tous. Je ne vais pas développer. Je remercie également les maires qui ont pris la parole pour dire que même s'ils n'étaient pas d'accord initialement, le travail a été sérieux,

construit. Il n'est pas fini puisque jusqu'à l'approbation définitive, nous sommes toujours ouverts pour essayer d'améliorer ce document.

M. Jean-Claude JAMES

Simplement une réponse. Je pense que vous avez pris en compte quand même que dans le secteur de l'église qui est un bâtiment historique, classé en 1923, c'est une zone protégée, le secteur du château féodal qui a été détruit à la fin de la Guerre de 100 ans, je n'ai plus la date exacte. Avec cela, nous avons presque quatre ou cinq hectares. Il y a la place, et on ne peut pas construire autour. Dernier point, Monsieur le Président, j'ai rencontré mon conseil municipal qui me fait quasiment la guerre parce qu'il aurait voulu être consulté. J'ai répondu, je connais la réponse. Mais je vous le signale.

M. Guy LEFRAND

La réponse, vous la connaissez Monsieur JAMES. Je ne peux pas être plus clair. Je suis maire comme vous. Je suis maître chez moi et c'est le maire qui décide comment il travaille avec son Conseil municipal. Ce n'est pas au Président de l'agglomération d'imposer quoi que ce soit au maire par rapport au Conseil municipal. Chacun est maître chez lui, et je n'aimerais pas que le Président de l'agglomération vienne me demander à moi le maire comment organiser son Conseil municipal.

[applaudissements]

Ceci étant dit, chacun étant désormais largement éclairé, je vais mettre aux voix l'arrêt de projet et le bilan de la concertation. Qui est contre ? une voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Bravo Monsieur HUBERT.

[applaudissements]

M. Jean-Claude JAMES [Hors micro]

M. Xavier HUBERT

J'ai oublié de te répondre, mais regarde la carte. À ta demande, nous avons fait passer la commune qui était en bourg rural en pôle rural structurant. Donc c'est comme un certain nombre des communes alentours, Sacquenville n'est pas un bourg rural, c'est un pôle rural structurant.

M. Jean-Claude JAMES [Hors micro]

M. Xavier HUBERT

Je ne vais pas citer toutes les communes, Jean-Claude. Tu as la carte.

Le Conseil communautaire :

☞ **TIRE (moins 1 voix contre)** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, **ARRETE** le projet de PLUi-HD et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Association OLONN (Observatoire du logement neuf en Normandie) – Adhésion – Subvention

M. Xavier HUBERT

Peut-être moins de débats sur cette délibération. Il s'agit d'adhérer à l'association Observatoire du logement neuf en Normandie. De nombreuses agglomérations adhèrent à cette association qui nous permet une observation des marchés immobiliers des principales agglomérations et cela permettra dans la suite peut-être de ce que nous venons de dire de réfléchir sur notre stratégie de développement, d'obtenir des données statistiques et de pouvoir être au plus près de la réalité du terrain. 4 000 € l'adhésion à l'association.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion à l'association OLONN, pour une durée d'un an, reconduite tacitement, pour un montant annuel de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette adhésion et à représenter EPN au sein des différentes instances de l'association.

Commune de Gauciel – Lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR – Convention de rétrocession préalable

M. Xavier HUBERT

Gauciel, une convention de rétrocession. Comme vous le savez, il est possible, dès l'origine de la construction d'une zone à urbaniser, de prévoir que la commune sera propriétaire des parties communes, l'agglomération gèrera les équipements de sa compétence et le lotisseur amené dès l'origine d'avoir à rétrocéder la propriété et la gestion de ces équipements. C'est ce qu'il se passe sur le lotissement que veut faire de la commune de Gauciel. 46 terrains à bâtir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR sous la référence PA 27 280 18 F 0001 relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Gauciel et la SAS MONCEAU TERRAIN A BATIR, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Commune d'Évreux – Extension réseau eaux usées – Projet urbain partenarial

M. Xavier HUBERT

Le dossier n° 32, un projet urbain partenarial. Vous savez que c'est l'outil qui permet de faire payer à des propriétaires ou à des pétitionnaires qui veulent aménager un terrain les équipements publics. La commune renonce à percevoir la taxe d'aménagement, mais on fait payer aux pétitionnaires les équipements publics. En l'occurrence, sur la commune d'Évreux, rue Marcel Paul, un réseau d'assainissement d'eaux usées pour un montant de 29 106 € hors-taxes. Ce coût sera supporté par Madame Foulon qui le sollicite. Mais également, deuxième règle, il est possible de fractionner cette dépense en autant de bénéficiaires que l'extension du réseau d'assainissement pourra avoir de propriétaires. En l'occurrence, il y a trois parcelles qui pourront bénéficier de l'extension. Il est proposé de faire supporter à Madame Foulon un tiers de la dépense.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Dossier adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour desservir le projet de Madame Lucie FOULON à Evreux, pour un montant estimé de 29 106,33 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Madame Lucie FOULON à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT ; **DECIDE** d'inclure les parcelles XN 331 et XN 428 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre Mme Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension aux propriétaires des parcelles XN 331 et XN 428 en cas de nouvelles constructions sur celles-ci, soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT pour chaque parcelle ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Madame Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de Projet Urbain Partenarial avec Madame Lucie FOULON, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Commune de Grossœuvre – Extension réseau alimentation en eau potable – Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 33 est retiré, mes chers collègues, à la demande du maire de Grossœuvre puisqu'un accord a été trouvé avec le propriétaire.

Aménagement de la station multi-énergie – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

M. Xavier HUBERT

Dossier n° 34, station multi-énergie. Vous savez que c'est une station qui devrait ouvrir à la fin de l'année, une station intéressante qui aura du gaz naturel vert, une station hydrogène et ensuite une borne électrique à recharge rapide. Nous sommes en partenariat avec GNVERT, filiale d'ENGIE, pour la station GNVERT. Il s'agit de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux à GNVERT qui pourra le réaliser sur cette partie qui concerne la station GNVERT. Pour la partie qui concerne la station hydrogène, c'est développé avec le SIEGE. Cette partie-là reste la propriété d'EPN. Vous avez les plans en annexe de la délibération.

M. Guy LEFRAND

Très beau dossier avec des travaux qui ouvriront en fin d'année

M. Xavier HUBERT

Nous espérons le début des travaux à compter de septembre et ouverture fin d'année.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 111, sise sur la commune du Vieil Evreux, à la société GNVERT, filiale d'ENGIE, afin de réaliser une station multi-énergie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant à intervenir.

Festival de l'environnement – Génération durable 2019 – Partenariat EPN/ALEGRA – Subvention

M. Xavier HUBERT

ALEGRA est une association qui réalise le festival de l'environnement chaque année au mois d'octobre. Plusieurs ateliers, débats, expositions, rencontres, films qui sont sur les territoires de nos communes : Arnières, le Val David cette année, Evreux, Saint-André-de-L'eure. Il nous est demandé une subvention de 3 500 € que nous votons régulièrement chaque année.

M. Guy LEFRAND

Oui c'est du classique, ils font du bon travail. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2019, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation en 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

Droit commun – SECOMILE – Prêt Haut de bilan – Seconde tranche – Angerville la Campagne – 33 logements individuels – Travaux d'économies d'énergie – Evreux « NET 2 » - 108 logements collectifs réhabilitation thermique – Garanties d'emprunts 15.14 %

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, une garantie d'emprunt communautaire à accorder à SECOMILE pour un beau projet de réhabilitation de 240 logements en réhabilitation thermique sur la commune d'Angerville, à Évreux Nétreville et La Madeleine. Pour chacune de ces opérations, il y a souvent une isolation thermique, un raccordement au gaz, et isolation par l'extérieur, des travaux différents, le tout pour économiser au mieux l'énergie. Il s'agit pour nous de garantir 15,14 % de l'emprunt qu'aura à faire la SECOMILE pour réaliser ce projet.

M. Guy LEFRAND

Une réhabilitation c'est toujours un avis favorable. Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 15,14% des emprunts « Prêt Haut de bilan », soit 547 916,60 euros, en vue de l'amélioration thermique de 240 logements

Conseil départemental de l'Eure – Fonds de solidarité habitat – Participation communautaire – Abondement 2019 – 41 102.40 €

M. Xavier HUBERT

FSH, fonds de solidarité habitat. C'est un fonds qui permet de faire bénéficier les locataires les moins aisés, des aides à l'accès au logement, un cautionnement de leur loyer, parfois des aides lorsqu'il y a du retard de paiement dans les loyers pour prévenir les expulsions et puis des aides en matière de maintien de la fourniture d'énergie en payant une facture de gaz ou d'électricité. Le département de l'Eure, qui gère ce fonds, a consacré sur notre territoire un peu plus 168 000 € pour aider ces familles en difficulté. Il nous est demandé d'abonder ce fonds à hauteur de 0,40 € par habitant de notre EPCI, soit, sur la base du recensement 2015, 41 102,40 €.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2019 du Fonds de Solidarité Habitat.

Transports urbains – Agenda d’accessibilité programmée

M. Daniel DOUARD

Il s’agit de l’agenda d’accessibilité programmée des transports urbains. Cet agenda est un document de programmation d’une durée effective de trois ans qui analyse les actions nécessaires à la finalisation de la mise en accessibilité du service public de transports. Il comprend un calendrier de réalisation de ces actions ainsi que le financement correspondant. Dans ce domaine qui a débuté dès 2008, a eu lieu l’acquisition des bus urbains neufs. Aujourd’hui, la totalité du parc de transport en commun est intégralement accessible aux PMR, aux personnes en situation de handicap. Pour la mise à l’accessibilité des quais et de cheminement, nous relevons à la date d’aujourd’hui 350 arrêts de bus au total sur le réseau, dont 88 points d’arrêt seulement restent à rendre accessibles. L’amélioration de la signalétique : opération déjà conduite sur la totalité des arrêts. La prise en compte de tous les types de handicap pour les aménagements proposés, ainsi que le développement des technologies de l’information répondant aux besoins de l’accessibilité numérique. Cet Ad’Ap qui est ici présenté traite de son périmètre territorial et de sa durée sur trois ans. Les onze impossibilités techniques avérées : il s’agit des arrêts prioritaires qui ne peuvent pas être rendus accessibles du fait de la configuration des lieux, des bandes trop importantes, trop étroites, démesurées déchaussées. Le service des transports de substitution : vous avez souvent entendu parler du Samibus pour les points d’arrêt prioritaire qui ne peuvent être rendus accessibles. Le montant global de cette mise en accessibilité des transports urbains est une enveloppe de 1,6 M€ qui est répartie sur trois ans, décomposé de 2019 à 2022. Nous vous demandons d’approuver cet agenda et de décider de réaliser de manière effective les travaux de chaque point d’arrêt prioritaire, comme cela était prévu dans le projet. Suite à cela si vous le permettez, je vais donner la parole à Francine MARAGLIANO qui va compléter ce que je viens de préciser. Merci Francine.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci Daniel, c’est toujours une présentation à deux voix et un plaisir que de travailler ensemble. Le problème c’est que le handicap c’est quasiment sur tous les sujets. Je vous prie de m’excuser si je prends régulièrement la parole. À travers cet Ad’AP des transports qui vous a été présenté, le sujet majeur c’est la mobilité des personnes en situation de handicap mais également pour les personnes âgées en milieu rural. Il a été exposé le Samibus. Il faut savoir que c’est une véritable réussite, puisque nous avons retravaillé complètement l’intérieur et qu’aujourd’hui nous avons multiplié par trois l’utilisation de ce service. En parallèle aujourd’hui, nous devenons un exemple à l’échelle des 14 EPCI de notre département et peut-être allons-nous pouvoir élargir tous ce travail que nous avons fait au sein d’Évreux Portes de Normandie. C’était pour vous le faire partager. Vous aviez remarqué en avril, lorsque nous vous avons présenté le premier Ad’AP de mise en accessibilité et tous les travaux qui étaient menés dans la commission spécifique d’accessibilité, que nous ne vous avons parlé que de ce qui avait été fait par la ville. Vous nous aviez dit « nous aimerions aussi faire connaître le travail que nous avons fait dans nos communes ». Donc nous avons travaillé sur un courrier qui est soit parti, soit est en cours pour les soixante-quatorze communes, pour que justement vous puissiez rendre visible tout le travail que vous avez fait chacun dans votre commune et chacun à votre niveau, avec toute l’accessibilité, qu’elle soit visuelle, auditive, motrice. Il s’agit de rendre visible tout ce travail à l’échelle d’un territoire. Vous n’en avez peut-être pas encore entendu parler, mais il y a un gros travail gouvernemental autour du territoire que l’on appelle 100 % inclusif. Nous voyons bien qu’Évreux Portes de Normandie devient leader, je ne sais pas si c’est le bon mot, mais en tout cas un bel exemple.

Pour conclure, je voudrais partager avec vous une belle aventure humaine. J’ai été élue il n’y a pas tant de temps que cela. J’ai été saisie par une famille qui n’habitait pas Evreux, car elle rencontrait des difficultés de scolarisation d’un enfant qui habitait dans un village et dont les parents avaient mis en place une organisation médicale, médico-sociale et scolaire. Elle avait pris plusieurs années pour être enfin finalisée puisque dans les communes, nous avons beaucoup de mal à avoir des professionnels de santé, des orthophonistes, des kinésithérapeutes. La famille avait tricoté un accompagnement presque idéal depuis des années, donc cela représente beaucoup de travail. C’était une première pour moi. Je tenais vraiment à remercier deux maires qui ont fait un boulot extraordinaire chacun dans leur coin : Monsieur le maire du Boulay-Morin, Monsieur EUDIER qui s’est exprimé tout à l’heure autour de cette belle aventure, et surtout Monsieur le maire de Saint-André, puisque ce sont les deux communes qui étaient concernées, avec une famille qui était extrêmement angoissée et qui était par conséquent peut-être extrêmement agressive. Chacun a fait un bout de chemin, et cela a été revoté en Conseil municipal du Boulay-Morin, et aujourd’hui cette famille est apaisée. Chacun a fait un effort, donc elle ne re-tricote pas toute l’organisation qu’elle avait mis plusieurs années à mettre en place : une orthophoniste à côté de Nonancourt, une kinésithérapeute à Saint-André, une auxiliaire de vie scolaire.

Je tenais à vous remercier, c'était un peu une première. Et Monsieur BRIDARD qui, tout à l'heure, est venu me voir pour me dire que « nous les communes on veut vraiment y aller, mais aidez-nous ». Je suis à votre disposition pour aller plus loin aussi. Merci à vous.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour ce travail à deux voix comme vous dites. Je vais donc mettre aux voix. Après tout cela qui osera être contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des transports, **DECIDE** de réaliser, de manière effective, les travaux de chaque point d'arrêt prioritaire mentionné dans ce document, semestre par semestre et **DECIDE** d'affecter les crédits financiers nécessaires tels que figurant dans l'Ad'AP transport.

Embellissement des postes électriques – Convention de partenariat ENEDIS

M. Mohamed DERRAR

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit de délibérations habituelles. La première étant l'embellissement des postes électriques sur notre territoire. Il s'agit d'un renouvellement pour une nouvelle aventure sur le territoire d'EPN.

M. Guy LEFRAND

C'est classique, mais ça fonctionne bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020, à passer avec ENEDIS dans le cadre de l'embellissement des postes électriques et les avenants éventuels à intervenir.

Plateforme Mobilité WIMOOV – Subvention de fonctionnement fléchée fonds européen FSE sur le territoire de l'ex-GEA – Année 2019

Plateforme Mobilité WIMOOV – Déploiement d'une auto-école sociale sur le territoire de l'ex-CCPN dans le cadre du fonds Leader – Convention EPN/WIMOOV – Subvention 2019

M. Mohamed DERRAR

Si vous le permettez, les n°40 et 41 sont plus ou moins sur le même sujet : il s'agit tout simplement d'un renouvellement de la subvention de notre plate-forme mobilité coordonnée par WIMOOV à hauteur de 130 000 €. Une partie, 117 500 € attribuée dans le cadre de la recherche FSE, fonds européen, sur le territoire de l'ex-GEA, et puis 12 500 € sur l'ex-CCPN qui, eux, dépendent du fonds LEADER.

Mme Françoise MARTIN

Bonsoir. J'ai une question par rapport aux délibérations n° 40 et 41. Il est mentionné dans le rapport qu'il y a deux actions qui ne seraient plus éligibles pour le FSE, donc concernant le permis pour l'avenir et une action d'éducation et formation. La MJC a été informée du non financement du Permis pour l'avenir pour 2018, le 22 mai 2019, donc très tardivement. Les actions ont été engagées, terminées et je voulais savoir comment est envisagée la compensation : sur 2018, 65 000 € ne seront pas versés pour cette action. Je voulais savoir si l'agglomération avait prévu quelque chose. Cela me semble important. Également au niveau de la délibération n° 41, ce serait pour savoir quand l'action va démarrer, puisque le permis pour l'avenir est positionné sur le territoire de Saint-André. Le démarrage va-t-il avoir lieu le 1^{er} juillet ou quand exactement ? Dans la délibération, il est noté que, comme en 2018, l'enveloppe reste identique, et je voulais savoir où était passé le financement de 2018 vu que l'action n'avait pas démarré. Je ne sais pas si c'est très clair. Je voulais savoir où était passée cette subvention de 12 500 € qui était prévue en 2018 pour le Permis pour l'avenir.

M. Mohamed DERRAR

Concernant le financement des deux actions Permis pour l'avenir et Education & formation, ce n'est pas de notre fait. C'est à la suite de l'enquête de la DIRECCTE, qui a estimé que ce sont deux actions qui ne rentraient pas dans le cadre des financements fonds européens. Nous sommes montés au créneau, nous sommes allés voir, essayé de gagner un peu plus de temps et de rentrer dans les clous. Malgré tout, nous avons réussi à récupérer quelques mois de financement, mais ils restent intransigeants sur ces deux points, considérant que le Permis pour l'avenir est trop cher, que c'est trop long et que cela ne répond pas forcément en matière d'offre d'emploi. C'est leur avis, mais ce n'est pas forcément le mien, parce que nous savons que le permis est un des freins. Le reste, sur les modalités, nous pouvons en discuter, mais je pense que c'est aussi leur avis. Nous discutons encore.

Il y a une réunion qui est organisée bientôt entre les départements, la DIRECCTE, nous-mêmes et les acteurs en question pour essayer de trouver peut-être une souplesse de la part de la DIRECCTE. Nous avons « Education et formation » qui considère pour la même raison que cette formation dépend désormais de la Région... Nous continuons tout de même au niveau d'EPN à accompagner ces projets. Nous avons quand même essayé de faire en sorte que cela puisse répondre au maximum et que ce soit le moins possible contraignant pour les uns et les autres, mais nous ne pouvons pas non plus remplacer les financements que nous n'avons pas et que nous n'avons plus.

M. Guy LEFRAND

Pour être très clair, c'est l'Etat qui refuse de financer et on ne peut pas demander à l'agglomération de financer une fois que plus à la place de l'Etat. J'ai du mal à croire que la MJC et Education et formation ne sachent pas que ça vient de l'Etat.

M. Mohamed DERRAR

Si, ils le savent. Mais en tout cas nous sommes allés à la DIRECCTE Région pour essayer de défendre le sujet. Aujourd'hui cela n'a pas bougé beaucoup de ce point de vue.

Mme Françoise MARTIN

Justement auparavant c'était dans la politique de la ville et cela a changé, c'est passé sur nous. L'année 2018 est terminée depuis pas mal de mois. Le 22 mai, apprendre le non-financement de l'action, vous pouvez imaginer que cela met en difficulté.

M. Guy LEFRAND

C'est bien pour cela qu'il faut s'adresser au responsable, en l'occurrence l'Etat. On ne peut pas toujours demander aux autres. Qui paye décide, qui décide paye. L'Etat a pris la décision, c'est vers l'Etat qu'il faut se retourner et pas toujours vers les collectivités territoriales qui ne sont pas responsables des décisions de l'Etat.

Mme Françoise MARTIN

Oui, mais nous passons bien les délibérations en Conseil d'agglomération. A un moment donné, j'espère que l'agglomération saura apporter un soutien.

M. Guy LEFRAND

Monsieur DERRAR l'a dit : il se bat jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Je ne suis pas encore ministre des Finances.

M. Mohamed DERRAR

Notre financement n'a pas bougé. Nous continuons à les accompagner. Malheureusement, nous trouvons porte close. Une fois de plus, je ne baisse pas les bras pour autant, nous essayons de trouver des solutions autres, avec des financements autres, mais aujourd'hui je n'en ai pas à vous proposer, encore moins pour ces partenaires. Mais nous y réfléchissons et nous y travaillons ensemble. Il y a bientôt une réunion organisée entre les partenaires pour essayer de trouver d'autres solutions, éventuellement de la part du département, peut-être.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ça c'était pour le vote n° 40. Même vote pour la n° 41. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le Président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 117 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds FSE reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV, cosignée par les opérateurs mobilité et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le Président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 12 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds LEADER reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels, cosignée par les opérateurs mobilité concernés et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

Mme Françoise MARTIN

Je n'ai pas eu la réponse concernant la subvention 2018, de 12 500 € : où est-elle passée ? L'action démarre-t-elle au 1^{er} juillet ?

M. Mohamed DERRAR

Je reprends mes notes. Je n'ai pas les dates aujourd'hui exactement, mais ces actions ont vocation à démarrer aussitôt que possible, voire même un peu en amont ; il y a des actions qui sont déjà entamées. La date exacte, je ne peux pas vous la donner, je peux la demander, mais ce sont pour partie des actions qui sont déjà en cours et d'autres qui ne devraient pas tarder à démarrer. Je demanderai à ce que vous ayez la réponse exacte de la date du début.

M. Guy LEFRAND

Tu vérifies pour que Madame MARTIN puisse avoir la réponse. Merci beaucoup.

Dispositif 100 CHANCES 100 EMPLOIS – Renouveau – Convention de partenariat 2018-2020

M. Mohamed DERRAR

C'est un dispositif qui maintenant est sans doute connu par tout le monde, qui fonctionne très bien. Il s'agit de renouveler la convention avec les deux partenaires co-pilotes que sont Schneider et SOS intérim, à une différence près, qui est qu'aujourd'hui l'État ne finance plus. Donc nous avons recherché sur les fonds européens, pour essayer de retrouver ces financements que nous avons perdu.

M. Guy LEFRAND

Voilà, ça continue. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020 et les avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires du dispositif 100 Chances 100 Emplois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les demandes de subventions auprès des différents financeurs notamment le Fond Social Européen et tous les documents annexes.

Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2019 – 2e phase

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la deuxième phase de programmation de la CST en termes de subvention sur les actions. Il s'agit pour cette deuxième phase de contribuer à hauteur de 24 500 € en direction des acteurs qui sont cités, ou en tout cas les actions qui sont sur le tableau.

Je fais un petit clin d'œil sur un projet en particulier qui est celui de l'association Promoov'Arts. Vous connaissez tous le bus 56. Dans le même esprit, nous allons avoir un bus qui va distiller de l'information, des ateliers, de l'information, sur tout le territoire d'EPN sur la culture. Dans le même esprit que le bus, vous aurez un bus qui va dispenser des ateliers, des actions, des spectacles, valoriser des artistes locaux et du territoire dans le monde rural et urbain. Je voulais juste faire un clin d'œil sur ce projet qui va être un petit peu le petit frère du bus 56 qui a eu du succès.

Mme Catherine BENARD

Président, chers collègues. Pour cette délibération, il est vrai que nous avons eu quelques interrogations lors de la présentation puisque nous avons demandé des financements sur des structures qui n'étaient pas encore consolidées. Nous avons demandé à avoir des informations sur ces structures. On nous a dit « oui, vous allez les avoir ». Ce soir, les dossiers passent en Conseil d'agglomération. Nous avons un compte rendu par mail dans la journée de cette réunion de la troisième commission sans plus d'informations. Nous n'y voyons pas clair. Rappelez-vous, à quelques reprises, parce que je l'ai fait plusieurs fois en Conseil d'agglomération et cela s'est déroulé aussi dans un domaine un peu plus privé, j'ai sollicité le recours à des comptes rendus de commission détaillés de façon à ce que les élus qui ne peuvent pas participer aux commissions – parce que je ne pense pas être la seule dans ce cas – puissent voir et prennent conscience des échanges qui ont eu lieu au sein de celle-ci. Là, en tout état de cause, il y a quatre abstentions, personne ne sait pourquoi, pas de détails. Je trouve cela un peu léger. Les financements de CIGALE ne nous posent pas de problème, l'Amicale de Navarre non plus, le restant c'est beaucoup plus obscur. Quant à l'équivalent du bus 56, je ne pense pas que nous ayons projeté l'achat d'un autre bus pour faire cela. Ce n'est pas évoqué non plus dans la troisième commission. Tout cela manque de clarté et je pense qu'en termes de démocratie, il y a besoin de faire des efforts. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Soyez démocratique Monsieur DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Pour information, dans la délibération, je n'ai à aucun moment parlé, ni à la troisième commission, ni ce soir d'un achat de bus. J'ai parlé de l'action, donc du résultat et de ce qui nous a intéressé dans ce projet. Une demande de subvention est faite. Ils vont acquérir un bus incessamment sous peu, courant de la semaine prochaine. Une convention est en négociation avec Transurbain, et je remercie la Présidente ici présente pour les accompagner avec un garage, ou en tout cas stationner leur bus par la suite. Ce n'est pas avec 5 000 € que nous allons leur verser qu'ils vont financer un bus.

Pour la question qui vous a un peu irritée lors de la troisième commission, j'ai effectivement demandé au service d'aller chercher les informations et de vous les transmettre. Je ne pense pas que vous n'avez pas tout eu. J'en ai quelques-unes à vous redonner. Dans l'explication qu'il y a sur le tableau, il n'y a pas toute la description de l'action. Une action est précisée, mais sur cette demande de la ville en l'occurrence. Ce n'est pas une structure existante, donc c'est la ville d'Évreux dans le cadre de son service jeunesse qui accompagne un projet porté par les jeunes que nous finançons tous les ans. C'est une action qui consiste à sensibiliser les jeunes sur l'utilisation des jeux vidéo en ligne, etc. Soit d'un côté préventif dans le cadre d'une addiction possible et éventuelle, mais d'un autre côté cela peut aussi être un apport très positif en termes de construction du jeune, voire même de l'enfant. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des spécialistes ; notamment en termes d'addiction, l'OMS a reconnu la maladie, sachant que plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde aujourd'hui jouent aux jeux vidéo. Ce n'est pas forcément négatif, mais il y a les deux aspects qu'il faut prendre en considération. C'est toujours dangereux. Cette action est dans un premier temps accompagnée d'une structure associative qui s'est présentée pour porter, avec Rétrogamer qui a eu lieu il y a trois ans de cela. Aujourd'hui les membres de l'association Rétrogamer sont un peu dispatchés. Un autre jeune issu de l'agglomération, et pas d'Évreux pour autant, souhaite porter ce projet. Il veut monter une association et derrière une entreprise dans le cadre de prévention et d'action autour du jeu. Mais ils n'ont pas les reins assez solides dans un premier temps. Une rencontre a été faite avec le Président national des associations de gamers et avec la structure qui organise des qualifications : championnats de France, championnats du monde, championnat européen. Il nous paraissait important que nous puissions accompagner dans un premier temps, ou en tout cas donner un marche-pied, à cette association, à cette structure, à ce groupe de travail pour mettre en place une première action dans le cadre, ou au travers, du e-sport. Comme le disait tout à l'heure Arnaud MABIRE dans le cadre de l'association, le e-sport est une activité qui prend de l'ampleur, pas seulement chez les jeunes mais aussi chez les adultes. Cela fait partie aussi de certains critères dans les entreprises au niveau du recrutement, car cela développe certaines capacités chez les uns et chez les autres. Sur les 16 443 € qui sont présentés dans le cadre du projet, tout n'est pas sur la même journée, tout n'est pas sur cette action de e-sport, mais c'est un ensemble d'actions avec la politique de la ville et la cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération sur des actions multiples sur tout le territoire en termes de sensibilisation, de connaissance et d'information auprès des parents et des jeunes, et pourquoi pas demain développer auprès des écoles. Mais cela sera uniquement à partir de 2020. Le prochain projet sera porté entièrement par ces deux structures, ou à défaut une seule.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voilà une réponse on ne peut plus précise.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je suis membre de la commission et j'ai participé à cette commission. Nous avons posé la question de la durée de ce projet. Catherine avait un peu posé le problème en demandant pourquoi c'est la ville d'Évreux. On a dit qu'il s'agit du service jeunesse, donc d'accord. Par contre, Mohamed, tu m'as répondu et j'ai bondi, en disant que cela se va se passer sur une journée. Si nous regardons le tableau avec les financements, pour une journée, c'est 7 430 €. Tu m'as répondu « oui mais le matériel coûte cher, etc ». Mais par contre, nous finançons à 50 %. Si nous comparons à ce que nous pouvons donner aux autres associations, nous sommes loin des 50 %. Je veux bien croire que le jeu c'est important, peut-être que je suis un petit peu dépassée par rapport à cela, mais une chose qui ne me dépasse pas, c'est les sous. 7 000 € pour une journée financée à 50 % sur les fonds de l'EPN, je trouve cela un peu cher. Cela fait cher de l'heure. Des intervenants vont venir, je suis d'accord. Si nous regardons le SIVU CIGALE, c'est un projet de 96 000 € : 5000 €. Le SIVU CIGALE encore : 56 000 € pour 6 000 €. L'Association sportive d'Arnières : 5 100 € pour 500 €. Ce n'est quand même pas du tout dans la même dimension et dans la même relation. Pour cela, je ne voterai pas, je m'abstiendrai.

M. Mohamed DERRAR

Effectivement la question a été posée sur la journée. Je vous ai répondu à l'instant : une action précise qui est la journée du samedi, la date n'est pas encore déterminée, pour amorcer la découverte des e-sports. Cette journée comprend plusieurs intervenants, des conférenciers, des spécialistes du jeu pour informer tant sur l'aspect médical que sur l'aspect addiction ou sur l'aspect positif, mais aussi rassurer et en tout cas conforter les parents dans certains jeux et leur utilisation. Mais c'est aussi de l'emploi qui est développé derrière dans le cadre des nouvelles technologies. Il faut vivre avec son temps, Madame HANNOTEAUX. Ce n'est pas un reproche que je vous fais, je parle en termes de mise en action, des actions nouvelles. Les nouvelles technologies font partie de notre temps aujourd'hui. Je rappelle que nous portons un procès à la ville d'Évreux. Mais elle met plus de la moitié sur les financements, sans compter la mise à disposition de matériel, de salle, etc.

pour une action qui va comprendre tout le territoire de l'agglomération. On peut faire un procès à la ville d'Évreux, au service jeunesse, ou à une décision qui a été prise, mais en l'occurrence on va vraiment capitaliser le financement de la ville, c'est au-delà de 50 % qui va bénéficier à tout le territoire.

Mme Francine MARAGLIANO

Lorsque ce projet a été présenté en commission, j'y étais. L'addiction aux jeux fait partie du cinquième risque qui a été mis en avant par le Défenseur des droits. C'est un véritable fléau tant pour nos jeunes, y compris dans les écoles, que pour les personnes âgées qui sont seules à domicile. Je trouve que c'est une excellente initiative. Certes cela a un coût, mais le numérique a un coût également.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je vais répondre à Mohamed. Excuse-moi, mais tu m'as mise en jeu directement. À aucun moment je n'ai remis en cause le service de la ville d'Évreux. J'ai simplement dit que peut-être que le projet est intéressant – mais il faut le faire en fonction de ses moyens. Et honnêtement avons-nous les moyens de mettre 8 000 € ? C'est ça le souci. Maintenant que l'on dise que c'est important et que je ne vis pas à mon époque, je veux bien.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Mohamed, tu as dit : « Madame HANNOTEAUX, il faut vivre à notre époque. »

M. Guy LEFRAND

Il s'est mal exprimé.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Plutôt oui, plutôt.

M. Guy LEFRAND

Attendez, il y en a d'autres qui parfois s'expriment mal, et vous ne faites pas les mêmes cris.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'est pas vous qui étiez visée. Je suis désolé si vous l'avez pris comme cela. C'était vraiment pour dire que les nouvelles technologies aujourd'hui sont d'actualité, nous les étudions à tous les niveaux, y compris la mission locale et cela marche très bien.

Mme Catherine BENARD

Je voulais faire une petite mise au point : nous n'avons jamais dit que ce n'était pas utile. Mais les nouvelles technologies n'existent pas d'aujourd'hui. Nous connaissons effectivement les préjudices que cela peut avoir sur les jeunes. Ce n'est pas non plus d'aujourd'hui. Il n'y a rien sur le fait de financer ou pas une action dans cette voie-là. C'est la façon dont les choses ont été présentées, mal ficelées. Le fait que nous prenions sur des fonds qui ne sont pas politique de la ville puisque là nous partons sur quelque chose d'Évreux pour le financer. C'est l'amalgame entre les deux, entre la partie cohésion sociale et la partie politique de la ville où les barrières sont franchies sans grande clarté.

M. Mohamed DERRAR

Juste un petit rappel : la cohésion sociale c'est un service pour tous, donc la politique de la ville concerne les quartiers prioritaires dont trois quartiers sur Evreux. En l'occurrence, je n'ai pas parlé de quartiers prioritaires mais des territoires d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Donc les frontières ne sont pas franchies. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 9 abstentions)** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-joint, pour un montant total de 29 500€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Schéma départemental des Gens du Voyage 2019 – 2025 – Avis d'EPN

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Une délibération mes chers collègues qui va vraisemblablement vous intéresser autant que les autres puisqu'il s'agit de la validation du schéma départemental des gens du voyage élaboré en collaboration par la préfecture et le département de l'Eure. C'est un document de travail. Je vais être extrêmement rapide parce que j'imagine que nous allons plus débattre ensuite sur les gens du voyage que sur le schéma en lui-même. Quatre axes essentiels repris dans ce schéma. Les aires d'accueil permanentes et les aires de grand passage : vous savez que depuis quelques années, la compétence gens du voyage est une compétence communautaire et non plus municipale. Pour

autant, ce sont généralement les maires qui sont généralement confrontés aux problématiques essentiellement illicites, même si ce document de travail est pavé de bonnes intentions, ne nous mentons-pas, ce n'est pas le reflet de ce qu'est la stricte réalité des choses. Que l'on soit maire d'une grande ou d'une petite commune, devant les gens du voyage, nous sommes égaux. C'est un point commun.

Quatre axes essentiels comme je vous le disais. Une aire d'accueil permanente, comme vous le savez l'aire d'accueil de Guichainville pour l'EPN, comportant seize emplacements, trente-deux places, ouvrira dès que le Conseil sera passé c'est-à-dire dans les tous prochains jours. Concernant la réflexion sur l'aire de grand passage, il faudra que nous en ayons une puisque nous sommes en contravention avec la loi, car EPN n'a pas d'aire de grand passage. Puisqu'on a renforcé les obligations des EPCI dans ce domaine, nous sommes tenus d'accueillir les gens du voyage qui ont décidé de faire des grands passages. Les grands passages, vous le savez comme moi, ce sont généralement des baptêmes ou des manifestations religieuses qui accueillent cent, deux cents, deux cent cinquante caravanes pour les manifestations les plus importantes. C'est notre compétence. Le problème c'est que pour loger 250 caravanes, on ne trouve pas l'emplacement sous le pied d'un cheval, et c'est souvent problématique. Ils ne sont plus à Gravigny, ils sont revenus à Évreux. Pour ce qui disaient parfois qu'Évreux envoyait les gens du voyage vers les communes périphériques, vous voyez que l'inverse est vrai puisque François GANTIER nous a gentiment renvoyé les gens du voyage de Gravigny vers Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Monsieur le maire de Huest aussi.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Oui, c'est vrai. Deuxième axe : répondre aux besoins d'habitat adapté. Nous sommes confrontés à un problème de taille sur les gens du voyage. C'est-à-dire que vous avez les vrais voyageurs, donc les gens qui ont opté pour ce mode de vie, et après tout c'est leur choix, et les gens qui sont considérés comme issus de la communauté des gens du voyage mais qui ne sont plus des voyageurs. L'essentiel des stationnements illicites que nous avons sur la zone industrielle Long Buisson, ce sont des gens du voyage qui ne sont plus des voyageurs. Quand vous voyez l'état des caravanes de toute façon, elles ne pourraient pas rouler. Nous avons deux catégories : une catégorie de gens qui sont effectivement du voyage et qui voyagent, et une catégorie de gens du voyage qui sont en phase de sédentarisation. Ce sont soit des personnes très âgées : l'essentiel des caravanes que nous pouvons avoir sur la zone industrielle de la Long Buisson, par exemple, on en a quelques-unes qui sont des caravanes de personnes âgées, et puis d'autres qui se sont sédentarisées. Il faudrait que nous accompagnions les gens du voyage vers la sédentarisation, c'est-à-dire leur donner des logements. Sauf que culturellement ce n'est pas possible. On peut faire ce qu'on veut, vous pouvez mettre une maison, la dernière fois que nous avons proposé cela, on nous a demandé de mettre la caravane dans la maison. Nous sommes arrivés à une situation assez cocasse. Mais il faudra que nous traitions de cette problématique de sédentarisation. Pourquoi ? Parce que les sédentaires et les voyageurs ne se mélangent pas. D'où les séparations régulières de camps parce qu'ils ne se mélangent pas. Les sédentaires ne veulent pas aller avec les voyageurs et les voyageurs ne veulent pas aller avec les sédentaires. J'imagine que lorsque j'aurai terminé mon propos chacun ira de son stationnement illicite, j'en ai bien conscience, mais nous avons une vraie problématique avec d'une part des problèmes de communauté, et d'autre part, des problèmes de statut entre voyageurs et sédentaires. Troisième point : l'accompagnement social et la communication. J'imagine que comme nous tous, vous avez pris connaissance de cet intéressant document de suivi, santé, social, la communication ; un document d'information à destination des élus. C'était une bonne idée de nous expliquer comment il faut faire quand ils sont là, parce que quand ils ne sont pas là il y a moins de problèmes. On va être clairs dans le propos aussi, il faut arrêter la langue de bois. Un quatrième axe, c'est le fonctionnement des aires d'accueil et le développement du réseau des gestionnaires. Cela nous concerne un peu plus puisqu'effectivement, vous le savez, je viens de vous le dire, une autre aire va ouvrir et nous allons avoir un système de gestion qui permet la rotation. Ce n'est pas le tout d'avoir une aire d'accueil, il faut aussi payer les emplacements. Si vous laissez une aire d'accueil sans faire payer les emplacements et sans demander le paiement des factures d'eau et d'électricité, vous avez une sédentarisation qui se fait naturellement. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je sais que Marc PERRIN va prendre la parole tout à l'heure parce que dans le schéma départemental le vieil Evreux n'est pas repris dans les communes susceptibles d'accueillir des populations de gens du voyage. J'ai fait remonter à la préfecture cet élément que tu m'avais communiqué en commission par téléphone puisque j'étais bloqué dans les embouteillages. Nous l'avons remonté à la préfecture, et vous l'avez vu dans le document de travail, toutes les communes ne sont pas reprises.

Pour autant, un certain nombre de communes qui ne sont pas reprises sont concernées une fois de temps en temps par les stationnements illicites. Pour Marc, c'est un peu particulier, comme pour d'autres communes périphériques d'Évreux, mais chacun d'entre nous peut y être confronté. Voilà ce que je pouvais vous dire et vous demander d'approuver ce schéma départemental des gens du voyage. C'est un avis.

M. François GANTIER

Je voulais faire une remarque : je n'ai pas envoyé les gens du voyage sur Évreux pour la simple raison qu'ils étaient sur un terrain privé. Je pense que c'est le propriétaire qui a dû faire le nécessaire par la voie judiciaire, la police ou je ne sais pas comment. Ils sont arrivés une semaine et sont partis le dimanche soir sans que je m'en aperçoive d'ailleurs.

M. Marc MORILLON

Il se trouve, François, que j'étais à Gravigny dimanche et que je me suis arrêté puisqu'en fait ils étaient en train de débrancher une installation électrique, donc j'ai appelé les services de l'EPN pour que la patrouille gens du voyage se rende sur place car je pensais qu'ils se réinstallaient. En fait ils sont partis dimanche soir effectivement, ils ont fait sauter le cadenas sur le stade de Nétreville et ils nous ont gentiment fait l'honneur de leur présence.

M. Marc PERRIN

Je voudrais intervenir. C'est pour revendiquer justement ces aires de stationnement parce que je ne comprends pas. Fauville est partie prenante, comme cela a défrayé dans la presse – le barda que vous avez vu dans la presse locale c'était quand même sur la commune de Fauville. J'ai interféré vis-à-vis de la préfecture parce que les gens étaient sur cette zone économique. S'ils montraient un minimum de savoir-vivre, il n'y aurait pas tous ces soucis. Je ne suis toujours pas retourné en préfecture, on ne sait pas qui nettoiera cette zone. C'est toujours un problème crucial. Je voulais souligner que Fauville est très partie prenante.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je crois qu'il y a peu de communes qui ne sont pas parties prenantes.

M. Marc PERRIN

Merci Nicolas d'avoir remonté mes propos, puisque lorsque j'avais lu le document, j'avais été surpris que la commune du vieil Evreux ne soit pas citée pour des occupations irrégulières de gens du voyage. Nous ne sommes pas du tout une commune qui a des aires d'accueil. Je tiens à le préciser.

M. Guy LEFRAND

Si tu veux en faire une, tu peux.

M. Marc PERRIN

Je vais déjà en avoir une à quelques mètres de la limite de la commune, donc ils vont passer par la commune. D'abord Nicolas, je suis maire depuis 2014, et je suis confronté régulièrement au problème. En 2014, toi et tes services, la secrétaire générale de la préfecture m'avez beaucoup aidé puisqu'il y avait une occupation du Long Buisson qui posait vraiment problème. Aujourd'hui concrètement, nous avons toujours des occupations au Long Buisson. Comme pour conforter mes propos de la troisième commission, le lendemain j'ai reçu un message d'une entreprise qui a près de 450 salariés sur la zone et qui est régulièrement confrontée à cette problématique. C'est un phénomène difficile à gérer et heureusement que nous, communes périphériques, nous avons quand même le soutien des services d'EPN puisqu'il faut arriver à gérer ces situations. Je tenais juste à intervenir pour dire qu'on était régulièrement confrontés. Le point positif : Madame AUGER a annoncé ce soir la vente de deux terrains, donc ces deux terrains une fois que les entreprises seront installées dessus, seront des terrains moins disponibles pour des campements sauvages. Merci beaucoup.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Pour répondre à vos propos à tous. Oui, il y a une problématique qui devient insoluble puisque d'une part en ce moment nous subissons des gros passages. Nous les subissons car il n'y a pas d'aire de grand passage. À partir du moment où l'EPCI n'a pas d'aire de grand passage, nous ne pouvons pas procéder à l'évacuation. Le grand passage de Nétreville qui était sur Gravigny consistait en une incapacité pour une collectivité de procéder à une évacuation puisque juridiquement, pas d'aire de grand passage, pas d'évacuation. Pourquoi cela fonctionnait sur Gravigny en saisissant le tribunal des référés, c'est parce qu'effectivement, comme le disait François, c'était sur une propriété privée. Donc nous avons un problème de stationnement. À un moment, cela ne relève plus des compétences de l'agglomération. Quand nous sommes dans les proportions que l'on connaît aujourd'hui en termes de stationnement, ce n'est plus de la compétence de l'agglomération. La puissance publique doit procéder à l'identification des caravanes en stationnement illicite et à l'évacuation lorsque cela est nécessaire, quitte à ce qu'il y ait des injonctions judiciaires de stipulées. Force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Il faudra d'ailleurs certainement que nous ayons une réflexion d'une part au niveau du Conseil communautaire sur l'aire de grand passage parce qu'il nous en faut une.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde en a une.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Bien sûr. Si d'ailleurs quelqu'un est volontaire pour accueillir l'aire de grand passage au niveau de l'EPN, il sera ici chaleureusement reçu. Nous avons une vraie problématique. J'ai récupéré cette compétence sur Évreux en 2014 et pour l'agglomération depuis deux ans. Avec les services dans l'EPN, avec Ludovic, nous y passons une partie de nos week-ends. La problématique c'est que nous sommes toujours dans un rapport de force. Moi je veux bien que ce document soit pavé de bonnes intentions, comme je le disais tout à l'heure, mais nous sommes entre élus, il n'y a pas un stationnement de gens de voyage qui se passe dans la délicatesse, la bienséance et la bonne humeur. Vous ne vous êtes jamais dit : « bravo, je vais vous mettre de l'eau, je vais vous mettre des couverts et vous allez pouvoir rester là un mois si ça vous fait plaisir ». Non. Le problème c'est que nous sommes dans une relation de force et qu'effectivement quand vous avez cent caravanes, c'est assez simple. A Nétreville, quand vous avez cent caravanes qui bloquent la déviation pour rentrer sur le stade de Nétreville, vous n'avez d'autre choix que d'ouvrir le stade. Là il est ouvert tout seul, nous n'avons pas eu cette problématique. Mais la plupart du temps, pour eux, c'est le nombre qui fait la force. Je pense qu'il faudra vraiment que nous ayons cette réflexion sur l'aire de grand passage et peut-être à plus long terme, pas dans les mois qui viennent mais peut-être après, avoir une réflexion sur un service dédié qui permette de renforcer la compétence du maire en termes de police. A l'EPN nous avons des agents en charge des gens du voyage, et nous en avons moins maintenant puisque nous avons eu deux départs. Mais il faudra que nous ayons une réflexion globale sur cette problématique gens du voyage, car effectivement le dimanche à 14 h, tu peux appeler la gendarmerie si tu es en zone gendarmerie, tu n'auras personne, tu peux appeler la police si tu es en zone police, tu n'auras personne, et les seuls qui se déplacent sont les agents de l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois on va nous demander de faire le boulot des autres.

M. Michel MOLINA

Chez moi, ils viennent tous les ans. Ils ont repéré le terrain de football avec toutes ses dépendances. J'ai fait une clôture de 23 000 € avec des fonds de concours de l'EPN. La clôture, ils la démontent, la mettent par terre mais ils la remettent après. C'est bien. Mais il y a vraiment urgence. Lorsque nous y étions confrontés, il y avait une ligne de caravanes qui partait de chez moi qui est proche de la forêt, jusqu'à la mairie de Fauville, près de 150 caravanes. Il était impossible qu'ils viennent sur le terrain de foot. L'année dernière il y en avait 95 et nous ne pouvons pas aller au-delà.

Ils connaissent parfaitement leurs droits. Si vous appelez la préfecture, parce que je les ai appelés, ils m'ont dit : « Monsieur le maire, c'est de votre ressort, mais faites respecter la loi ». Avec ça vous êtes content. Moi je ne suis pas docker. Après j'appelle la gendarmerie parce que j'habite en zone de gendarmerie et là heureusement, j'ai de la chance à chaque fois qu'ils répondent présents et à n'importe quelle heure. Là aussi, ils sont passés à 2 h du matin. Quand vous êtes avec trois gendarmes, tout seul, au milieu de tout ce monde, je vous assure que vous faites attention à ce que vous dites. Il ne faut pas dire un mot de trop. Il ne s'agit pas de s'aplatir, mais il ne faut pas dire un mot de trop. Néanmoins, ils connaissent leurs droits. Ils connaissaient parfaitement la commune parce qu'ils s'y prennent longtemps à l'avance : « Vous faites partie d'une agglomération qui n'a pas d'aire, donc on peut rester chez vous autant de temps qu'on veut ». C'est ce qu'on te dit. Il faut y être confronté. J'ai eu de la chance. Au départ ils restaient une semaine. Ensuite ils n'ont pas pu mettre leurs caravanes, ils sont partis et ont été accueillis à bras ouverts sur Évreux.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Je trouve que le Préfet la joue facile. Dire que nous n'avons pas d'aire de grand passage pour se retirer derrière le maire, je crois que c'est facile. C'est de la démagogie. C'est l'absence de responsabilité, pour un Préfet c'est gênant. Effectivement il faudrait faire une aire de grand passage. On pourrait un hectare d'herbe un peu isolé en mettant une clôture à cinq euros autour, comme ça nous dirions au Préfet que nous en avons une maintenant. Je ne suis pas maire de la commune, mais je pense que nous pourrions aussi faire, dans cette assemblée, une lettre au Préfet en disant que beaucoup de maires sont confrontés à ce problème et qu'ils souhaitent un appui et un soutien de la préfecture dans toutes ces situations difficiles. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Mais il faudrait montrer au Préfet que l'ensemble des maires d'EPN sont d'accord là-dessus. Il faut leur dire que nous avons besoin de la préfecture et que c'est leur responsabilité et de ne pas se retrancher derrière le fait que nous n'appliquons pas l'aire de grand passage. C'est trop facile.

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur NOGAREDE. Vous nous avez habitués à moins de naïveté.

M. Claude BEHAR

Souvenez-vous, Président, que j'étais quelque peu angélique pendant un temps puisque que je croyais que si chaque commune y mettait un peu du sien, nous pouvions les accueillir. Ils connaissent la loi, Michel, oui, mais le problème c'est qu'ils n'ont pas le même rapport à la loi que nous. Pour revenir à ce que disait Alain, le Préfet est comme nous. Nous ne sommes que des hommes et nous sommes dans une impuissance devant le fait accompli, et nous devons gérer au jour le jour. J'avais des gens du voyage, j'y ai cru quand je tenais ce raisonnement d'accueil, parce que pendant longtemps j'ai eu six à huit caravanes pendant à peu près huit ans. J'étais content, je respectais tout. Et puis un jour ils ont déboulé à quatre-vingt. La deuxième année, ils étaient aussi quatre-vingt. Je reconnais que j'ai été très soutenu par les services de l'EPN. Là je ne sais pas ce qu'il passe, je ne les vois pas. J'ai un raisonnement inverse : je me dis que ce n'est pas normal, il y a galette sous cailloux. Nous avons fait des aménagements, Nous avons fait une clôture avec les fonds de concours de l'EPN. Ils ne l'ont pas encore cassée. Nous laissons pousser le foin. Je me demande combien de temps cela va durer parce que nous ne sommes qu'au mois de juin. Ceci étant, ils se sont manifestés dès le mois de mars. Nous sommes impuissants. Nous pouvons écrire tous au Préfet. De toute façon la loi est simple, elle dit qu'il faut faire un référé. Le référé met huit-dix jours. Si tu rentres dans ce processus, ils savent se téléphoner entre eux, et dans ce cas-là, de nouveaux arrivent, et tu peux les avoir pendant six mois et ce ne seront jamais les mêmes.

M. Guy LEFRAND

L'an dernier nous avions une aire de grand passage que Saint-André nous avait mise à disposition.

M. Claude BEHAR

Ils ne veulent pas y aller.

M. Guy LEFRAND

Ils ne veulent pas parce qu'il n'y a pas assez d'herbe, il n'y a pas assez de fleurs, d'accord. Mais au moins juridiquement nous avons une aire de grand passage, ce qui permettait justement que nous puissions intervenir.

M. Claude BEHAR

Ce qui permettait de leur dire : « vous n'avez pas le droit ». Mais pendant douze jours ils ont le droit.

M. Marc PERRIN

Cela va être rapide, car tu viens de répondre à ce que j'avais posé comme question. C'était concernant la situation de Saint-André. Elle a été fléchée à un moment donné, il y avait déjà eu des aires de grand voyage. Depuis combien de temps c'est fini, je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

Cela avait été fait à titre provisoire, transitoire, je crois il y a deux ans en accord avec Serge Masson à l'époque. Nous nous étions engagés à ce que si les caravanes arrivaient là-bas, l'EPN compense les dégradations éventuelles. Il y a eu des drames à Saint-André de l'Eure, il fallait laisser le temps au nouveau maire de s'installer. Je pense qu'il y avait d'autres urgences à Saint-André.

M. Michel DULONDEL

Je vous propose une solution, c'est de distribuer des gilets jaunes à tous ces gens du voyage, et vous allez voir que l'État va bouger.

M. Guy LEFRAND

A Evreux, nous n'avons pas eu cette image-là.

Nous adoptons le schéma départemental des gens du voyage ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je vois à quel point vous êtes persuadés que cela va changer les choses.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ses fiches récapitulatives évolutives et **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer les fiches du schéma en fonction de leur évolution.

Accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels – Convention cadre EPN/CenNS

M. Michel COCHON

Mesdames Messieurs bonsoir, chers collègues. Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, EPN développe une politique globale en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Afin de poursuivre les études environnementales menées sur son territoire, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, qui est déjà partenaire de plusieurs projets naturalistes, propose d'établir une convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection de la gestion et la valorisation des espaces naturels du territoire communautaire. En dehors des commandes spécifiques par EPN, par exemple des demandes d'expertise, aucun financement n'est demandé par le Conservatoire au travers de cette convention.

Le Conservatoire se charge lui-même de rechercher les financements et la durée totale proposée est de dix ans afin de pérenniser les actions entreprises. Il vous est donc demandé d'approuver la convention cadre entre EPN et le Conservatoire.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes – Convention d'application EPN/CenNS

M. Michel COCHON

Il s'agit d'une convention d'application entre l'EPN et le Conservatoire. Evreux Portes de Normandie possède sur son territoire plusieurs zones naturelles qui font l'objet d'une colonisation par les espèces végétales exotiques envahissantes. L'agglomération a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie afin d'opérer des actions de génie écologique pour limiter voire éradiquer ces espèces qui portent atteinte à l'intégrité biologique de son territoire. Pour cette intervention, le Conservatoire demande une subvention de fonctionnement de 375 €. On ne peut pas dire qu'on vous coûte cher.

M. Guy LEFRAND

C'est moins cher que les jeux vidéo.

M. Michel COCHON

Les frais de déplacement seront financés par d'autres organismes et ne feront pas l'objet d'un paiement par EPN. En plus de cela, les interventions de la brigade du Conservatoire permettront aussi d'éviter un surcoût dans le cadre du programme de restauration du réseau de mares d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 375 € TTC au CenNS et si besoin les montants de crédits nécessaires

Assainissement collectif – Tarifs dégressifs – Modification

M. Guy DOSSANG

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. La première délibération est une modification des tarifs dégressifs sur l'assainissement collectif appliquée sur les 37 communes de l'ex-GEA calculée à partir d'un coefficient en fonction de la consommation. EDN, gérant la facturation, ne peut appliquer un coefficient, mais un montant en euros, comme d'ailleurs la législation impose. De 0 à 6000 m³, c'est 2,31 € ; avant nous avions un taux de 1. De 6001 à 7000, c'est 1,89. Jusqu'à 19 000, 1,39. Et au-delà, 1,15. Avis favorable de la deuxième commission.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Pour que je comprenne bien, si nous consommons 6 500 m³, ce sont les 6 500 qui sont facturés à 1,89 ou c'est de 0 à 6 000 ?

M. Guy DOSSANG

Non, de 0 à 6 000, c'est 2,31, de 6 001 à 7 000, c'est 1,89, de 7001 à 19 000, c'est 1,39, et au-delà de 19 000, c'est 1,15.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tranches de dégressivité ci-après applicables au territoire de l'ex GEA, à compter du 1er janvier 2019 :

- o De 0 à 6000 m³ : 2,31 euros le m³
- o De 6001 à 7000 m³ : 1,89 euros le m³
- o De 7001 à 19000 m³ : 1,39 euros le m³
- o Plus de 19000 m³ : 1,15 euros le m³

sur la base du volume annuel facturé.

Château d'eau de Saint-Luc – Château d'eau – Station de téléphonie mobile – Convention d'utilisation INFRACOS et EPN

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention entre l'EPN et INFRACOS pour l'utilisation du réservoir de Saint-Luc pour une durée de 12 ans sans reconduction, moyennant une redevance de 10 000 € hors-taxes annuelle indexée sur un taux fixe de 2 %. Nous prévoyons sept déplacements d'EPN, et au-delà ce sera facturé 125 € hors-taxes par intervention. Avis favorable de la deuxième commission.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir avec la SAS INFRACOS pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le réservoir d'eau de Saint Luc et **AUTORISE** la perception de la redevance afférente à l'utilisation du réservoir du château d'eau de Saint Luc (10 000 € HT/an)

Château d'eau de Saint-Sébastien de Morsent – Station de radiotéléphonie mobile – Vidéoprotection Convention d'utilisation EPN/ Saint-Sébastien de Morsent

M. Guy DOSSANG

EPN a été sollicité par la commune de Saint-Sébastien pour installer sur son Château d'eau un dispositif de vidéo protection. Le Château d'eau appartenant à EPN, il est proposé une convention entre EPN et Saint-Sébastien à titre gratuit pour dix ans. Il adopte le même principe des sept déplacements à l'EPN à l'année. Tout déplacement supplémentaire sera facturé 125 € hors-taxes.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile-vidéo protection sur le réservoir d'eau situé sur la commune, et ce pour une durée de 10 ans et à titre gratuit, et **AUTORISE** la perception des sommes correspondant aux déplacements supplémentaires éventuels (125 € HT au-delà de 7 interventions/an)

Evreux – Servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales – Convention EPN / GlaxoSmithKline

M. Guy DOSSANG

Une servitude de passage pour les eaux pluviales et les eaux usées. GSK doit être en conformité par arrêté ministériel l'obligeant à recueillir les eaux d'incendie et les eaux d'extinction. Ainsi doit-il créer un ouvrage de stockage et de confinement des eaux d'extinction captées par les ouvrages pluviaux. Compte tenu de l'implantation des réseaux et de leur raccordement au réseau public, GSK souhaite relier hydrauliquement effluents eaux usés et eaux pluviales entre deux bâtiments séparés et ainsi profiter des ouvertures des tranchées. GSK prendra à sa charge tous les frais. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention de servitude de passage des réseaux.

M. Guy LEFRAND

Vous me donnez l'autorisation ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales à intervenir entre EPN et la Société GlaxoSmithKline ou tout document à intervenir. Les frais d'acte sont pris en charge par la société GSK.

Mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans cinq BAC de l'Eure – Convention 2019-2020

M. Guy DOSSANG

Intercultures courtes. Depuis 2016, les cinq collectivités qui sont le SEPASE, le pays de Conches, la Paquetterie, le syndicat d'eau de la vallée de l'Eure et l'EPN travaillent en partenariat avec la chambre d'agriculture. L'objectif est de voir si l'implantation d'un couvert en intercultures courtes permet de faire baisser significativement le reliquat d'entrées diverses mesurées dans les parcelles et donc de limiter le lessivage hivernal.

Le SEPASE prend en charge les frais, et le cas échéant, fait une demande d'aide à l'agence de l'Eau Seine-Normandie procédant ensuite à la refacturation aux autres collectivités du coût restant à la charge, avec une répartition équitable des frais. L'estimation pour EPN est de 3 000 € pour les expérimentations sur la campagne 2019-2020.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN aux expérimentations agricoles menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Eure, le SEPASE, la CCPC, le SAEP et le SIAEVE (mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans les 5 Bassins d'alimentation de captages de l'Eure), et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019-2020 ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.

Partenariat EPN – CA Dreux en matière de collecte de déchets et de gestion des déchèteries – Avenants aux conventions

Déchèteries situées à Saint-Aquilin-de-Pacy et La-Chapelle-Réanville – Utilisation par les habitants d'EPN – Convention EPN /SNA

Mme Rosine COULONG

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Vous avez en fait deux délibérations. Vous savez que nous avons un partenariat avec Dreux pour pouvoir éliminer les déchets avec la collecte notamment pour ce qui est des déchèteries de Saint-André, d'Ivry-la-Bataille et de La Madeleine de Nonancourt. Dreux a transmis sa compétence sur son territoire à une structure intercommunale qui s'appelle SITREVA à Rambouillet. Évidemment nous devons refaire un avenant puisque maintenant ce ne sera plus avec l'agglomération de Dreux mais avec SITREVA que nous contractualiserons. Je vous demande donc la possibilité pour l'ensemble des communes concernées sur ces déchèteries, de pouvoir signer l'avenant. C'est la première délibération.

Et c'est la même chose pour Saint-Aquilin-de-Pacy et La-Chapelle-Réanville, mais cette fois c'est avec SNA. Nous prenons la délibération et nous espérons que SNA prendra la même délibération dans quelques semaines.

M. Guy LEFRAND

Concernant Dreux, pour ceux qui ne seraient pas encore au courant, la menace de fermeture de la déchèterie de La Madeleine n'est plus à l'ordre du jour. La déchèterie de la Madeleine continue à fonctionner. Je vais donc mettre voir le dossier n° 52. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dossier n° 53. La même chose. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert aux conventions signées avec la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au profit du syndicat le SITREVA, portant sur :

- l'accès à la déchèterie de la Madeleine de Nonancourt au profit des habitants de EPN ;
- l'accès à la déchèterie d'Ivry-la Bataille et celle de Saint-André de l'Eure ;

et AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir entre la CAPD, le SITREVA et EPN, à la convention de partenariat relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et déchets assimilés sur le secteur de La Madeleine de Nonancourt, Saint Georges Motel et Louye, et portant sur les modalités de remboursement de la part Traitement.

☞ **DECIDE** de conventionner avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération pour permettre l'accès aux déchèteries de Saint Aquilin de Pacy et de la Chapelle Réanville, des habitants d'EPN et notamment des communes de Jouy-Sur-Eure et Fontaine-Sous-Jouy, **PRÉCISE** que la durée des conventions sera de un an, renouvelable par tacite reconduction, **DÉCIDE** que le coût global du service rendu fera l'objet d'une évaluation menée et arrêtée conjointement par les parties au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le cas d'une reconduction de la convention de prestation au-delà d'un an, le coût global annuel de l'exercice à rembourser sera mis à jour selon les modalités qui seront précisées dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat opérationnel à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération et tout avenant éventuel.

Optimisation de la collecte des emballages ménagers – Appel à projets pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement (CITEO)

Mme Rosine COULONG

C'est un appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages et des déchets par CITEO. La loi a changé et à partir de 2022 vous n'allez plus trier les déchets de la même manière.

Ce sera beaucoup plus simple. Dans les bacs bleus ou à couverture jaune, vous pourrez mettre tout ce que vous voyez là. En plus des bouteilles, du plastique etc., vous pourrez mettre les pots de yaourts, les emballages, etc. Ce sera beaucoup plus simple. Dans l'autre ne restera que le résiduel. Mais CITEO va pouvoir améliorer l'ensemble de la desserte sur les zones, améliorer la collecte de proximité, et réduire la fréquence de collecte sélective de porte-à-porte, harmoniser les schémas de collecte, et nous allons aussi améliorer le captage des papiers diffus, car c'est un vrai souci. Ce qui est important, c'est que quand nous regardons tous les budgets, en 2018 les ordures résiduelles ménagères nous coûtent 110,80 € par tonne. Les ordures recyclables ne coûtent que 15,05 €. Plus nous mettrons dans les ordures recyclables, moins nous paierons dans les ordures résiduelles. C'est très important, nous allons faire des économies d'échelle. Cela s'applique bien sûr sur tout notre territoire et au SETOM qui normalement fera une ligne de tri spécifique.

M. Guy LEFRAND

Plus nous donnerons des produits recyclés, plus le SETOM nous le fera payer cher pour compenser.

Mme Rosine COULONG

Je ne rentrerai pas dans ce débat.

M. Guy LEFRAND

A partir de quand le plastique ?

Mme Rosine COULONG

2022.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant, nous ne changeons rien.

Mme Rosine COULONG

Nous ne changeons rien aujourd'hui mais nous devons constituer un comité de pilotage, et nous allons réfléchir avec CITEO pour pouvoir mettre cela en place assez rapidement. Mais cela fait quand même une économie d'échelle qui est très importante pour la collectivité.

M. Guy LEFRAND

Oui mais ils compensent les coûts.

Mme Rosine COULONG

Mais ça c'est le SETOM. Pour l'instant, je suis à l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord pour lancer l'appel à projets ? Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE de REPONDRE** à l'appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers lancé par CITEO, éco-organisme agréé, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers ainsi que le(s) contrats de financement par CITEO des projets retenus.

Conservatoire à Rayonnement Départemental – Tarifs année scolaire 2019-2020

M. Sylvain BOREGGIO

Je vous propose, mes chers collègues, avant d'arriver à la rentrée prochaine du mois de septembre, de faire évoluer les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de 2 %. Il faut que nous puissions délibérer afin d'être prêts pour la rentrée prochaine. Le petit changement qu'il y a aussi, c'est que notre tarification répond aux préconisations Régionales de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie qui souhaitaient que nous mettions en œuvre une tarification sociale. Nous le faisons maintenant en appliquant les quotients familiaux.

M. Guy LEFRAND

La Direction régionale nous donne tellement d'argent que c'est normal qu'ils nous donnent des ordres. Pas d'opposition ?

M. Hervé GILLES

Ce n'est pas pour mettre le bazar, mais dans l'avenant, il est marqué Conservatoire à rayonnement départemental et musique et danse, et je vois que les tarifs ont été votés.

M. Guy LEFRAND

Il y a une erreur sur le tableau ? Merci Monsieur GILLES.

On me dit que c'est déjà corrigé dans la boîte...

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription, qui seront appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 au Conservatoire à Rayonnement départemental

Expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Je reviens donc à la délibération n° 56 avec, mes chers collègues, la proposition d'expérimenter le télétravail pour nos agents. C'est une disposition qui existe légalement depuis trois ans maintenant pour les collectivités territoriales. La mise en œuvre n'existait pas encore dans notre règlement intérieur. Nous avons travaillé depuis plus d'un an avec la direction de l'agglomération, les services des ressources humaines, les organisations syndicales, les encadrants, et nous proposons de lancer une expérimentation. Elle commencera par une journée par mois, puis très rapidement une journée tous les quinze jours et une journée par semaine dès que possible. L'objectif étant qu'il va falloir attendre les prochaines échéances électorales, mais dans un an, en mai-juin, que nous soyons sur un rythme de croisière. Il s'agit de réussir. C'est pour ça que nous avons pris le temps de le travailler. Je remercie d'ailleurs les services qui ont beaucoup travaillé pour rédiger les règles de fonctionnement. Cette expérimentation a été validée à l'unanimité en CHSCT et en CT par les organisations syndicales. Elle est basée sur le volontariat, donc personne ne sera obligé de faire du télétravail s'ils ne le souhaitent pas, et en fonction des nécessités de service. Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

Pas d'opposition ? Adopté je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de lancer l'expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six mois, **APPROUVE** la charte du télétravail et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de télétravail afférente.

Règlement intérieur des astreintes Ville/EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la modification du règlement intérieur des astreintes entre la ville et l'EPN. C'est un dossier qui a, là aussi, reçu l'avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales. Il s'agissait d'harmoniser nos règlements intérieurs entre la ville et l'agglomération de manière à ce qu'ils soient harmonisés entre les deux structures et de manière à ce qu'ils correspondent aux nouvelles réglementations. Je remercie Monsieur Girard qui a passé des mois et des mois à mettre au point ce règlement d'astreinte qui était particulièrement compliqué.

Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement intérieur « astreintes techniques ville/EPN ».

Pérennisation d'un emploi d'ingénieur système/ administrateur système

Pérennisation d'un emploi de chef de service juridique et assurances

Pérennisation d'un emploi d'attaché de presse communication

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de pérenniser trois emplois qui existent déjà. Nous ne créons pas d'emploi, mais ils étaient sur des postes non existants. Nous créons les postes pour que ces agents soient en conformité avec la loi. Un poste d'ingénieur système, un poste de chef de service juridique assurance et un poste de chef d'attaché de presse communication. Je vous ai fait les trois en même temps.

Pas de remarque particulière ? Délibération n° 58, qui est contre ? Qui s'abstient ? N° 59, même vote ? N° 60 même vote ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'ingénieur système/administrateur système confirmé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service juridique et assurance pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine juridique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'attaché de presse communication pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Comptes de gestion 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Nous commençons la première délibération avec l'approbation du compte de gestion. Je vous rappelle qu'il est fait pour retracer les opérations budgétaires de dépenses et de recettes du comptable public pendant l'exercice. Il doit bien sûr concorder avec notre contrat administratif, ce qui est le cas puisque vous avez tous les éléments.

M. Guy LEFRAND

Je me permets de couper Sylvain. Les dernières réglementations en vigueur conseillent que le Président de l'agglomération ne participe pas aux débats, et évidemment sorte au moment du vote. Jusqu'à présent, il fallait juste sortir au moment du vote, maintenant on nous demande aussi de ne pas participer au débat. Donc je vais me faire un plaisir de ne pas parler, et je nomme Monsieur BOREGGIO Président de séance pendant quelques minutes le temps de régler le compte de gestion et le compte administratif. Vous êtes le Président Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci de cet honneur. Je vous disais, chers collègues, que j'aimerais vous faire grâce de la lecture de tous les tableaux qui sont tous concordants avec notre compte administratif. Le comptable du trésor n'a émis aucun avis sur le cadre de gestion. Il est parfaitement concordant avec le compte administratif.

Pas de question ? Nous allons passer au vote.

[M. Guy LEFRAND quitte la salle]

M. Sylvain BOREGGIO

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **STATUE** (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 par le comptable public, **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal, et des budgets annexes d'Evreux Portes de Normandie, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle pas d'observation concernant les comptes du budget principal, et des budgets annexes et **ADOpte** le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Principal Municipal.

Compte administratif 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons avec cette fois le compte administratif 2018. J'ai une présentation par slides à vous faire.

Éléments de contexte

Nous vous faisons quelques rappels d'éléments de contexte qui sont importants puisqu'ils ont influé ce budget 2018. Tout d'abord, l'exercice 2018 a été marqué par la prise de compétence petite enfance et conservatoire à rayonnement départemental dès le 1^{er} janvier 2018.

L'évolution des recettes est liée à l'extension du périmètre. Rappelez-vous nous avons 12 communes de plus au 1er janvier 2018. Et enfin, très important, les taux d'imposition sont restés inchangés. Les seules variations de recettes, nous le verrons tout à l'heure, sont liées à l'évolution des bases.

Budget principal – chiffres-clés

Nous allons commencer par le budget principal et regarder quelques chiffres clés.

Le premier tableau montre les résultats en investissement et en fonctionnement.

Des restes à réaliser en dépenses à 18,539 M€.

Des restes à réaliser en recettes à 18,176 M€.

Et un résultat de clôture à 5,390 M€.

Ce qui est important à voir ce sont les points suivants.

Un autofinancement brut qui est à 7,587 M€.

Un autofinancement net à 3,102 M€.

Une chose qui va faire plaisir à notre Vice-président en charge des finances qui est juste en dessous : le taux de réalisation en dépenses réelles en fonctionnement à 97,6 % soit, 77 561 513.

Des recettes réelles qui elles sont à 100,7 %, soit 85 148 130.

Je pense que personne ne pourra dire que le budget qui a avait été établi en 2018 n'était pas sincère et véritable.

Côté investissement, Bruno tu y es attaché, une section avec des taux d'emploi qui ont atteint 91,4 % pour les dépenses et des recettes à 61 %, mais cela est plus logique puisque nous n'avons pas forcément fait appel à tous les emprunts.

Voilà un bon travail de réalisation en matière d'investissement et des budgets parfaitement bien bâtis.

La slide suivante est aussi importante puisqu'elle est le reflet de cette année 2018 et démontre à elle seule tout le travail qui a été fait pendant cette année.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Peux-tu m'aider à commenter, Sylvain ?

M. Sylvain BOREGGIO

Avec plaisir.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Olivier est-il encore dans la salle ? [audience : non] Cela fait deux fois qu'il me fait le coup. Puis-je demander une faveur à la presse ? Est-ce qu'il y a la presse ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, il y a du monde à la presse.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

La dernière fois pendant plus d'une demi-heure nous avons expliqué les plus et les moins du budget. Olivier était parti comme un voleur et vous a donné un petit billet. Et c'est le seul petit billet qui est sorti dans la presse. Je ne parle jamais de la presse, parce qu'on s'entend toujours bien, mais je l'ai apprécié moyennement. Là vous pouvez dire que les ratios bancaires, le ratio qui ne veut rien dire, a baissé de 3,7 années de remboursement. Il était de 13,2, il est passé à 9,5 en 2018. C'est ce ratio qu'Olivier n'arrête pas de nous rabâcher à chaque session. L'autofinancement brut est passé de 5,24 M€ à 7,582 M€. L'autofinancement net est passé de 1,250 à 3,102 M€. Donc nous avons bouclé une très bonne année 2018. Je te laisse reprendre, Sylvain.

[Applaudissements]

M. Sylvain BOREGGIO

Tu as raison, cela méritait d'être souligné. C'est vrai que cette année 2018 a été excellente. Ensuite, si nous continuons, sans vous abreuser de chiffres. Nous allons essayer d'y passer assez rapidement.

Fonctionnement

Chiffres-clés

Les chiffres clés du fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais regardez le total des recettes qui s'élève à plus de 90 millions : 90,793 M€.

Ce que l'on fait apparaître juste en-dessous, c'est qu'il y a eu une évolution dynamique des bases à périmètre constant de 1,9 %. Cette évolution de base était ce que j'évoquais tout à l'heure en introduction. Quand nous regardons côté chiffres-clés du fonctionnement et notamment les dépenses, elles s'élèvent à 82,983 M€, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure.

Quelques informations complémentaires pour comprendre cela, c'est déjà les dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 6,6 %. Elles sont liées au fait de l'évolution des compétences d'une part et de l'évolution du périmètre d'autre part. Les charges à caractère général progressent de 17,9 %. Les dépenses du personnel du budget principal ont progressé, notamment du fait du transfert de la compétence petite enfance et conservatoire. Ces deux compétences sont très lourdes en matière de chapitre 12 : plus de 7,5 M€ à elles seules. Donc nous avons évidemment noté une évolution de ce chapitre 12.

Répartition

Pour illustrer ces chiffres de manière un peu plus visuelle, je vous propose quelques graphiques et notamment des camemberts qui font bien apparaître que notre gros poste de charge reste les charges de personnel bien sûr, avec derrière les charges des atténuations de produits, les charges de gestion courante et les charges à caractère général.

Côté recettes, nous allons nous apercevoir que notre premier poste de recettes reste les impôts et taxes : plus de 63 %, suivi des dotations et subventions, et participation autour de 25,6 %.

Si nous allons un peu plus loin et que nous regardons côté fiscalité et dotations, nous avons une présentation qui montre un peu comment cela se décompose. On s'aperçoit que les contributions directes sont un gros morceau. La TEOM reste très lourd aussi dans les recettes, et ainsi de suite. Et un petit commentaire : 89,2 % des ressources du fonctionnement réel du budget principal dépendent bien sûr de la fiscalité locale mais aussi des dotations de l'État.

Investissement

Si nous nous attaquons maintenant à l'investissement, nous vous rappelons que le total des dépenses réelles d'investissement est de 38,458 M€.

La décomposition de ces dépenses est : pour 18,540 M€ les restes à réaliser en dépenses d'équipement, pour 18,326 M€ les dépenses d'équipement mandatés et pour 1,592 M€, ce sont les immobilisations financières.

Nous vous donnons en dessous quelques grands postes de dépenses, ce n'est pas exhaustif. Le premier qui est important à regarder : près de 16 M€ d'investissement dans le réseau de voirie pour l'ensemble du territoire. Mon cher Michel, tu es satisfait. Mais nous aussi, parce que si nous donnons autant d'argent à Michel, c'est autant de voies qui sont restaurées sur nos communes.

4,331 M€ de fonds de concours. Attention, on n'interprète pas mal ce chiffre. Ce n'est pas la nouvelle dotation pour nos fonds de concours qui reste toujours à 2 M€ augmentés par le Président de 400 000 €, mais il y a des restes à réaliser. Il y a toujours un décalage entre l'attribution des fonds de concours et la mise en application, donc ça ne changera pas l'année suivante. Sur ces 4,331 M€, 1,853 M€ sont déjà mandatés et 2,478 M€ restent à réaliser.

Nous pouvons ensuite continuer avec les acquisitions : installation de matériel, matériel pour les ordures ménagères, des bennes et ainsi de suite pour plus de 3 M€.

Remboursement d'emprunt

Le remboursement d'emprunt est de 4,484 M€.

Nous allons regarder l'encours de la dette du budget principal qui a évolué de la manière suivante :

- au 1^{er} janvier il était de 65,76 M€,
- l'amortissement de 6,48 M€
- des nouveaux emprunts qui ont été établis en 2018 à hauteur de 12 M€ pour un encours au 31 décembre de l'année précédente de 71,28 M€ ; soit une évolution de l'impôt de 5,52 M€.

J'ai été un peu trop vite : nous vous précisons que cette évolution est intégralement compensée à due proportion par l'encours des budgets annexes. Nous allons le voir juste après : l'encours de la dette consolidée, c'est ce qu'il est intéressant de voir.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Puis-je faire un petit commentaire ? Sur le budget principal, nous notons, comme Sylvain vous l'a dit, une amélioration de l'autofinancement de 2,5 M€. Je voudrais revenir un petit peu en arrière : une étude en 2015 sur la projection des finances 2015-2020 était catastrophique. Nous ne pouvions pas investir plus de 5 millions par an, soit 30 millions pour le mandat. Nous nous apercevons que nous avons investi 150 millions contre 112 au mandat précédent. Nous avons amélioré notre autofinancement brut malgré les baisses de dotation d'État, la situation très délicate du SETOM qui a demandé une participation accrue de l'EPN, fusion avec la CCPN et le cadeau fiscal à leur population d'1,2 M, les nouvelles compétences que nous avons prises et contribution annuelle, ce qui n'était pas fait par les autres, au budget zone de 1,2 M€. En investissement pour nos communes, nous avons vu annuellement les fonds de concours passer de 1,2 M€ à 2,4 M€ et les travaux de voirie passer de 5 millions à 8 millions. Nous pouvons donc être fiers du résultat obtenu. Je tiens à remercier les services pour leur implication, et enfin un Conseil pour le futur mandat : évitez les études par des vendeurs de soupe qui n'y connaissent rien.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci de tes Conseils, Bruno.

Dette consolidée - focus

Je reviens sur le focus sur l'encours de la dette consolidée : là aussi malgré tous ces investissements, l'encours de la dette consolidée baisse de 440 000 €. Il est revenu à 166,51 millions, il était à 166,95 au 31 décembre 2017. Donc une évolution positive.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je tiens à vous le dire, par rapport à 2013 sur le budget principal l'encours a augmenté de 29 millions, mais pour un investissement de 158 millions. Je rappelle qu'une agglomération qui n'investit pas est une agglomération qui se meurt. Nous avons profité au maximum des taux bas et enfin notre encours va être sécurisé à 92 % ; quand nous sommes arrivés c'était 75 %.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait.

Budgets annexes

Nous continuons sur ce compte administratif en regardant maintenant les budgets annexes. Nous n'allons pas tous les faire parce qu'il y en a une grosse quantité. Nous allons juste nous attarder sur les principaux. Je ne vais donner que les résultats :

- le budget eau termine l'exercice à +3,663 M€ ;
- le budget assainissement terminé à +13,483 M€ ;
- nous avons encore pour la dernière fois le budget assainissement de l'ex-CCPN qui termine à + 5,185 M€ ;
- le SPANC qui est lui à -1,214 M€ ;
- nous arrivons ensuite à la mobilité qui termine à +4,404 M€ ;
- la biopépinière : +1,580 M€ ;
- l'économie : +1,423 M€.

Zones d'activités

Nous devrions logiquement vous présenter maintenant les zones d'activités. Mais au lieu de les reprendre une par une, nous allons simplement vous dire, c'est que bien sûr elles sont en déficit. Mais il s'explique puisque d'une part il est quasi impossible qu'une zone d'activités soit rentable. Et lorsqu'on fait un achat de terrain pour en faire une zone d'activité, il y a un certain nombre d'années qui s'écoulent avant que les cessions puissent avoir lieu et que nous puissions récupérer au moins une partie de l'investissement fait au départ. Aujourd'hui quasiment toutes les zones sont en déficit aujourd'hui.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je voudrais revenir sur l'eau et assainissement. Je veux faire un retour, c'est sans doute mon dernier compte administratif puisque vous savez que je ne serai pas là en 2020. Les chiffres étaient faux. Nous étions en retard de facturation de 18 mois. Pour ne pas avoir un résultat négatif et au budget une nouvelle hausse des tarifs, on passait des produits à recevoir pour environ 6 millions d'euros. Lorsque nous avons rattrapé ce retard, nous nous sommes aperçus que le compte n'y était pas. Il manquait environ 1,5 M€. Il a fallu le gérer. La facilité aurait été d'augmenter les tarifs, ce que nous avons refusé. La partie investissement avait été très mal gérée financièrement, on avait augmenté le prix de l'eau pour générer des ressources investissement sans tenir compte des ressources de notre agence de l'eau. Nous nous sommes retrouvés avec un excédent d'investissement sans pouvoir l'utiliser en fonctionnement. Le prix de l'eau n'aurait jamais dû être autant augmenté. Ça c'est pour l'eau et l'assainissement, mais quand je vois cinq ans après, les résultats du compte administratif, je pense que nous pouvons être fiers. Les zones n'étaient pas gérées financièrement. Pour masquer les déficits, on comptabilisait les terrains restant à vendre au prix du déficit.

Autre aberration : on a réussi à faire des emprunts sur les budgets de zones pour achat de foncier, alors qu'une fois les ventes réalisées, le budget zone doit être soldé. Cela fait qu'il y a des zones que l'on ne pourra pas solder avant 15 ans. Aujourd'hui, le service suit comptablement zone par zone. Nous avons donc chaque année, un virement du budget principal vers des budgets de zones pour ne pas creuser les déficits. Cette année le déficit au compte administratif ressort à 18,3 M€ et nous avons investi en foncier sur le Long Buisson 3 à hauteur de 4,3 M€. Il nous reste à réaliser les ventes le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait. La précision qui est à apporter c'est pour le Long Buisson 3. Bien sûr nous avons aussi créé un budget annexe particulier. Merci Bruno. Nous avons donc les zones.

Nous allons terminer avec le slide ou je vous disais qu'en effet nous mettions tout en œuvre pour viabiliser ces zones d'activités le mieux possible. Le travail de service est fait en ce sens. Nous pouvons leur faire confiance. Stéphanie a montré tout à l'heure que l'on pouvait faire des cessions intéressantes.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Elle a dû vous présenter déjà les ventes pour 1 million, donc le déficit est diminué d'un million.

M. Sylvain BOREGGIO

Grâce à Stéphanie, merci. Voilà pour la présentation du compte administratif 2018. Y a-t-il des précisions que vous souhaitiez avoir où avons-nous été suffisamment clairs ?

M. Alain NOGAREDE

Merci. À la lecture du document, Bruno a parlé de l'eau et de l'assainissement tout à l'heure, je fais une simple remarque : je constate que le budget de l'eau au compte administratif et de l'assainissement 2018 est très bien. Donc je souhaiterais que nous y pensions au prochain Conseil et que nous le gardions en mémoire. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci Alain. Donc ce que tu voulais nous dire, c'est que tu aimerais que nous baissions le prix de l'eau, c'est surtout cela. Sache que nous en avons déjà parlé, il reste encore de nombreux investissements à réaliser. Le Président avait dû faire des annonces en ce sens. S'il y avait cette possibilité de baisser le prix de l'eau, compte tenu des résultats que nous avons, il le ferait sans hésiter. Aujourd'hui, soyons encore prudents cette année mais en effet ce sont des chiffres qu'il faudra regarder de très près et analyser fin 2019.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je ferai une petite remarque à Alain, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure quand on a découvert que sur le vent – j'appelle ça du vent puisque ce sont des produits à recevoir – il manquait 1,5 M€ ; nous avons géré. Nous sommes arrivés maintenant à avoir un excédent, ce qui est extraordinaire. Nous n'avons pas augmenté les prix pendant toute la mandature, nous avons légèrement baissé. Donc il reste des investissements qu'il faut prévoir. Et maintenant il faut prendre des gens qui savent faire des prévisions et savoir quel est le bon prix de l'eau.

M. Emmanuel CAMOIN

Une remarque, Bruno. Moi je veux bien que nous n'augmentions pas le prix de l'eau, mais quand nous avons une agglomération où le prix de l'eau est le plus cher de France, j'imagine très bien que politiquement il est assez difficile de défendre l'idée que c'est parce qu'on a été bon qu'on n'a pas augmenté le prix de l'eau. On n'a pas augmenté le prix de l'eau pour l'instant uniquement parce que nous étions beaucoup trop haut ; point.

Un deuxième point : je n'ai pas trop apprécié qu'on attaque Ollivier LEPINTEUR. Je ne suis pas là pour le défendre, mais si on veut effectivement que nous ayons des débats intéressants, je trouve étonnant que nous présentions un compte administratif en fin de session de Conseil. Je pense que le compte administratif est un débat très intéressant pour notre agglomération. Tout ce que nous décidons est quand même lié au coût de ton compte administratif. Il faudrait qu'on nous le présente, peut-être pas au début, mais au moins dans la première heure, que nous ayons le temps de débattre et de développer des arguments. Tout ce que nous faisons est tenu par le compte administratif.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je vais répondre, je pense que c'est Emmanuel qui a posé cette question. Sur le prix de l'eau, nous étions les plus chers de France. Il y avait eu une enquête, il y a même eu un reportage. Et cela a été la première fois que je passais à la télévision pour dire pourquoi nous avons le prix le plus haut. Je pense que si nous faisons le comparatif maintenant, nous serions loin d'être les plus chers parce que nous avons fait des investissements importants dans les années 2010-2012 qui faisaient que nous avions un prix élevé. Je pense que nous sommes dans la moyenne maintenant. Il faut continuer. Cette étude date de 2012.

La deuxième chose, quand j'attaque, et je suis par téléphone, Ollivier LEPINTEUR c'est parce que j'ai moyennement apprécié l'avant-dernière fois qu'il m'attaque alors que j'étais dans une chambre sans document et que je ne pouvais pas lui répondre. Et depuis que je peux lui répondre, il me fuit comme la peste. Je n'y suis pour rien si l'ordre du jour était comme cela, et s'il fuit avant que je n'arrive. Voilà ce que je peux dire à Emmanuel qui me connaît. Si j'ai dit cela, c'est parce que les chiffres sont bons, il les a vus. Nous sommes loin des 14 ou 15 années de désendettement, comme il le disait, ou d'une situation dramatique. Nous sommes à neuf années.

M. Sylvain BOREGGIO

Je complète juste, Bruno, pour dire qu'à l'époque Ollivier avait contesté les chiffres que nous présentions. C'est cela qui était ennuyeux quand même.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est juste pour dire que ce n'était pas une attaque envers Bruno. Cela ne concerne pas tout le monde, mais ce phénomène de passer les comptes administratifs en fin de séance, c'est ce qu'il se passe aujourd'hui à l'agglomération, mais c'est ce qu'il se passe aussi à la ville. Il y a une volonté de cacher un peu tout.

Nous arrivons à traîner des heures et des heures en traînant les comptes administratifs en fin de séance ou très loin dans les séances uniquement pour pouvoir fatiguer tout le monde et que nous n'ayons pas le temps de débattre.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avons le temps de débattre, nous ne sommes pas tenus par l'horaire de fin de séance. Nous sommes encore tous là ce soir. Je pense que nous avons le temps de débattre, il n'y a pas de souci.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Madame HANNOTEAUX, elle intervient parce qu'hier nous avons quand même eu Conseil municipal jusqu'à 00 h 45 du matin. Mohamed a beau dire qu'il faut que nous vivions dans notre temps, des réunions de cinq ou six heures, dans tous les temps, je n'en ai jamais vu. Je n'ai jamais vu de réunion durer aussi longtemps. Ce qui serait plus intéressant à mon avis, c'est peut-être que nous ayons un Conseil communautaire de plus, mais avec moins de dossiers parce que franchement entre 00 h 45 hier et ce soir 22 h 30. Nous les élus, nous ne sommes pas payés.

M. Jean-Luc BOUILLIE

Je sais que cela ne regarde pas la plupart de nos collègues maires issus des communes extérieures, c'est propre à Évreux, mais juste pour répondre à Monsieur CAMOIN qu'en fait hier l'ordre du jour sur les comptes administratifs c'était la n°19 sur 65 délibérations. Ce n'est pas ce que j'appelle être mis à la fin. Malheureusement nous ne sommes pas responsables des très longs échanges que l'opposition a pu mener sur les dix-huit délibérations qui ont précédé.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous concernant ce soir, c'est vrai que les débats étaient riches, et tant mieux. On ne peut que s'en féliciter. Nous ne sommes pas qu'une simple chambre d'enregistrement, il y a des débats sur tous les sujets que nous avons pu aborder. Malheureusement c'est vrai que cela dure un petit peu mais c'est comme cela.

M. Raphaël NORBLIN

Beaucoup plus soft : la présentation étant, je trouve, beaucoup plus claire que le rapport. Pourriez-vous nous la faire parvenir ? Ainsi nous pourrions facilement la présenter à nos Conseils municipaux. Ce serait beaucoup plus digeste et plus facile pour nous pour la présenter. Parce que globalement aux Conseils municipaux, le budget et les finances de l'agglomération, à part prendre des sous et dire merci, ils ne s'y intéressent pas plus que cela. Ce serait peut-être une méthode pour pouvoir les y intéresser.

M. Sylvain BOREGGIO

Pas de souci, Raphaël, je pense que cela ne pose aucun problème de la transmettre aux communes. Je vais mettre au vote. Qui vote contre ce vote administratif en l'absence du Président ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE ACTE (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle)** à Monsieur le Président de la présentation faite du **Compte Administratif 2018**, **CONSTATE** la concordance du **Compte de Gestion** avec le **compte administratif** aussi bien pour la **comptabilité principale** que pour chacune des **comptabilités annexes**, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

Compte administratif 2018 – Affectation des résultats

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur le Président de séance, merci Bruno. J'ai cru entendre quelques remarques très intéressantes au fond de mon couloir, je t'en remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

La suite concerne maintenant les affectations des résultats sur le compte administratif.

M. Guy LEFRAND

Encore quelques minutes, et ils sont en train de tout préparer derrière. Il n'est pas tard, nous pouvons débattre longtemps, il n'est que 22 heures. Moi je suis habitué à travailler des nuits entières sans dormir, il n'y a pas de problème Madame HANNOTEAUX.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur les affectations de résultats pour le budget principal d'EPN, vous avez les éléments. Souhaitez-vous que je relise tous les tableaux avec l'affectation des résultats ?

M. Guy LEFRAND

Qui le demande ?

M. Sylvain BOREGGIO

Tout le monde en a pris connaissance ? Cela va nous permettre d'aller plus vite.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

De toute façon, vous allez les retrouver dans les budgets supplémentaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous pouvons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE (moins 8 abstentions)**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets

Budget supplémentaire 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Avec une nouvelle présentation, Raphaël cela va te faire plaisir, donc nous te l'enverrons également.

Budget principal supplémentaire

Vue synoptique

Le budget supplémentaire 2019 en commençant par le budget principal avec une vue synoptique. Nous allons regarder les chiffres totaux du budget.

En investissement, on dépense 24 237 375,01 € ; même chiffre équilibré en recettes.

Côté fonctionnement, on dépense 5 643 063,76 € équilibré en recettes avec le même chiffre.

Recettes de fonctionnement

Nous allons surtout regarder les évolutions.

Recettes de fonctionnement, à 5,643 M€. Les recettes nouvelles s'élèvent à +259 000 €.

Nous y trouvons notamment, je dis bien notamment car cela n'est pas totalement exhaustif :

- au chapitre 70 les produits de services à hauteur de 287 000 € : cela correspond notamment aux recettes supplémentaires liées à la mise en œuvre de la défense extérieure contre l'incendie, ainsi qu'aux nouveaux recrutements dans les services mutualisés.
- nous avons également une évolution au chapitre 73, impôts et taxes, de -64 000 € : cette baisse concerne la régularisation des attributions de compensation négatives en fonction du chiffrage définitif de la compétence petite enfance. Nous l'avons vu tout à l'heure.
- Et au chapitre 74, dotation et subventions, +38 000 € qui sont cette fois un soutien à la communication versée en faveur du tri des déchets textiles et des études stratégie immobilière de la CCI.

Voilà les principales évolutions sur la partie recettes.

Dépenses de fonctionnement

Côté dépenses, nous allons retrouver des dépenses nouvelles à hauteur de 1,166 M€ avec :

- au chapitre 11, charges à caractère général, +425 000 € qui correspondent entre autres à 180 000 € de dépenses supplémentaires d'énergie qui ont été réajustées en fonction de la consommation réelle et définitive de 2018. Nous avons subi des hausses importantes que nous n'avions pas forcément prises en compte au budget primitif.
- Au chapitre 14, atténuation de produits, +896 000 € : il s'agit uniquement de régularisations des attributions de compensations destinées aux communes de l'EPN, pour la compétence petite enfance d'une part et pour le reclassement de 20 % de la DSC en fonds de concours de fonctionnement d'autre part. Je vous rappelle la proposition faite de reclasser 20 % de cette DSC en fonds de concours pour ne pas pénaliser les communes.
- Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, -155 000 € : cette fois, ce sont 634 000 € de reclassement des 20 % de cette fameuse DSC en fonds de concours de fonctionnement, et -624 000 € pour le reclassement des crédits prévus pour le remboursement des attributions de compensation négatives. Et bien sûr une neutralisation des subventions d'équilibre du budget mobilité.

Si nous regardons à travers un graphique ce que représentent ces dépenses de fonctionnement, nous voyons tout de suite que la grosse partie c'est du virement à la section d'investissement. Le deuxième poste reste les atténuations de produit, et le troisième poste les charges à caractère général.

Ce qu'il est important de dire sur ce budget supplémentaire en matière de dépenses sur le budget principal, c'est que le chapitre 11 a évolué, vous venez de le voir après ce que je viens de vous présenter, mais le chapitre 12 n'a pas bougé d'un euro. C'est important.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Le chapitre 12 ce sont les charges de personnel.

M. Sylvain BOREGGIO

Recettes d'investissement

Sur la partie investissement, le total est de 24,237 M€ et des recettes nouvelles investissements qui s'élèvent à 1,584 M€.

On y trouve :

- 2,425 M€ d'affectation d'une partie du résultat du fonctionnement 2018 en réserve ;
- -3,890 M€ d'ajustement de l'emprunt d'équilibre, nous n'en avons pas besoin ;
- et 3 M€ en inscription de crédit pour une ligne de trésorerie. Pourquoi ? Parce que sur le budget 2010, nous avons inscrit 2 millions de lignes de trésorerie. Nous y rajoutons 3 millions parce qu'aujourd'hui les lignes de trésorerie nous coûtent uniquement 1 200 € de frais de mise en place, et surtout, 0 euro de commission en cas de non utilisation. C'est important : pourquoi se priver de lignes de trésorerie que nous pourrions utiliser et qui ne nous coûtent de toute façon quasiment rien ? Et si nous ne les utilisons pas, cela ne nous coûtera rien.

Dépenses d'investissement

En matière de dépenses d'investissement, elles s'élèvent à +3,636 M€, avec :

- au chapitre 20, -447 000 €, dont -300 000 € d'un côté de diagnostics qui ne seront pas effectués en 2019 mais réintégrés sur le schéma directeur de 2020, et -150 000 € d'études pluviales qui n'auront pas lieu non plus.
- au chapitre 204, subventions d'équipements versées, +470 000 €, et notamment 400 000 € dus aux fonds de concours supplémentaires accordés en faveur des communes ; merci Monsieur le Président. Je rappelle simplement qu'en matière de fonds de concours que nous verrons en fin de séance, compte tenu des dossiers que nous avons reçus à ce jour, les 2,4 M€ seront utilisés.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Nous arriverons à 99,99.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu seras heureux, Bruno, nous aurons tout soldé.

- Au chapitre 21, immobilisations corporelles, +310 000 € avec quelques points importants à regarder :
 - 64 000 € destinés aux travaux hydrauliques qui incombent à l'EPN pour les anciennes usines de Navarre ;
 - 48 000 € pour l'agencement des travaux concernant l'aire d'accueil des gens du voyage que nous avons évoquée tout à l'heure ;
 - 41 000 € pour l'achat d'un photocopieur pour le service reprographie : à ce prix-là, ce n'est pas un photocopieur tout simple, cela remplace beaucoup des machines qui sont en bas pour la reprographie avec du matériel plus performant et plus efficace ;
 - et +40 000 € concernant la mise sous vidéo-surveillance et des petits travaux au niveau de la piscine.
- Enfin au chapitre 23, immobilisation en cours, +200 000 € qui sont les crédits supplémentaires inscrits pour effectuer des travaux sur les ouvrages pluviaux non prévus dans le budget primitif. Il y a de fortes sollicitations et de fortes demandes donc nous essayons d'y répondre.

Même chose que tout à l'heure, une présentation graphique de ces dépenses d'investissement avec des restes à réaliser qui sont importants à plus de 1,850 M€. C'est normal, cela s'explique car cela s'étale sur le temps. Le deuxième poste, emprunt et dettes assimilées, s'élève à hauteur de 300 000 €.

Eau

Vue synoptique

D'autres modifications du budget supplémentaire concernant le budget eau avec une présentation globale de ce budget qui nous donne en dépenses un total de 2 432 648,19 € équilibrés en recettes, et en matière d'exploitation, des dépenses à hauteur de 1 948 645,20 € équilibrés en recette.

Fonctionnement

Nous rentrons dans le détail des évolutions : côté recettes, des recettes nouvelles qui sont faibles, +29 000 € au chapitre 70, ventes et services. Ce sont 29 000 € qui sont liés à la réévaluation des recettes générées par la mise à disposition d'agents rattachés au budget eau en faveur des budgets assainissement collectif et non collectif et du budget principal, ainsi qu'aux prestations facturées aux usagers par EDN, Eaux de Normandie pour ceux qui ne connaissent pas, et réservées hors abonnements et consommations.

Côté dépenses, là aussi nous avons des évolutions et des dépenses nouvelles à hauteur de 255 000 €, notamment sur le chapitre 11, +203 000 €, dont 130 000 € qui sont liés à la prise en charge par le budget eau des factures globales eau et assainissement émises par EDN. Cette dépense fait l'objet d'un remboursement du même montant issu du budget assainissement.

Investissement

Si nous restons sur le budget eau, mais que nous regardons cette fois les investissements, nous allons nous apercevoir qu'il y a des recettes nouvelles importantes à hauteur de 552 000 € :

- des travaux pour compte de tiers : les crédits ayant été annulés au BP du fait de la suspension des travaux de la déviation notamment ;
- +1,873 M€ qui est une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 ;
- et -1,322 M€ qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Dépenses nouvelles hors restes à réaliser de +372 000 € et des travaux non prévus au budget primitif :

- 150 000 € pour les réseaux d'eau potable situé à Champigny la Futelaye ;
- et 51 000 € pour les réseaux eau potable situés au Vieil Évreux. Pour le Vieil Évreux, c'était un montant définitif supérieur à ce qui était prévu au budget initial.

Assainissement

Vue synoptique

Si on regarde le budget assainissement : là aussi présentation du tableau synoptique avec un budget en investissement côté dépenses qui s'élève à 3 308 638,68 €, des recettes à 6 041 054,83 €. Côté exploitation, des dépenses à 5 263 908,67 € équilibrées en recettes.

Fonctionnement

En rentrant dans le détail, des recettes nouvelles de 14 000 € : ce sont les prévisions de recettes suite aux modifications de la répartition avec le budget principal, ce n'est pas une somme énorme.

Côté dépenses nouvelles, +373 000 € avec :

- au chapitre 11, +256 000 ;
- 76 000 € pour la facturation de l'assainissement exploité par un exploitant extérieur ;
- 58 000 € d'eau potable sur le budget annexe. Tel que c'est écrit, ce n'est peut-être pas forcément très compréhensible. Il faut simplement savoir que ces 58 000 € correspondent aux frais d'eau générés par nos centres de traitement, nos stations d'épuration et autres, qui jusqu'à aujourd'hui étaient pris en compte dans le budget eau, ce qui ne paraissait pas très logique donc le rééquilibrage se fait et il est pris en compte dans le budget assainissement.

La première partie, les 76 000, c'est le réajustement qui doit se faire suite au rapprochement entre le GEA et la CCPN où certaines factures étaient faites pour les uns hors-taxes et pour les autres TTC. Il a fallu réaccorder tout cela, et ce sont ces 76 000 € qui permettent de rééquilibrer cette opération.

Investissement

Nous continuons et nous terminons sur l'investissement avec les recettes réelles nouvelles hors restes à réaliser qui sont de -3,4 M€. Nous y trouvons :

- 104 000 € de régularisation d'un titre de recettes, c'était un prêt de l'agence de l'eau ;
- -3,704 M€ qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Des dépenses réelles nouvelles à +442 000 €, avec des travaux non budgétés sur 2019, dont :

- 95 000 € destinés à amener les services d'eau potable sur des parcelles de la zone des Surettes ;
- 268 000 € de travaux supplémentaires liés à la zone de Caer/Boulay Morin pour des tranchées plus importantes que prévu ;
- et -108 000 € de crédits prévus pour des études qui seront reportées à 2020.

Mobilités

Vue synoptique

Nous arrivons à la fin. Il me reste à voir le budget mobilités avec le même tableau synoptique et un budget mobilités en investissement côté dépenses de 1 216 762,19 € et des recettes de 2 333 166,59 €, et des dépenses d'exploitation de 1 080 034,98 € équilibrées en recettes.

Fonctionnement

Si nous regardons côté recettes ce qu'il s'y passe, nous allons voir qu'elles sont de +33 000 € :

- chapitre 70, produits de service, +106 000 €, ce sont des recettes supplémentaires attendues par Transurbain ; merci Madame la Présidente ;
- au chapitre 74, des subventions d'exploitation de -74 000 € avec :
 - -143 000 € d'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, cela tient compte du report d'excédents 2018 ;
 - et +69 000 € de recettes supplémentaires issues des communes du secteur nord-ouest.

Dépenses nouvelles réelles de +32 000 € qui sont des ajustements qui constituent pour l'essentiel un reclassement d'ordre technique entre le chapitre 11 et le chapitre 65.

Investissement

Pour terminer, l'investissement de ce budget mobilités avec des recettes réelles nouvelles hors restes à réaliser de 1,472 M€ avec :

- 271 000 € de subventions obtenues de l'État et de la Région sur le plan vélo que l'EPN a mis en place ;
- -1,743 € qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Et il n'y a aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire inscrite au budget supplémentaire en dehors des restes à réaliser bien entendu. Voilà pour ce budget supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Tu as des choses à rajouter, Bruno ?

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Non, tout a été dit. Bravo, Sylvain.

M. Guy LEFRAND

Des questions, des remarques, des observations ? Non. Bravo, c'est que tout était très clair. Je vais donc mettre voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions) le Budget Supplémentaire 2019**

Budget supplémentaire 2019 – Modification AP/CP

M. Sylvain BOREGGIO

Comme chaque année, vous y êtes habitués maintenant, suite à ces modifications de budget, il convient de modifier s'il y a lieu les AP/CP et les AE/CP. Les AE/CP, nous sommes très habitués, ce sont les autorisations de programme qui peuvent évoluer dans le temps ou dans les montants en fonction des avancements des travaux et des investissements. Et les AE/CP sont les autorisations d'engagement qui elles aussi peuvent bouger. Tous les éléments vous ont été fournis sur chaque AP/CP et chaque AE/CP avec des modifications qui sont apportées soit sur le budget 2019, soit sur une extension sur des années supplémentaires. Je vais éviter de vous les lire tous. S'il y a des questions j'y réponds avec plaisir.

M. Guy LEFRAND

Pas de question ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions) les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2019**

Monsieur le trésorier principal d'Evreux municipale – Indemnité de Conseil au comptable public

M. Sylvain BOREGGIO

Comme d'habitude, nous avons la possibilité d'attribuer à Monsieur le trésorier principal une indemnité. Cette indemnité, nous vous l'expliquons, correspond à un calcul scientifique qui a été mis en place pour qu'il puisse en bénéficier. Donc si vous en êtes d'accord, nous accorderons à Monsieur RUFFE, le trésorier principal, 100 % du droit aux indemnités auquel il peut prétendre.

M. Guy LEFRAND

C'est comme d'habitude. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention) à M. Henri RUFFE, Trésorier, les indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit. L'indemnité de gestion se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années – hormis les opérations d'ordre – selon le barème ci-après, dont les bases sont réactualisées chaque année :**

- 3 pour mille sur les 7 622,45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867,35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489,80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

Remboursement d'un usager pour frais de déplacement de son véhicule

M. Sylvain BOREGGIO

En date du 31 mars, nous vous l'expliquons, vers 21h30 une fuite d'eau est intervenue rue de Pannette. Il a fallu que nos services interviennent. Là où ils devaient intervenir, un véhicule était garé les empêchant d'intervenir. Le véhicule appartenait à Monsieur Cavalheiro. Il a été demandé au service de la police d'évacuer le véhicule pour que les travaux puissent se réaliser. Mais les services ont bien sûr considéré cela comme une mise en fourrière et ont demandé 162 € au propriétaire du véhicule pour le récupérer. Vous comprenez bien que ce monsieur n'y était pour rien dans cet enlèvement puisqu'il était dans un emplacement non payant et autorisé. Donc nous lui remboursons cette somme.

M. Emmanuel CAMOIN

Il me semble assez amoral qu'on ait demandé à cette personne d'anticiper un paiement pour le rembourser derrière. Il y a peut-être une méthode à adopter dans ce cadre-là pour éviter que les usagers y soient de leur poche. Les services qui ont demandé cet enlèvement pourraient très bien demander que la facture soit envoyée directement aux services.

M. Sylvain BOREGGIO

Légalement, je ne suis pas sûr que l'on puisse envoyer directement la facture, car c'est une infraction relevée par la police. Forcément, eux ils enlèvent un véhicule et c'est le propriétaire du véhicule qui est avisé. Si nous avions pu, nous aurions pu leur demander qu'ils ne verbalisent surtout pas la personne. Mais une fois la verbalisation faite, il est impossible de faire marche arrière.

M. Guy LEFRAND

Une erreur a été faite, nous n'allons pas revenir dessus. À part par Monsieur Camoin qui va revenir sur ce dossier.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne pense pas que nous parlions d'une verbalisation. On fait payer des frais de service et les frais d'enlèvement. Ce n'est pas une verbalisation.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le remboursement des frais avancés par Mr CAVALHEIRO Fabio pour un montant de 162,00 € (déplacement de son véhicule stationné régulièrement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Soutien au sport de compétition de haut niveau – SEM ALM Basket – Subvention 2019

Soutien au sport de compétition de haut niveau – Saint-Sébastien Sports Handball – Subvention 2019

Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley Ball – Subvention 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Pour le sport de haut niveau que nous finançons depuis quelques années maintenant, tout d'abord l'ALM Basket à qui nous allons accorder, si vous en êtes d'accord, une subvention de 15 000 €. Je les fais toutes en même temps, ce sera plus simple. Le deuxième point concerne le soutien au sport de haut niveau pour le Saint-Sébastien sport handball – tu vas être content Bruno – pour 6 000 €, comme les années précédentes. Le troisième point, c'est Evreux volley-ball, là aussi considéré comme sport de haut niveau auquel il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 €.

M. Marc PERRIN

Monsieur le Président, juste une question. Par rapport, par exemple, à l'ALM Basket dont les statuts ont évolué, je voulais savoir si l'EPN faisait partie de la gouvernance de cette association.

M. Guy LEFRAND

Non, de même qu'il ne fait pas partie du hand ball ni du volley. C'est de la subvention.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela n'empêche pas que moi, en tant que Vice-président, j'aie des contacts réguliers avec les dirigeants de l'ALM et la collègue de la ville bien sûr puisque nous travaillons en collaboration avec la ville, et Diane m'accompagne systématiquement.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix le dossier n°68, qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier n° 69, même vote ? Dossier n° 70, même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** une subvention de 15 000 euros à la SEM ALM Basket et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 6 000 euros à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit des attributions de fonds de concours en investissement pour les communes. Un nombre important de communes a été servi.

M. Guy LEFRAND

Et certaines cinq ou six fois, je l'ai même vu.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous ne donnerons pas les noms.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre l'attribution des fonds de concours ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Sur les fonds de concours, après la présentation des 76 dossiers pour un montant de 421 000 €, nous sommes pratiquement à un total de 1 million déjà au mois de juin. Avec ce qu'il y a dans les tuyaux qui sera présenté au mois d'octobre, nous arriverons à 2 millions. C'est pour cela que nous avons demandé une rallonge au budget supplémentaire et le Président l'a acceptée, pour arriver à 2,4 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait. Et ils seront utilisés.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** les fonds de concours d'investissement ci-après aux communes :

- 2 192,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la protection du parking de la rue du Moussel,
- 676 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice,
- 439,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de tables pour l'ESCALE,
- 1 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la rénovation d'un vestiaire du stade,
- 2 131,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école primaire,
- 2 117,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 754,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement d'un mât et d'une lanterne sur un lampadaire,
- 5 992,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la clôture et la pose d'un portail et d'un portillon à l'école,
- 2 300 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la sente piétonne,
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de chemins ruraux,
- 1 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement de la benne du camion des espaces verts,
- 8 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 21 327,43 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la création d'un parking et d'un accès PMR à la mairie ainsi que la poursuite de la rénovation de la mairie,

- 2 418 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration des portes du porche de l'église,
- 264,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement floral des espaces verts,
- 7 082,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- 2 065,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le remplacement des huisseries de l'école et de la mairie,
- 6 837,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- 22 027 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de **Dardez** pour la construction d'un local technique,
- 1 975 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour l'acquisition d'un photocopieur/scanner,
- 2 499,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la création de 4 vitraux sur la fenêtre n°12 de l'église,
- 22 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection de la toiture des serres de production – phase 1,
- de 37 419,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection des sols et des aires de jeux du square Kennedy,
- 14 750 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour le renouvellement partiel du mobilier urbain en centre-ville,
- 53 967,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la sécurisation des écoles Macé-Rochereuil-Wallon,
- 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 3 436 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'extension du columbarium,
- 14 746,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière,
- 1 275 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** le renouvellement du parc informatique de l'école,
- 2 105,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique,
- 1 340,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la réfection de deux plans de ville,
- 14 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'acquisition d'un véhicule benne pour les Services Techniques,
- de 3 447,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante pour la salle Etienne Rayer,
- de 324,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un destructeur/broyeur à papiers,
- de 2 134,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour la mise aux normes des sanitaires des deux salles d'activités,
- 2 533,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la porte de la salle d'activités Etienne Rayer,
- 1 835,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la chaudière de la salle Michel Lacomme,
- 1 541,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour le projet « Ecoles Numériques »,
- 6 247,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers-l'Evêque** pour l'acquisition d'un nouveau vestiaire pour l'équipe féminine de football,
- 6 090,46 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune **d'Irreville** pour la restauration des vitraux de l'église,
- 1 196 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture en plot béton aux Fonceaux de la Garenne,
- 2 758,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture du terrain communal face à la mairie,
- 2 282,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la création et le remplacement de bornes incendie,

- 6 164,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- 1 185 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'une armoire forte ignifuge pour la mairie,
- 1 126,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la sécurisation du local atelier de la mairie,
- de 675 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la création d'un logo et d'un fond d'affiche pour la bibliothèque,
- 2 266,48 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réfection du toit terrasse de l'école maternelle,
- 1 066,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la clôture de l'aire de jeux,
- 2 322 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'installation de filets pare-ballons,
- 1 002 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la porte d'entrée du logement communal situé route de Saint André,
- de 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la chaudière du logement communal situé rue Grande,
- de 1 597,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement d'une sente pour PMR au cimetière,
- 4 121,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'acquisition d'un four (piano) pour la salle des fêtes,
- 679,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de deux barnums,
- 7 502,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour la réfection d'un mur mitoyen à la mairie,
- 1 941,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,
- 4 569 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la rampe d'accès à la bibliothèque et à la salle des associations,
- 20 038,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'implantation de six bornes incendie et de deux cuves enterrées,
- 7 100,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la protection grillagée des vitraux de l'église
- 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour le remplacement de la porte coupe-feu de la cantine,
- 4 505 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la réhabilitation du pignon et du vitrail de l'église,
- 1 474,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition de dix ordinateurs pour l'école maternelle et primaire,
- 2 069,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la toiture de l'église,
- 2 115,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la conformité électrique d'une classe et le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 202,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une tablette,
- de 5 847 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour des travaux de remise en état de la toiture du préau du groupe scolaire,
- 1 208,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'agrandissement du terrain de pétanque,
- 893 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour la réfection du mur de l'espace des Mini-loups,
- 897,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 719 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 13 732,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour des travaux d'aménagement et d'équipement des lieux mémoriels de la commune,
- 5 101,64 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la création de deux bureaux dans l'actuel local de rangement,

- 2 061,92 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose de quatre bouches à incendie,
- 10 939,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'aménagement et l'accessibilité du terrain de la mare,
- 4 726,38 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de **Sasse**y pour le réaménagement d'un chemin piétonnier et de bornes de balisage,
- **ANNULER** le versement d'un fonds de concours de 1 320,41 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires, **la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération.**

M. Guy LEFRAND

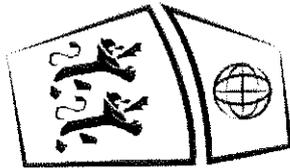
Il ne nous reste plus qu'à remercier chaleureusement Bruno. J'espère qu'il fait mauvais sur l'île de Ré.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre Conseil est terminé. Je vous invite à profiter d'un repas amélioré qui vous est offert par l'agglomération salle 13. Ne vous trompez pas. Merci et bonnes vacances à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 heures 21.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 17 Septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 septembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document ou convention et avenants éventuels afférents à la mise en œuvre des actions ci-après :

L'OISEAU LIRE - 24 rue du docteur Oursel, 27000 Evreux - Activité : Librairie

Le gérant, Monsieur Didier Dupont, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 20 avril 2018 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, peinture, radiateur) et de mises aux normes accessibilité (rampe handicapée).

Une subvention totale à hauteur de 2 914.30 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 738 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5 %) : 258.35 €
- Département (9.75 %) : 239.85 €
- **EPN (9.75 %) : 239.85 €**

Accessibilité : 2 176.30 €, répartis comme suit :

- Etat (25 %) : 1 088.15 €
- **EPN (25 %) : 1 088.15 €**

CUISINE ET VOUS - 6 place du Grand Carrefour, 27000 Evreux - Activité : Vente d'ustensiles de cuisine

La gérante, Madame Nathalie Feuillye, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 14 mars 2019 portant sur des travaux de modernisation (agencement et informatique).

Une subvention totale à hauteur de 3 300 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 300 € (30%), répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 155 €
- Département (9,75%) : 1 072.50 €
- **EPN (9,75%) : 1 072.50 €**

BAHIA BAY - 19 rue de la Harpe, 27000 Evreux - Activité : Vente de vêtements

La gérante, Madame Barbara Ledanseur, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 14 septembre 2018 portant sur des travaux de modernisation (meublier, cabines d'essayages, informatique) et d'accessibilité (rampe amovible et carillon).

Une subvention totale à hauteur de 1 797.96 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 1 702.96€ (30%), répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 596.04 €
- Département (9,75%) : 553.46 €
- **EPN (9,75%) : 553.46 €**

Accessibilité : 95 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 47.50 €
- **EPN (25%) : 47.50 €**

LE CINQUIEME ELEMENT - 6 rue des Lombards, 27000 Evreux - Activité : Spa et espace bien-être

La gérante, Madame Magali Rion, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 15 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, aménagement) et d'accessibilité (sanitaire et porte d'entrée).

Une subvention totale à hauteur de 5 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 €, répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 050 €
- Département (9,75%) : 975 €
- **EPN (9,75%) : 975 €**

Accessibilité : 2 500 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 1 250 €
- **EPN (25%) : 1 250 €**

AGENCE DEHAIS - 34 bis rue Joséphine, 27000 Evreux - Activité : Agence immobilière

La gérante, Madame Cécile Gonthier, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 06 juin 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, électricité, informatique).

Une subvention totale à hauteur de 3 071.82 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 071.82 €, répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 075.14 €
- Département (9,75%) : 998.34 €
- **EPN (9,75%) : 998.34 €**

LE CAFE DE L'EURE - 28 place du Grand Carrefour, 27000 Evreux - Activité : Bar restaurant.

Le gérant, Monsieur Jérôme Amiot, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 27 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (réfrigérateur, huisserie, espace cuisine) et accessibilité (création de sanitaire accessible PMR).

Une subvention totale à hauteur de 5 269.60 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5%) : 1 050 €
- Département (9.75 %) : 975 €
- **EPN (9.75 %) : 975 €**

Accessibilité : 2 269.60 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 1 134.80 €
- **EPN (25%) : 1 134.80 €**

MARQUES UP - 4 rue de la Harpe, 27000 Evreux - Activité : Vente de vêtements dégriffés

Le gérant, Monsieur Samuel Ichoua, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 20 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, électricité, mobilier et informatique).

Une subvention totale à hauteur de 4 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 4 500 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5 %) : 1 575 €
- Département (9.75 %) : 1 462.50 €
- **EPN (9.75 %) : 1 462.50 €**

- **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion d'EPN au socle commun de compétences ci-après du Centre de Gestion de l'Eure à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le CDG 27 :

- Le secrétariat des commissions de réforme,
- Le secrétariat des comités médicaux,
- Un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi n°2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives,
- Une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article 28 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

- **MODIFIE** tel que ci-après, les tarifs 2019 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi-accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie), conformément au barème de la CAF, à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 :

Nombre d'enfants	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 Accueil collectif (taux d'effort horaire)	Période du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 Accueil collectif Micro-crèche uniquement les nouveaux contrats à partir du 1 ^{er} septembre 2019 (taux d'effort horaire)
Famille de 1 enfant	0.06 %	0.0605 %
Famille de 2 enfants	0.05 %	0.0504 %
Famille de 3 enfants	0.04 %	0.0403 %
Famille de 4 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 5 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 6 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 7 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 8 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 9 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 10 enfants	0.02 %	0.0202 %

Nombre d'enfants	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 Accueil familial Micro-crèche uniquement les contrats antérieurs au 1 ^{er} septembre 2019 (taux d'effort horaire)	Période du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 Accueil familial (taux d'effort horaire)
Famille de 1 enfant	0.05 %	0.0504 %
Famille de 2 enfants	0.04 %	0.0403 %
Famille de 3 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 4 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 5 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 6 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 7 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 8 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 9 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 10 enfants	0.02 %	0.0202 %



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 1 OCTOBRE 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 01 Octobre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 septembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

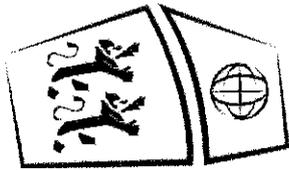
ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur MABIRE Arnaud

DELIBERATION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour desservir le projet de la société ALEXBAN (construction d'un bâtiment industriel pour le commerce de voitures et de véhicules automobiles au 184 route d'Orléans sur la commune d'Evreux - parcelle BC 244), pour un montant estimé de 59 158,20 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par la société ALEXBAN à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension soit un montant total estimé de 17 749,23 € HT ; **DECIDE** d'inclure les parcelles BC 249 et BC 252 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre la société ALEXBAN et Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension aux propriétaires des parcelles BC 249 et BC 252 en cas de nouvelles constructions sur celles-ci, soit un montant total estimé de 17 749,23 € HT pour chaque parcelle ; **PRECISE** que la durée d'exonération de la taxe d'aménagement est établie à 3 ans par délibération du Conseil municipal de la ville d'Evreux ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre la société ALEXBAN et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société ALEXBAN, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-neuf, le 15 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 octobre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. M. Marc PERRIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène (absente dossiers 17 et 18), Mme BENARD Catherine, M BERNARD Franck, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, M DE LANGHE Christian, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane jusqu'au dossier 21, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre jusqu'au dossier 17, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane jusqu'au dossier 19, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M GHZALALE Fouad, M HEROUARD Jean-Paul, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M MARAIS Thierry, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Monsieur BEHAR Claude, Madame VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame HORION Françoise suppléante de Monsieur MORILLON Marc, Monsieur BATREL Gilbert suppléant de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Etienne COLLEU a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Martial FEUVRAIS a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Monsieur François GANTIER a donné pouvoir à Madame Agnès BAUGE, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Monsieur

Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Christian DE LANGHE, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI à partir du dossier 20, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à M. Jean-Luc BOUILLIE à partir du dossier 22, M Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir du dossier 18.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame LOUST Claire, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur HERVIEU Joël.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 juin 2019

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir ce soir pour notre nouveau conseil communautaire.

Vous avez noté tout à l'heure l'absence de Claude BÉHAR, qui est excusé. J'ai reçu de ses nouvelles; je l'ai eu longuement au téléphone ces derniers jours. Claude BÉHAR est en ce moment gravement malade. Il vous souhaite le bonjour. Je lui ai souhaité en votre nom à tous un prompt rétablissement. Malheureusement, il y a parfois des moments difficiles, et nous soutenons évidemment Claude BÉHAR, notre collègue, dans son combat contre la maladie.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 25 juin 2019 que vous avez dû recevoir par mail et qui vous a été envoyé également avec le dossier de ce présent conseil.

Avez-vous des remarques, des observations ? Non ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le *procès-verbal littéral de la séance en date du 25 juin 2019.*

Je vous propose également, mes chers collègues, d'acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 25 juin, 9 juillet, 17 septembre et 1^{er} octobre, que vous avez dû recevoir avec le dossier de ce présent conseil.

Avant de lancer les délibérations, M. GROIZELEAU souhaite faire une intervention.

M. Bruno GROIZELEAU

Mes chers collègues, j'aimerais faire une petite mise au point.

Suite au Conseil communautaire du 25 juin, j'ai été pris à partie par un conseiller d'Évreux dans un communiqué de presse dans lequel il indiquait que je ne respectais pas mes collègues élus. Ce qui semble avoir déclenché son courroux, c'est l'expression que j'ai employée en indiquant qu'il était « parti comme un voleur » du Conseil communautaire.

Toute personne ayant quelques lettres, et c'est le cas de la personne concernée, auteur à succès, sait que cela signifie « partir sans prévenir, sans bruit ». Aucun rapport avec la commission d'un quelconque larcin.

Mais cette intervention peu opportune n'était pas la première. Déjà ce conseiller avait profité de mon absence au Conseil communautaire du 5 février dernier pour accuser EPN de mauvaise gestion, jetant le discrédit sur les élus et les agents participant à ladite gestion. Depuis, je cherche en vain à expliciter notre excellente santé financière, mais cette personne est régulièrement absente de nos débats – deux conseils (celui d'avril et de juin) et trois commissions des finances. Je n'ai jamais connu depuis 20 ans un type de

fonctionnement où sans assister aux différentes réunions, on se répand dans les gazettes en s'érigeant en censeur. On peut ne pas être d'accord – c'est la démocratie – mais on doit accepter le débat, débat que je n'ai jamais refusé.

Dans ce même communiqué, il est dit que je devrais m'excuser auprès de la presse. Je les salue ; ils sont au fond. Notez que je respecte la presse, j'ai toujours entretenu depuis 20 ans des relations loyales avec les journalistes et n'ai jamais sollicité un quelconque droit de réponse sur les articles publiés.

Mais le plus grave, je devrais m'excuser auprès de vous, mes chers collègues.

Je n'ai pas, en cette matière comme dans d'autres, de leçons à recevoir de ce conseiller de base.

Je suis élu depuis mars 2001, en qualité de premier adjoint en charge des finances sur deux mandats, et enfin maire depuis mars 2014 de Saint Sébastien-de-Morsent, commune de 6 000 habitants. J'ai donc gagné trois élections dont la dernière en 2014, alors que trois listes étaient en lice. Cela montre une certaine estime de la population pour votre serviteur. Cette personne remet en cause mon – votre – travail d'élu ; il ne connaît pas notre travail de maire au quotidien.

À l'Agglomération je suis élu depuis 2014 en qualité de vice-président en charge des finances, avec un très bon score au GEA et avec 88% des suffrages en 2017 à EPN. Je n'ai jamais été le remplaçant de ce conseiller. S'il avait été honnête, étant l'instigateur de cet article, il aurait dû faire un démenti, mais non, cela lui a permis de caresser le rêve d'être hypothétiquement votre vice-président.

En outre, je n'ai pas plus de recommandations à recevoir sur le courage d'un élu. J'ai toujours assumé mes responsabilités de maire et de vice-président. J'ai combattu un cancer. Même dans les périodes les plus difficiles j'ai animé des réunions ; nous étions obligés de faire des pauses pour que je puisse récupérer. Je suis venu, même très affaibli, à la présentation du budget et suis, moi, resté jusqu'au dernier point de l'ordre du jour. J'ai effectué depuis mon domicile l'ensemble des arbitrages budgétaires quand je n'étais pas en mesure de me déplacer.

Je n'ai pas non plus, M. le Conseiller, à écouter vos préceptes sur l'honnêteté d'un élu. Pendant ces 19 ans je suis resté fidèle à mes convictions et aux personnes avec lesquelles j'ai la chance et le privilège de travailler. Je n'ai pas changé de couleur comme un caméléon. Pour être très transparent, j'ai, pendant ma maladie, proposé au Président de réduire mes indemnités.

Voilà, M. le Conseiller, l'homme, l'élu que vous avez attaqué dans la presse. Je vous réponds pour ma famille, pour mes amis, pour toutes les personnes de Saint Sébastien et d'autres horizons de l'agglomération qui ont été choqués par vos propos et m'ont témoigné leur soutien.

Mes chers collègues, je ne chercherai pas à excuser ce monsieur car il n'est pas excusable. Lorsque l'on envoie un communiqué à la presse, on le fait à dessein.

Je puis vous dire que j'aime mon travail, que j'aime travailler avec vous, et je le ferai jusqu'à la fin de notre mandat. J'ai pris l'engagement de mettre en place une harmonisation des systèmes de relations financières entre EPN et les communes et je m'y emploierai avec l'appui de tous. Comme vous le savez, je resterai toujours à votre disposition.

Je terminerai en vous remerciant de m'avoir écouté et en citant M. de Talleyrand : « *Il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité.* »

[L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Merci, M. GROIZELEAU.

Dérogação à la règle du repos dominical - Avis EPN

M. Guy LEFRAND

Je vous propose maintenant de passer à la première délibération.

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir, chers collègues.

La première délibération est une délibération que nous prenons tous les ans depuis l'adoption de la loi Macron. Elle concerne la dérogation à la règle du repos dominical. La loi autorise cinq dimanches aux communes. Depuis la loi Macron, il est possible d'aller jusqu'à douze dimanches, à la discrétion de chaque maire et de chaque commune, mais la commune qui le souhaite doit demander d'abord l'avis de l'EPCI dont elle dépend. EPN émet un avis favorable aux demandes de dérogation que les maires pourraient faire, et ce dans la limite des douze dimanches par an.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? Je vais donc mettre aux voix.

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryonne HANNOTEAUX

Comme tous les ans je voterai contre cette délibération ; je suis particulièrement contre le travail dominical.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme HANNOTEAUX. Le personnel des piscines que vous fréquentez le dimanche vous en sauront gré.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Votez-vous contre Mme HANNOTEAUX ?

Mme Maryonne HANNOTEAUX

Oui.

M. Guy LEFRAND

Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ÉMET (moins une voix contre et deux abstentions)** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2020 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an.

Pôle de compétitivité Nov@log - Subvention de fonctionnement année 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une reconduction de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 pour le pôle de compétitivité Nov@log. Nous restons sur le même montant de 5 000 €.

Nous avons mis dans la délibération le bilan 2018 et les actions conduites en 2019, qui sont dans la droite lignée des objectifs du pôle.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG (pôle de compétitivité dédié à la logistique et à la supply chain) pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise EPN - Actualisation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier important.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit dans un premier temps d'une actualisation du dispositif, que vous avez déjà voté, mes chers collègues, concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Au fur et à mesure de l'instruction des dossiers, nous devons parfois réajuster le dispositif, donc nous vous proposons une actualisation intégrant trois modifications :

- la suppression de la condition de détention des SCI par les sociétés d'exploitation à hauteur de 50% du capital,

- la précision sur le fait que l'aide à l'immobilier porte également sur les biens immeubles, c'est-à-dire tout ce qui est fixé au sol,
- la reformulation relative au plafond d'aide qu'il faut entendre en « Équivalent Subvention Brute » (ESB).

Nous avons à nouveau joint le dispositif à la délibération.

M. Guy LEFRAND

Nous apportons simplement des ajustements techniques à une délibération que nous avons déjà adoptée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'actualisation du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini ci-après:

Établissements éligibles :

- o TPE
- o PME,
- o Entreprises de taille intermédiaire (ETI) lorsqu'elles sont situées en zone AFR, qui ont au moins un établissement sur le territoire EPN, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM).

Activités éligibles :

- o Industrie
- o Services aux entreprises (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- o Entreprises de négoce qui développent au moins partiellement une activité de production ou de services ou de transformation
- o Artisanat de production (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- o Activités touristiques y compris hébergement en hôtellerie

Ces entreprises doivent à la fois :

- o Avoir une situation financière saine
- o Être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leurs sont applicables
- o Démontrer leur capacité à mener à bien leur projet (capacité financière, ressources humaines...)
- o Avoir clôturé 2 exercices comptables au minimum

Dépenses éligibles :

- o Les dépenses éligibles consistent en des dépenses (travaux et frais) liées à la construction, l'extension, l'acquisition de terrains et autres biens immeubles. Ces projets devront respecter la réglementation européenne en vigueur au moment du dépôt de la demande.
- o Les travaux d'aménagements et de réhabilitation sont éligibles au dispositif

Sont exclus :

- o Les dépenses liées à des travaux (matériels et main d'œuvre) réalisés par l'entreprise elle-même ou une entreprise liée
- o Les frais annexes à l'acquisition et à la construction (notaire, agence, maître d'œuvre...)

Bénéficiaire de l'aide :

- o L'entreprise aidée lorsqu'elle finance son projet d'investissement par un emprunt bancaire ou qu'elle l'autofinance en partie ou en totalité
- o Les sociétés de crédit-bail qui consentent un crédit-bail immobilier directement à l'entreprise aidée, soit par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (SCI) qui rétrocède l'aide à l'entreprise aidée sous la forme d'une réduction de loyer.

Montant et forme de l'aide :

La forme principale d'aide est l'avance remboursable, sans garantie ni caution.

Exceptionnellement, et dans le cadre exclusif d'un projet structurant, la forme d'aide peut être la subvention.

Le taux d'intervention maximum est de 30 % des dépenses éligibles (dans le respect des réglementations et régimes d'aides en vigueur).

La durée maximale de l'aide est de 5 ans, avec différé de remboursement de 24 mois dans le cadre de l'avance remboursable.

Le montant maximal de l'aide, en équivalent subvention brute, est porté à 300 000 €.

Ce montant pourra être porté au maximum à 500 000 €, en équivalent subvention brute, pour un projet justifiant d'un intérêt spécifique en termes d'attractivité, d'aménagement structurant, de filière emblématique du territoire ou de création nette d'emplois.

Exemples locaux justifiant d'un intérêt spécifique en termes d'attractivité, d'aménagement structurant, de filière emblématique du territoire ou de création nette d'emplois :

Filières :

- Biotechnologie, bio-composants, chimie verte, pharmacologie, cosmétique, sécurité sanitaire
- Logistique, transport
- Numérique

EPN étudie l'intérêt économique du projet et la création significative d'emplois qui l'accompagne. Le taux d'intervention maximum est modulé selon les critères suivants :

Impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de l'emploi	0 à 8%
Impact en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire	0 à 8%
Impact innovation et/ou exportation	0 à 5%
Aménagements liés aux investissements productifs	0 à 5%
Impact environnemental	0 à 4%

Abondement régional :

Un cofinancement de la Région pourra être sollicité selon les dispositions prévues par le règlement impulsion Immobilier de la Région et notamment dans la limite de 45% du montant de l'aide publique globale.

Une convention sera établie entre EPN et l'entreprise attributaire de l'aide.

Caractéristiques particulières :

L'aide publique attribuée tient compte des plafonds d'intensité d'aide définis au niveau communautaire en cas d'intervention concomitante de plusieurs régimes d'aides, que l'aide provienne de sources locales, départementales, régionales nationales ou communautaires. Les modalités de mandatement seront précisées dans la convention attributive de l'aide. Un état récapitulatif des dépenses sera demandé, précisant les postes de dépenses, le nom du fournisseur et le montant des dépenses acquittées.

Modalités relatives à la demande :

Le porteur de projet devra contacter l'Agglomération Évreux Portes de Normandie, Office de l'Entreprise et de l'Emploi, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX, pour effectuer sa demande.

Le dossier sera instruit par l'Agglomération Évreux Portes de Normandie puis proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Aides à l'immobilier d'entreprise - Établissements JAUNET

M. Guy LEFRAND

Nous tirons les conséquences de la précédente délibération.

Mme Stéphanie AUGER

Nous instruisons les premières demandes d'aide à l'immobilier d'entreprise.

La première concerne les Établissements JAUNET, une entreprise d'assemblage de fabrication de cartes électroniques et prestations de câblage, située actuellement à Guichainville. Cette entreprise familiale emploie 70 salariés, quasiment à 100% en CDI.

Je vous rappelle que l'année dernière nous avons voté une aide à l'immobilier à hauteur de 300 K€ pour cette entreprise, qui avait prévu de déménager sur la commune d'Évreux. Pour des questions de montage, cette demande n'a pas pu aboutir. Elle a donc décidé de rester sur place et de se développer sur place, notamment en renforçant la sécurisation de son site. Nous vous proposons de l'aider à hauteur de 38 825 € sur les biens immobiliers, sachant que les travaux entrepris s'élèvent à 62 383 € HT et que nous l'aidons au titre de l'aide dite de minimis.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? M. MOREL.

M. Jean-Pierre MOREL

Une petite chose. Il est inscrit que « la certification Qualité EN 9100 viendra compléter en fin d'année 2018 la certification ISO 9001 déjà obtenue » ; je pense qu'il s'agit de la fin d'année 2019.

M. Guy LEFRAND

Bonne remarque. Merci, M.MOREL.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE**, dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 38 825 € à la SAS ÉTABLISSEMENTS JAUNET et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Aides à l'immobilier d'entreprise - SCI A.M.Y

M. Guy LEFRAND

Même chose avec la SCI AMY.

Mme Stéphanie AUGER

Exactement. En fait, c'est la SARL Mansard, pour ceux qui la connaissent, qui est installée à la BioNormandie pépinière scientifique de Miserey depuis 2010 et qui a créé la société Herboristica en 2017.

Ils sont maintenant prêts à s'installer hors pépinière, ils ont donc identifié un local à Boncourt, un bâtiment à restaurer. Ils vont en acquérir les murs prochainement.

Le projet, qui nécessitera beaucoup de travaux, s'élève à 751 K€ HT. La construction sera respectueuse de l'environnement, et il y a des emplois à la clé.

S'agissant d'une petite entreprise (moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires) située en zone AFR, le taux maximum pour les aides est de 30%. Au regard des critères d'évaluation des projets, que vous avez dans la délibération du dispositif, nous proposons une aide d'un montant de 50 246 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE**, dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 50 246 € à la SCI A.M.Y ou à toute société qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre d'un projet identique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Aides à l'immobilier d'entreprise – SCI LUCIEN

M. Guy LEFRAND

SCI LUCIEN.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la société que vous connaissez sûrement sous le nom de GOUZE NORMANDIE SAS, une société familiale puisqu'aujourd'hui c'est la fille de Fabien GOUZE qui la préside. L'entreprise, qui est située actuellement au 25 rue Maillot à Évreux, est spécialisée dans le nettoyage industriel. Le groupe compte aujourd'hui 5 agences et emploie 200 personnes sur toute la Normandie, pour un chiffre d'affaires d'environ 3 M€.

Le site n'étant pas du tout adapté à ce type d'activités et ne permettant pas d'avoir des conditions de travail optimales, ils souhaitent construire un nouveau bâtiment pour répondre à leurs besoins de bureaux et d'un espace de stockage, pour une surface de 410 m².

Un site a été identifié sur les communes de Gravigny et Normanville que l'on appelle « la maison Vaillant ». Le coût total du projet est d'environ 680 K€ HT ; nous proposons d'accompagner l'entreprise sous forme de l'aide dite « de minimis », d'un montant de 36 750 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce M. MANÉ ou M. GHZALALE qui a demandé la parole ?

M. Fouad GHZALALE

Je me posais une question. Des subventions ou des aides sont proposées à ces entreprises. Est-ce qu'en contrepartie nous ne pouvons pas leur demander d'orienter leurs embauches sur les habitants de l'agglomération ? Y a-t-il une contrepartie ?

M. Guy LEFRAND

La contrepartie, c'est qu'aujourd'hui, sur les quatre aides à l'immobilier d'entreprise qui sont prévues (Jaunet, Mansard, Gouze et KNCO), il y a 70 emplois qui sont prévus, et nous espérons évidemment qu'un maximum d'emplois seront sur notre territoire, sachant qu'il n'y a évidemment aucun dispositif légal pour imposer d'employer des gens du territoire en dehors des zones franches urbaines – ce qui n'est pas le cas ici.

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 36 750 € à la SCI LUCIEN (représentée par Madame Marie PHILIPPE) ou à toute société qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre d'un projet identique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Parc d'activités du Long Buisson 1 - Cession d'un terrain à la société KNCO

M. Guy LEFRAND

Cette fois-ci nous vendons.

Mme Stéphanie AUGER

Nous vendons d'abord le terrain.

La société Karavan & Co, que vous connaissez, est un acteur majeur de la lunetterie française. L'histoire de la société commence avec la création d'une petite usine de fabrication de lunette sur mesure par Jean LEMPEREUR.

Cette société a été reprise en 2008 par Monsieur Jean Michel COSTASEQUE et a changé de nom pour devenir KNCO. Elle fabrique et commercialise des montures pour les plus grands du luxe et est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de montures de lunettes sous marques propres ou licences. KNCO est passée de 3,9 M€ de chiffre d'affaires à 14 M€ et d'un effectif de 26 à 80 salariés. L'entreprise a obtenu le label Origine France Garantie certifiant que la fabrication des montures a bien été réalisée en France et en 2012 le label « entreprise du patrimoine vivant ».

Aujourd'hui, KNCO souhaite accélérer son développement à l'international et pouvoir saisir des opportunités de croissance externe. Avec son fort développement envisagé, l'entreprise a besoin d'acquérir un terrain pour y construire de nouveaux locaux. Nous avons ciblé une parcelle de 13 000 m² sur la zone du Long Buisson, à hauteur de 25 €/m², prix délibéré en Conseil communautaire, soit 325 000 €.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez peut-être nous présenter la suivante en même temps.

Mme Stéphanie AUGER

L'entreprise occupe actuellement un bâtiment de 877 m² en location.

L'objectif est de doubler le chiffre d'affaires en 5 ans grâce au développement international et de créer 50 emplois sur ce projet.

Le projet immobilier envisagé est évalué à 2 444 000 €.

S'agissant d'une moyenne entreprise située en zone AFR, le taux maximum pour les aides est de 20%. Il est ainsi proposé d'aider l'entreprise sous forme d'une subvention d'un montant de 300 000 €.

M. Guy LEFRAND

Rien que pour cette entreprise ce sont plus de 50 emplois qui sont prévus.

S'agissant du dossier numéro 7, y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire :

- **ABROGE** la délibération n°2018-10-16/05 du 16 octobre 2018, **CÈDE** à la SAS KNCO (activité lunetterie) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZA 106 sur le parc d'activités du long Buisson 1 à Guichainville, d'une surface d'environ 13 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 325 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Aides à l'immobilier d'entreprise – KNCO

M. Guy LEFRAND

Dossier numéro 8, même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, à la SAS KNCO (représentée par Monsieur Jean-Michel COSTASEQUE), ou à toute société éligible qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre du même projet, une subvention d'un montant maximal de 300 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Vous avez sous les yeux, mes chers collègues, une diapositive vous montrant l'état des surfaces disponibles au parc d'activités du Long Buisson. Aujourd'hui il reste donc 2,2 hectares disponibles à la vente, soit trois parcelles libres, puisque les quatre autres parcelles restantes sont en cours de négociation.

C'est vous dire s'il était important que nous avancions sur le dossier du Long Buisson 3, puisqu'il nous reste donc en tout et pour tout 2 hectares disponibles. Évidemment, c'est totalement insuffisant pour faire venir de nouvelles entreprises, d'où l'importance des délibérations que vous avez menées jusqu'à présent concernant le Long Buisson 3. Il était temps que nous ayons de nouveaux terrains disponibles.

Mme Stéphanie AUGER

Cela correspond à moins d'un an de commercialisation par rapport à notre rythme de commercialisation.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Parc d'activités du Long Buisson 1 - Cession d'un terrain à la société CDER Investissements

M. Guy LEFRAND

Nous continuons justement à céder des terrains.

Mme Stéphanie AUGER

Cette délibération concerne une cession de terrain à la société CDER Investissements, plus connue sous le nom de Bolmin Profils, qui est située rue Roland Garros à Guichainville et possède plusieurs sociétés.

Ils souhaitent déménager une de leurs sociétés du Val d'Oise (95) pour la rapatrier sur le site d'Évreux. Ils ont déjà prévu d'étendre leur bâtiment actuel mais comme cela ne sera pas suffisant, ils souhaitent acquérir une parcelle disponible de 12 000 m² qui jouxte leur parcelle. Le prix est le même que pour la délibération précédente, car il s'agit de la même parcelle, que les deux entreprises se partageraient. L'opération s'élèverait donc à une somme de 300 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE**, sous condition des résultats d'une étude géotechnique, à la SAS CDER Investissements (concepteur et fabricant français de cloisons amovibles à ossature aluminium) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZA 106 sur le parc d'activités du Long Buisson 1 à Guichainville, d'une superficie d'environ 12 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 300 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités de l'Arbre Saint Germain - Cession d'un terrain à la SCI l'Arbre Saint Germain

M. Guy LEFRAND

Et enfin, l'Arbre Saint Germain.

Mme Stéphanie AUGER

La SARL Norma'Bois a été créée en 2011 par Monsieur Julien BRARD, qui en est le gérant, à Marcilly-la-Campagne. Monsieur BRARD a également créé une autre entreprise en 2018. Dans le cadre de la croissance de ses deux entreprises, Monsieur BRARD souhaite acquérir un terrain de 5 000m² environ à côté de celui qu'il occupe actuellement sur le parc d'activités l'Arbre Saint Germain. Le prix délibéré de cette zone est de 9 €/m². Nous lui proposons 5 000 m², soit 45 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Merci Mme AUGER.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la SCI l'Arbre Saint Germain (commerce de bois) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée XC n°102 sur le parc d'activités l'Arbre Saint Germain pour une contenance de 5000m² à Marcilly-la-Campagne au prix hors taxe de 9 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 45 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre si nécessaire étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Subvention hébergement touristique chambre d'hôte – Croth – Mme Chastagnol

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons à voir une délibération classique concernant une aide pour une chambre d'hôte au « Chemin du Village » à Croth.

Mme CHASTAGNOL, qui avait déjà réalisé une première chambre d'hôte, a décidé, vu le succès rencontré, d'en créer une deuxième. Elle va donc rénover une pièce de 25 m² pour un montant de 36 000 €, ce qui lui permettra de créer quatre lits touristiques. Nous lui octroyons une bonification de 1 000 € par lit puisqu'elle bénéficie du critère « accueil vélo ». Pour rappel, les critères de sélection pour obtenir cette bonification de 1 000 € sont les suivants : gîtes et chambres d'hôte quatre étoiles, hébergements thématiques (vélo, cheval, pêche), hébergements accessibles aux personnes handicapées selon le label « Tourisme et Handicap », hébergements écotouristiques bénéficiant de l'écolabel européen,

hébergements insolites avec une thématique santé ou spa, et localisation en centre-ville d'Évreux.

Pour rappel, depuis 2015, nous avons traité huit dossiers : un dossier concernant Évreux, un sur la thématique pêche, un sur la thématique cheval, un dossier concernant un gîte quatre étoiles, deux dossiers sur la thématique vélo et deux dossiers sur la thématique handicap.

Concernant cette délibération, il s'agit d'une subvention sur quatre lits, donc de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 6 000 € à Mme CHASTAGNOL au titre de son projet de création d'une chambre d'hôtes 4 places sur la commune de Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Projet de site d'hébergements insolites- Échange foncier entre EPN et la commune de La Couture Boussey

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Dans le cadre du rapprochement entre nos collectivités (CCPN et GEA), il avait été établi que le site touristique appelé « la Porte Nature » avait besoin de monter en puissance. L'Agglomération d'Évreux a souhaité s'en porter acquéreur pour mieux le commercialiser. Cela intéressait également la commune de La Couture Boussey puisque l'Agglomération d'Évreux a acquis, dans le cadre du rapprochement, la propriété d'un bâtiment technique. L'idée est donc de procéder à un échange entre la commune et l'Agglomération. Le bâtiment professionnel a été évalué à 397 000 € et le terrain de la Porte Nature à 372 000 €. Nous allons donc procéder à un échange, avec le versement d'une soulte de la part de la commune de 25 000 €. Les frais de notaire seront partagés par moitié entre les deux collectivités.

Pour information, et hors du cadre de cette délibération, qui est vraiment un échange de parcelles, nous allons vous passer des diapositives pour vous présenter notre projet touristique sur le site de la Porte Nature.

Le site, qui a été créé par la CCPN, comporte un mini-golf, un parcours « pieds nus » et des jeux en bois. Il était géré en régie par la CCPN et attirait, au mieux, 5 000 visiteurs avant de tomber à 2 000 visiteurs par an. Malgré son potentiel, nous constatons un déficit structurel d'environ 15 000 € par an. Afin de ne plus supporter en permanence ce déficit structurel, l'idée était de trouver une exploitation pérenne et vraiment touristique de ce site à fort potentiel.

Nous avons lancé une étude de faisabilité avec le cabinet Alliances.

Il est apparu que le marché des hébergements insolites est en pleine croissance (+20%) et que le panier moyen augmente. Le temps où l'on dormait dans une cabane en bois toute simple est fini ; ce que les gens recherchent aujourd'hui, ce sont des produits plus luxueux, plus proches de l'hôtellerie, de type « glamping » – qui est la contraction de camping et glamour. Nous avons une zone de chalandise très importante : les clients sont prêts à faire près 300 kilomètres pour venir. Nous n'avons pas d'offre structurée à une heure du centre de l'agglomération. Les seuls hébergements insolites que nous avons sur le territoire sont de faible capacité (de une à quatre personnes). Or, le projet porte sur 15 à 20 modules.

Les photos qui vous sont présentées ne sont pas contractuelles, elles ne sont qu'une représentation de ce qui se fait aujourd'hui en hébergements insolites dans une gamme assez haute. Vous avez ici le plan de la parcelle, une parcelle de 16 hectares qui comprend deux maisons, une à l'entrée et une (celle avec le toit en triangle) dans la forêt.

Nous avons lancé un appel à projets il y a une dizaine de jours. Le calendrier vous est donné ici. L'appel à projets doit durer jusqu'à mi-janvier 2020. Nous avons déjà reçu des candidatures, dont deux très sérieuses. Deux visites ont déjà été réalisées avec ces candidats. Dès la mi-janvier, en fonction du candidat retenu, il y aura des discussions jusqu'à la signature de la vente, qui se ferait en automne, et la mise en exploitation.

Cet appel à projets est très largement diffusé dans les milieux spécialisés de l'hébergement.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que la délibération porte non pas sur l'appel à projets mais sur l'échange de terrains entre la commune de La Couture Boussey et l'Agglomération d'Évreux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une voix contre : Mme HANNOTEAUX.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins une voix contre)**, dans le cadre de son projet de développement d'hébergements touristiques insolites, l'échange, moyennant la soulte de 25 000 € à verser à EPN par la commune de La Couture Boussey, des parcelles cadastrées à La Couture Boussey section ZE 207 et 212 pour une superficie totale de 17 521 m² avec la parcelle cadastrée à La Couture Boussey section D n°820 pour une superficie de 163 440 m². Les frais afférents à cet échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge à hauteur de la moitié par la commune de La Couture Boussey et à hauteur de l'autre moitié par EPN, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Soutien aux projets estudiantins - Voyage professionnel et pédagogique à Budapest

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous.

Il s'agit de deux petites délibérations concernant l'enseignement supérieur. La première concerne un voyage professionnel et pédagogique à Budapest.

La section de BTS SAM, Support à l'action managériale est le fruit de la réforme du BTS Assistant de Manager, dont la première promotion sera diplômée cette année. La réforme impose la mise en œuvre de projets, dont une majorité doit être en lien avec un pays étranger. Ainsi, un voyage à Budapest est organisé du 1^{er} au 5 février 2020, en collaboration avec GSK France et GSK Hongrie, à destination de 16 étudiants et de 2 accompagnateurs. Il nous est demandé une subvention à hauteur de 1 500 € et je vous propose que nous attribuions 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association TRAVEL SAM de l'ESCCI (BTS en Soutien à l'Action Managériale) pour un voyage professionnel et pédagogique à Budapest et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association TRAVEL SAM, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

Campus des Métiers et des Qualifications Biotechnologies et Bio-industries - Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Le dossier suivant concerne le Campus des Métiers et des Qualifications en Biotechnologies et Bio-industries (CMQ BBI), qui est un acteur très important sur notre territoire.

Les missions du CMQ sont de :

- développer une offre de formation initiale et continue favorisant l'insertion professionnelle des étudiants et la montée en compétences des entreprises,
- d'anticiper les mutations et les évolutions des métiers de la filière bio-industrielle, notamment des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

C'est avec le CMQ que nous avons travaillé l'année dernière pour faire le master de pharmacie. La plateforme pour mener à bien ces opérations sur le territoire d'Évreux nous demande une subvention de 1 800 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 800 € au Campus des Métiers et des Qualifications Biotechnologies et Bio-industries pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Compétences d'Évreux Portes de Normandie – Proposition d'évolution relative à l'enseignement supérieur – Modification des statuts

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vous propose, mes chers collègues, de modifier notre compétence relative à l'enseignement supérieur.

Nous en avons déjà parlé dans cette enceinte, nous avons décidé de porter la construction du centre de formation en odontologie sur le site de Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure-Seine (CHES). Il vous est proposé aujourd'hui, pour des questions de cohérence technique et architecturale mais également pour des questions de montage financier, que ce soit EPN qui réalise, sur le même modèle, la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.

Pour se sécuriser juridiquement et pour éviter toute contestation sur le fait que ce soit l'Agglomération qui porte ces projets architecturaux, il vous est proposé de compléter la compétence enseignement supérieur. Nous avons jusqu'à présent une compétence « développement de l'enseignement supérieur », nous vous proposons d'y ajouter la notion de « construction et d'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation ». L'expression est bien longue mais elle est conforme à ce qui nous a été proposé par le contrôle de légalité de la Préfecture afin que nous puissions construire ce centre en odontologie et cette école d'infirmières et que nous puissions avancer dans le domaine du recrutement médical et paramédical sur notre territoire.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Je tiens à vous apporter une précision à ce sujet, qui est un sujet majeur. Je le dis en particulier pour nos collègues maires. Il s'agit de faire évoluer une compétence, il faut donc que vous fassiez voter votre conseil municipal. Afin de ne pas perdre de temps, comme il ne vous a pas échappé qu'il allait y avoir des élections au mois de mars et que, par conséquent, il n'y aurait pas de nouveau conseil communautaire avant le mois d'avril, il vous est proposé de faire voter cette évolution dans vos conseils municipaux si possible avant le 10 décembre. Comme vous le savez, pour que cette compétence soit actée, nous avons besoin que se prononcent la moitié des communes représentant deux tiers des habitants ou deux tiers des communes représentant la moitié des habitants. Donc, si vous pouviez la faire voter dans vos conseils municipaux respectifs avant le 10 décembre, cela nous permettrait de lancer les travaux de l'IFSI lors de notre dernier conseil qui aura lieu, de mémoire, le 17 décembre, et ainsi de pouvoir gagner quasiment six mois sur les travaux pour cette école dont nous avons besoin. Il va vous être proposé que nous vous envoyions, comme à l'habitude, un modèle de délibération pour vous faciliter le travail.

J'insiste vraiment sur le fait, mes chers collègues, que c'est important ; cela va nous faire gagner six mois sur la construction de l'école d'infirmières. Je vous en remercie par avance pour nos futures étudiantes infirmières.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de compléter la compétence facultative « Développement de l'enseignement supérieur » avec la mention « comprenant son soutien ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation » et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

ZAC Saint Louis - Lancement de la concession d'aménagement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Le dossier concerne la ZAC Saint Louis et la proposition qui vous est faite de lancer la concession d'aménagement sur cette ZAC.

Alors, je fais un bref retour en arrière. Nous avons, pour cette zone de l'ancien hôpital située en centre-ville d'Évreux, effectué les études préalables et la concertation. Le 19 décembre 2018, nous avons approuvé la concertation qui avait été faite. Le 4 avril 2019, nous avons approuvé la concertation spécifique au code de l'environnement et créé la ZAC Saint Louis. Aujourd'hui, nous en venons à la troisième et plus importante étape, il nous appartient de réaliser cette ZAC.

Nous vous proposons de la réaliser sous la forme d'une concession d'aménagement.

De quoi s'agit-il ? Cette concession d'aménagement est un contrat qui permet à la collectivité de confier à un concessionnaire, public ou privé d'ailleurs, la réalisation de cette opération d'aménagement. Cette forme présente un certain nombre d'avantages qui sont décrits dans la délibération, à titre d'exemple : la maîtrise par EPN de son foncier et, sur le plan financier, le fait de ne pas avoir à supporter la trésorerie de l'opération.

Il s'agit d'un dossier complexe pour lequel il nous est apparu utile de nous adjoindre les services d'un cabinet spécialisé, Espelia, qui nous assistera dans toute cette procédure, procédure qui commencera par la passation de ce contrat d'aménagement, comportant un certain nombre de règles et de procédures à respecter, puis se poursuivra par la mise en œuvre de la concession d'aménagement, avec l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, la commercialisation, la gestion globale, la gestion administrative. Le concessionnaire devra rendre des comptes à l'autorité concédante que nous sommes. Et, dans le suivi de l'opération, de la même façon, nous aurons à voir avec notre concessionnaire comment le suivi se réalise.

La délibération d'aujourd'hui est en deux temps : elle vous propose de confirmer l'intention d'EPN d'engager cette procédure de consultation en vue de recruter un concessionnaire d'aménagement pour lui confier cette ZAC Saint Louis, sur laquelle il y a un certain nombre de projets tels que le beau projet de l'IFSI que le Président évoquait à l'instant, ainsi que de laisser au Président le soin de procéder à la sélection de l'aménageur dans le cadre de cette procédure de concession.

Voilà, M. le Président, cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce M. VEYRI ou M. SILIGHINI ? M. SILIGHINI, pardon.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, à quoi correspond le bilan prévisionnel de la concession d'aménagement de 11 761 703 € ? Cela correspond-il à l'IFSI ou à l'ensemble de ce que l'on appelait l'îlot Saint Louis ? Si tel est le cas, pourrions-nous avoir le détail des réalisations qui sont prévues ? Je vois 5,5 M€ d'acquisitions et 4,6 M€ de travaux mais tout cela me paraît bien abstrait.

M. Xavier HUBERT

Une première réponse, M. SILIGHINI : le budget concerne l'ensemble de la ZAC, non simplement l'IFSI mais également des logements, un parking, un parc. C'est l'ensemble de la ZAC qui est concerné. Le budget prévisionnel – tout à fait prévisionnel – concerne l'ensemble de la ZAC. EPN doit réaliser un certain nombre d'acquisitions, l'essentiel des terrains appartenant actuellement à la Ville et à l'EPFN. S'ajoutent à cela, de façon classique – même si je conçois que les chiffres semblent importants – les études, les honoraires, les frais divers, la commercialisation. Le poste travaux est important, un certain nombre de démolitions et de dépollutions devant être réalisées. C'est une zone sensible sur le plan archéologique – les Ébroïcien(ne)s qui ont suivi la construction de l'ancienne maternité le savent bien, ce qui entraîne nécessairement des coûts. Voilà résumés à grands traits les postes qui sont proposés dans ce bilan prévisionnel.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Si je comprends bien, l'EPFN fait un portage pour le compte de la Ville d'Évreux pour un certain montant – je ne sais pas exactement s'il s'agit des 5,4 M€ - et l'on est en train de nous expliquer que la communauté d'Agglomération va sauver la Ville d'Évreux en prenant en charge des montants très importants, sur lesquels nous discutons d'ailleurs à chaque compte administratif et à chaque budget prévisionnel en disant que vous masquez dans les comptes de la Ville un certain nombre de montants qui auraient dû être payés depuis très longtemps. Je pense que l'ensemble des conseillers vont voter cette ZAC, et je les remercie beaucoup de sauver les comptes de la Ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Nous allons répondre globalement puisqu'il y a plusieurs interventions. Alors, nous recommençons. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Dans les 4,6 M€ de travaux, il y a aussi les réalisations. Mais quelles sont ces réalisations ? C'est ma première question.

Deuxième question : qui a fait cette estimation ? A-t-elle été faite à la louche ? Et sachant que la concession est une concession sans risque, si l'estimation est dépassée, me confirmez-vous bien que c'est EPN qui payera ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous faisons le tour des questions et M. HUBERT y répondra globalement.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Mes questions s'inscrivent dans le prolongement de l'intervention de M. SILIGHINI.

Je n'ai pas de difficultés de principe sur le fait de concéder à un aménageur l'aménagement de la ZAC que nous avons collectivement validée. En revanche, j'ai un certain nombre de questions sur le bilan prévisionnel et sur les montants indiqués. J'ai entendu la réponse de M. le vice-président HUBERT quand il a indiqué que l'ensemble du bilan prévisionnel comporte l'ensemble des opérations à venir. Je voudrais quand même préciser que l'acquisition de l'hôpital, à l'époque où il a été décidé par la Ville d'Évreux et porté par l'EPFN, s'est fait pour un montant de 6 M€, dont seuls 3 M€ ont été payés jusqu'à maintenant. La Ville d'Évreux est donc encore redevable de 3 M€ à l'EPFN.

Alors, j'aimerais déjà savoir où est ce coût d'acquisition de 6 M€ dans le bilan prévisionnel, ce qui nous ferait éventuellement encore un *gap* de 5 M€ par rapport au bilan prévisionnel, sachant qu'il y a un institut de formation de soins infirmiers à considérer et un parking en silo sur plusieurs étages de 600 places à financer. J'ai entendu et vu qu'il y aurait probablement aussi un groupe scolaire à positionner sur le site Saint Louis. Je suis donc assez interrogatif sur l'ensemble des réalisations qui mobiliseraient un montant qui ne serait seulement que de 11 M€. Je préférerais avoir d'autres explications ou d'autres éléments financiers pour pouvoir porter un jugement définitif.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

J'ai ma casquette de vice-président de l'Agglomération, donc je me place sur le terrain de l'aménagement d'une zone d'intérêt communautaire. Nous devons, pour la réaliser, acquérir le foncier avant de procéder à un certain nombre d'aménagements sous la forme que j'ai expliquée précédemment. Nous voyons qui est propriétaire de ce foncier, nous essayons de l'évaluer, les Domaines rendant un avis, comme vous le savez, et nous acquérons ce foncier. Je réponds à cette question sous cette forme-là. A été discuté avec la commune, la Ville d'Évreux le fait que, même si cette ZAC est d'intérêt communautaire, elle profitera à Évreux du fait de son implantation en cœur de ville. Et se profile l'idée, qui est indiquée, que la Ville d'Évreux participerait à hauteur de 1 M€ sous forme d'une subvention au titre des recettes de notre ZAC.

Ainsi, nous acquérons ce qui n'est pas notre propriété, nous faisons évaluer et il ressort ce montant d'acquisition de 5 474 000 €. Puis, au titre des recettes, nous recevons de la Ville d'Évreux une subvention de 1 M€. Je me place uniquement sur ce terrain-là.

Pour répondre à M. SILIGHINI, effectivement, vous avez raison, je ne l'ai pas précisé mais c'est dans la délibération : le risque est porté par EPN s'il y a un dépassement. Dans le cas contraire, aucun concessionnaire d'aménagement ne se lancerait dans cette opération. Le risque est porté par EPN puisque cette concession d'aménagement se fait sans transfert de risque.

M. Guy LEFRAND

Je rappellerai simplement, si vous me le permettez, M. SILIGHINI, avant que je vous redonne la parole, que ce budget a été préparé par la SHEMA, un organisme d'aménagement reconnu sur ce sujet.

S'agissant du coût, nous sommes sur le plan de financement d'une ZAC. Vous connaissez cela aussi bien que moi – et nous en reparlerons d'ailleurs tout à l'heure car nous, enfin, nous réussissons à diminuer les déficits de ZAC. Ce plan de financement ne comprend évidemment pas le coût de réalisation de l'IFSI, de la résidence Seniors, etc. Il porte sur le coût du foncier, sur les aménagements de voirie, les réseaux, le parc d'un hectare qui sera au milieu, etc. Vous le savez bien. C'est de cela dont nous débattons aujourd'hui, de la ZAC proprement dite et non des différentes actions.

Pour le reste, pour répondre à M. CAMOIN, la facture de la Ville à l'EPFN est considérable, nos prédécesseurs ayant acheté beaucoup de choses mais sans jamais rien payer, que ce soit la Rougemare, la cité Lafayette, le site Saint Louis, etc. Nous avons depuis remboursé ce que certains avaient acheté sans le budgétiser.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Oui, enfin, quelles que soient les majorités, M. le Président, lorsque vous dites que « certains avaient acheté », c'est la Ville qui a acheté, exactement comme parfois c'est l'État qui fait, etc. Il y a une certaine continuité. Si je dis cela, c'est pour vous rappeler quelques règles républicaines. Pour le reste, effectivement, le risque est pour EPN. À partir du moment où le bilan prévisionnel de la concession d'aménagement me laisse pour le moins sceptique, je suis désolé mais le moins que je puisse faire est de m'abstenir là-dessus et de ne pas participer à ce magnifique vote sur un tel bilan.

M. Guy LEFRAND

Vous avez tout à fait le droit effectivement de ne pas assumer le développement de la ville d'Évreux.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

M. le Président, je voulais vous remercier pour vos éléments de réponse parce que le vice-président indiquait en effet dans sa réponse que ce bilan prévisionnel portait sur l'ensemble des opérations à venir.

M. Xavier HUBERT

Oui, oui.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai compris, M. le Vice-président. Quand vous dites que le bilan prévisionnel porte sur l'ensemble des opérations, c'est l'ensemble des opérations. Nous sommes bien d'accord.

M. Guy LEFRAND

Maintenant vous avez compris, donc tout va bien.

M. Xavier HUBERT

Cela prouve qu'il faut répéter.

M. Guy LEFRAND

Pour certains, en effet, la pédagogie par la répétition est utile.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée s'il vous plaît que nous puissions compter. Avez-vous compté M. BOURRELLIER, Mme Moussel ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CONFIRME (moins 16 abstentions)** l'intention de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie d'engager la procédure formalisée de consultation en vue de recruter un concessionnaire pour lui confier une concession d'aménagement sans transfert de risque portant sur la ZAC SAINT LOUIS, **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à procéder à la sélection d'un aménageur dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque pour sa réalisation conformément au Code de la Commande publique ainsi qu'aux articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et aux articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à mener les discussions dans le cadre de la procédure de concession suivant le Code de la Commande publique ainsi que les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et les articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à signer la concession, après accord de l'assemblée délibérante, suivant le Code de la Commande publique ainsi que les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et les articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet.

Deuxième arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi-HD)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Le dossier suivant concerne notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi-HD, que nous avons arrêté lors de notre conseil communautaire du 25 juin 2019. Nous devons arrêter de nouveau ce projet, mais non le changer globalement. Je vais vous exposer les raisons pour lesquelles nous devons prendre une nouvelle délibération qui donne des précisions sur l'arrêt de ce PLUi-HD. Il y a essentiellement trois raisons qui nous invitent à prendre cette délibération.

La première raison tient à une contrainte légale liée à l'article L153-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que, lorsqu'une commune vote contre le projet de PLUi-HD, notamment contre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), nous devons revoter l'arrêt du PLUi-HD. C'est le cas de la commune de Gauville-la-Campagne qui a émis un avis défavorable sur son OAP, c'est-à-dire sur la façon dont on aurait pu aménager les 4,19 hectares qui étaient réservés à l'urbanisation. La commune de Gauville a fait savoir qu'elle n'était pas d'accord avec la densification qui lui était proposée. Nous avons donc repris contact avec la commune, avec Mme le Maire de Gauville-la-Campagne,

pour discuter de la façon dont nous pourrions nous sortir de cette situation et un accord est intervenu : la commune ayant accepté de renoncer à l'urbanisation de cette zone de 4,19 hectares, nous remettons donc cette zone, dans le PLU qui sera soumis à approbation, en zone agricole.

La commune avait d'ailleurs demandé qu'il en soit de même pour la zone d'activités dite de la Roque, qui est à cheval sur les communes de Gauville et de Parville. Nous sommes également parvenus à un accord après discussions : cette zone pourra être reclassée en 2AUX. EPN est propriétaire de cette zone, il n'y a pas de projet immédiat, donc il est logique de réserver ces terres en 2AUX.

Deuxième élément : au cours de l'été, nous avons sollicité les personnes publiques associées, nous les avons rencontrées, nous avons recueilli leur avis, et il est apparu que notre arrêt de PLU, d'après les services de l'État, ne rendait pas suffisamment compte de la comparaison entre ce que nous avons consommé les dix années précédentes et ce que nous projetions de consommer les dix années suivantes. Ce point de comparaison n'était pas explicitement dans notre projet, dans notre arrêt, de sorte que nous l'intégrons.

Les chiffres vous sont donnés au titre des dix années 2005-2015, 2015 étant la date à laquelle nous avons engagé la procédure de PLUi : nous avons consommé 467 hectares, répartis de la manière suivante :

- La part relative à l'habitat concerne 335 hectares ;
- La part relative au développement économique représente 109 hectares ;
- Les 23 hectares restants correspondent aux espaces verts artificialisés non agricoles.

Cela représente une moyenne annuelle de 46,7 hectares. Nous avons donc comparé ces 46,7 hectares consommés en moyenne sur les dix dernières années aux objectifs que nous affichons – et c'est le troisième point sur lequel il faut que nous nous prononcions – et nous sommes au maximum sur une consommation de 41 hectares par an, soit une baisse de la consommation du foncier de 10% par an par rapport à la précédente période.

Voilà les trois points sur lesquels il nous fallait compléter notre délibération d'arrêt du PLUi-HD. Pour le reste, vous avez dans la délibération le fait que nous avons favorisé l'accès au public de notre document, que l'enquête publique se déroulera du 21 octobre au 20 novembre dans 19 communes de notre territoire, que chacun a la possibilité de former des remarques dans chacune des permanences tenues sur le territoire et qu'il est possible à tout moment, par le biais d'un site Internet, de former des observations en ligne.

Je conclurai la présentation de ce dossier en disant que le travail continue avec les communes ; nous étions encore en réunion la semaine dernière.

Dans le fil des remarques que nous avons eues avec les personnes publiques associées, qui nous ont incités à réduire encore davantage la consommation de foncier – je crois que c'est un objectif que nous partageons collectivement, pour essayer d'être au minimum en consommation de foncier, au maximum en densification de nos bourgs et villages – nous avons pris langue, avec un certain nombre de communes, pour les inviter à réfléchir à réduire les zones qui étaient réservées à l'urbanisation lorsque les terrains à construire étaient nettement supérieurs à leurs objectifs de développement. Chaque commune a eu son objectif de développement discuté et, lorsque les zones à urbaniser (AU) étaient nettement supérieures, nous avons pris contact avec ces communes, nous les avons invitées à modérer leur consommation de foncier. Une première série de dix communes a réfléchi à nouveau avec les services d'EPN, que je remercie au passage pour leur disponibilité, et nous allons encore accroître cet objectif de -10% pour présenter au Conseil communautaire du mois de décembre un objectif qui sera sûrement encore plus qualitatif que les -10% annoncés.

Voilà, M. le Président, les observations que je pouvais faire.

M. Guy LEFRAND

Merci pour le travail que vous avez effectué avec vos services et merci à l'ensemble de nos collègues maires pour l'écoute et les échanges que nous avons pu avoir sur ce dossier.

Le dossier qui est présenté ce soir reprend les mêmes dispositifs que ce qui avait été voté la dernière fois mais toutes les négociations, tous les accords, tout le travail qui ont été

menés avec l'ensemble des élus maires seront repris intégralement dans la version que nous voterons définitivement en décembre. Est-ce bien cela ?

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président.

M. le Vice-président et vous-même l'avez souligné, il s'agit d'un document extrêmement important en matière d'enjeux.

L'avis défavorable est à prendre pour ce qu'il est. Un certain nombre d'observations ont été faites, que je déplore ne pas avoir dans la délibération en pièces annexes ; il est dommage de devoir aller sur le site de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour y avoir accès.

Il est parfois de bon ton d'accuser de tous les maux soit le Préfet, soit le représentant de l'État – ce qui parfois peut être justifié, je vous l'accorde – mais s'agissant de la composition de la CDPENAF, nous parlons d'une instance où la pluralité est de mise. Je rappelle à nos collègues, au cas où ils n'auraient pas pris connaissance du document, que la CDPENAF est composée d'un représentant du Conseil départemental de l'Eure, donc un conseiller départemental, d'un représentant de l'Union des Maires, d'un représentant d'un syndicat mixte qui porte un SCOT, d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – qui est, je vous l'accorde, un représentant de l'État –, d'un représentant de la Chambre d'Agriculture...

M. Xavier HUBERT

Le représentant de la DDTM préside la CDPENAF.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, bien sûr, mais il est le seul représentant de l'État.

Sont également représentés la Chambre d'agriculture de l'Eure, les Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Eure, les Jeunes Agriculteurs de l'Eure, la Coop de France Normandie, le syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Eure, le syndicat des forestiers privés de l'Eure, la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure, la chambre départementale des notaires de l'Eure, des associations agréées pour la protection de l'environnement, dont le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Seine.

Je voulais simplement rappeler la composition de cette commission car je ne voudrais pas que, pour une fois en tous cas, l'État soit pointé du doigt. L'ensemble des membres de cette commission ont pris à cœur de formuler leurs observations.

J'ai également lu – repéré, pourrais-je dire, puisque vous ne l'avez pas fourni et qu'il faut aller le trouver – l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Elle indique ce qui suit – et qui est plus surprenant encore, mais peut-être aurez-vous des réponses sur cette observation : « *En complément, les densités envisagées dans les zones ouvertes à l'urbanisation restent faibles, ce qui ne peut que favoriser le développement de l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Ainsi, sur la commune d'Évreux, pôle principal du territoire, il est prévu de construire 15 à 20 logements par hectare dans l'OAP Cambolle de 60 hectares et 10 logements par hectare dans l'opération de renouvellement urbain de la cité Lafayette.* » Là-dessus je serai peut-être plus prudent. Elle poursuit : « *Ces densités sont éloignées des objectifs du SCoT arrêté en juillet 2019 qui font état d'une densité de 35 logements/hectare pour le pôle urbain.* »

Au regard de ces observations de la MRAe, je vois surtout qu'en matière de densité nous ne répondons pas aux objectifs que nous nous sommes nous-mêmes assignés dans le cadre du SCOT, et je n'ai pas vu, dans le deuxième arrêt de projet, une mention qui réponde à cette observation, qui n'est pas neutre puisqu'elle fait écho au sujet que le vice-président a évoqué, à savoir notre capacité ou non à consommer beaucoup de terres agricoles.

Enfin, je pense qu'il n'y a pas d'hostilité de la CDPENAF vis-à-vis d'EPN puisque depuis le début de l'année cette commission a rendu 21 avis favorables et 3 négatifs, dont un pour EPN. Je voulais aussi souligner ce point-là.

C'est la raison pour laquelle je voulais que vous, M. le Vice-président, ou vous, M. le Président, vous nous rassuriez sur notre capacité à tenir le délai que vous nous avez rappelé, c'est-à-dire celui de la fin de l'année, car je ne voudrais pas que nous confondions vitesse et précipitation par rapport aux enjeux qu'a rappelés à juste titre M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. RANGER.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

Lors de la commission qui a étudié le PLU, il manquait un rapport des personnalités associées, qui est tout de même un rapport important puisqu'il porte sur l'environnement. Avant de nous prononcer ce soir, j'aimerais savoir si nous avons eu ce rapport et quelle est la tonalité du rapport sur ce dossier ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Vos remarques portent sur la consultation des personnes publiques associées.

Contrairement à ce que dit Ludovic BOURRELLIER, nous ne pointons pas du doigt l'État, au contraire. L'État est un partenaire dans la construction de notre document, un partenaire exigeant avec lequel on n'est pas forcé d'être d'accord mais qui fixe un certain nombre d'orientations. En l'occurrence, l'État nous a bien rappelés qu'au cours de l'été 2019 venait du gouvernement une directive indiquant qu'il fallait absolument limiter l'étalement urbain ; nous en prenons acte. L'État nous a invités à revoir un certain nombre d'orientations précises que nous avons prises, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis au travail, comme je l'ai indiqué, pour essayer de revoir et d'améliorer ce document afin de le rendre encore plus en phase avec les directives qui nous sont assignées. Et je le répète encore, je ne rencontre pas de maires qui soient hostiles au fait qu'il faille modérer la consommation de foncier.

Sur les personnes publiques associées, seule la CDPENAF a rendu un avis négatif. L'État a rendu un avis favorable avec des réserves, et ce sont ces réserves que nous travaillons. Pour répondre à M. RANGER, il est vrai que nous n'avons eu que tout à fait récemment l'avis de la MRAe. Il est arrivé à l'Agglomération en début de semaine et je n'en ai pris connaissance qu'aujourd'hui – mais nous ne sommes que mardi. Contrairement aux autres personnes publiques associées, la MRAe ne rend pas un avis, elle fait un certain nombre de recommandations. Nous allons examiner ces recommandations, qui ne remettent pas en cause l'économie globale de notre projet, mais qui vont elles aussi dans le sens d'une limitation de la consommation du foncier.

Je dois aussi préciser que, dans le travail que nous faisons, nous avons également une discussion avec les services de l'État pour accentuer la densification de nos centres-bourgs et dire que les gisements de constructions doivent d'abord être puisés dans l'enveloppe urbaine de nos centres-bourgs. Là encore nous avons mené des travaux importants et des négociations avec les communes, qui ont une grande compréhension de ces sujets-là.

L'avis de la MRAe est nuancé, si vous voulez, mais cette dernière ne se prononce ni favorablement ni défavorablement.

Nous envisageons de présenter aux personnes publiques associées, dans les semaines qui viennent, le résultat des travaux, après consultation des communes concernées, pour voir où nous en sommes dans l'économie réalisée. Nous sommes actuellement à plus de 90 hectares rendus. Nous avons donc mené un vrai travail, et un travail d'importance, et je remercie les maires qui ont accepté de revoir et de phaser le développement de leur commune.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LESEIGNEUR.

Mme Diane LESEIGNEUR

Merci M. le Président.

Je rappellerai quand même que le PLUi-HD a été fait et constitué depuis longtemps sur la base du PLH, à l'époque où M. BOURRELLIER était vice-président en charge de l'habitat,

donc il connaît très bien les suppositions concernant le nombre d'habitats et les pourcentages.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Je voulais simplement dire qu'il est dommage d'en arriver là. Chacun sait que ma délégation m'a été retirée assez tôt et que nous en étions alors au diagnostic, donc, franchement, les conclusions ne m'appartiennent pas.

M. Guy LEFRAND

Merci, cela fait avancer le débat. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Notez bien les abstentions. Levez bien la main s'il vous plaît.

Treize abstentions, aucun vote contre. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ARRETE (moins 13 abstentions) une seconde fois le projet de PLUi-HD, en tenant compte des modifications mineures détaillées dans la partie n°1 de l'annexe jointe ; PREND ACTE des orientations d'évolution, présentées dans la partie n°2 de l'annexe à la présente délibération, qui interviendront après l'enquête publique ; DECIDE de joindre au dossier d'enquête publique la présente délibération et son annexe ; SOUMET ce projet à l'enquête publique ; SOLLICITE la conférence intercommunale des maires (dite « Conférence intercommunale du PLUi-HD »), conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, pour tirer les enseignements et présenter les suggestions de modifications du PLUi-HD, en intégrant toutes les observations, c'est-à-dire à la fois celles des personnes publiques associées, mais également toutes les observations du public ainsi que celles issues des conclusions de la commission d'enquête ; AUTORISE Monsieur le Président à commander une étude spécifique pour le renforcement des dispositions en faveur de la biodiversité, afin d'affiner certaines composantes du volet environnemental du projet à la suite de son approbation ; AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; PRECISE que la présente délibération sera notifiée aux 74 communes membres d'Évreux Portes de Normandie ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure et aux Personnes Publiques associées figurant aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme et PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie et dans les mairies des communes membres conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme.**

Site anciennes usines de Navarre - Convention fonds friches avec EPFN - Cession du site à EPFN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne le site des anciennes usines de Navarre. La délibération qui vous est proposée est un type de délibération que nous connaissons bien à l'Agglomération puisqu'il s'agit de solliciter l'intervention de l'EPFN, qui est en mesure, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage, de procéder à des opérations de dépollution et de démolition, après avoir effectué préalablement toutes les études nécessaires. Vous le savez, lorsque l'EPFN intervient, il doit être propriétaire des sites sur lesquels il fait ces études et cette dépollution/démolition. La délibération vise donc à céder, conformément au statut, à titre gracieux, à l'EPFN l'ensemble du foncier acquis par notre collectivité, lequel EPFN, après ces travaux, revendra à EPN le site dépollué et démolit pour la partie que nous aurons sollicitée à démolir. Je rappelle également que, dans le cadre de cette convention, 75% des travaux sont pris en charge par la Région et l'EPFN et que notre Agglomération en finance, quant à elle, 25%. Il vous est donc demandé l'autorisation de solliciter la mobilisation du fonds friches pour réaliser cette opération de dépollution/démolition.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

La délibération mentionne un certain nombre de parcelles (341, 343, etc.) que je n'ai retrouvées nulle part. Il n'y a pas ces numéros de parcelles dans la délibération que nous avons votée le 3 avril 2019. Et sur le plan des usines de Navarre, je ne retrouve qu'une partie de ces parcelles. Alors, je voudrais bien savoir à quoi correspondent les parcelles 333, 335, 337, 339, 341, 346, 348, etc. À quoi cela correspond-il ? Je ne veux pas polémiquer sur ce dossier-là, mais il aurait tout de même été très bien d'avoir en projection les usines de Navarre avant, telles qu'elles étaient il y a dix ou quinze ans, et ce qui a été acheté par EPN et par la Ville d'Évreux, puisque je vois qu'une parcelle appartient à la Ville d'Évreux.

Cela aurait été très bien que nous ayons une rétroprojection des plans complets avec les numéros de parcelles parce qu'en l'occurrence je ne comprends pas où elles sont, je ne vois pas.

M. Xavier HUBERT

J'émetts une hypothèse, parce que je n'ai pas regardé détail par détail, mais il est possible que des parcelles aient été renumérotées ; cela arrive à l'occasion de cessions et de divisions.

Mme Françoise CANEL

Mais nous ne pouvons rien voir à ce moment-là. Dans ces cas-là il faut mettre les anciens numéros à côté.

M. Xavier HUBERT

Nous avons délibéré en 2017, me semble-t-il, pour acquérir le site et l'emprise foncière n'a pas varié depuis. Il est possible qu'il y ait eu une renumérotation. Nous pourrions nous renseigner pour vous dire exactement ce qu'il en est.

M. Guy LEFRAND

L'emprise foncière n'a évidemment pas varié. Contrairement à ce que certains racontent, je n'ai pas vendu en cachette ce qui appartenait à l'Agglomération.

Mme Françoise CANEL

Je ne vous dis pas cela.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie.

Mme Françoise CANEL

Je ne vous dis pas cela. En revanche, dans cette délibération du 3 avril, nous avons 150 K€ pour 45 000 m² et 30 K€ pour 32 000 m². Or, vous avez dit à la télévision que vous aviez acheté environ 80 000 m² pour 150 K€. Alors, je voulais savoir si vous aviez eu un rabais.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Pour compléter la question de Mme CANEL, je pense qu'il y a une chose qui pourrait être vue assez facilement. Peut-être M. HUBERT pourra-t-il nous répondre. Ces parcelles sont-elles celles qui sont concernées par l'arrêté préfectoral d'avril 2009 qui indiquent un certain nombre d'interdictions portant sur des parcelles achetées par EPN ?

M. Guy LEFRAND

Des interdictions de quel ordre ?

M. Emmanuel CAMOIN

L'interdiction, par exemple, de faire un accès aux personnes sensibles.

J'en ai parlé en Conseil municipal. Évidemment, tout le monde n'y était pas. Je vous ai demandé de nous communiquer, au moment où nous débattrions de cela à l'Agglomération, une copie de l'arrêté préfectoral d'avril 2019 ainsi qu'une copie de l'étude d'impact indiquant le type de pollution présente sur ces parcelles, une de ces pollutions étant que la nappe phréatique se trouvant en dessous des usines est polluée. L'arrêté préfectoral précise que l'on ne peut pas puiser l'eau de la nappe phréatique pour en faire n'importe quoi. Il faut que nous sachions si les parcelles visées par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire les parcelles

polluées de la zone de Navarre, sont effectivement les parcelles indiquées dans cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous continuons la série. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Bonsoir, mes chers collègues.

Il faut évidemment toujours éviter d'importer ici des débats que nous avons au sein du Conseil municipal d'Évreux. Néanmoins, je voudrais répondre à Mme CANEL ou plutôt rebondir sur son intervention. Il n'est pas illégitime de demander des précisions sur les parcelles, sachant que, au sein de cette Agglomération, votre exécutif n'a pas toujours été impeccable sur ce sujet.

Par exemple, vous évoquiez les délibérations de 2017. Il se trouve que, lorsque l'on va sur le site Internet pour récupérer la délibération de 2017, qui est encore en ligne, on a une délibération du 17 octobre 2017 qui fait état d'un certain nombre de parcelles, pour un total d'environ 7 hectares. Cette délibération est encore en ligne, c'est celle qui nous avait été envoyée quatre jours avant le conseil ; nous avons donc eu quatre jours pour en prendre connaissance. Si ma mémoire est bonne, il me semble qu'il nous avait été remis finalement une nouvelle délibération en séance pour un petit détail que j'ai là, à savoir ces 2,5 hectares qui ont disparu.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tout compris. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Tout à l'heure nous avons eu le plaisir de découvrir des plans et des extraits cadastraux du Long Buisson sur les grands écrans que nous avons tous autour de nous. J'aurais apprécié une mise au point, pour reprendre le mot d'introduction de notre collègue Bruno GROIZELEAU, sur ce sujet-là, en toute clarté, qui passe par un plan qui puisse nous permettre de juger ou de mesurer ce qu'EPN s'apprête à dépolluer et de voir ce qu'il ne dépolluera pas.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Un mot. Tout à l'heure, Timour VEYRI s'est presque excusé d'importer un débat de conseil municipal ici, mais ce n'est pas du tout un débat de conseil municipal : l'ensemble du site des usines de Navarre concerne, me semble-t-il, tout l'ouest de l'agglomération. Il s'agit d'abord d'un débat d'EPN, d'autant que c'est EPN qui a acheté, et qui a acheté précisément parce que ces hectares-là – ces 7 et ces 4,5 hectares qui étaient initialement une quinzaine d'hectares, me semble-t-il – concernent l'aménagement sensible de l'ouest de l'agglomération avec un passage à proximité d'un barreau de la déviation sud-ouest, qui change la donne et qui doit nous interroger sur l'utilisation de ces terrains. Ce n'est pas du tout un débat de conseil municipal.

M. Guy LEFRAND

Vous réglerez le problème avec M. VEYRI.

Merci, mes chers collègues. Je m'excuse auprès de mes collègues maires que nous répétions ce débat que nous avons déjà eu en conseil municipal, mais il est important que nous fassions aujourd'hui toute la lumière sur cette tentative de polémique, tentative finalement normale en période électorale.

Certains candidats à la mairie d'Évreux ont eu comme grand projet de révéler un scandale financier, immobilier, politique, que sais-je encore. Pour certains, donc, cette gestion des terrains des usines de Navarre serait un cas d'école extraordinaire à étudier dans toutes les écoles, pour jeter l'opprobre sur les élus et des entrepreneurs locaux. Des élus sont visés, et moi en premier chef évidemment, mais je ne suis pas le seul puisque vous avez tous voté ces délibérations, mes chers collègues. Vous êtes donc concernés par ces propos calomnieux. Alors, il est temps que je vous donne enfin la vérité.

Cela fait plus de 15 ans que le site des usines de Navarre est abandonné. Il est pollué, il est dangereux ; un enfant a failli y perdre la vie il y a quelques années. Après de nombreux projets et autant de déceptions, un liquidateur judiciaire a été nommé pour vendre les

terrains. Au nom de l'Agglomération, en votre nom, après votre accord, je me suis porté acquéreur avec un budget faible de 150 K€. Pourquoi faible ? Parce que nous avons ensemble considéré qu'il y avait de gros travaux, d'importants financements à trouver pour rendre ce site viable. M. CAMOIN l'a dit, ce site est pollué et dangereux.

Dans le même temps, un propriétaire mitoyen, Gilles TREUIL, s'est aussi porté acquéreur des usines de Navarre pour mener à bien un projet culturel et touristique. Le Tribunal de commerce, sur proposition du liquidateur judiciaire, a pris la décision de vendre l'essentiel des terrains à notre Agglomération, qui va ainsi garder la propriété de son patrimoine. C'est important. Si certains rêvent de multiplier les constructions sur la cité Lafayette ou sur les usines de Navarre, ce n'est pas notre cas.

150 K€ pour environ 80 000 m² pour l'Agglomération d'Évreux et 200 K€ pour 2 hectares pour Gilles TREUIL ; une partie pour le privé, une partie pour le public. Ces terrains ont été achetés pour faire renaître un patrimoine, pour créer des emplois, pour innover, pour faire vivre cette zone – car c'est bien une zone, au sens le plus péjoratif du terme. C'est ce que demandaient les habitants de Navarre. Dans le cadre de la révision du PLUi, l'ensemble des terrains a été inscrit en usage urbain mixte. Cette inscription au PLUi – j'y reviendrai – est publique, gérée par les services de l'Agglomération d'Évreux, puis publiée sur le site Internet de la collectivité. Nous l'avons tous votée ensemble la dernière fois.

Aujourd'hui, nous avons obtenu de débloquer la situation désespérante depuis des années des usines de Navarre. Le liquidateur judiciaire a accepté une offre de rachat, en partie par le privé, en partie par l'Agglomération d'Évreux. Cette vente, contrairement à ce que nous avons pu entendre en conseil municipal, est légale, officielle et a été évidemment effectuée dans le respect des procédures sous l'autorité du liquidateur. Les inscriptions en usage urbain mixte sont normales pour un site qui va entrer dans une phase de renaissance. Par ailleurs, le PLUi, dont nous venons de débattre, est un document de travail public qui a fait l'objet d'une concertation publique, Xavier HUBERT s'en est largement fait l'écho tout à l'heure.

Alors, je voudrais répondre point par point. Pardon si, pour une fois, je suis un peu long dans ma réponse, mais mon honneur et ma probité ainsi que la vôtre ont été mis en cause. Il est nécessaire de pouvoir répondre.

Les élus de cette Agglomération, les membres du Conseil communautaire ont-ils été informés ?

Je rappelle, puisque c'est une liquidation judiciaire et que certains semblent vouloir créer le trouble, que ce n'est pas la collectivité qui a vendu au propriétaire privé mais le Tribunal de commerce, sur proposition du liquidateur judiciaire. Évidemment – et tordons le cou là aussi à certaines tentatives – cette transaction privée s'est faite dans un cadre légal strictement transparent et réglementaire. Ensuite, les élus, c'est-à-dire vous, mes chers collègues, se sont prononcés à plusieurs reprises sur le sujet : en conseil communautaire le 17 octobre 2017 ainsi que le 3 avril 2019 pour l'acquisition des terrains et le 25 juin 2019 pour l'adoption du PLUi. Certains n'ayant peut-être eu le temps de lire les délibérations, je rappellerai la délibération adressée aux élus communautaires pour le conseil du 17 octobre 2017. Je vais vous lire la délibération, de manière à ce que les choses soient très claires et qu'on n'essaye pas de nous embrouiller : *« Sont exclues de l'offre les parcelles qui permettent le passage à une propriété privée à partir de la rue de Quinconces ainsi que les parcelles concernées par un bail emphytéotique avec ce même propriétaire privé. Par ailleurs, il est proposé d'acquérir une partie seulement de la parcelle BN 328, qui constitue l'une des limites de cette propriété privée avec le reste du site. »*

Certains essaient de vous faire croire que vous n'avez pas été informés, mais vous l'avez été. Peut-être que certains n'ont pas lu la délibération, mais je ne doute pas que vous, mes chers collègues, l'avez lue. Cette délibération a été adressée à tous les conseillers communautaires. Une seconde délibération a été remise sur table. Elle n'a rien changé à l'information diffusée à toutes et à tous puisqu'elle parlait de l'achat de la quasi-totalité du site, reprenant bien de manière synthétique ce qui vous avait été dit dans la délibération précédente. Rien n'a donc été caché, rien n'a été omis.

Ensuite, avez-vous été parfaitement informés sur l'évolution du classement de ces terrains ?

En mars 2015, nous étions ici ensemble, mes chers collègues et mes chers amis, et nous avons entendu l'étude Territoires et Tourisme qui a initié le concept de « village d'artistes et d'artisans d'art ». Dès mars 2015. Nous étions tous collectivement informés du souhait de racheter les usines de Navarre pour y créer un village d'artistes et d'artisans d'art.

Les usines de Navarre sont un ensemble de 12 hectares qui a été fractionné en 2007. En 2007, je n'étais pas président de l'Agglomération. Le propriétaire privé a alors acheté à la SADN 3,5 hectares et il a rénové ce qu'il avait acheté de manière très efficace. Mais pendant ce temps, les projets de dépollution et d'aménagement sur le site des usines ont échoué.

Que le propriétaire voisin des usines de Navarre veuille développer sa propriété pour protéger son site, c'est une demande que nous connaissons tous, mes chers collègues maires, dans nos communes respectives.

Le projet concernant les usines de Navarre a été porté à la connaissance des services. Il a été normalement instruit, comme tout autre projet. Les services ont trouvé des solutions techniques, conformément aux orientations du site. Moi-même, afin de vérifier la faisabilité, je me suis rendu sur place. Mon directeur de cabinet s'est rendu sur place. M. LE DAIN, directeur général adjoint, s'est rendu sur place. M. BOURHIS, chargé de l'aménagement de ce projet, s'est rendu sur place. Mme BOURRELLIER, chargée de l'urbanisme, s'est rendue sur place.

Le PLUi a donc été travaillé en harmonisant les classements de la friche de l'ensemble des anciennes usines de Navarre. Le secteur des Abeilles, la Barre – comme on l'appelle – et la Frange ont été classés en usage urbain mixte. Ce classement était nécessaire pour pouvoir reconverter cette friche, dont l'usine est fermée depuis 2004. Ce classement n'a été nullement caché et encore moins à vous, mes chers collègues. Ce classement apparaît sur les documents qui vous ont été remis en commission et aussi en conseil communautaire et a été voté le 25 juin 2019. Ce classement a également été présenté lors des réunions publiques, notamment le 5 juillet dernier à Évreux, dans le cadre du PLUi. Ainsi, cette évolution réglementaire a été portée à la connaissance des élus et de la population.

Pour conclure sur cette partie, nous avons donc une parfaite information – vous en conviendrez – des élus communautaires sur l'achat par la collectivité de la quasi-totalité des usines de Navarre, comme je viens de vous le rappeler. Nous avons pour ce site un projet de reconversion en village d'artisans et des métiers d'art connu des élus de ce conseil.

Nous avons enfin un projet d'harmonisation du classement des terrains publics et privés, présenté et voté par les élus de cette assemblée.

Venons-en maintenant au prix – et pardonnez-moi encore pour cette intervention qui, je pense, est la plus longue que j'aie jamais eu à faire dans cette enceinte. On m'explique que je magouille avec le propriétaire foncier d'à côté pour transformer des terrains à usage naturel en terrains à usage urbain mixte. Le propriétaire, qui doit vraiment être un très mauvais gestionnaire et un très mauvais investisseur, a acheté 2 hectares de terrain à 7,80 €/m². Nous avons ici ensemble, collectivement, acheté des terrains constructibles, urbains, à 3,34 €/m². Qui a fait la meilleure affaire ? Qui a fait la plus mauvaise affaire ?

Le prix qui a été déterminé a permis à la collectivité d'être propriétaire de l'ensemble de ces terrains, c'est-à-dire du bâtiment des Abeilles, de la Barre et de la Frange, en toute transparence. Alors, effectivement je comprends que cela puisse en choquer certains, le travail que nous avons mené a été efficace pour l'Agglomération et pour le contribuable : nous avons payé peu cher des terrains qui sont à dépolluer. La preuve que ces terrains appartiennent bien à l'Agglomération, c'est que dans la délibération actuelle nous vous proposons de les céder à l'EPFN. Si ces terrains appartenaient à M. TREUIL, ils ne pourraient évidemment pas être cédés à l'EPFN.

Alors, on me reproche parfois d'être un peu brutal - c'est la « méthode LEFRAND » que vous aimez à critiquer. Pourtant, la méthode LEFRAND a permis d'acheter les usines de Navarre, que personne n'avait réussi à racheter, notamment parmi ceux qui nous critiquent beaucoup aujourd'hui, et je dirai peut-être de manière un peu différente de ce qui existait auparavant. Sous la mandature précédente, les terrains étaient achetés très cher sans se poser de questions sur la façon de les financer ; nous venons de l'évoquer pour la ZAC Saint Louis. On fait payer les successeurs, on ne fait rien sur ces terrains, on attend que ça

passé. Saint Louis, les locaux du SETOM, qui ont été surpayés et que nous avons réussi à revendre, la cité Lafayette, la Rougemare. Ce n'est pas ma méthode.

L'autre méthode, celle de certains de mes amis, opposants actuels qui font des grandes conférences de presse pour expliquer qu'ils vont sauver l'Immaculée, qu'ils vont trouver de l'argent, puis qui disent quand ça tombe, parce qu'évidemment cela n'a pas été fait, que c'est de la faute de LEFRAND et qu'il n'avait qu'à se débrouiller. Notre méthode à nous, mes chers collègues, est nette, claire, transparente, honnête. C'est la méthode qui nous permet aujourd'hui de démolir l'hôpital Saint Louis ; c'est la méthode qui nous a permis de réhabiliter le Manège Tilly ; c'est la méthode qui nous permet de préserver la cité Lafayette. M. BOURRELLIER, vous voudriez que nous mettions beaucoup d'habitations sur la cité Lafayette, mais nous, nous préférons développer le patrimoine naturel et bâti de ce secteur. C'est la suppression de la friche Atlas, la réaffectation de la Rougemare en zone d'activités économiques.

En conclusion, cette tentative de polémique un peu abracadabrantesque, comme dirait Jacques CHIRAC, fait pschitt aujourd'hui, parce que, comme vous l'avez vu, tout était clairement écrit dans les délibérations. Il n'y a jamais eu dans nos débats – nous ne parlerons pas de ce qui se passait auparavant, M. GROIZELEAU – de mensonges, de tromperies. En revanche, peut-être que certains ici ne lisent pas les dossiers, ne participent pas aux commissions, ne lisent pas les délibérations, ne participent pas aux réunions publiques. Alors nous pouvons comprendre qu'ils ne connaissent pas bien les dossiers.

D'autres, peut-être – mais je ne l'ose l'imaginer – auraient pu essayer de manipuler l'opinion publique et les élus de cette assemblée en diffusant de fausses informations, des mensonges et en produisant dans la presse une fausse carte qui n'existe pas. Dans tous ces cas-là, et je le dis avec beaucoup de gravité, mes chers collègues, il y a une volonté manifeste de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité des élus. Je comprends que nous soyons en période électorale mais nous pouvons faire malgré tout une campagne électorale propre.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter, il était nécessaire de mettre clairement au point les choses.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Première chose : j'ai voté contre cette délibération à l'époque et je pense être le seul dans cette assemblée.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire : il n'y a rien d'illégal dans ce qui a été fait. Je l'ai dit dans la presse mais je crois que, lorsque l'on est d'accord avec vous, cela n'intéresse pas les gens.

M. Guy LEFRAND

À qui le dites-vous ?

M. Emmanuel CAMOIN

Ils auraient préféré que j'essaie de vous enfoncer.

Vous avez tout à fait raison, tout était indiqué dans la délibération. Je l'ai dit déjà, je vous reproche de ne pas nous avoir donné une copie de l'arrêté préfectoral et de ne pas nous avoir donné l'étude d'impact, parce qu'il est écrit noir sur blanc dans cette étude que l'ensemble des terrains non pollués a été vendu il y a bien longtemps à un tiers, à savoir Gilles TREUIL. Je pense que les 2 hectares supplémentaires à 200 K€ sont aussi des terrains non pollués. Vous faites une comparaison sur les prix d'achat en disant que vous avez fait une bonne affaire en achetant à 3 €/m² quand M. TREUIL a acheté à 7 €/m², mais ce que vous avez acheté à 3 €/m², ce sont des terrains pollués qui sont impactés par un arrêté préfectoral. Même si vous êtes en train de nous expliquer que c'est par bonne volonté que vous allez le faire, vous avez l'obligation de dépolluer, comme vous avez l'obligation maintenant en tant que propriétaire des parcelles situées le long de l'Iton d'entretenir tous les vannages. Si vous avez coupé les arbres et débroussaillé, c'est parce que, ainsi que je l'avais dit en conseil municipal, un arrêté très ancien, qui est arrêté impérial, impose aux propriétaires des terrains qui longent l'Iton de nettoyer les vannages. Vous l'avez fait. En 2016, le Préfet avait assigné le syndicat de liquidation et avait obtenu gain de cause pour que ce nettoyage soit fait. Pour ma part, j'étais plutôt favorable à ce qu'il y ait achat par le

privé, donc je regrette finalement que Gilles TREUIL n'ait pas acheté l'ensemble. Il avait un projet à peu près similaire au vôtre. S'il avait acheté l'ensemble, il aurait dû supporter l'intégralité des coûts de démolition. Vous dites que nous transférons à l'EPFN les coûts de la dépollution, mais j'ai plutôt une vision globale : cet argent qui sera dépensé dans la dépollution ne sera pas l'argent d'un privé mais l'argent des contribuables. À quelque endroit où l'on se place, de toute façon, en fin de compte, c'est le contribuable qui paiera, parce que, même si ce n'est pas directement par des taxes données à la Ville ou à l'Agglomération, ce sera prélevé sur un budget de l'État, qui sera transféré par une dotation à l'EPFN et probablement aussi à la Région. C'est donc le contribuable qui paie. Vous avez fait le choix de travailler sur ce terrain-là, en faisant supporter les frais aux contribuables. Nous avons la possibilité de le faire faire par un opérateur, un industriel privé. Je regrette que nous n'ayons pas procédé ainsi.

M. Guy LEFRAND

Merci M. CAMOIN. Pour vous répondre très rapidement, effectivement je crois que vous étiez le seul à vous opposer au rachat, au prix où nous l'avons proposé, des usines de Navarre, puisque vous vouliez dépenser l'argent du contribuable pour rembourser M. PICOIS et ses amis. Vous étiez effectivement un peu isolé sur ce terrain-là. Je pense qu'ici, dans cette assemblée, vous êtes relativement isolé aujourd'hui car tout le monde considère qu'il était important que la puissance publique récupère la propriété de ces usines. Pour vous répondre sur le caractère extraordinaire des terrains achetés par M. Gilles TREUIL, je vais vous donner lecture de ce qui a été dit dans l'étude d'impact : « *Se situant en zone inondable, les terrains de M. Gilles TREUIL figurent au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), ce qui induit de fortes contraintes de construction. La constructibilité des premiers planchers habitables doit se situer à 20 centimètres au-dessus des plus hautes eaux connues. Sur la carte jointe, nous constatons par ailleurs que le classement des terrains achetés par M. TREUIL présente un risque d'aléas supérieur aux terrains acquis par EPN.* » Donc, non, les terrains de M. TREUIL ne sont pas extraordinaires par rapport aux nôtres. « *Par ailleurs, les terrains achetés par M. TREUIL sont pollués et nécessiteront un lourd investissement pour être aménagés.* ».

Contrairement à ce que vous supposez, les terrains de M. TREUIL sont dans une zone plus inondable que ceux acquis par EPN et sont tout aussi pollués que ceux acquis par EPN.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, je vais faire un tout petit instant du Guy LEFRAND.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas facile !

M. Gérard SILIGHINI

J'essaierai toutefois d'être un peu moins long que vous ne l'avez été.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas facile non plus.

M. Gérard SILIGHINI

Quand je dis que je vais faire du Guy LEFRAND, c'est que je vais faire une grande déclaration : moi, M. le Président, je ne suis candidat à rien, donc je ne suis pas en campagne électorale. Je l'ai dit, je le redis. On a vu d'ailleurs dans cette enceinte que je levais un peu le pied, c'est le moins que l'on puisse dire, et je lèverai totalement le pied en mars 2020. Je ne suis donc pas en campagne électorale alors que vous, si. J'en viens maintenant à votre propos. Vous l'avez introduit en disant que cela faisait plus de quinze ans que le site des usines de Navarre avait été abandonné. Cela fait effectivement un peu plus de quinze ans qu'un certain nombre de personnes ont essayé de sauver le maximum de cette activité ; cela n'a pas été possible et le site est devenu non pas ce qu'il est aujourd'hui mais ce qu'il était en 2004, c'est-à-dire une usine vide et polluée. Alors, vous avez raison sur un point : oui, il y a quinze ans, ce site a été abandonné de la collectivité, parce que là où il était possible à l'époque de s'en porter acquéreur – je suis désolé mais cela fait partie des possibilités pour une municipalité ou une Agglomération naissante – on a fait le choix, et c'était bien un choix, de laisser le privé s'en emparer. Il s'agissait à l'époque de la SADN, qui avait un projet d'urbanisation. Vous vous en souvenez sans doute puisque

vous étiez aux affaires à l'époque, vous étiez adjoint dans cette municipalité qui a pris cette décision et qui a fait ce choix. Ce projet, qui était assez dense d'ailleurs, a fait rêver les habitants de Navarre. Je me souviens – et ceux qui connaissent un peu ce quartier se souviennent – que, lorsqu'on leur a dit qu'il y allait y avoir des immeubles, des habitations, de la population, les commerçants étaient contents, même s'ils se posaient bien sûr la question de la circulation, des embouteillages etc. Ce projet, nous avons laissé le privé le développer, et nous voyons bien ce que cela a donné. Au passage, vous mélangez un peu tout dans votre propos pré-électoral : le site Saint Louis, le SETOM, etc. Mais s'agissant des usines de Navarre, puisque c'est le sujet, que pouvait faire la municipalité précédente, dans laquelle j'étais adjoint, à partir du moment où il y avait un propriétaire que l'on avait laissé se porter acquéreur des usines, qui avait des titres de propriété ? Je suis désolé mais il n'était pas vendeur. Nous en avons souvent parlé avec la SADN. Il n'était pas vendeur du tout, il tenait à son projet. Nous ne pouvions pas l'en empêcher. Je ne vois pas comment nous aurions pu exproprier la SADN des usines de Navarre. Donc, ne faites pas porter la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui sur la municipalité qui vous a précédé. Revenez plutôt à la municipalité où vous étiez partie prenante, dans laquelle vous étiez adjoint, parce que c'est là que ça a commencé. Ensuite, effectivement, la SADN a fait faillite et nous nous sommes retrouvés à nouveau avec un liquidateur judiciaire. Je vous épargne les détails, j'ai promis de ne pas être trop long.

En 2017, lorsque vous avez tenu ce conseil municipal devant les usines, vous avez dit que la collectivité allait racheter, pour 150 K€, l'intégralité du site, et je crains fort qu'à ce moment vous ne fussiez persuadé que vous alliez acheter l'intégralité, parce que la première délibération, qui est encore en ligne et que citait tout à l'heure Timour VEYRI, et que vous avez peut-être rejetée rapidement, ne faisait pas état de 4,5 hectares mais de 7,1 hectares. Et quatre jours après, effectivement – sans doute avons-nous été inattentifs – ces 7,1 hectares se transformaient sur table en 4,5 hectares. Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'en 2017, quand il y a eu ce vote, M. le Président, nous ayons eu un magnifique diaporama nous expliquant la partition des terrains et nous indiquant l'extension de la propriété voisine – parce qu'effectivement, pour reprendre ce que vous avez dit, quand on a une maison au milieu de 3,5 hectares, on a quand même besoin d'éloigner encore un petit peu le voisinage –, le projet de l'entrepreneur qui est le propriétaire de la propriété voisine, et ce que nous allions garder et ce que nous allions en faire. Je me trompe peut-être – je commence à vieillir, c'est pour cela que j'ai décidé d'arrêter les élections, mais je ne suis pas sûr encore d'être touché par Alzheimer – mais je ne crois pas que nous ayons eu une information aussi précise que celle-là. Cette information-là change en effet beaucoup de choses. Cela veut dire que la collectivité va travailler en partenariat avec un privé, en complémentarité avec un privé, en jouant sur les permis de construire, mais sans avoir réellement la maîtrise du foncier, ce qui me pose un problème.

Il y a un autre détail sur lequel j'aimerais être éclairé davantage.

Il y a une sacrée différence entre 7 €/m² et 3,34 €/m² - puisque nous parlons au mètre carré s'agissant d'hectares, et même si je préfère dire 100 K€ l'hectare, car cela va plus vite. Mais au moment où le propriétaire privé achète 7 €/m² du terrain inconstructible, sait-il que ce terrain va devenir constructible et combien vaudra ce terrain lorsqu'il sera effectivement constructible ? Sur toutes ces questions-là, nous nageons dans le flou.

Je ne vous accuse pas d'avoir menti, tout au plus, si vous êtes en campagne électorale, je dirai que vous êtes non pas menteur mais peut-être un peu bonimenteur. Toutefois, M. le Président, le fait de ne pas poser le dossier aussi clairement que cela sur la table, en toute transparence, y compris aujourd'hui – j'ai entendu la maire de Gauville nous dire qu'elle n'avait pas bien vu ce qu'étaient ces parcelles, et je ne crois pas que votre propos préélectoral ait été vraiment transparent, je suis désolé, je n'ai encore pas tout compris – est ce qui nous conduit à cette situation. C'est peut-être parce que, lorsque vous avez dit que vous alliez tout acheter, vous ne saviez pas ; c'est peut-être parce que, lorsque vous avez fait la première délibération à 7,1 hectares, vous ne saviez pas ; c'est peut-être que vous n'avez su que dans les quatre jours qui ont séparé les deux délibérations. Peut-être que tout cela repose sur des approximations, des malentendus, mais en tous cas, ce qui serait bien, c'est que cette explication, ce découpage du site de Navarre et les possibilités

que nous avons maintenant de l'aménager soient réellement posés sur table à un moment. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président.

Vous nous avez raconté une belle histoire, M. le Président, mais, je reprendrai la conclusion de Gérard SILIGHINI, je crois que nous sommes assez peu nombreux, me semble-t-il, à avoir pu observer une très grande transparence sur ce sujet-là.

D'ailleurs, à chacune de vos prises de parole publique, vous avez rappelé que nous avons vocation à racheter l'ensemble du site des usines de Navarre, ce à quoi nous étions sensibles, et je crois que cela a largement contribué à faire en sorte qu'il y ait unanimité sur ce dossier. Vous dites donc que le propriétaire privé s'est arrangé avec le liquidateur pour racheter ces 2,5 hectares à 200 K€. Certes. Mais pourquoi ne les avez-vous pas achetés ? C'est une question que nous avons posée sur la table dès le départ. Pourquoi ne les avez-vous pas achetés ? Pourquoi n'avez-vous pas préempté ?

Autant je vous rejoins sur le fait que les terrains sont pollués et qu'évidemment c'est un argument important à souligner dès lors qu'on ne veut pas acheter ces terrains extrêmement chers, mais si l'on fait la somme de l'ensemble du site des usines de Navarre, 200 K€ et 150 K€, cela fait 350 K€.

Dans cette assemblée délibérante, au cours de ces années sous votre présidence, nous aurons acheté une parcelle dite ARACHEQUESNE près de la base aérienne pour 1 M€, dont nous ne savons toujours pas ce que nous allons faire et dont la destination mériterait un débat au sein du Conseil communautaire ; nous avons acheté avant l'été, à l'unanimité me semble-t-il, le lycée Notre Dame à 2 M€. Donc, quand vous voulez vous mobiliser, M. le Président, et nous proposer l'acquisition de sites d'intérêt communautaire, vous savez le faire. Alors, pourquoi ne pas l'avoir fait pour un site à 350 K€ ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Là, vous auriez pu crier victoire en indiquant que vous aviez racheté l'ensemble du site des usines de Navarre. Ce n'est pas la peine de nous raconter l'histoire de l'accident, il suffisait de tout acheter, vous auriez eu le même résultat, vous auriez pu effectivement crier victoire de même manière par rapport au rachat du site. Vous nous dites qu'une fausse carte a été produite. Admettons. Mais alors, où est la vraie carte, M. le Président ? Montrez-la-nous. Nous avons des écrans en couleurs, montrez-nous la vraie carte.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

M. NOGARÈDE, merci.

J'écoute toutes ces discussions que l'on pourrait qualifier de polémiques, mais, pour ma part, je vais me situer un peu au-delà, je vais me mettre à la place des gens qui habitent dans l'immeuble en face des usines et qui voient cette friche depuis quinze ans. Ces gens-là, lorsque nous les croisons dans Navarre, qui est le quartier où j'habite aussi, comme Gérard SILIGHINI, ils nous demandent ce que deviennent ces usines. Ils en ont certainement ras-le-bol de cela. Aussi, la seule délibération qui m'intéresse aujourd'hui, c'est celle qui consiste à dire que l'EPFN va intervenir rapidement, parce que les gens en ont ras-le-bol. S'agissant du projet, le projet public et le projet privé, je crois qu'il y a un accord général de la population de Navarre sur la remise en état du bâtiment des Abeilles. Ensuite, je crois qu'une fois les élections passées il faudra rediscuter avec la population, parce que beaucoup y imaginent un grand parc, un poumon vert à Navarre. Il y en a déjà pas mal des poumons verts mais nous pourrions en avoir un de plus peut-être. Avant que le terrain soit dépollué, il y aura une première dépollution, et peut-être que de planter des arbres dessus permettrait de continuer à dépolluer et de rendre l'Ilton un peu plus propre. Autrement dit, essayons d'aller vite maintenant. C'est ce que je demande, parce que les gens en ont ras-le-bol de vivre devant cette friche. Je parle des habitants de Navarre mais, puisque nous sommes à EPN, je pense aussi aux habitants d'Arnières, qui passent devant, et à tous les gens qui peuvent être intéressés par ce projet pour les Abeilles et par ce parc qui pourrait exister au sein de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède, vous parlez d'or effectivement puisque, dès que nous l'avons acheté, nous avons commencé à sécuriser le site, à nettoyer les arbres et à draguer l'Iton de manière à pouvoir le protéger. Certains expliquent que nous n'avions pas le choix et que le Préfet l'avait ordonné, mais cela faisait des années qu'il le demandait au liquidateur et que rien n'était fait. Nous l'avons fait dès le rachat. Et aujourd'hui, ce qui prouve bien que les usines nous appartiennent, mes chers collègues, nous vous proposons de transférer les 8 hectares – et non pas 4,5 hectares – qui appartiennent à EPN à l'Établissement Public Foncier pour le dépolluer dès à présent.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

J'ai relu l'étude d'impact. Vous aviez raison effectivement sur un point par rapport à ces 200 K€. L'étude d'impact parle du lot n°1. Je ne sais pas exactement quelles parcelles se trouvent dans le lot n°1, mais il est précisé qu'il n'est pas touché par la pollution. Cependant, il serait quand même intéressant de savoir ce qu'il y a dans l'arrêté préfectoral et sur la servitude n°2.

La servitude n°2 dit : « *Tout projet de changement de l'usage actuel des parcelles listées à l'article 1 du présent arrêté (hors établissement sensible au sens de la circulaire du 08/02/07 interdit sur la zone), toute utilisation de la nappe, par une quelconque personne physique ou morale, publique ou privée, nécessite la réalisation préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, d'études techniques (par exemple plan de gestion) garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux projetés.* »

Aux termes de cette servitude n°2, je me demande si nous avons réellement le droit de modifier la nature des terrains dont nous venons de parler.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Je tenais à faire un petit point par rapport à la question qu'a posée M. BOURRELLIER tout à l'heure. Nous sommes beaucoup de maires dans la salle, et je crois que M. BOURRELLIER a été adjoint, et je ne comprends pas sa question sur le droit de préemption. Il doit savoir que le droit de préemption n'est autorisé que dans les zones U. Or, là, ce n'était pas le cas. Alors je pense que ce n'est pas tout à fait la vérité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait du bien parfois de rappeler le droit.

Mes chers collègues, je vous propose d'en revenir maintenant à la délibération, une délibération on ne peut plus claire : nous vous proposons que les 8 hectares qui appartiennent à l'Agglomération d'Évreux soient transférés à l'EPFN pour dépollution.

Je vous rappelle que nous avons une friche polluée. Ce qui vous est proposé, c'est que, parce que vous l'avez rachetée peu cher et qu'elle vous appartient, nous lancions la dépollution, ce qui aurait dû être fait il y a très longtemps mais ce que, heureusement, ensemble, collectivement, nous avons réussi à faire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre la dépollution des usines de Navarre qui appartiennent à l'Agglomération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Je vous informe, mes chers collègues, que Mme Karène BEAUVILLARD, pour éviter tout conflit d'intérêt, n'a participé ni au vote ni au débat.

Le Conseil communautaire

- **SOLLICITE (Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote) la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site des anciennes usines de Navarre, pour les parcelles sises commune d'Évreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, CÈDE à titre gracieux à l'Établissement public Foncier de Normandie les parcelles sises commune d'Évreux cadastrées section BN numéros**

333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Amières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, pour la constitution d'une réserve foncière auprès de l'EPF, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser dans le cadre du Fonds Friches et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

Commune de Grossoeuvre - Extension du réseau d'eau potable - Offre de concours de M. MOREL et M. BROUT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne l'extension du réseau d'eau potable sur la commune de Grossoeuvre. Il vous est proposé de mettre en place un dispositif : l'offre de concours. Les propriétaires qui bénéficieront de l'extension de ce réseau d'eau potable ont offert de financer le montant des travaux à réaliser, c'est-à-dire un montant de 6 882 €. Deux propriétaires pourront bénéficier de cette extension. Il y a un prorata de prise en charge de ces frais. Il vous est proposé d'accepter la participation de ces deux propriétaires, participation qui sera versée directement à EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles de Monsieur Jean MOREL (AI 40) et de M. BROUT (AI 41), pour un montant estimé de 5 735,00 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DÉCIDE** de fixer via offre de concours la prise en charge financière des travaux par Monsieur Jean MOREL à hauteur d'un montant total estimé de 2150,63 € HT ; **DÉCIDE** de fixer via offre de concours la prise en charge financière des travaux par Monsieur BROUT à hauteur d'un montant total estimé de 3584,37 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'acceptation de l'offre de concours de Monsieur Jean MOREL et M. Patrice BROUT, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Approbation du PLU de la Couture Boussey

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Très rapidement. Il s'agit du dossier d'approbation du PLU de la Couture Boussey.

Vous savez que c'est un PLU qui a connu, c'est le moins que l'on puisse dire, des vicissitudes, puisqu'après avoir été adopté par la commune, il a subi un recours devant le tribunal administratif et a été annulé. Nous avons repris la procédure entre-temps et nous arrivons en fin de procédure. Il vous est demandé d'approuver aujourd'hui le PLU, étant précisé – détail important – que le zonage de ce PLU est conforme à celui que nous aurons à adopter ultérieurement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Êtes-vous d'accord, M. le Maire de la Couture Boussey ? Y a-t-il des oppositions ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture Boussey, **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de la Couture Boussey ainsi qu'au siège d'Évreux Portes de Normandie et **INFORME** que le

Convention d'accompagnement pluriannuelle d'EPN par le CAUE 27 au titre des activités de l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Je vais présenter la délibération suivante car elle concerne le CAUE 27. M. HUBERT ne participera donc pas au vote.

Comme vous le savez, EPN a lancé plusieurs projets de réflexion, de prospective et de planification sur le territoire. Afin de l'accompagner et de mener à bien ces études et ces réflexions, EPN, adhérent du CAUE 27, sollicite ce dernier par le biais d'une convention ad hoc. Nous avons déjà une convention avec le CAUE, il s'agit donc de la renouveler pour que le CAUE puisse nous accompagner dans le cadre de nos réflexions urbanistiques.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE (M. HUBERT ne prend pas part au vote)** de confier au CAUE 27 quatre missions visant à accompagner EPN dans l'élaboration d'études et réflexions prospectives de projets en matière d'aménagement du territoire, **OCTROIE** une rémunération prévisionnelle forfaitaire maximale de 14 600 € au CAUE 27, au titre de sa participation à l'ensemble des missions qui lui sont confiées et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'accompagnement pluriannuelle avec le CAUE 27 et tout document s'y rapportant.

Commune de Gravigny - Arrêts de transports urbains "Industrie" - Travaux de mise aux normes d'accessibilité - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Je vais vous parler des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus « Industrie » sur la commune de Gravigny. Il s'agit simplement d'une mise en délégation de maîtrise d'ouvrage d'EPN à la commune de Gravigny, puisqu'elle procède aussi au réaménagement de l'avenue Aristide Briand et qu'EPN ne fait des travaux que sur l'espace de l'abribus. Il faut donc autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gravigny.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la commune de Gravigny dans le cadre de l'opération de mise aux normes d'accessibilité des arrêts de transports urbains « Industrie » de la rue Aristide Briand.

Appel à manifestation d'intérêt "Territoire Durable 2030" – Candidature d'EPN

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier suivant, nous revenons à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier n°23 concerne un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017 par la Région qui s'intitule « Territoire Durable 2030 ».

Neuf territoires avaient été sélectionnés, et la Région propose d'ouvrir à cinq territoires supplémentaires cet appel à manifestation d'intérêt, qui est intéressant dans le cadre de nos différents débats. Les objectifs nous permettront d'avoir des stratégies globales et transversales en matière de développement durable, une ingénierie, des formations, puis

un accès à des subventions dans le cadre des dispositifs Initiative Développement Durable Énergie Environnement (IDEE) que met en place la Région.

L'AMI doit porter sur un certain nombre de thèmes, qui sont indiqués dans la délibération. Il est indiqué que nous aurions la possibilité de percevoir, dans le cadre de l'aide à la préparation de cette stratégie de territoire durable, une subvention d'un montant maximum de 150 €, plafonné sur trois ans.

M. Guy LEFRAND

150 K€ et non 150 €.

M. Xavier HUBERT

Ai-je dit 150 € ?

M. Guy LEFRAND

Vous avez dit 150 € au lieu 150 K€.

M. Xavier HUBERT

150 K€.

M. Guy LEFRAND

Il y en a au moins un qui vous écoute.

M. Xavier HUBERT

150 K€ sur trois ans, donc c'est une belle subvention.

La délibération de ce jour nous demande donc d'autoriser EPN à participer à cet AMI.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Il s'agit d'un dossier important pour l'avenir de nos territoires.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la participation d'EPN à l'appel à manifestation d'intérêt régional (AMI) « Territoire Durable 2030 », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention « Territoire Durable 2030 », les avenants et tout document en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Durable 2030 » et **SOLLICITE** les subventions pouvant être obtenues par EPN dans le cadre de cet appel à manifestation.

Contrat de Ville - Programmation 2019 - 3ème Phase - Subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de la troisième et dernière phase, pour l'année 2019, des subventions aux associations.

Il vous est proposé de verser à un certain nombre d'associations, dont les noms figurent dans le projet de délibération, un montant de 34 150 € pour solder l'enveloppe 2019 dans le cadre de la politique de la ville et auprès des trois quartiers prioritaires de la ville.

M. Guy LEFRAND

Dossier classique. Y a-t-il des oppositions ? M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Merci M. le Président.

J'ai des questions concernant l'association Solidarité Citoyenne. J'ai du mal à saisir la frontière entre deux ateliers, Ateliers Français Langue Étrangère et Ateliers Alpha.

Ma question est la suivante : est-il possible d'avoir la pièce d'identité de cette association ? Quand je fais la recherche, cela renvoie à une autre association.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

À ma connaissance, M. MANÉ, aucune association ne porte une pièce d'identité. Aussi, si vous voulez les contrôler, je vous invite à le faire dans les rues du quartier de La Madeleine. Je ne sais pas quel est la teneur ou la nature de votre question. Si vous pouvez m'éclairer, cela m'irait bien.

Concernant la deuxième question sur les ateliers Français Langue Étrangère (FLE), ces cours sont réglementés et donc sanctionnés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. C'est donc une nécessité pour ceux qui souhaitent s'intégrer. Concernant la deuxième opération, il s'agit d'ateliers de socialisation autour de l'écriture et de la lecture.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Peut-être avez-vous mal saisi le terme « pièce d'identité ». Je ne demande pas l'objet, M. ETTAZAOUI. Ce que je veux savoir, c'est de quelle association il s'agit exactement, en prenant par exemple le Journal Officiel. Son origine est le cadet de mes soucis.

M. Driss ETTAZAOUI

C'est la première fois que l'on me parle de l'origine d'une association. Dites-moi exactement ce que vous avez à l'esprit, ce que vous entendez par là, en mettant des mots sur ce que vous pensez, si tant est que vous soyez en capacité de le faire, M. MANÉ. Cela fait deux fois que je vous demande de répéter la question et cela fait deux fois que la question reste pour moi relativement obscure.

M. Guy LEFRAND

M. MANÉ va repréciser sa question de la pièce d'identité.

M. Abdoulaye MANÉ

M. ETTAZAOUI, j'ai bien dit que je ne parlais pas de l'origine. Quand on prend le Journal Officiel, on sait que telle association a été créée tel jour et que son siège se trouve à tel endroit. C'est ce que je demande. Je ne demande pas l'origine géographique des personnes qui composent cette association, M. ETTAZAOUI.

M. Guy LEFRAND

Je pense que, si vous avez lu le Journal Officiel, tout y figure.

M. Driss ETTAZAOUI

Si vous me posez la question du siège de l'association, je peux vous dire qu'il est rue de Rugby. Si vous me demandez le nom du président, je peux vous le donner également, pour bien connaître le tissu associatif. Est-ce cela vos questions ? Zakaria BERTOUNE est le président de l'association Solidarité Citoyenne et ses locaux sont rue de Rugby.

Cela satisfait-il votre curiosité ?

M. Guy LEFRAND

Il veut peut-être le 06 aussi. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant total proposé de **34 150 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Contrat de Ville d'Évreux Portes de Normandie - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 - Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Il s'agit du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour 2019-2022. L'État a choisi de proroger les contrats de ville de deux ans. Autrement dit, ils courent désormais de 2014 jusqu'à 2022. Nous avons reprécisé le cadre d'intervention, qui est le même que le cadre d'intervention que nous avons signé avec l'ensemble de nos partenaires en 2015. On pourrait même dire qu'un certain nombre d'opérations ont été réalisées. C'est là une délibération de forme souhaitée par nos amis de l'État.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous ne critiquons pas toujours l'État. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **VALIDE** l'avenant au Contrat de Ville d'Évreux Portes de Normandie portant sur le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant afférent, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir.

CISPD - Programmation 2019 - 2ème phase – Subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit de la compétence facultative qu'est le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, pour lequel nous vous demandons, dans le cadre d'un deuxième phasage, des subventions pour l'AVEDE/ACJE - ne me demandez pas qui est le président ni où est l'adresse sociale – pour un montant de 1 400 €.

M. Guy LEFRAND

Vous voyez, vous ne faites pas d'effort. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 1 400 € :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Montants
Réduction des risques d'exposition des jeunes à la délinquance / promotion de la citoyenneté.	AVEDE ACJE	Animation de l'exposition de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) sur la responsabilité pénale des 13/18 ans. Mise en place dans 2 collèges de l'agglomération de l'exposition de la PJJ sur la responsabilité pénale des mineurs 13/18 ans et animation du support par l'association AVEDE ACJE (6 interventions par collège)	1 000 €
Lutte contre les violences intra familiales et protection de l'enfance	AVEDE ACJE	Soutien à la formation sur l'écoute non suggestive. Interventions de l'AVEDE ACJE dans le cadre de la mise en place d'une formation sur l'écoute non suggestive proposée à l'ensemble des acteurs en lien avec la jeunesse du territoire (ATSEM, services jeunesse, collèges, gendarmerie...). Il s'agit de faciliter les contacts entre les acteurs, leur donner une démarche commune sur la gestion de l'information préoccupante. L'intervention de l'AVEDE ACJE porte sur le contexte institutionnel, le cadre juridique et les évolutions législatives.	400€
Total 2ème phase			1400 €

- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2019 - 3ème phase – Subventions

M. Guy LEFRAND

M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président, chers collègues.

Il s'agit tout simplement de la troisième phase de subventions pour la cohésion sociale et territoriale. L'enveloppe de 150 920 € a déjà fait l'objet de deux phases. Il reste un delta de 5 690 € à ce jour. Nous vous proposons d'accompagner un projet du SIVU CIGALE à hauteur de 4 090 €, ce qui laisse un delta de 1 600 € sur cette enveloppe.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement de la subvention ci-après, pour un montant total de 4 090 €

PORTEUR	Territoire d'intervention	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
Association « File en Scène »	SIVU CIGALE / Les Baux Ste Croix	Ateliers théâtre Création d'un spectacle qui parle du « vivre ensemble » et dont la fabrication même se fonde sur le vivre ensemble. Mise en place d'ateliers théâtre avec les familles, les enfants (2 classes CM 1 et CM2) ainsi que les adultes dans le but de créer une pièce de théâtre fin 2020.	4 090€	15 210€
TOTAL			4 090€	18 660€

- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Associations ABRI et ADS Insertion - Atelier et Chantier d'Insertion - Subventions de fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement de la subvention d'accompagnement aux associations l'ABRI et ADS, que nous avons réunies sur cette enveloppe, comme nous nous y étions engagés il y a quelques mois de cela, de manière à établir un équilibre sur cette enveloppe qui vient accompagner et soutenir des projets d'insertion. À la base, l'ABRI percevait une subvention de 15 000 € et l'association ADS, qui nous a rejoints suite à la fusion des deux territoires, une subvention de 2 000 €. Nous vous proposons aujourd'hui d'équilibrer l'enveloppe en attribuant 12 000 € à l'ABRI et 5 000 € à l'association ADS.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

N'était-il pas possible de rééquilibrer autrement, c'est-à-dire en abondant le budget de la subvention d'ADS sans pour autant baisser celle de l'ABRI ?

Deuxième question. J'ai essayé de comparer les quelques rares éléments de bilan que nous avons, mais les deux bilans ne sont pas tout à fait de même nature. S'agissant de l'ABRI, on nous annonce 25 sorties enregistrées, dont 4 CDI, 1 contrat de professionnalisation, 1 CDD de moins de 6 mois et 2 formations qualifiantes. S'agissant d'ADS, à laquelle nous redonnons un peu d'argent, nous avons en termes de sorties 3 abandons, 5 CDD de moins de 6 mois et 3 formations pré-qualifiantes, mais nous n'avons pas le total des sorties.

Or, si je lis un peu plus haut, l'agrément d'ADS est pour 37 ETP et, en 2018, 100 personnes ont travaillé au sein de l'ACI, dont 80 % de femmes. Cela veut-il dire que les sorties sont de l'ordre d'une cinquantaine ? J'aimerais avoir ces précisions. Pour le reste, j'aimerais savoir si techniquement il est impossible de maintenir la subvention de l'ABRI tout en augmentant celle d'ADS, parce que, dans les deux cas, nous avons affaire à des ateliers qui sont très importants, me semble-t-il, dans le domaine de l'insertion.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord.

M. Mohamed DERRAR

Complètement.

M. Guy LEFRAND

Attendez, s'il vous plaît, nous allons entendre toutes les interventions.

Mme SAMSON

Je voudrais simplement dire que je ne participerai pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Pour éclairer tout le monde.

Mme SAMSON

Parce que je travaille dans une section d'ADS. En revanche, je pourrais répondre à la question.

M. Guy LEFRAND

Allez-y.

Mme SAMSON

Les CDDI durent six mois et peuvent être renouvelés. Au bout de six mois, un an ou deux ans, de toute façon, ils sortent.

M. Gérard SILIGHINI

J'entends bien.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, je vous donne la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Je le sais, j'ai travaillé dans ce domaine-là aussi, mais pour les besoins de la comparaison, j'aimerais bien que les bilans de sorties soient donnés sous la même forme pour l'ABRI et pour ADS. Ce n'est pas le cas. Nous avons le nombre de sorties global de l'ABRI qui est de 25 mais nous n'avons pas le nombre global de sorties pour ADS. Je pense que nous devrions l'avoir aussi.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DERRAR, avez-vous des réponses ?

M. Mohamed DERRAR

S'agissant de la première question concernant l'enveloppe de 15 K€, je rappelle qu'il s'agissait d'un souhait, souvent formulé en 1^{ère} commission. On m'a fait remarquer que l'ABRI absorbait la majeure partie de l'enveloppe ou en tous cas bénéficiait d'un peu plus de largesses. Nous nous étions engagés à ce moment-là à réfléchir et à travailler pour voir comment faire pour aider davantage ADS sans mettre en péril les projets d'actions de l'ABRI, qui, rappelons-le, a un nombre d'insertions plus important et mène des actions un peu plus « grosses ».

Or, il n'était pas question d'augmenter l'enveloppe. Vous savez comment sont les finances, vous maîtrisez certainement mieux que moi les chiffres, ce n'est pas mon domaine. Quand j'ai une enveloppe de 15 K€ à laquelle je ne peux pas déroger en l'augmentant, je fais avec ce que j'ai. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons travaillé des mois avec ADS pour essayer de trouver des solutions et apporter une réponse valable. Le projet de l'association est aujourd'hui en construction et en discussion, et il pourrait peut-être conduire à ce que cette enveloppe soit à l'avenir augmentée et partagée à 50-50, ce qu'il faudra que nous décidions ensemble car ce n'est pas moi qui peux prendre seul la décision de l'augmenter. Par conséquent, la proposition qui vous est faite aujourd'hui va dans ce sens, pour ne pas d'emblée faire une réduction un peu trop importante sur les projets de l'ABRI qui dépendent de cette enveloppe et pour accompagner un peu plus ADS afin de la développer et d'arriver peut-être à un taux de réussite et de sorties au même niveau que ceux de l'ABRI.

Quant au chiffre total de sorties, je vous donne là les éléments que j'ai sous les yeux mais il n'en reste pas moins que s'il est besoin du chiffre total de sorties, nous pouvons l'avoir, et je vous le ferai parvenir avec grand plaisir dans les jours qui viennent.

M. Guy LEFRAND

L'avez-vous ?

M. Mohamed DERRAR

Nous l'avons pour l'ABRI mais pas pour ADS.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne la parole, M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je souscris tout à fait à l'objectif qui est de soutenir fortement ADS. ADS est sur le secteur de l'ancienne communauté de communes de Saint André. Elle fait un travail remarquable. Elle fait à peu près le même travail que ID Vets', que l'on connaît davantage sur Évreux. Donc je n'ai aucun souci à cet égard.

Simplement quand on dit que l'on veut rééquilibrer voire peut-être faire moitié-moitié, peut-être faut-il aussi regarder les choses d'un peu plus près. Que pèse ADS en termes de budget par rapport à sa subvention ? Que pèse l'ABRI en termes de budget par rapport à sa subvention ? Ce sont des éléments que nous n'avons pas. Quelle est la palette et l'étendue des activités de l'ABRI ? Quelle est la palette et l'étendue des activités d'ADS ? C'est aussi quelque chose que nous n'avons pas.

Alors, j'aurais bien une suggestion, M. le Président, même si les finances sont ce qu'elles sont et même si je crains les foudres de Bruno GROIZELEAU : une dépense de 3 000 € supplémentaire, puisque nous sommes dans le vent des décisions modificatives, est-elle vraiment inconcevable à l'échelle de l'Agglomération ? Ne pouvons-nous pas d'ores et déjà donné ces 3 000 € à ADS, maintenir la subvention de l'ABRI et prendre le temps de regarder de près tous ces éléments que je viens d'évoquer et dont nous ne disposons pas.

M. Guy LEFRAND

Écoutez, c'est très simple, j'entends vos demandes, j'entends vos attentes. Dans ce cas-là nous allons retirer la délibération pour qu'elle soit plus précise et nous la voterons en décembre. Je rappelle simplement que le budget de l'ABRI s'élève à 6 M€, donc qu'ils touchent 12 K€ ou 15 K€, cela ne changera pas fondamentalement leur avenir, alors que pour ADS je pense qu'il s'agit d'un sujet important.

Nous n'allons pas modifier cela en séance, mais je veux bien que nous y regardions car j'entends vos arguments. Donc, à ce moment-là, nous la passerons en décembre, le temps de regarder et de vous donner tous les éléments.

M. Gérard SILIGHINI

Premier point : je sais que le budget de l'ABRI est énorme, cette association ayant pris en charge un certain nombre de dossiers tels que le foyer pour jeunes travailleurs. C'est quelque chose d'important. Il est vrai que ces 15 K€ ne représentent pas grand-chose sur son budget de 6 M€. Vous me direz que 15 K€ - et a fortiori 3 000 € - ne représentent pas non plus grand-chose sur le budget de l'Agglomération. Cependant, des associations comme l'ABRI ou ADS cumulent un certain nombre de subventions qui sont là, action par action, parce que nous ne pouvons les subventionner finalement qu'au titre des actions. Je crois qu'il faut garder cela en tête. Là où je parlais de budget global et de proportion, c'était pour répondre d'une certaine façon aux propos de M. DERRAR qui dit que nous aidons énormément l'ABRI avec 15 K€ alors que nous n'aidons pas beaucoup ADS.

M. Mohamed DERRAR

Pardon, ce n'est pas moi qui dis que nous l'aidons énormément. Je rappelais que, pendant les commissions, Mme HANNOTEAUX notamment – pardonnez-moi de vous citer – a systématiquement fait cette remarque, en disant qu'il y en avait marre que l'ABRI absorbe tout. Je me suis engagé à revoir le dossier et à discuter avec d'autres pour voir comment apporter des réponses. Nous avons rencontré ADS, nous avons discuté des solutions. Nous n'allions pas augmenter la subvention simplement pour augmenter, il fallait voir aussi la teneur des projets qu'ils avaient. C'est cette proposition, qui a été discutée avec les uns et les autres, que nous vous faisons aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc donner la parole à Mme HANNOTEUX qui a été citée.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je n'ai jamais dit que nous en avons marre de l'ABRI. Il ne faut pas exagérer quand même. Ce que j'ai dit plusieurs fois, c'est qu'effectivement l'ABRI, qui est à Évreux, avait un budget très important et que d'autres associations avaient besoin aussi de financements du fait de leur plus petite taille. Mais je n'ai jamais dit que nous en avons marre de l'ABRI. Que ce soit marqué dans le compte rendu ! Je ne supporte pas qu'on parle à ma place.

M. Mohamed DERRAR

Je ne parle pas à votre place comme vous ne pouvez pas parler à ma place, ce n'était pas l'objet, et je suis désolé si cela a été mal interprété.

M. Guy LEFRAND

C'était difficile de bien l'interpréter.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'était pas dans ce sens que j'entendais le mot « marre ».

M. Guy LEFRAND

D'accord. Une dernière intervention de M. SILIGHINI et je conclurai si vous le voulez bien.

M. Gérard SILIGHINI

J'accepterais volontiers que nous reportions cette délibération à décembre pour être plus amplement informés, sous réserve toutefois que nous soyons certains, puisque la question semble se poser de façon urgente et précise pour ADS, que ce retard ne pénalise pas l'une ou l'autre des associations.

M. Guy LEFRAND

C'est le risque.

M. Gérard SILIGHINI

Auquel cas, je préférerais – et je réitère mon propos – que nous amendions cette délibération de manière à donner 15 K€ à l'ABRI et 5 K€ à ADS.

M. Guy LEFRAND

Après en avoir délibéré avec mon ministre des finances, nous acceptons cet amendement. Comme quoi cela ne sert à rien de s'énerver. Je ne parlais pas de vous en l'occurrence, M. SILIGHINI. Je vous propose donc un amendement : 15 K€ pour l'ABRI et 5 K€ pour ADS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je préfère les débats comme cela, c'est toujours plus intéressant. N'en redemandez pas non plus à chaque fois car mon ministre va me tuer.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE (Mme SAMSON ne prend pas part au vote)** une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association l'ABRI au titre de la Ressourcerie et 5 000 € à l'association ADS Insertion au titre du fonctionnement, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** les conventions afférentes avec les opérateurs et avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque opérateur.

Autos Partners Solidaire – Entreprise d'insertion Garage solidaire - Subvention d'aide au démarrage

M. Guy LEFRAND

Continuons avec Autos Partners Solidaire.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du projet de garage solidaire que nous vous avons déjà présenté. Nous vous proposons aujourd'hui de verser une subvention d'aide au démarrage, comme nous l'avons fait pour d'autres sur cet axe de l'insertion et de l'accompagnement, à hauteur de 20 K€ au titre du fonctionnement, au garage solidaire porté par la plateforme mobilité d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Vous ne nous demandez pas plus cette fois-ci, nous sommes d'accord. Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE** à l'Entreprise d'Insertion AUTOS-PARTNERS SOLIDAIRE, une subvention d'aide au démarrage de 20 000 € au titre du fonctionnement, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur.

CICERONE - Entretien du parc VELOO - Acquisition d'outils et de matériels - Subvention exceptionnelle

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : CICERONE et le parc VELOO.

M. Mohamed DERRAR

Comme vous le savez, CICERONE apporte son aide et son savoir-faire pour l'entretien des vélos dans le cadre du projet VELOO. L'engagement pris au départ se voit multiplié par deux car nous passons à cent vélos. Par conséquent, nous vous proposons d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à CICERONE afin de pallier cet imprévu dû à l'augmentation des vélos et au succès de ce projet.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à CICERONE pour l'acquisition de matériel, au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

La PEPITE - Mise à Disposition des associations CURSUS et CICERONE pour les années 2019-2020 - Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un renouvellement pour la mise à disposition de locaux pour les associations CURSUS et CICERONE à la PEPITE.

M. Guy LEFRAND

Je pense que cela ne fera pas débat. Il s'agit d'un renouvellement classique. Merci.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la mise à disposition des associations CURSUS et CICERONE, des locaux de la PEPITE, à titre gracieux, pour 2019 et 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions d'occupation précaire et tout document à intervenir avec les associations CURSUS et CICERONE.

École de Production - Association Éducation et Formation - Subvention d'investissement 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du deuxième versement pour l'École de Production que nous nous sommes engagés à accompagner sur trois ans à hauteur de 90 K€, soit 30 K€ par an. Nous vous demandons tout simplement l'autorisation de verser la deuxième partie, soit 30 K€.

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà voté le principe. Cette école de production fonctionne d'ailleurs très bien, les premières évaluations sont très positives. Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Merci M. DERRAR.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une subvention de 30 000 € au titre de l'investissement à Education et Formation pour l'École de Production, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur

Commune de Saint André de l'Eure - Application de l'Article 55 de la Loi SRU - Renouvellement de la demande d'exemption période 2020/2022

M. Guy LEFRAND

Nous revenons à M. HUBERT, dont c'est décidément la fête ce soir.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

La délibération n°33 porte sur la situation de la commune de Saint André de l'Eure.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette commune entre dans le champ d'application de l'article 55 de la loi SRU, loi indiquant que sur toutes communes de plus de 3 500 habitants il doit y avoir un minimum de 20% de logements dits sociaux. La commune de Saint André n'atteint pas ce pourcentage. Elle a déjà sollicité en 2017 une dérogation au paiement de la pénalité qui correspondrait à cette insuffisance. Depuis, deux lois sont venues pour assouplir en quelque sorte les conditions dans lesquelles on apprécie la situation des communes.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 dit, pour résumer, que dans un secteur détendu comme celui de Saint André de l'Eure, on peut solliciter une exemption de cette pénalité, à condition de prouver ou d'établir que la commune n'est pas reliée à des bassins d'emplois ou des bassins d'activités par des réseaux de transport en commun suffisamment denses. La délibération expose que, même s'il y a des communications, elles ne sont pas denses au point que la commune puisse ne pas bénéficier de cette exemption. Deuxième règle : la loi ELAN du 23 novembre 2018 est venue modifier le mode de calcul du pourcentage de logements sociaux en intégrant notamment les locations-accessions PSLA. L'ensemble de ces assouplissements nous font penser que nous avons des chances raisonnables d'obtenir du Préfet, auquel nous devons solliciter cette dérogation, l'exemption, pour la commune de Saint André, de la pénalité prévue par l'article 55 de la loi SRU.

M. Guy LEFRAND

M. le Maire de Saint André est-il d'accord ? Ce n'est pas mal. Comme quoi, quand nous pouvons accompagner les communes. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **SOLLICITE** auprès du Préfet de Département, l'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU pour la commune de Saint-André-de-l'Eure, sur la période triennale 2019-2022.

Droit commun - SAIEM AGIRE – Commune d'Évreux - Madeleine Tranche 4 - 141 logements - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité - Subvention communautaire 10%

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la SAIEM AGIRE.

M. Xavier HUBERT

La SAIEM AGIRE se propose, pour la tranche 4 de La Madeleine qui concerne 141 logements collectifs, de faire une réhabilitation thermique et une amélioration de l'accessibilité. Vous avez la description des travaux qui pourraient être faits. Il a fallu notamment, par rapport à un premier schéma de travaux, ajouter un certain nombre de ces travaux (isolation des terrasses en toiture, pose de garde-corps) et, pour favoriser l'accessibilité, prévoir trois ascenseurs dans les bâtiments à réhabiliter. Le total de ce budget de travaux est à la hausse et représente un montant de 1 870 000 € TTC. Il est sollicité une subvention à hauteur de 10%, c'est-à-dire 187 K€, arrondis à 170 K€, un peu moins de 10%.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** d'accorder à la SAIEM AGIRE une subvention communautaire de 170 000,00 €, représentant 10% du coût d'opération, destinée à financer les travaux de réhabilitation thermique et d'amélioration de l'accessibilité de 141 logements de la tranche 4 de la Madeleine, situés Square Baudelaire à Évreux, **DÉCIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :
- 2020 : 40 000 €
- 2021 : 60 000 €
- 2022 : 70 000 € ; il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DÉCIDE** la création de l'AP/CP suivante :

Montant de l'AP (arrondi)	CP 2020	CP 2021	CP 2022
170 000 €	40 000 €	60 000 €	70 000 €

Droit Commun - SAIEM AGIRE - Commune d'Évreux - Verderie - Réhabilitation thermique et résidentialisation - 21 logements - Madeleine TR4 - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité - Garanties d'emprunts 20%

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant est vraiment complémentaire de celui qui vient d'être adopté. En effet, nous sommes sollicités pour offrir notre garantie d'emprunt sur les bâtiments de la tranche 4 de La Madeleine pour lesquels nous avons voté une subvention de 10% mais également sur une autre disposition, la Verderie, qui appartient également à la SAIEM AGIRE et pour laquelle nous avons déjà voté une subvention. Le total de ces réhabilitations forme un montant de 2 250 000 € et nous proposons, selon les critères que nous avons adoptés ensemble, de garantir les emprunts à hauteur de 20%.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** d'accorder à la SAIEM AGIRE, une garantie communautaire à hauteur de 20% des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, d'un montant total de 2 250 000 euros, soit une garantie de 450 000 €, pour le financement des opérations suivantes :
 - Réhabilitation thermique et résidentialisation de 21 logements de la Verderie sis 3 rue de Garambouville à Évreux ;
 - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité de 141 logements de Madeleine Tr4 sis Square Paul Verlaine à Évreux.

Habitat et Humanisme - Association loi 1901 - Subvention de Fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Une petite subvention pour Habitat et Humanisme.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 500 € à cette association qui a reçu 76 demandes de logement l'année dernière et a accompagné 83 familles en grande difficulté, en grande précarité. L'Agglomération travaille avec cette association depuis 2003.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Merci M. HUBERT.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 3 500,00 € au titre de l'année 2019.

Déchets textiles - Convention de partenariat EPN / Association ADS Insertion - Subvention de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme COULONG.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons continuer avec ADS Insertion, association que vous connaissez.

Depuis 2018, l'association doit faire face à la fin de la gratuité du traitement par incinération des déchets textiles qui ne peuvent être valorisés autrement. Cette gratuité décidée par le SETOM (Syndicat Mixte pour l'Élimination et le Traitement des Ordures Ménagères) a pris fin en avril 2018. Cette charge financière supplémentaire pourrait remettre en cause le rôle de cet opérateur dans la filière de la gestion des déchets sur le territoire de l'EPN. Dans ce cadre, l'association ADS Insertion demande un soutien financier pour le traitement de ses déchets textiles ultimes. Ce soutien représente un montant annuel d'environ 14 200 €. Un plafond maximum a été fixé pour le remboursement des coûts de traitement. Il correspond à la quantité de déchets textiles ultimes de l'année de référence 2018. Il est quand même préférable d'aider ADS qui fait un travail énorme plutôt que de retrouver tous ces textiles dans nos poubelles, qui seraient dans ce cas directement incinérés, et pour lesquels, donc, nous devrions directement payer le SETOM. Je vous propose donc de verser cette somme de 14 200 € à ADS.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. RANGER.

M. Michel RANGER

Je voulais remercier Mme la Vice-présidente du SETOM de nous donner cette information.

M. Guy LEFRAND

Elle n'était pas vice-présidente quand cela a été décidé par le SETOM en avril 2018, M. RANGER.

M. Michel RANGER

Je voudrais savoir si cette disposition que je trouve normale peut être aussi multipliée sur les autres secteurs de l'agglomération qui font les mêmes actions.

Mme Rosine COULONG

C'est déjà le cas notamment avec ID Vets', et ils nous fournissent à chaque fois les documents nécessaires pour percevoir la subvention.

M. Michel RANGER

Merci.

M. Guy LEFRAND

Cela a déjà été voté il y a quelques mois en Conseil communautaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **OCTROIE** à l'association ADS Insertion une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 14 500 euros pour l'incinération par le SETOM des déchets textiles ultimes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à cette subvention.

Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières - Adoption des nouveaux statuts du syndicat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. COCHON.

M. Michel COCHON

Bonsoir.

Il s'agit de l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières. Le périmètre du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral en date du 22 décembre 2017. Les précédents statuts ont été validés le 16 octobre 2018 en conseil syndical, et approuvés par EPN en conseil communautaire du 19 décembre 2018. Cependant, ils ont ensuite été remis en cause par la Préfecture pour des raisons de légalité. Auparavant, chaque syndicat avait sa modalité financière. Il a donc été demandé à ce nouveau syndicat de faire une harmonisation.

Cette harmonisation se traduit par un calcul de la participation des membres selon une clé de répartition basée sur les critères suivants :

- 1/3 de l'EPCI pour la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1^{er} janvier de chaque année
- 1/3 de l'EPCI pour la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R
- 1/3 de l'EPCI pour le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés.

Ce mode de calcul se retrouve dans tous les syndicats de bassin versant. Il vous est également demandé de reconduire les délégués actuels, dont les noms sont les suivants :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Jean Louis CLERC (Croth) (en remplacement de Noël DUFLOS)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Le seul changement tient au remplacement de M. Noël DUFLOS qui est démissionnaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), **DÉCIDE** de transférer au SBV4R les missions 1, 2 et 8 de la compétence GEMA :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- **et RECONDUIT** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SBV4R :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Jean Louis CLERC (Croth) (en remplacement de Noël DUFLOS démissionnaire)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Gravigny - Règlement d'assainissement d'EPN - Application de l'article 12 - Participation financière au bénéfice de Mme Hubert Huquette

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président.

L'article du 12 du règlement d'assainissement précise qu'il y a obligation de se raccorder dans un délai de deux ans après la création d'un réseau d'assainissement. Tout immeuble situé en contrebas d'un réseau communautaire qui le dessert, doit être considéré comme raccordable ; un dispositif de relevage des eaux usées est alors nécessaire. La propriété de Madame Hubert Huguette, domiciliée 34 bis, rue Jean Jaurès à Gravigny étant antérieure, l'article 12 précise qu'il y a une participation financière à l'acquisition de cette installation de relevage sur la base de 2 500 €. Dans le cas présent le coût étant de 2 814 € TTC, EPN versera 2 500 €, le reste étant à la charge du propriétaire. Il est donc demandé de décider de participer à ce financement à hauteur de 2 500 €. Avis favorable de la 2^e commission.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** de participer financièrement à hauteur de 2 500€, à l'installation d'un poste de relevage par Mme Hubert Huguette à Gravigny, conformément à l'article 12 du règlement d'assainissement.

Aviron - Création de deux postes de refoulement - Convention de mise à disposition EPN/Aviron

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne deux postes de refoulement.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de mise à disposition dans le cadre de la troisième tranche d'extension des réseaux d'assainissement d'Aviron. Il est prévu l'implantation de deux postes de refoulement sur une partie des parcelles appartenant à la commune, respectivement de 40 et de 130 m². La commune d'Aviron ayant délibéré favorablement le 2 juillet 2019, il est demandé d'autoriser M. le Président à signer cette convention de mise à disposition.

M. Guy LEFRAND

Êtes-vous d'accord ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la création de deux postes de refoulement, à **SIGNER** avec la Commune d'Aviron, la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées AC 25 et AB 131, à savoir une superficie respective d'environ 40m² et 130 m² à prendre sur leur superficie totale nécessaire à l'implantation de deux postes de refoulement par EPN.

Évreux - Résidence de la Sablonnière - Passage de réseaux - Convention de servitude EPN/Copropriétaires de la résidence

M. Guy LEFRAND

Le passage de réseaux à la Sablonnière.

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides, EPN doit procéder au renouvellement des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales d'une partie de la résidence de la Sablonnière. EPN devant passer le réseau par une sente appartenant à la copropriété, il est donc nécessaire de passer une convention de servitude de passage entre EPN et les copropriétaires de la résidence la Sablonnière. EPN prendra en charge les frais d'acte nécessaire. Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ?

Adopté.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage de réseaux à intervenir entre Évreux Portes de Normandie et les copropriétaires de la Résidence de la Sablonnière ou tout document à intervenir, dans le cadre de passage de réseaux dans la copropriété.

Fonds de Solidarité Habitat (FSH) Volet Eau - Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Conformément à la loi, le Département a mis en place un Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Ce fonds comporte un volet « Solidarité Eau », destiné à apporter une aide aux ménages en situation de précarité, afin de préserver ou garantir leur accès à l'eau. Les partenaires financeurs contribuent à ce dispositif au titre de leurs missions de service public. Il est donc prévu de passer une convention entre le Département de l'Eure et EPN, la contribution étant fixée à 5 000 € pour cette année. Les aides pour Évreux Sud ont représenté, sur ce volet eau, un montant de 3 395 € pour EPN sur un total de 16 489 € d'aides accordées.

Il est demandé d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec le Département. Avis favorable de la 2^e commission.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **VERSE** au Conseil départemental de l'Eure, au titre du FSH – Volet eau – 5 000 € pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec le Conseil Départemental.

Eau potable/assainissement collectif/assainissement non collectif - Territoire d'EPN - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2018

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

M. Guy DOSSANG

Il y en a pour une heure et demie. Soyons sérieux.

EPN ayant repris la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, nous avons cinq rapports : EPN (ex GEA), EPN secteur sud (ex SAEP du Plateau de Saint André), Mousseaux Neuville, Muzy et Bois le Roy.

Quelques chiffres.

Le prix TTC du service au mètre cube pour 120 m³ est de :

- 2,44 € pour EPN/ex GEA,
- 1,77 € pour EPN ex SAEP
- 1,93 € pour Mousseaux Neuville
- 2,97 € pour Muzy
- 1,80 € pour Bois le Roy

S'agissant de la qualité de l'eau, les indicateurs indiquent une bonne qualité de l'eau sur l'ensemble du périmètre. Les conclusions sanitaires de l'ARS indiquent que l'eau distribuée en 2018 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception de quelques dépassements bactériologiques ponctuels observés sur l'eau distribuée. Concernant le rendement du réseau d'eau potable, des valeurs sont observées entre 42,9% et 81,5%, un travail important est lancé pour améliorer toutes les variables permettant l'amélioration de cet indicateur.

S'agissant de la protection de la ressource, l'objectif est d'atteindre une valeur moyenne de 80% pour s'assurer d'une bonne protection de la ressource naturelle. L'atteinte de cet objectif se traduira par des investissements importants qui sont déjà identifiés budgétairement.

6 931 494 m³ ont été prélevés sur 2018 contre 6 870 886 m³ en 2017.

Assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif, l'année 2018 a été l'année durant laquelle le périmètre du service assainissement collectif a augmenté. En plus de l'exploitation par la régie, le service a effectué le suivi de trois contrats d'exploitation : deux contrats de Délégation de Service Public pour les ouvrages de Garennes-sur-Eure, Mesnil-sur-L'Estrée ainsi que de Saint Germain sur Avre et un marché de prestation de service pour les ouvrages de Saint-André-de-L'Eure, de La Couture Boussey, de Prey, Les Authieux et de Croth.

En termes de performance épuratoire, le CTEU, les stations d'épuration de Miserey et de Caugé ont été classées conformes par rapport aux normes européennes et locales.

En revanche, la station d'épuration du Boulay Morin, bien qu'elle ait été classée conforme aux normes européennes, a été déclarée non conforme vis-à-vis des normes locales. Cette non-conformité est due à un écart sur le paramètre Demande Chimique en Oxygène. Les capacités de la station étant dépassées, l'efficacité du traitement s'en trouve dégradée.

Territoires exploités par un prestataire extérieur :

Sur le territoire de l'Ex-CCPN, l'entretien et l'exploitation des réseaux et des sites de traitement ont été confiés à Veolia, par la passation :

- d'un marché de prestation de service pour les communes de Saint André-de-l'Eure, La Couture Boussey, Croth, Prey et les Authieux;
- d'un contrat d'affermage pour la commune de Garennes-sur-Eure.

Sur le territoire de l'ex-SYAC (Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée), l'entretien et l'exploitation des réseaux et des sites de traitement ont été confiés à SUEZ, par la passation d'un contrat d'affermage.

Le prix du m³ de l'eau assainie n'a pas augmenté. Les montants 2017 ont été reportés sur 2018.

Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert 12 709 habitants.

Un bref rappel sur les compétences exercées au SPANC :

Le contrôle des installations est obligatoire dans quatre cas :

- lors des cessions immobilières
- lors des dépôts de permis de construire avec un contrôle de conception
- lors de la réalisation de travaux neufs avec un contrôle de bonne exécution
- lors des contrôles de bon fonctionnement organisés tous les 8 ans.

En 2018, les principales interventions réalisées par le service assainissement non collectif ont été les suivantes :

- 153 contrôles de conception,
- 136 contrôles de réalisation,
- 430 contrôles de vente,
- 103 vidanges.

L'activité a été plutôt normale, avec une légère augmentation des contrôles de réalisation, puisque nous étions à 88 en 2017.

Perspective 2019 : Pour 2019, l'uniformisation de la tarification est un enjeu majeur.

J'en viens à la synthèse des études et travaux neufs des réseaux.

M. Guy LEFRAND

Faites-nous une synthèse.

M. Guy DOSSANG

Je synthétise mais j'ai tout de même deux ou trois chiffres à vous donner.

M. Guy LEFRAND

Mais tout le monde a eu les rapports.

M. Guy DOSSANG

Études et travaux neufs des réseaux

Le service a procédé :

- au renouvellement de 1 400 mètres de réseaux d'eau potable et de 124 branchements (dont certains en plomb),
- à l'extension de 85 ml de réseau d'eau potable à Caugé (à 421 €/m),

- aux réhabilitations et au renforcement hydraulique de 900 m de réseau d'assainissement à Évreux, rues du docteur Oursel, David, Tisserands etc. (à 70 €/m)

Je pourrais vous en donner comme cela jusqu'à demain.

M. Guy LEFRAND

Je vous fais une totale confiance.

M. Guy DOSSANG

J'en viens au dernier rapport.

BAC Iton

Évreux Portes de Normandie, en tant que gestionnaire d'eau potable, a la responsabilité d'assurer la distribution d'une eau de qualité. C'est pourquoi, EPN porte la maîtrise d'ouvrage de la démarche de protection de la ressource en eau potable, appliquée sur les captages prioritaires au titre du Grenelle. Le programme d'actions BAC Iton répond à un double objectif :

- Protéger la ressource en eau potable
- Préserver durablement la viabilité des exploitations agricoles qui s'engagent dans ces mesures de protection.

Un certain nombre d'ateliers ont été faits. 51 agriculteurs se sont engagés dans le programme de reliquats azotés. 5 agriculteurs se sont engagés dans une expérimentation « colza associé ». Vous avez tout dans le rapport.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques, des observations ? M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurais une observation, deux questions sans doute de détail et une question plus large.

Quand je compare, en regardant essentiellement les chiffres de l'ex GEA et de l'ex SAEP, puisque nous sommes sur des dimensions au-delà de 10 000, j'observe premièrement que plus c'est cher, moins c'est bien. Le prix de l'eau est de 2,44 €/m³ pour EPN/ex GEA et de 1,77 €/m³ pour l'ex secteur Saint André. Le contrôle sanitaire est à 99,5% pour l'ex GEA contre 100% pour le secteur Saint André pour les paramètres physico-chimiques. Le rendement du réseau de distribution est de 68,90% contre 71,60%. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 65,10% contre 76,50%. Apparemment, la corrélation est ce que j'appellerais une corrélation inverse.

Au-delà de cette remarque un peu rapide, je voudrais que le rapporteur me précise ce que sont l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. J'aimerais pouvoir comprendre ces deux indices-là.

J'observe, et j'en viens à ma question plus large, que le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est beaucoup plus important sur l'ex GEA que sur le secteur Saint André. Je me demande donc combien de temps et combien d'argent il faudrait pour que nous arrivions à un réseau aussi performant sur l'ex GEA que sur l'ex secteur Saint André. Ce n'est pas un objectif insupportable, me semble-t-il. Combien de temps, combien d'argent ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. HÉROUARD.

M. Jean-Paul HÉROUARD

Je voulais savoir si l'entreprise qui a été retenue fait la purge des bouts de réseaux. Je suis un ancien président, je sais de quoi je parle.

M. Guy LEFRAND

Personne n'en doute.

M. Jean-Paul HÉROUARD

J'ai vu vos agents travailler sur Reuilly pour réparer une fuite, comme je suis la dernière maison et que c'est en pente, j'ai eu le cas, ça n'a pas été purgé.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

S'agissant du rendement, il faut aussi regarder la longueur du réseau. Il est de plus de 1 000 km sur l'ex GEA alors qu'il est beaucoup moins important sur le secteur Saint André.

Les casses de 2019 sont malheureusement beaucoup plus importantes sur les communes qui ne sont pas venues chez nous. C'est un premier point. Deuxième point : au niveau du rendement, il est vrai qu'il est à 68,90%. Je pense qu'en 2019 il va être nettement meilleur. Nous avons commencé à mettre en place la sectorisation sur La Madeleine, sachant que là, par endroits, nous avons des rendements de 25 à 30%. Les travaux ont été faits. Même si nous n'avons que quelques centaines de mètres, cela va certainement se sentir. Pour les deux autres questions de Gérard SILIGHINI, je vous ferai une réponse très précise par écrit.

M. Guy LEFRAND

Et si vous voulez des renseignements, nous pouvons aussi vous organiser un rendez-vous avec la responsable du service.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Dans le contexte actuel où l'on ne cesse de parler d'environnement, et à raison, quand je vois un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau qui est de 65% à l'ex GEA, de 76% à l'ex secteur de Saint André et de 80% à Mousseaux Neuville, je voudrais quand même bien savoir ce que cela cache. J'ai envie que l'on me dise les choses clairement. Notre ressource en eau est-elle ou non protégée ?

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Elle est protégée. Il faut aussi se repérer au nombre d'habitants : 85 419 contre 828, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est pas tout à fait la même chose, cela fait plus de kilomètres, nous sommes d'accord. Cela fait des captages plus puissants, nous sommes d'accord aussi. Mais j'imagine que les budgets ne sont pas non plus du tout les mêmes.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tous les chiffres en tête sur ce sujet mais ce que je sais, très clairement, c'est que lorsque nous sommes arrivés, le taux était autour de 64% et qu'il est aujourd'hui à 68%. Nous avons progressé, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. En tous cas nous sommes passés de 64 à 68%.

M. Gérard SILIGHINI

Je peux l'entendre, mais ce que je demande, puisque l'on parle beaucoup dans cette enceinte de l'harmonisation, c'est combien de temps et combien d'argent seront nécessaires pour réussir à harmoniser les résultats que nous avons là, par le haut bien évidemment – nous n'allons pas demander à Saint André de faire des fuites.

M. Guy LEFRAND

Nous ferons une règle de trois et nous vous donnerons la réponse.

Nous prenons acte de ce rapport en nous engageant à donner la réponse à M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Surtout sur l'avancement de la protection de la ressource en eau, qui est un point très important.

M. Guy LEFRAND

Je vous l'ai dit : en cinq ans nous avons largement progressé par rapport à ce qui était lorsque nous sommes arrivés.

Le Conseil communautaire

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Évreux Portes de Normandie, **PREND ACTE** des Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable des communes de Bois le Roy, de Muzy, de Mousseaux Neuville et du secteur sud EPN (ex SAEP du Plateau de Saint-André)

Commune de Gravigny - Assainissement en traverse sur RD 155 - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA. Nous avons quatre dossiers d'assainissement en traverse, vous nous faites les quatre en même temps.

M. Michel MOLINA

Merci.

Nous avons quatre assainissements en traverse. Il s'agit de délibérations classiques sur ces projets.

La commune de Gravigny réalise sur la RD155 des travaux subventionnables à hauteur de 100 K€. La subvention du 40% du Département s'élève à 40 K€. La participation classique de 35% d'EPN s'élève à 21 K€.

La commune de Grosseuvre réalise sur la RD 547 des travaux subventionnables à hauteur de 15 326 €. La subvention du Département est de 6 130 € et celle d'EPN de 3 218,60 €.

La commune de La Couture Boussey réalise des travaux sur la RD 551. La dépense subventionnable est de 100 K€. La subvention du Département est de 40 K€ et celle d'EPN de 21 K€.

La commune de Normanville réalise des travaux sur la RD 155. La dépense subventionnable est de 12 654,70 €, le Département en prenant 5 061,88 € et EPN, 2 667,49 €.

Ces délibérations ont été présentées lors de la dernière réunion de la commission Voirie et ont reçu un avis unanimement favorable.

M. Guy LEFRAND

Concernant la délibération n°44, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 155, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Gravigny (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

Commune de Grosseuvre - Assainissement en traverse sur RD N° 547 - Route de Jumelles - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 547, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grosseuvre (3 218,60 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

Commune de La Couture Boussey - Assainissement en traverse sur RD 551 - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, le dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 551, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de La Couture Boussey (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

Commune de Normanville - Assainissement en traverse sur RD n° 155 - Allée des oliviers - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 155, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Normanville (2 657,49 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

Arnières-sur-Iton - Réaménagement du centre-bourg - Délégation de Maîtrise d'ouvrage à EPN – Convention EPN/Arnières sur Iton

M. Guy LEFRAND

Dossier n°48, M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Cette délibération concerne la commune d'Arnières-sur-Iton, qui souhaite réaménager son centre-bourg. Il y a déjà eu une opération tous corps d'état équivalente sur la commune de Miserey. Cette délibération concerne une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à EPN pour travailler sur les esquisses tous corps d'état de l'aménagement de son centre-bourg.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune d'Arnières-sur-Iton, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg d'Arnières.

Budget 2019 - Décision modificative 1

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux finances.

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Le premier dossier concerne la décision modificative n°1 au budget 2019.

Budget principal

Sur le budget principal, je ne vais pas descendre toutes les lignes, vous avez eu le temps de les voir.

Fonctionnement

Recettes

Vous avez des plus et des moins en recettes. Les moins que vous trouvez, par exemple les 179 K€ et les 303 K€ viennent de la compétence Enfance, pour laquelle nous avons fait un budget en pensant avoir cette compétence toute l'année. C'est au prorata temporis que nous aurons par exemple la CAF.

Bonnes nouvelles : les taxes d'enlèvement des ordures ménagères rapportent 100 K€ de plus et la CVAE 150 K€ de plus, soit 250 K€ de fiscalité en plus.

La dotation de compensation réforme TP, qui est une nouvelle dotation de l'État, forme une recette de 450 K€. Et l'État nous verse aussi, en compensation de la taxe professionnelle, 150 K€. Ce qui veut dire que l'État nous a versé 600 K€ de plus.

Autre bonne nouvelle : TransUrbain nous a versé des dividendes cette année, à hauteur de 99 K€.

Ce qui est négatif, la fiscalité reversée AC, est lié à toute la partie voirie que nous nous étions engagés à reverser et à l'ajustement des AC suite à la CLECT qui s'est réunie au mois de juin.

Voilà pour ce qui concerne les produits.

Dépenses

Dans les dépenses, il est à noter que nous avons 155 K€ de moins en dépenses liés essentiellement à l'annulation de crédits inscrits pour l'exercice de la compétence Enfance. C'est toujours l'Enfance qui nous pollue un peu cette année.

L'inscription de 79 K€ de plus concerne l'entretien des entrées de ville et des espaces verts de certaines ZAC et des travaux urgents.

À la ligne 62878 (274 K€), il convient de rajouter 258 400 € concernant les conventions par EPN pour l'utilisation des déchetteries d'Ivry-la-Bataille et de la Madeleine de Nonencourt. En plus de ces 258 K€, il faut prévoir des fonds en vue du remboursement des fluides des bâtiments mis à disposition.

Au chapitre 012, sont inscrits 400 K€ de plus, qui correspondent au dépassement prévisionnel des crédits disponibles, lié à l'évolution des prises de compétences, à différentes mobilités, et recrutements, aux reliquats de rémunérations à verser aux agents du service Enfance-Jeunesse et à l'impact de la réévaluation du GVT. Il faut dire aussi que nous avons eu beaucoup de remplacements sur la Petite-Enfance/Enfance cette année et que nous ne pouvons pas jouer sur les dates et qu'il faut tout de suite remplacer. Nous avons donc un dépassement de 400 K€. Je vous donnerai tout de même un chiffre, mes chers collègues : les ressources humaines, les charges de personnel s'élèvent au total à 33 M€. Alors, 400 K€, ce n'est pas beaucoup par rapport à 33 M€.

Une écriture qui me fait plaisir : il convient d'inscrire 200 K€ de charges financières en prévision d'une renégociation d'un emprunt structuré datant de 2008. Compte tenu des conditions extrêmement favorables que nous avons eues, nous pouvons sortir de cet emprunt risqué. Il faut évidemment payer une soulte qui sera de 200 K€, mais au moins cet emprunt sera maintenant sécurisé. Je vous avais dit qu'il ne restait plus que deux emprunts qui n'étaient pas sécurisés mais, après cette opération, il n'en restera plus qu'un.

Nous avons 110 K€ de titres annulés sur les exercices antérieurs. Il s'agit d'une opération d'ordre comptable neutre puisqu'une recette du même montant est escomptée.

Voilà pour la partie Fonctionnement, passons à la partie Investissement.

Investissement

En investissement, vous voyez des grosses sommes, pour un total de 4,5 M€, mais en fait cela concerne deux projets.

Le premier est une avance versée sur commandes immobilisations d'un montant de 263 K€, liée aux travaux du futur centre dentaire dont nous avons parlé. Vous verrez tout à l'heure dans les AP/CP qu'il y a un début de travaux prévu cette année et un complément sur l'exercice suivant.

Toutefois, ce qu'il y a surtout en dépenses dans cette partie investissement, c'est la clôture de la zone de Cambolle. Nous allons clôturer et reprendre les encours sur le budget principal. Comptablement, c'est très important pour nous. Je vous rebats les oreilles avec ces déficits de zones depuis le début du mandat. Nous étions, à l'arrêté comptable de 2018, à 18 M€ de déficit puisque nous avons acheté pour 4 M€ sur le Long Buisson 3. Nous avons un déficit sur Cambolle. La CRC, quand elle est venue, nous a dit que nous avons trop de zones qui dormaient. Celle de Cambolle était en sommeil depuis un bout de temps, donc nous la repassons dans le budget principal. Les encours, puisqu'un prêt avait été fait pour cette zone – ce qu'il ne faut jamais faire – vont tomber dans l'encours principal. Mais, de toute façon, cela revient exactement à la même chose puisque c'est le budget principal qui faisait une avance aux budgets Zones. Comptablement c'est très important ; financièrement, c'est exactement la même chose. Vous retrouvez donc cela dans le budget principal, avec des gros montants, puisque nous avons éclaté ce budget Cambolle et que 91% du budget Cambolle est sur le budget principal et que les compléments sont sur le budget Eau et Assainissement.

Budget Assainissement

Sur le budget Assainissement, nous avons 80 K€ de travaux supplémentaires, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, et correspondant à des branchements neufs eaux usées sur le chantier les Loges Évreux Saint Michel.

En investissement, il s'agit de Cambolle pratiquement pour la totalité.

Budget SPANC

Sur le budget SPANC, nous avons une petite somme, par rapport à celles que nous venons de voir, inscrite sur des crédits nécessaires aux frais de gestion, puisque nous avons décidé aussi d'aller plus loin dans le coût de l'eau et de l'assainissement, en nous rapprochant vraiment d'une comptabilité analytique, et que tout ce qui relève des ressources humaines, finances, informatique est éclaté et est mis sur les budgets annexes. Là, par exemple, vous avez 16 K€ ; nous en avons mis également au budget Eau et au budget Assainissement.

ZAC de Cambolle

Vous voyez le pendant de ce dont j'ai parlé tout à l'heure pour le budget principal et les autres budgets. Vous voyez la clôture de la ZAC, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons plus de terrains à commercialiser.

Nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas ? C'est seulement comptable. Les terrains, lorsqu'ils seront vendus, seront inscrits dans le budget principal. Il reste encore sur Cambolle sud, d'après l'estimation des Domaines, 1 M€ et sur Cambolle nord, 30 hectares. Quand ces 30 hectares seront vendus, cela fera des recettes qui seront portées au budget principal.

ZAC du Long Buisson 3

Il s'agit de régulariser une erreur d'écriture et d'imputation qui a été faite lors du BS.

ZAC de la Rougemare

Il s'agit d'inscrire 1 475 € afin de permettre de solder une facture engagée et rattachée sans TVA.

Budget Économie

Pour le budget Économie, il s'agit d'inscrire 2 500 € de titres annulés sur exercice antérieur. J'en ai terminé de cette présentation de la DM n°1.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. LEPINTEUR. Il est là.

M. Ollivier LEPINTEUR

Je suis là. La dernière fois, j'ai cru que M.GROIZELEAU ne serait pas au téléphone. Je pensais qu'il serait là, mais il est intervenu vers 22 heures 30 par téléphone. Si je l'avais su, je serais resté, croyez-moi.

J'aimerais une précision, M. le Vice-président. Vous n'êtes pas obligé de m'apporter la réponse ce soir. Lors du compte administratif, vous avez annoncé une baisse de la dette de 400 K€ à l'arrêt des comptes au 31 décembre, avec un reste à réaliser de 18 M€ - j'avais donné à peu près 16 M€ - que vous avez financé au BS par l'emprunt à hauteur de 14 M€. Là on augmente encore l'emprunt de 4 M€. J'aimerais savoir si nous sommes bien d'accord sur le chiffre, M. GROIZELEAU, si nous sommes bien sur 25 M€ d'emprunt, 4 M€ de remboursement de dette, soit un endettement pour l'année 2019 de 21 M€ pour l'Agglomération.

M. Bruno GROIZELEAU

Les services ont-ils noté la question, car je ne répondrai pas à M. LEPINTEUR ?

Il fait partie de la commission des finances, il ne vient jamais et ne s'excuse même pas. Ces questions-là pourraient être débattues en commission des finances. Jusqu'en novembre 2018 il venait mais depuis qu'il a changé de couleur, nous ne le voyons plus et il ne s'excuse pas. Je ne répondrai pas.

En commission des finances, comme peuvent en témoigner mes collègues, on peut me poser toutes les questions, je réponds à toutes les questions. Je respecte tout le monde. Mais pas vous.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas du même registre. Quand j'entends le vice-président dire que « l'enfance nous pollue », je suis choquée.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, non.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Vous avez dit cela. Vous avez dit : « l'enfance nous pollue ». Écoutez-moi deux secondes. Quand on parle comme cela, pour moi c'est insupportable.

M. Bruno GROIZELEAU

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais vous le dire.

M. Guy LEFRAND

Laissez-la finir.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Même si effectivement il y a des problèmes par rapport à cela, on ne dit pas que « l'enfance nous pollue ». Cela me choque. Je voulais vous le dire.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous l'avez dit. Nous parlons du budget. À Saint Sébastien nous avons la compétence Enfance et j'en suis très fier. Nous faisons tout pour l'enfance. Mais je parle ici des comptes et quand il y a une modification, cela pollue nos comptes puisque nous avions prévu d'avoir la CAF jusqu'à la fin de l'année. Je regarde Jean-Pierre MOREL. Si je prends les sommes que la CAF nous donne pour une année, il ne va pas être très content, puisqu'il a récupéré la compétence Enfance à partir du 1^{er} septembre.

M. Jean-Pierre MOREL

Et je tiens à récupérer l'argent.

M. Guy LEFRAND

On crée les polémiques que l'on peut.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Ce n'est pas du tout pour polémiquer.

M. Guy LEFRAND

Non, jamais.

M. Timour VEYRI

Merci M. le Président.

S'agissant de la question des présences dans les commissions et dans telle ou telle réunion, je pense qu'il faut que nous fassions attention. Il y a un contentieux entre vous deux, il n'y a pas de difficulté. Mais il faut tout de même que nous fassions attention aux messages que nous portons à l'extérieur de l'Agglomération. On dit tout le temps que les jeunes ne s'investissent pas assez dans la vie locale, mais les jeunes travaillent. Nous ne pouvons pas nous caler systématiquement sur l'agenda du président ou du vice-président. C'est la difficulté, et il faut aussi respecter cela. Cela me semble important. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Guy LEFRAND

Surtout quand on travaille à Paris.

M. Bruno GROIZELEAU

Puis-je répondre à Timour VEYRI ? Je vais répondre à M. VEYRI calmement.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est parfois très difficile. Celui qui a polémique plus que moi, c'est quand même M. LEPINTEUR, qui n'a pas donné une image très belle de notre assemblée en communiquant dans la presse. Il faut voir ce qu'il a dit dans la presse. Si tout le monde agit comme moi, je fais augmenter l'abstention, alors qu'à Saint Sébastien, on vote à 80%, et je donne des voix à Emmanuel CAMOIN, qui doit être content. Ce n'est quand même pas moi qui l'ai écrit. Alors, ensuite, pour revenir sur les horaires, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ce qui me semble bizarre, c'est ce que je viens de dire, à savoir que, quand il était proche de la majorité, cette personne pouvait se libérer pour assister à toutes les commissions des finances et que maintenant je ne le vois plus. C'est cela qui me surprend.

M. Guy LEFRAND

Oui. On dira que c'est un hasard.

M. Christophe ALORY

Une précision : vous n'êtes pas le seul à travailler, il y a beaucoup de personnes qui participent aux réunions qui travaillent.

M. Guy LEFRAND

Merci M. ALORY. Ensuite, Raphaël NORBLIN.

M. Raphaël NORBLIN

M. VEYRI, je suis content de vous entendre dire que les jeunes travaillent, et je dirai même que les jeunes qui travaillent, contrairement à vous régulièrement, vont jusqu'au bout des conseils communautaires, quitte le lendemain à se lever à 5 heures 30 du matin. Alors oui, les jeunes travaillent et en plus souvent ils sont maires.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voilà qui remet les pendules à l'heure. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTE** la décision modificative n°1.

Budget 2019 - Décision modificative 1 - Création d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Les AP/CP, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous savez que les AP/CP sont là pour se déformer au fil des projets.

La première est une création pour la réhabilitation du musée, une AP/CP de 230 K€, dont 15 K€ pour l'année 2019 et 215 K€ pour 2020.

Nous avons une AE/CP de 104 K€ concernant la maintenance des photocopieurs, qui commencera surtout en 2020 pour se poursuivre en 2021, 2022.

Au budget Eau, nous avons une modification de l'AE/CP concernant l'externalisation de la facture d'eau, et c'est tout de même une grosse somme puisque nous ajoutons aux 3 774 708 € une somme de 986 860 €, pour arriver à 4 761 568 €. Vous avez le détail.

Cependant, dans la partie Assainissement, nous retirons le montant de 1 449 232 € que nous avons prévu à l'AP, que nous remettons à zéro.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTE** dans le cadre de la décision modificative n°1, la création et les ajustements des AP/CP et AE/CP.

CLECT – Approbation du rapport du 25 juin 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la CLECT.

M. Bruno GROIZELEAU

La CLECT s'est réunie le 25 juin. J'étais avec vous au téléphone. J'y étais à 22 heures 30 mais j'y étais aussi à 17 heures pour la CLECT. Le rapport de la CLECT a donc été présenté, il a également été présenté aux différentes communes, nous devons donc maintenant valider les montants de la CLECT. Vous les avez tous, je ne vais pas revenir dessus.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons parlé en conférence des maires.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agissait surtout du montant définitif pour la Petite Enfance et du montant provisoire de l'Enfance.

M. Guy LEFRAND

Le débat a eu lieu dans différentes instances. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTE** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019.

Attributions de compensation 2019 – Approbation du montant définitif

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : les attributions de compensation.

M. Bruno GROIZELEAU

Les attributions de compensation pour l'année 2019 s'inscrivent dans la suite logique de la CLECT. Par rapport au document que vous avez et au document de la CLECT, la CLECT a validé ces chiffres de transfert de compétences mais ne pouvait pas décider – car seul le Conseil communautaire le peut – de l'annulation de la part voirie entrant dans le calcul des attributions de compensation des communes contributives au budget d'EPN. Toutes les communes qui étaient contributives depuis le début de l'ex GEA se voient gommer complètement cette partie voirie. Les montants vous sont joints.

Je pense qu'en commission des finances et en conférence des maires nous en avons déjà largement parlé.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **FIXE** le montant des attributions de compensation définitives 2019 versées aux communes conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, et **DÉCIDE** l'annulation de la « part voirie » entrant dans le calcul des attributions de compensation des communes contributives au budget d'EPN (détail dans tableau annexé).

Mise en place du dispositif de péréquation intercommunale - Fonds de concours en fonctionnement aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la péréquation intercommunale et les fonds de concours en fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Le dossier suivant concerne la mise en place du dispositif de péréquation intercommunale.

M. Guy LEFRAND

Sujet majeur.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur le budget initial 2019, une somme de 300 K€ était prévue en dotation de solidarité communautaire. Or, nous ne pouvons pas avoir deux systèmes de dotation de solidarité communautaire, puisque les communes ex GEA ont cette dotation de solidarité communautaire et que les 300 K€, qui étaient exceptionnels, étaient fléchés pour aider les douze nouvelles communes et les 25 de l'ex CCPN qui avaient perdu en dotations d'État.

Il a donc été décidé de mettre cette année, en exceptionnel, 300 K€ de fonds de concours de fonctionnement. Je rappelle que le fonds de concours de fonctionnement concerne l'entretien courant des bâtiments, ce n'est pas de l'investissement mais bien du fonctionnement, et que pour avoir 50 il faut avoir une dépense de 100. Vous avez au dos la répartition de ces 300 K€ sur les 37 communes. Chaque conseil municipal doit délibérer pour pouvoir obtenir ces sommes-là. Ensuite, il vous faudra faire un certificat administratif et joindre dans un deuxième temps le justificatif des sommes que vous avez.

Par exemple, si je prends la première commune, Acon, dont le montant du fonds de concours en fonctionnement est de 6 842,03 €, il faudra donc qu'elle justifie environ 14 K€ de charges de fonctionnement sur les bâtiments (mairie, salle des fêtes, stade, cimetière, etc.).

Nous en avons aussi largement parlé lors de la commission des finances, mais retenez qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle pour cette année et qu'il faut que vos conseils municipaux délibèrent le plus vite possible.

M. Guy LEFRAND

C'est un débat que nous avons largement eu en commission, en réunion, en groupe de travail et en conférence des maires. Si vous êtes d'accord, je vous propose de délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bravo M. GROIZELEAU, une fois de plus, à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** le versement, à titre exceptionnel, aux communes de l'ex-CCPN et aux 12 communes adhérentes à EPN au 1^{er} janvier 2018, des fonds de concours en fonctionnement suivants, et ce dans la limite de 50 % du coût net de fonctionnement de leurs équipements :

Origine "ante" adhésion EPN	Code INSEE	Communes	Montant du fonds de concours en fonctionnement
12	27002	ACON	6 842,03 €
12	27181	COURDEMANCHE	7 281,33 €
12	27206	DROISY	6 684,51 €
12	27254	FONTAINE-SOUS-JOUY	8 667,90 €
12	27350	ILLIERS-L'EVEQUE	8 691,03 €
12	27358	JOUY-SUR-EURE	7 558,46 €
12	27390	MARCILLY-LA-CAMPAGNE	9 047,22 €
12	27406	MESNIL-SUR-L'ESTREE	10 059,09 €
12	27411	MOISVILLE	5 716,56 €
12	27419	MOUETTES	7 723,10 €
12	27423	MUZY	7 939,12 €
12	27548	SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE	9 271,75 €
		Sous-total	95 482,10 €
CCPN	27027	AUTHIEUX	5 968,87 €
CCPN	27073	BOIS-LE-ROI	9 053,94 €
CCPN	27111	BRETAGNOLLES	6 069,02 €
CCPN	27144	CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	5 917,23 €
CCPN	27154	CHAVIGNY-BAILLEUL	7 252,00 €
CCPN	27183	COUTURE-BOUSSEY	13 755,34 €
CCPN	27193	CROTH	9 705,23 €
CCPN	27220	EPIEDS	6 192,68 €
CCPN	27256	FORET-DU-PARC	6 720,58 €
CCPN	27259	FOUCRAINVILLE	6 915,05 €
CCPN	27271	FRESNEY	5 615,80 €
CCPN	27277	LA BARONNIE	7 444,07 €
CCPN	27278	GARENNES-SUR-EURE	13 569,19 €
CCPN	27301	GROSSOEUVRE	9 538,44 €
CCPN	27309	HABIT	6 982,41 €
CCPN	27360	JUMELLES	5 749,92 €
CCPN	27368	LIGNEROLLES	5 944,36 €
CCPN	27391	MARCILLY-SUR-EURE	11 249,04 €
CCPN	27421	MOUSSEAUX-NEUVILLE	7 660,42 €
CCPN	27478	PREY	8 737,02 €
CCPN	27507	SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	20 044,94 €
CCPN	27544	SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	5 322,24 €
CCPN	27555	SAINT-LAURENT-DES-BOIS	5 789,07 €
CCPN	27621	SEREZ	6 444,57 €
CCPN	27177	COUDRES	6 876,49 €
		Sous-total	204 517,90 €
		Total général	300 000,00 €

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Enfin, la délibération que vous attendez tous.

M. Bruno GROIZELEAU

Celle-ci passe toujours à l'unanimité.

M. Guy LEFRAND

Normalement, elle passe à l'unanimité.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous sommes non plus sur les fonds de concours de fonctionnement mais d'investissement. Je vais vous faire grâce de la lecture de tous les projets ; il y en a quand même 74. Ce soir, nous allons délibérer pour 880 445,51 €. Il y a de très belles sommes.

M. Guy LEFRAND

Qu'allez-vous nous prendre comme exemple ?

M. Bruno GROIZELEAU

Pour Saint Sébastien, les fonds de concours s'élèvent à 140 K€.

M. Guy LEFRAND

Prenez Sacquenville.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais prendre Foucrainville par exemple. À Foucrainville, qui compte 90 habitants, nous donnons quand même 32 841,75 €.

M. Guy LEFRAND

Parce qu'ils le valent bien.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce qui montre bien que tout le monde peut avoir ces fonds de concours.

M. Guy LEFRAND

Heureusement !

M. Bruno GROIZELEAU

Nous arrivons donc à un total de 1 864 000 € dépensés. Avec la rallonge que nous avons votée au budget supplémentaire de 400 K€, il reste une enveloppe de 536 K€. Exceptionnellement, comme nous sommes en année électorale et qu'il n'y aura pas de conseil sur les trois premiers mois, nous passerons des fonds de concours au mois de décembre.

M. Guy LEFRAND

Il faudra tout de même voter le budget.

M. Bruno GROIZELEAU

Donc, si vous avez des fonds de concours en attente, dépêchez-vous, nous allons les passer en décembre. Pour l'instant, il reste encore 535 K€ disponibles sur l'enveloppe 2019.

M. Guy LEFRAND

Attendez, il y a des demandes de prise de parole. Peut-être y a-t-il des gens qui ne veulent pas voter. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Je voudrais reprendre M. GROIZELEAU. Il dit que tout le monde peut accéder aux fonds de concours, mais non, je le dis et je le répète, quand on n'a pas le premier centime, on ne peut pas avoir le deuxième.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, dans le fond, est-ce Mme HAGUET VOLCKAERT ? Non, M. DE LANGHE, pardon.

M. Christian DE LANGHE

Je veux bien faire une demande de fonds de concours mais j'ai fait une demande de devis pour des poteaux incendie et je l'attends toujours.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous devez avoir une estimation.

M. Christian DE LANGHE

J'ai une estimation.

M. Bruno GROIZELEAU

Envoyez la demande avec l'estimation et nous corrigerons avec le bon montant. Il vaut mieux se positionner.

M. Guy LEFRAND

Je vais quand même les faire voter car nous n'avons pas voté. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** le versement des fonds de concours en investissements suivants :
 - 2 208 €, soit 29,52% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
 - 2 880 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des buts de football du stade Maurice Debas,

- 15 931 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'extension de la salle des fêtes (refus DETR),
- 1 904,47 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation des plafonds de la mairie,
- 1 428,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation des sanitaires de la mairie,
- 3 213 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation électrique de la mairie,
- 9 008 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement et la création de points d'eau incendie,
- 2 207,06 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des équipements de sécurité et de modernisation des systèmes d'éclairage et d'hygiène des locaux de la salle des fêtes, de la cantine scolaire et de l'école de musique (refus Département),
- 9 660 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Épièdes pour la création d'un accès PMR à la salle des associations (refus DETR),
- 9 782 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Épièdes pour la fermeture du local technique (refus DETR),
- 30 588,96 €, soit 50% du coût du projet, à la commune d'Évreux pour le programme 2019 d'aménagement des cimetières et la création du guichet unique du pôle vie civique et citoyenne,
- 14 065 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection des façades de la Maison des Arts,
- 61 638,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour les équipements scéniques du Théâtre Legendre,
- 42 592,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville,
- 12 215 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection de la toiture des serres – phase 2,
- 5 745,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la cour de l'école Henri Wallon,
- 1 550 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement d'un espace bibliothèque à l'école,
- 32 841,75 €, soit 40,32% du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'aménagement des abords de la mairie et de l'église avec accès PMR (financement Département et refus DETR),
- 777,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un broyeur,
- 148,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition d'une boucle à induction magnétique pour la mairie,
- 1 177,92 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de matériel pour une classe maternelle,
- 2 182,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour la création de sanitaires à l'école maternelle,
- 7 368,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour le remplacement de la chaudière de l'ancien logement de fonction de l'école,
- 116 185,24 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour la rénovation de la mairie (refus DETR),
- 2 375,27 €, soit 26,09% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le projet « Ecoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 3 650 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour le changement et l'installation de bornes incendie – Phase 2,
- 339,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour les stores intérieurs des bureaux de la mairie,

- 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,
- 1 569,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'armoire de distribution au stade,
- 2 139,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement du cimetière,
- 1 362,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le marquage au sol de la cour de l'école,
- 3 902,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la mise aux normes de bâtiments communaux,
- 1 264,85 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 12 126,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de la plomberie, de l'électricité et des plafonds de la mairie (salle du conseil et des mariages),
- 2 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en place de volets roulants pour deux classes (refus DETR),
- 735,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour la station de travail du secrétariat de la mairie,
- 1 452,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly la Campagne pour l'installation d'un radar pédagogique au lieu-dit le Fayel,
- 6 000 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour l'acquisition d'un tracteur,
- 1 989,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour des travaux d'abattage et de dégagement du mur en silex de la mare « aux coquillages »,
- 2 122,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour l'automatisation du portail du cimetière,
- 1 256,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour la modernisation du serveur informatique et la mise à jour du poste du secrétariat,
- 8 683,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'amélioration thermique du groupe scolaire maternelle et des locaux de la mairie (financement DETR),
- 524,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de deux panneaux d'affichage extérieur à la mairie,
- 770,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 1 858 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour la création d'un pont incendie rue de la mairie,
- 7 130 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en accessibilité de l'allée du terrain de sport (refus DETR),
- 1 007,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la fourniture et la pose de stores à l'école élémentaire,
- 7 488 €, soit 34% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 5 597 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'installation d'une vidéo-protection,
- 2 833,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'isolation et le cloisonnement de l'atelier communal,
- 8 402,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des vestiaires de football,
- 8 828,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour les huisseries de l'école maternelle,
- 8 175,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour

- l'accessibilité des sanitaires du Centre Multifonction (refus DETR),
- 5 401,84 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries du Centre Multifonction (refus DETR),
- 3 796,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la mise en accessibilité de l'église,
- 826,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'outillages,
- 1 660,50 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le remplacement du poteau latéral sud de l'église (financement DRAC),
- 3 835,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de barrières urbaines de sécurité,
- 740,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'installation de volets électriques pour le bureau de la comptabilité de la mairie,
- 91 916,36 €, soit 21,64% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la reconsolidation et la rénovation de l'église (financement Département et DRAC),
- 3 905 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois photocopieurs (médiathèque, école maternelle et élémentaire),
- 7 188,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville,
- 10 128 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle Vicomte,
- 7 347 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement du parquet et des menuiseries de la salle Clos Mulot,
- 20 583,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la sécurisation des Services Techniques,
- 67 361,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, le bordurage et l'aménagement d'un parking,
- 14 985 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition et la pose d'un jeu à l'école maternelle,
- 3 409,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement de la porte extérieure du château Drouet,
- 1 667,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la création d'une place de stationnement PMR et l'extension de la clôture de la mairie,
- 3 114 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour le remplacement de la porte d'entrée et les volets de la mairie,
- 7 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour le remplacement du véhicule benne des services techniques municipaux,
- 22 253,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection des sanitaires du groupe scolaire Marie Laurencin,
- 31 445 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la toiture du groupe scolaire Leforestier – phase 1,
- 78 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation de la vidéo-protection de la commune (refus Département et FIPD),
- **DÉCIDE d'ANNULER** le versement des fonds de concours suivants :
 - 35 142,50 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune d'Evreux pour la

- réfection de la toiture de l'hippodrome de Navarre, la commune n'étant plus maitre d'ouvrage de l'opération,*
- *3 450 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune du Plessis-Grohan pour le remplacement des radiateurs électriques de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,*
 - *350 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Marcilly sur Eure pour la remise en état de la tombe d'un ancien combattant, l'opération ayant été réalisée par une association et non par la commune,*
- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Mes chers collègues, notre conseil est terminé, je vous invite à nous retrouver en salle 13, de l'autre côté, et je vous souhaite une belle soirée.
Je vous remercie.

La séance est levée à 21 heures 10.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 03 décembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 novembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Madame MARAGLIANO Francine,

•••

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **APPROUVE** la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée à passer avec le CNFPT, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat de formation liant le CNFPT et EPN et tous les avenants éventuels à intervenir, **INDIQUE** que ce partenariat pourra être réactualisé au besoin durant sa période d'exécution et **PRECISE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6184 (versement à des organismes de formation) du budget

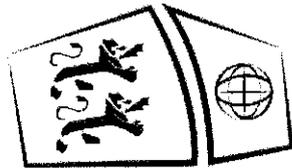
☞ **APPROUVE** l'adhésion d'EPN à une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail à passer avec le centre de gestion de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention FISAC pour la proroger d'une année supplémentaire à compter du 28/11/2019, soit jusqu'au 27/11/2020 inclus

☞ **DECIDE** le remboursement de Madame DELHOMME pour un montant de 119,20 € représentant le coût de la fourrière automobile et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération (le véhicule de Madame DELHOMME se trouvait en stationnement régulier mais en raison d'une fuite d'eau, son véhicule a dû être déplacé par l'intermédiaire du dépanneur, à la demande des services d'EPN)

☞ **DECIDE** le remboursement de Monsieur HOUDENAERT Pierre-Luc gérant de la société PPLMH pour un montant de 6 822,87 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération (il s'avère que le bien vendu à M. HOUDENAERT par EPN à la Couture Boussey n'était pas raccordé à l'électricité. Celui-ci a donc dû avancer les frais de raccordement)

☞ **DECIDE de REMBOURSER** à la commune de La Couture-Boussey la somme de 8 568,22 €, représentant le montant des factures que la commune a continué de payer pour le fonctionnement du Musée des Instruments à Vent relevant de la compétence d'EPN, en attendant la reprise effective des différents contrats par EPN.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 17 décembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno.

•••

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☛ **APPROUVE** le règlement intérieur applicable aux agents des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de l'agglomération Evreux Portes de Normandie

☛ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'EPN, d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune de Saint Sébastien de Morsent, en la personne de Monsieur Kiven VOLLARD, convention applicable à compter du 7 janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir (Monsieur Kiven VOLLARD exerce des fonctions d'accueil et de motricité de jeunes enfants au multi-accueil et RAM situés sur la commune de Saint-Sébastien de Morsent) ; EPN rembourse à la commune les frais de rémunération de M. Volland.

☛ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commande composé de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, Rambouillet Territoires, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération, la Communauté de Communes des Forêts du Perche, la Communauté de Communes Terres de Perche, la Communauté de Communes des Hauts du Perche, la Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France, selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, pour la réalisation d'une étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande, **DESIGNE** Evreux Portes de Normandie en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; à ce titre, Evreux Portes de Normandie sera en charge des procédures de mise en concurrence ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus, **DECIDE** que les marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie ou son représentant à **SIGNER**, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de groupement de commande et avenants éventuels à intervenir et à **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération

☛ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitudes à passer avec GRDF pour la desserte de la station multi-énergies sise au Long Buisson 1, dont les coûts seront entièrement pris en charge par GRDF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN. Les frais d'établissement et de publication de cette convention seront à la charge de GRDF

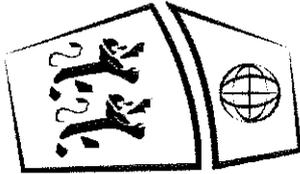
- **CEDE** les trois autobus à plancher surbaissé ci-dessous, en l'état, à AUTOMOBILIES COESNON, pour un montant total de 18 000 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de cession à passer avec M. COESNON, gérant de AUTOMOBILES COESNON :

- Bus n° 62 – Imm. CE – 986 – GH, année d'acquisition 2001
- Bus n° 63 – Imm. CE – 457 – GJ, année d'acquisition 2002
- Bus n° 64 - Imm. CE – 437 – GJ, année d'acquisition 2002.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

EXTRAIT DU COMPTE RENDU



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

L'An deux mille dix-neuf, le 17 Décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BOCAGE Sophie, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Renée BONNARD a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Sylvain BOREGGIO a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Raynald HAMEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame REVEL Ketty, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude.

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral de la séance en date du 15 octobre 2019
- **Le Président retire de l'ordre du jour les projets de délibération n°1 et 2**
- **CEDE** à la SCI SPAC ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (construction d'un bâtiment de stockage de matériel), une partie de la parcelle cadastrée section ZM n°279 située sur la zone d'activités de la Croix Prunelle 2 à Saint-André-de-l'Eure, pour une superficie d'environ 7 000 m², au prix de 12 € HT du m², soit la somme de 84 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération
- **DECIDE d'OCTROYER** à la commune de MUZY une subvention d'investissement d'un montant maximal de 26 556,02 € dans le cadre de l'aide au maintien du commerce en milieu rural pour son projet de réhabilitation d'une ancienne grange située à proximité de la mairie et de l'école, destinée à recevoir une activité « Commerce » (le projet accueillera également des activités « santé/bien-être » et une salle de réunion) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant ou document à intervenir dans ce cadre
- **ADOPTÉ** le nouveau plan de financement du déploiement du haut et du très haut débit par Eure Normandie Numérique sur les communes d'Evreux Portes de Normandie, **CONFIE** à Eure Normandie Numérique la poursuite des travaux de déploiement du haut et du très haut débit sur neuf des communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention financière à passer avec Eure Normandie Numérique, relative à la réalisation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que les avenants éventuels à intervenir dans le cadre de révisions de la convention
- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'association NORMADOC pour l'organisation des « Journées de l'École doctorale Normande EdNBISE » qui se tiendront pour la première fois à EVREUX les 26 et 27 mars 2020, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association NORMADOC, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention
- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, une subvention de fonctionnement de 115 000 € représentant 50% de la somme octroyée en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif attribué pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir dans le cadre de ce versement
- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen Normandie au titre du soutien apporté aux laboratoires et projets de recherche, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **21 500 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **10 500 €**, représentant 50% des sommes octroyées en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs attribués pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie pour le versement de cette subvention

- **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté aux structures locales de transfert technologique, au titre de l'année 2020 :

- o le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 500 €, représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif pour l'année 2020
- o le versement à PRAXENS d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 8 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 2 000 €, représentant 50% des montants octroyés en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs pour l'année 2020

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels dans ce cadre

- **SOLLICITE** le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie pour la période 2019-2024

- **DECIDE de VERSER** à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce, une subvention de fonctionnement d'un montant de 315 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre

- **OCTROIE**, dans le cadre du soutien apporté à la création d'hébergements touristiques, une subvention d'investissement à hauteur de 24 000 € à la SNC Lisière Normande au titre de son projet de création d'un hôtel de 8 chambres sur la commune d'Illiers l'Evêque et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

- **DECIDE de VERSER** à l'association Normandy Rock, pour l'édition 2020 du festival Rock in Evreux, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention-cadre « Cœur de Ville » établie entre la Ville d'Evreux, EPN, le Département de l'Eure, l'Etat, l'ANAH et Action Logement notamment, ainsi que les avenants ultérieurs à intervenir. Cet avenant formalise le projet de résidence d'artistes et de transfert de services (le CAUE, Soliha, l'Adil) au-dessus de la Poste du centre-ville d'Evreux, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-ru par EPN sur le centre-ville d'Evreux et l'intégration de Saint-André-de-l'Eure dans l'Opération de Revitalisation des Territoires

- **APPROUVE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'Habitat, **DEMANDE** au Préfet l'abrogation des 16 cartes communales du territoire, **PRECISE** que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au Recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ; **INFORME** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

- **INSTAURE** un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; **DECIDE** de donner délégation aux Communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU à dominante Habitat, à l'exclusion de la commune d'Evreux ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain. A savoir :

- la notification de la délibération à :
 - o La Préfecture de l'Eure,

- La Direction Départementale des Territoires,
 - La Direction Départementale des Finances Publiques,
 - Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris),
 - La Chambre des Notaires,
 - Au Barreau du Tribunal de Grande Instance d'Evreux,
 - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evreux.
- l'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies concernées, pendant un mois, de la présente délibération,
 - la mention de cette décision dans les deux journaux locaux.

- **APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC de la Rougemare arrêté au 30 novembre 2019, faisant apparaître un excédent de 2 371 581,64 € HT et, après déduction des subventions exceptionnelles, de 111 521,21 € HT, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de la Rougemare, **ORDONNE** le versement de l'excédent sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de la Rougemare, **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC de la Rougemare, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de la Rougemare, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'Urbanisme.

- **APPROUVE** le bilan de clôture de la régie 2004-2019 de la ZAC Cambolle arrêté au 30 novembre 2019, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de Cambolle, **ORDONNE** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de Cambolle, **PREND** acte des effets induits de la suppression de la ZAC de Cambolle et notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de Cambolle, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales conformément aux articles R. 311-5 et R.311-12 et du Code de l'urbanisme.

- **APPROUVE (moins 5 abstentions)** le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Long Buisson 3 et **AUTORISE** le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

- **APPROUVE (moins 5 abstentions)** les enjeux et l'objectif de l'opération d'aménagement du Long Buisson 3, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel, **DECIDE** de poursuivre la réalisation de l'opération d'aménagement sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), selon la procédure de concession publique d'aménagement, sans transfert de risques, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à lancer la consultation d'un aménageur, dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC du Long Buisson 3, **HABILITE** Monsieur le Président d'EPN à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

- **DECIDE (moins 5 abstentions)** de poursuivre la réalisation des études détaillées et travaux relatifs à la bretelle d'accès à la future zone d'activités Long Buisson 3 depuis la déviation RN 1013, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à passer avec la DREAL Normandie et la DIRNO pour la réalisation de cette bretelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'octroi de subventions pour les études et travaux de cette bretelle

- **VALIDE** les termes de la convention à passer avec le SIEGE et la commune de Saint-André-de l'Eure pour le développement, par le SIEGE, d'un projet d'installation photovoltaïque au sol sur la commune de Saint André de l'Eure, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir et **DESIGNE** M. Christophe ALORY représentant titulaire et Sylvain BOREGGIO, représentant suppléant d'EPN au sein du Comité de suivi du projet

- **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial d'EPN, **AUTORISE** M. le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (consultation du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, de l'autorité environnementale, du public...), **AUTORISE** M. le Président à solliciter toutes les aides financières pouvant être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et **AUTORISE** M. le Président à signer tout document lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

- **AUTORISE**, suite à la dissolution du SIVOS de Normanville/Saint Germain des Angles, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et avenants à intervenir avec la commune de Normanville en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour le transport des élèves relevant de la compétence d'Evreux Portes de Normandie, étant précisé qu'en contrepartie de son implication dans la bonne gestion du transport scolaire, une subvention équivalente à 85 % du coût des marchés transports scolaires sera versée à la commune de Normanville.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de régularisation à intervenir entre EPN et chacun des membres de l'ex SITS du PLATEAU relative aux participations des communes aux frais de transports scolaires :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ○ AVIRON | ○ SACQUENVILLE |
| ○ BACQUEPUS | ○ SAINT MARTIN LA CAMPAGNE |
| ○ BERENGEVILLE LA CAMPAGNE | ○ TOURNEVILLE |
| ○ BERNIENVILLE | ○ SIVOS de SACQUENVILLE, |
| ○ BROSVILLE | GAUVILLE |
| ○ GAUVILLE LA CAMPAGNE | ○ SIVOS QUITTEBEUF, |
| ○ LE MESNIL FUGUET | BERNIENVILLE |
| ○ QUITTEBEUF | |

Et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer spécifiquement avec les communes non membres d'EPN, à savoir :

- | | |
|----------------|----------------------------|
| ○ BACQUEPUS | ○ BERENGEVILLE LA CAMPAGNE |
| ○ BERNIENVILLE | ○ QUITTEBEUF. |

- **DECIDE de REMBOURSER** les familles des communes de Caugé et de Parville pour les élèves qui empruntent les services de transports scolaires, à hauteur de :

- 15€/élève de maternelle et de primaire.
- 30€/collégien, lycéen

- **FIXE** à 2 880 €/an/accompagnant, le montant forfaitaire d'indemnisation des communes et syndicats mettant à disposition d'EPN, des accompagnants pour les transports scolaires des maternels et des primaires, **ADOpte** les termes de la convention type et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** cette convention avec chacun des acteurs institutionnels concerné et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

- **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Plan Vélo, les parcours cyclables proposés pour 2020, **DECIDE** d'étudier et d'aménager ces parcours pour favoriser l'usage des modes doux de déplacement vers :

- Guichainville, Prey, Gravigny, Arnières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Parville, Aviron, Angerville et Huest,
- ainsi qu'au niveau des voies vertes d'Evreux – Le Bec Helloin (finalisation de l'itinéraire) et d'Evreux – Saint-André-de-L'eure,

FIXE les tarifs de location mensuelle complémentaires suivants :

Rétroviseurs :	1 € par mois
Ecarteur de danger :	0,50 € par mois
Klaxon :	1€ par mois
Feu clignotant et feu stop pour vélo :	2€ par mois,

APPROUVE les améliorations proposées pour le service Véloo, **APPROUVE** la stratégie d'aménagement d'espaces de stationnements et de petite réparation :

- Développer et améliorer le service de stationnement sécurisé et payant au pôle d'échange de la gare d'Evreux, en en confiant la gestion à la SPL Transurbain (gestion des abonnés et entretien des locaux) ;
- Ouvrir les parkings publics payants aux stationnements vélo ;
- Aménager, à titre expérimental, des abris vélos protégés à proximité des abribus ;
- Equiper les parkings vélo de matériel de réparation,

APPROUVE la démarche de concertation citoyenne innovante pour le vélo, en ouvrant cette concertation aux utilisateurs du service Véloo, puis aux entreprises et aux usagers, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute les demandes de subventions afférentes au projet et à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier

- **DECIDE** l'aménagement d'un cheminement mode doux entre Fauville et Huest et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes les subventions afférentes à ce dossier et à **SIGNER** tout document afférent

- **DECIDE** la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2020, dans les conditions prévues par le décret n°2016-1184 du 31 août 2016

- **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association WIMOOV pour la mise en œuvre du Cyclobus de desserte scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce projet

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et tous documents y afférents et **AUTORISE** monsieur le Président à **SOLLICITER** toutes demandes de financement et à **SIGNER** tous documents y afférents

- **ADOpte** le Règlement intérieur du Relais des Services Publics et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants éventuels à intervenir

- **DECIDE DE VERSER** à l'association CURSUS, une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

- **DECIDE DE VERSER** à l'ADIE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

- **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 5 600€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	Territoire d'intervention	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
Secours Populaire	St André	Ateliers cuisine	1 600€	3 450€
La Farandole	EPN	Lieu d'accueil Enfants-Parents 0-6 ans :	2 000€	36 250€
Les manches retroussées	EPN	La maraude solidaire	2 000€	3 404€
TOTAL			5 600€	43 04€

- **DECIDE de VERSER** à la MISSION LOCALE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 938 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

- **ADOpte** la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée par la Conférence Intercommunale du Logement le 22 novembre 2019, **DECIDE** la mise en œuvre des actions dans le cadre du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUI-HD, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la Convention et tous les documents afférents et **INVITE** les communes disposant de logement locatif social sur leur territoire à délibérer pour autoriser la signature de la CIA

- **MODIFIE** la délibération n°32 du 20 février 2018 et **DECIDE** de verser une subvention de 12 000 € au Logement Familial de l'Eure pour la commercialisation des trois premiers logements situés rue de Rugby, CLOS DES REVERIES, quartier de la Madeleine à Evreux, **DECIDE** de modifier la procédure d'octroi de l'aide communautaire en faveur de la primo-accession et l'accession aidée, **DECIDE** de verser directement son soutien financier de 4 000 € par logement aux futurs acquéreurs de l'opération le CLOS DES REVERIES et **AUTORISE** le Logement Familial à communiquer en ce sens

- **OCTROIE** une subvention communautaire d'un montant de 262 309,00 € à SILOGE, correspondant à 10% du prix de revient de l'opération de réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine, hors honoraires.

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie de l'emprunt souscrit auprès de la CARSAT, à hauteur de 35 %, soit 551 950 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 35 %, soit 1 716 384,25 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2019

- **APPROUVE** la modification du capital social de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la cession de la totalité des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit du groupe ADESTIA ; **AGRÉE**, comme nouvel actionnaire, le groupe ADESTIA candidat au rachat des actions de la Caisse des dépôts et consignations, conformément aux modalités définies à l'article 12 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la modification des article 6 et 7 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **AUTORISE** le représentant d'Evreux Portes de Normandie à l'assemblée générale extraordinaire de la SAEIM AGIRE à voter en faveur de l'ensemble des résolutions portant sur cette modification de capital et à la constitution d'un pacte d'actionnaires à intervenir entre la Ville d'Evreux et le groupe ADESTIA.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat Enfance Jeunesse ainsi que les documents afférents pour la période 2019/2022 à passer avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse Ville d'Evreux ainsi que les documents afférents pour la crèche Saint Germain (Navarre) pour l'année 2019

- **FIXE** les tarifs 2020, 2021 et 2022 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi-accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie), conformément aux barèmes de la CNAF

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section (SIRE 2), **DECIDE** de transférer au SIRE 2 les missions 2 et 8 de la compétence GEMAPI :
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

DECIDE de RECONDUIRE en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité syndical du SIRE 2 :

Titulaires :

Michel COCHON (Vice-président EPN)
 Marie Pierre LAMY (Saint Vigor)
 Franck LAMBLARDY (Fontaine sous Jouy)
 Michel PHILIPPE (Fontaine sous Jouy)
 Joël BUCAILLE (Jouy sur Eure)
 Stéphane PETROZ (Jouy sur Eure)

Suppléants :

Philippe AMAR (Saint Vigor)
 Thomas DEHAUMONT (Fontaine sous Jouy)
 Pierre BAILHACHE (Jouy sur Eure)

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de **37 257 €** au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'équipement 2019 à passer avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **FIXE** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020

- **FIXE à 1 800 €** le tarif forfaitaire pour l'opération d'extension de l'assainissement collectif réalisée à Caër (Normanville) et pour partie au Boulay-Morin

- **MODIFIE** l'article 12 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

Deuxièmement, quand la construction de l'immeuble est antérieure à la date de mise en service du réseau.

EPN participera financièrement à l'acquisition de cette installation sur la base d'un plafond de 2 500 Euros, sur la base d'une installation par immeuble.

Cette aide financière sera versée au demandeur, sur décision du Président, après instruction du dossier par la Direction sur pièces justificatives de la dépense et du contrôle de l'installation par cette même direction. Toutefois, il restera à la charge du propriétaire de l'immeuble les frais d'entretien, de fonctionnement et de renouvellement dudit ouvrage.

DELEGUE au Président le pouvoir de décider le versement de cette aide financière à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement et **AUTORISE** le Président à déléguer ce pouvoir de décider le versement des aides financières à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement, au Vice-président chargé de l'eau et assainissement ;

MODIFIE l'article 20 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

En application du Décret du 24 octobre 1967 et de ses textes d'application, l'utilisateur dont les installations sanitaires sont raccordables, ou sont raccordées à un réseau public d'évacuation des eaux usées, est soumis au paiement de la redevance assainissement dont les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire d'EPN.

Les dépenses engagées par EPN pour collecter et épurer les eaux usées sont équilibrées par les produits de la redevance pour service rendu à l'utilisateur.

Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevé directement dans le milieu naturel ou sur des bases forfaitaires. En application de l'article R2224-19-4 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les usagers ayant accès et utilisant le réseau d'assainissement public, et qui sont alimentés pour tout ou partie par l'eau d'un puits, d'un forage ou d'une nappe phréatique doivent produire une déclaration en Mairie et une autorisation sanitaire (autorisation préfectorale).

A cette rémunération s'ajouteront les divers droits et redevances additionnels perçus dans le cadre de la réglementation en vigueur pour le compte de la collectivité, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

La facturation et le recouvrement amiable est établie par prestataire en charge de la facturation mandatée par EPN

Le recouvrement contentieux sera assuré par la trésorerie municipale d'Evreux.

MODIFIE l'article 27 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

Les établissements industriels, commerciaux et artisanaux raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées communautaires, sont soumis au paiement de la redevance assainissement.

Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevée sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevée directement dans le milieu naturel.

Elle est fixée pour chaque exercice par le Conseil Communautaire d'EPN.

Dans le cas où l'eau serait prélevée sur le réseau public, le nombre de mètres cubes facturés au titre de la redevance assainissement collectif et des taxes Agence de l'Eau sera égal au nombre de mètre cube facturés au titre de la redevance eau potable.

Dans le cas où le prélèvement de l'eau se ferait directement sur le milieu naturel avec rejet dans le réseau public d'assainissement, pour les factures de redevances dues au titre de l'assainissement et de l'agence de l'eau, un compteur d'eau équipé d'un dispositif de relève à distance sera mis en place par L'Exploitant du réseau sur le système de forage privatif mis en place par l'abonné. Les frais à charge de l'abonné sont : la réalisation des travaux préalables permettant l'installation du compteur sur un emplacement défini, les frais d'entretien du compteur.

En l'absence de mise en œuvre de compteur sur le forage privatif ou en cas de compteur inaccessible ou de non transmission des index réels relevés a minima une fois par an, le volume facturé sera un volume estimé sur la base de la consommation habituelle de l'abonné pour la période correspondante de l'année précédente s'il disposait d'un abonnement pour prélèvement d'eau sur le réseau public ou selon la consommation moyenne d'eau par entreprise/industrie équivalente constatée sur le territoire de l'agglomération.

Toutefois, conformément à l'Article R 2224-19-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements à caractère industriel, commercial ou artisanal, dont la consommation dépasse annuellement 6 000 m³, peuvent être assujettis à une redevance pondérée par des coefficients de correction fixés par le Conseil Communautaire.

et **AUTORISE** le président à signer tout avenant relatif à toute actualisation juridique qui ne modifierait pas le sens du règlement d'assainissement collectif

- **DEMANDE** l'abrogation de l'arrêté préfectoral en date du 05 Mai 1993 portant Déclaration d'Utilité Publique des délimitations des périmètres de protection du captage de Saint André de l'Eure (ce captage est abandonné depuis 2017) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à cette abrogation

- **SOLLICITE** la déclaration d'utilité publique pour le captage de « la Neuville des Vaux » :

-pour la dérivation des eaux pour un débit maximal de 105 m³/h conformément aux articles L. 214-1 à L.214-10 et L.215-13 du Code de l'Environnement

-pour la révision des périmètres de protection du captage de la Neuville des Vaux, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, et du code de l'expropriation,

S'ENGAGE à acquérir et faire clôturer le(s) périmètre(s) de protection immédiate des captages, **S'ENGAGE** à indemniser tous tiers ayant subi un préjudice lié aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les aides financières prévues et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces procédures réglementaires

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant Evreux Portes de Normandie à FREE au profit de la SAS ILIAD 7

- **ADOpte** les termes de la convention à passer avec VEOLIA pour la réalisation des analyses des stations d'épuration des eaux usées du Sud d'EPN, par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif d'EPN et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les éventuels avenants à venir relatif à cette convention entre EPN et Véolia

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune Le Plessis Grohan (5 726,70 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Mouettes (11 836,35 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de voirie d'EPN

- **AUTORISE**, dans le cadre de la mise en service de la voirie sud du demi-échangeur d'Arnières sur Iton en bidirectionnelle, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'exploitation relative aux bassins d'assainissement n°2 et n°2ter, au chemin Potier et à la bretelle d'Arnières avant mise en service de la déviation Sud-Ouest d'Evreux, les avenants et tous les actes à intervenir avec la DREAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2018 et **EMET** les réserves et observations ci-après :

1 - Absence d'investissements sur les deux parcs valant non-respect de l'article 16 « Entretien et maintenance courante des ouvrages » du contrat de concession. Un constat d'huissier en date du 10 avril 2019 a été réalisé pour constater cette défaillance suivi d'une mise en demeure pour interventions vérifiées par les services de l'autorité concédante.

2 - En vertu de l'article 17 du contrat précité, le concessionnaire est tenu de constituer une provision de renouvellement prévu au compte d'exploitation prévisionnel qui devra être reversée à l'autorité concédante en fin de délégation. Qpark confirme ne pas comptabiliser de provisions de renouvellement pour anticiper les dépenses à intervenir mais plutôt en investissement au fur et à mesure des besoins, pour les amortir sur la durée normale d'utilisation.

3 - Non-respect du compte d'exploitation prévisionnel en contradiction avec l'article 22 du contrat de concession et absence de croisement des rubriques des dépenses et recettes comptables avec la présentation du compte de résultat. Les résultats annoncés n'atteignent pas les prévisions qui ont conduit à la construction du compte d'exploitation prévisionnel d'exploitation.

4 - Une enquête de satisfaction non représentative en raison d'un faible taux de retour du questionnaire ne permettant pas d'évaluer la satisfaction des usagers sur la qualité du service rendu dans son ensemble. En complément des précédentes réserves, une observation est formulée : aucun axe d'amélioration, ni de projet ne sont proposés par le délégataire pour dynamiser cette délégation pour les exercices à venir.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération 18 du 20 décembre 2012, **APPROUVE** les modalités de participation à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie au titre du risque santé et **AUTORISE** le versement de cette participation, à compter du 1^{er} janvier 2020 et dans la limite des crédits budgétaires inscrits Les bases de participation seront les suivantes :

Tranche	Détail tranche	Montant participation mensuel
1	De 0 à 1399,99 €	42 €
2	De 1400 à 1749,99 €	31 €
3	De 1750 à 2099,99 €	26 €
4	De 2100 à 2449,99 €	25 €
5	De 2450 à 2499,99 €	12 €
6	De 2500 à 2799,99 €	10 €
7	2800 € et plus	0 €

- **VALIDE** l'actualisation des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019 (dernière année avant la refonte du système de péréquation) sur les bases suivantes :

- Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2018 émanant de la préfecture,
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2016,
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2018.

- **APPROUVE** à l'unanimité la transformation de la Dotation de solidarité communautaire historique des 37 communes fondatrices de l'agglomération (communes ex-GEA) en attribution de compensation, **DECIDE** de **MAJORER** dès 2020, les attributions de compensation des communes intéressées et **INVITE** les 37 communes de l'ex GEA à délibérer pour accepter la révision libre de l'attribution de compensation les concernant

- **VALIDE** les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2020 sur les bases suivantes :

- Une part variable (de 190 000 €) pondérée selon les critères suivants :

- 180 000 € répartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 48% des 375 000 €)

- 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 2,7% des 375 000 €)

- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49,3% des 375 000 €).

- **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2020, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCEDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

Attributions de compensation provisoires à verser aux communes concernées par la révision libre

COMMUNES FONDATRICES	Attributions de compensation provisoires 2020	
	Sans délibération des communes intéressées	Après délibération des communes intéressées
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	92 262,62	140 496,54
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)	2 767,42	25 039,48
CIERREY	100,03	23 062,07
EMMALEVILLE	5 320,17	22 614,29
EVREUX	12 951 220,61	14 996 979,97
FAUVILLE	67 858,81	78 484,27
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	29 586,26	47 420,39
GRAVIGNY	580 076,53	727 998,80
GUICHAINVILLE	170 506,45	254 970,64
HUEST	10 452,08	37 532,86
MISEREY	36 783,75	57 944,37
NORMANVILLE	110 954,04	205 460,78
PARVILLE	5 364,50	15 133,53
PLESSIS-GROHAN (LE)	194,55	29 616,29
REUILLY	3 902,08	21 788,49
SACQUENVILLE	7 359,06	52 518,21
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	337 863,65	546 042,42
VAL-DAVID (LE)	3 586,95	26 834,44
VIEIL EVREUX (LE)	140 878,87	163 492,89
Sous-totaux communes "créditrices"	14 557 038,43	17 473 430,73
ARNIERES-SUR-ITON	42 904,62	10 602,58
AVIRON	16 485,93	18 842,23
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	6 848,27	19 032,95
BONCOURT	3 118,00	3 015,53
BOULAY-MORIN (LE)	3 415,17	23 139,80
CAUGE	8 922,89	19 470,48
DARDEZ	2 764,50	2 396,69
GAUCIEL	6 598,63	20 269,88
IRREVILLE	1 432,25	14 602,86
MESNIL-FUGUET (LE)	746,69	4 397,04
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	2 392,86	3 152,77
SAINT-LUC	1 780,73	5 935,61
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	2 080,01	913,93
SAINT-VIGOR	3 346,11	8 387,62
SASSEY	709,16	5 553,70
TOURNEVILLE	4 284,99	6 700,34
TRINITE (LA)	1 662,38	2 559,13
VENTES (LES)	10 232,92	24 760,10
Sous-totaux communes "débitrices"	119 726,11	193 733,24
CUMULS	14 437 312,32	17 667 163,97

(1) : Attributions définitives 2019 retraitées du rattrapage de charges induit par l'évaluation définitive du transfert de la compétence Petite Enfance.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES

COMMUNES Ex-CCPN	Attributions de compensation provisoires 2020
AUTHIEUX (LES)	25 189,07
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)	56 695,94
BOIS-LE-ROY	108 185,31
BRETAGNOLLES	14 264,81
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	17 549,99
CHAVIGNY-BAILLEUL	48 375,48
COUDRES	38 436,78
COUTURE BOUSSEY (LA)	348 891,98
CROTH	128 536,79
EPIEDS	27 205,54
FORET-DU-PARC (LA)	38 312,87
FOUCRAINVILLE	6 267,62
FRESNEY	36 834,95
GARENNES-SUR-EURE	377 248,66
GROSSOEUVRE	150 051,03
HABIT (L')	50 832,58
JUMELLES	21 749,75
LIGNEROLLES	27 460,44
MARCILLY-SUR-EURE	266 459,21
MOUSSEAUX-NEUVILLE	77 060,13
PREY	143 299,51
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	966 743,02
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	14 990,24
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	30 308,68
SEREZ	12 817,18
Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b)	3 033 767,56

COMMUNES Adhésions à EPN au 1er janvier 2018	Attributions de compensation provisoires 2020
ACON	12 202,03
COURDEMANCHE	15 873,53
DROISY	-
FONTAINES-SOUS-JOUY	-
ILLIERS-L'EVEQUE	43 662,34
JOUY-SUR-EURE	-
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	29 226,18
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07
MOISVILLE	-
MOUETTES	42 559,30
MUZY	24 279,16
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33
<i>Sous-total - Adhésions 2018 (c)</i>	315 885,94
Total des attributions de compensation provisoires à verser (a+b+c)	21 016 817,47 *

* Total à verser après délibération des communes intéressées par la révision libre des attributions de compensation.

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget 2019

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 206 962,79 €.

- **ADMET** en créances irrécouvrables (créances éteintes et créances admises en non-valeur) les sommes totales de :

Total budget Principal :	26 231,81 €
Total budget Eau :	99 347,28 €
Total budget Assainissement :	38 255,35 €
Total budget pépinière scientifique	13 839,25 €

- **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2020, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2019 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2020 tels que connus fin 2019. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2020 lors de son adoption.

- **ADOpte**, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2019, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement pour les budgets EPN, **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot.

- **ELARGIT** l'adhésion à la carte SPI aux usagers hors EPN, **VALIDE** le règlement et les conditions générales de vente et **FIXE** le tarif de participation à hauteur de 3 €/carte pour les usagers hors EPN et d'instaurer une participation de 3 €/carte pour la réédition en cas de perte.

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 160 000 € à la commune d'Evreux pour les études destinées à la future construction de la maison de quartier sur le quartier de Navarre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

- **VALIDE** la nouvelle maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire proposée pour ce qui concerne le territoire d'Evreux Portes de Normandie en lien avec le Département de l'Eure, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de territoire initial 2017-2021, les conventions et tout document afférent, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ces demandes de subventions et leurs éventuels avenants.

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 402,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la pose d'une clôture au parking du stade et au terrain multisports,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 616,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de buts au stade Jacques Olivier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 062 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour la fabrication et la pose d'une main courante à l'école maternelle,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 477,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système de vidéosurveillance au restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 142,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système d'alarme contre le vol au restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 079,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système de contrôle d'accès au restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 196,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de columbarium et de caves urnes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 615 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour les travaux de reprise afin de faciliter l'accessibilité d'une entrée charretière à la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 375,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour les travaux de curage partiel des mares de Branville et Mareux,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 213,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 297,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un afficheur numérique/sonomètre pour le restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 309,39 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la démolition du muret du parking de la mairie et la pose de barrières et de bordures,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 171 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la mise aux normes et la pose d'éclairage intérieur à l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 559,95 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de matériel technique,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 456,06 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement de terrains par l'acquisition de mobilier urbain,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 114,75 €, soit 25,09% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'éclairage du stade de football (financement Ligue de Football et refus DETR),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 402 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement d'un chemin forestier et la mise en place d'une barrière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 17 257,90 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement des allées du cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 178,80 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour le remplacement des gouttières de la maison des associations,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 215,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la fourniture et la pose d'une porte de garage pour les services techniques,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 762,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour le remplacement d'un poste informatique pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 954,10 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de décorations de Noël pour les fêtes de fin d'année 2019,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 10 419,35 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'un panneau d'informations,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 10 525,88 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un camion benne,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 14 738,81 €, soit 37,33% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un véhicule hydrogène (financement Région),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 62 087,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aire de jeux Saint Léger,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 28 007,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aire de jeux rue des Quinconces,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 8 929,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la cour du musée,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 57 063,50 €, soit 40,51% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment technique Borville Dupuis/Edouard Feray (financement Région),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 723,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la végétalisation et l'accès PMR au cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 26 691,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'aménagement d'une structure multisport (refus DETR),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 932,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le changement de la chaudière de l'école et de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 047,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'une armoire anti effraction et anti feu,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 767,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement d'un poste informatique pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 801,21 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'installation, la suppression et le déplacement de poteaux incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de deux défibrillateurs au groupe scolaire et au gymnase,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 837,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'une alarme de confinement au groupe scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 230,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de deux micro-ordinateurs pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 640 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'installation d'un portique de sécurisation de l'entrée du stade,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 13 087,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'étalement de la façade de l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 828,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle des associations,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 584,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement des tabliers et de la motorisation des volets roulants de la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 228 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la fourniture et la pose d'une ventouse pour la porte coupe-feu de la cuisine du restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 881,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 102,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour divers travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 015,50 €, soit 32,50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création de trois ralentisseurs route de Saint André (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 508,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour le remplacement de la barrière et d'une partie de la clôture du terrain de sport,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 12 266,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'aménagement des berges de la mare rue de la petite Contrée à Quessigny,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 073 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le remplacement de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 16 969,50 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux pour l'école (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 758 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la porte d'entrée principale de la Mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 888,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'outils techniques pour le dépôt communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 777 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la modernisation de l'éclairage intérieur de l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 780 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour le cheminement piéton rue de l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 030 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'installation de deux poteaux incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 302,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour les gouttières de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 951 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement des portes de l'atelier, de la salle d'activités, du restaurant scolaire, d'un store et anti pinces doigts de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour le curage de la mare des Grands Baux,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 781,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement du tableau général électrique de la salle communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 272,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de l'éclairage de la salle communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 784,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 033,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour la réparation de la chaudière de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 687,80 €, soit 45,66% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la restauration de la porte et de la baie n°1 de l'église (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 844,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une autolaveuse,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 947,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les branchements de raccordement des réserves incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 800 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la fourniture et la pose d'une cuve-incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 8 502,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le mur de soutènement de la mare aux coquillages,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 291,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement des luminaires de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 278,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement du lavabo circulaire de l'école maternelle,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 876,01 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'aménagement de la cuisine de la cantine,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 877,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 988,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'installation d'une clôture autour de l'exutoire et la végétalisation de ses abords,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 904,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement de la baie vitrée et du store de la classe maternelle,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 945,50 €, soit 31,94% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation d'une porte d'entrée route de Nonancourt (sécurisation Voirie) (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 465,84 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation d'un chauffage dans le logement de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 827,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'aménagement d'un chemin d'accès au logement communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 932,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition d'un columbarium,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 865 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de panneaux d'insonorisation pour la cantine,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 288 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de barrières de police,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 576,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de blocs de secours,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 209,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de deux ordinateurs et de deux tableaux numériques pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 13 045,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation de vitraux à l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 808,18 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation de stores métalliques au local du terrain communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 8 795 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 239 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'installation de cavurnes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 062,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la sécurisation du plancher au niveau du clocher de l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 452,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'installation d'une chambre froide pour le restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le cheminement piétonnier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 174,71 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 414,50 €, soit 27,50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la restauration de l'église (fonds baptismaux, bénitier et deux tableaux) (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 015 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain-de-Fresney pour la création d'un poteau incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 578 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour le remplacement des radiateurs du logement communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 398 €, soit 30,75% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la réalisation d'un aménagement de sécurité (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 906,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement et l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la cession du logiciel de gestion SEGILOG 2020,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 562,92 €, soit 27,57% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le changement de la porte du local technique (remboursement assurances),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 701,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 565 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'une armoire anti effraction et anti feu,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 444,06 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'installation de deux bouches incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un columbarium au cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 621,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'une archerie au gymnase Pierre Janvier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 344,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un terrain de pétanque,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 24 024,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un terrain de tir à l'arc,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 14 746,85 € délibéré le 25 juin 2019 à la commune de Fontaine-sous-Jouy et **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 3 723,05 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière, la commune a révisé son projet et les montants des devis ont diminué,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2019-12-17/15
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 17 DÉCEMBRE 2019

•••

L'An deux mille dix neuf, le 17 DÉCEMBRE, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BOCAGE Sophie, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier,

Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Renée BONNARD a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Sylvain BOREGGIO a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Raynald

HAMEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame REVEL Ketty, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude,



Accusé de réception 027-200071454-20191217-12079A-DE-1-1. Date de télétransmission : 23/12/19. Date de réception préfecture : 23/12/19. Date d'affichage : 26/12/19.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain Approbation

Par délibération en date du 24 juin 2015, le Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération approuvait la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme au sens de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales (« *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »). Après consultation des conseils municipaux et considérant la majorité requise atteinte, le Préfet, a, par arrêté en date du 2 décembre 2015, publié le 4 et réceptionné le 8 décembre 2015, prononcé le transfert de la compétence à EPN. L'agglomération est seule compétente pour toute décision ou délibération en matière de documents d'urbanisme.

Fort de cette compétence, le Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération (GEA) a prescrit, le 16 décembre 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, intégrant le volet déplacements, et a précisé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Evreux Portes de Normandie, issu de la fusion entre le GEA et la Communauté de communes de la Porte Normande (CCPN), et compétent en matière de plan local d'urbanisme, s'est prononcé sur la reprise de procédure le 11 avril 2017, en y intégrant le volet habitat.

L'intégration de 12 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 a de nouveau donné lieu à une délibération pour étendre la procédure PLUi-HD au nouveau territoire.

1) Les objectifs de l'élaboration du PLUi-HD

La décision d'élaborer un PLUiHD était motivée par les objectifs suivants :

- **Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi :**
 - renforcer la dynamique économique du territoire et la diversification des activités de services, industrielles et commerciales ;
 - faciliter la réalisation des grands projets de territoire ;
 - assurer le développement et la promotion des activités touristiques en lien avec le patrimoine territorial et son histoire ;
 - pérenniser et valoriser les activités et productions agricoles, notamment sur le plateau de Saint-André-de-l'Eure.

- **Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives :**
 - renforcer la qualité du cadre de vie (mise en valeur des paysages et sites, du patrimoine bâti remarquable...) ;
 - assurer la diversification et la mixité de l'offre de logements ;
 - promouvoir le rééquilibrage des modes et des typologies d'habitat notamment sur l'unité urbaine d'Evreux ;
 - permettre la redynamisation démographique de la Ville d'Evreux.

- **Consolider l'armature urbaine du territoire :**
 - permettre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés ;
 - garantir une répartition équilibrée des fonctions urbaines (économique, commerciale, résidentielle...) à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie ;
 - favoriser la revitalisation des centres villes et centres bourgs ;
 - conforter les centres urbains historiques.

- **Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement urbains :**
 - structurer le développement urbain en tenant compte des réseaux, de la trame viaire, des lignes de transport en commun, des cheminements doux... ;
 - assurer une répartition équilibrée de l'ensemble des modes de déplacement sur le territoire ;
 - développer les déplacements doux entre les pôles urbains et le long des vallées de l'Eure et de l'Iton.

- **Protéger et valoriser l'environnement :**
 - garantir l'équilibre entre l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - prendre en compte les trames vertes et bleues locales ;
 - préserver et mettre en valeur les sites protégés liés aux vallées de l'Iton et de l'Eure ;
 - promouvoir une plus grande intégration paysagère et urbanistique des espaces économiques, particulièrement en entrée de ville.

2) La construction du PLUi-HD :

L'objectif principal de l'élaboration du PLUi-HD a été de définir et de proposer le socle de l'aménagement de notre territoire, composé de ses 74 communes, au travers d'une démarche complète et fédératrice.

La Communauté d'Agglomération a également proposé d'approuver avant la fin de l'année 2019, le nouveau PLUi, en intégrant le programme local de l'habitat et le nouveau plan de déplacement urbain afin d'éviter la caducité de 8 Plans d'occupation des sols à la date du 31 décembre 2019.

Un important travail de coproduction avec l'ensemble des Maires et des parties prenantes, telles que les personnes publiques associées, a été réalisé durant deux ans de procédure.

L'élaboration du PLUi-HD s'est déroulée à travers, notamment :

- 20 réunions publiques avec la population d'EPN, dans 10 communes différentes d'EPN ;
- 34 ateliers / COPIIL avec les Maires ;
- 5 conférences intercommunales des maires ;
- 3 conseils communautaires ;

EPN a été assisté dans cette élaboration par un groupement de bureaux d'études permettant de générer un document d'urbanisme d'environ 1000 pages de documents.

3) Modifications apportées à l'issue de l'enquête publique

Suite à la consultation des personnes publiques associées, une vaste enquête publique s'est déroulée avec 19 lieux de permanence de la commission d'enquête, pour pouvoir échanger avec la population du territoire en sus des observations écrites déposées sur les registres.

Par arrêté du 26 septembre 2019, le Président d'Evreux Portes de Normandie a prescrit l'enquête publique. Elle s'est déroulée du 21 octobre au 20 novembre 2019 pour une durée de 31 jours consécutifs.

Au cours de l'enquête il y a eu 348 observations (courriers, remarques sur le registre électronique et sur les registres papiers).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ont conduit à un avis favorable, avec deux réserves, sur le projet de PLUi-HD :

- Sur la réserve numéro 1 concernant la reprise cartographique, celle-ci peut être d'ores et déjà levée puisque les cartes ont été totalement corrigées suite à l'enquête publique et aux avis des personnes publiques associées ;
- Sur la réserve numéro 2, d'une approbation du PLUiHD postérieure à celle du SCoT, aucun texte législatif n'impose ce déroulé. Les procédures ayant été réalisées concomitamment, le PLUiHD est compatible avec le projet de SCoT en cours. Ce dernier sera d'ailleurs approuvé fin janvier 2020. De plus, conformément à l'article L153-24 du code de l'urbanisme, le PLUiHD deviendra exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées justifient des modifications du projet de PLUi-HD arrêté, notamment pour démontrer comment Evreux Portes de Normandie prévoit de lever les réserves ainsi que pour apporter les réponses à l'enquête publique.

Les modifications réalisées sont des modifications ponctuelles ne remettant pas en cause l'économie générale du projet.

Au final, notre PLUi-HD prévoit notamment :

- Un développement harmonieux, avec un peuplement en croissance légère qui respecte la tendance observée dans les dix dernières années et des axes précis d'intervention ;
- Un équilibre entre Evreux et sa proche périphérie ;
- Un maintien des dynamiques de développement démographique et de logements au niveau des communes rurales ;
- Un plan respectueux de l'environnement, à la fois de la faune, de la flore et des ressources, qui sera encore approfondi sur ce volet après son approbation ;
- Des mesures spécifiques, riches et diversifiées, en matière d'habitat et de déplacements ;
- La préservation d'un cadre bâti de qualité, notamment avec le renforcement des dispositions de la zone urbaine « patrimoniale » proposée à tous les maires ;
- Un rééquilibrage de la production de logements aidés à l'échelle des 74 communes ;
- Un règlement unique fédérant les 74 communes, en tenant compte de leurs spécificités, des souhaits concertés des Maires ainsi que du public ;
- Une densification de la trame urbaine de notre territoire afin d'atteindre l'objectif de sobriété en matière de consommation des espaces ;
- Une réduction de la consommation foncière de -32% par rapport à la dernière décennie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et habitat ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article L.131-4 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2015 transférant la compétence PLUi au Grand Evreux Agglomération (GEA) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération en date du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains et arrêtant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération du 20 avril 2016 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 11 avril 2017 prescrivant l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie et décidant que le PLUi vaudra Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD) ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 20 février 2018 prescrivant l'extension du PLUi-HD à l'échelle de l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie suite à l'extension de son périmètre et approuvant la modification des périmètres de concertation avec la population ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 3 avril 2019 prenant acte du débat organisé sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 25 juin 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-HD ;
Vu les conférences intercommunales des Maires ayant eu notamment lieu les 21 mars 2017, 11 et 17 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté du président d'Evreux Portes de Normandie du 26 septembre 2019 portant ouverture à l'enquête publique pour élaboration du PLUi-HD et abrogation des cartes communales ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 15 octobre 2019 arrêtant une seconde fois le projet de PLUi-HD à la majorité qualifiée des deux tiers suite à l'avis défavorable de la commune de Gauville, soumettant ce projet à enquête publique et sollicitant la conférence intercommunale des maires ;
Vu les avis des personnes publiques associées ;
Vu le rapport, les conclusions et l'avis de la commission d'enquête en date du 13 décembre 2019 ;
Considérant la consultation des personnes publiques associées ;
Considérant que l'enquête publique organisée du 21 octobre au 20 novembre 2019 a permis aux personnes intéressées d'émettre remarques et observations sur le projet arrêté ;
Considérant que les demandes de la commission d'enquête et des personnes publiques associées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de PLUi-HD soumis à l'enquête publique et qu'il y a lieu de modifier le projet pour les prendre en compte ;

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DEMANDER** au Préfet l'abrogation des 16 cartes communales du territoire ;
- **PRECISER** que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au Recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ;
- **INFORMER** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

Avis favorable de la commission Attractivité économique (28/11/19)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

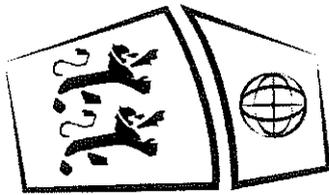
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Sylvain BOREGGIO

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu la délibération 2019-04-03/41 qui délègue au Président le remboursement aux usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental, des cours non dispensés du fait de l'absence d'un professeur

Vu l'arrêté en date du 5 mai 2018 qu'il convient de compléter

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Sylvain BOREGGIO, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à **LA FUSION, AUX GRANDS PROJETS ET GRANDS EQUIPEMENTS**, à l'exclusion des affaires de personnel.

ARTICLE 2 : En l'absence de M. Bruno GROIZELEAU, Monsieur Sylvain BOREGGIO est nommé **Président** :

- de la commission d'appel d'offres
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

ARTICLE 3 : Par cette délégation, M. Sylvain BOREGGIO, reçoit délégation de signature pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie.

De même, par cette délégation, M. Sylvain BOREGGIO est chargé de rembourser les usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental, des cours non dispensés en raison de l'absence d'un professeur.

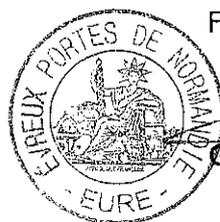
ARTICLE 4 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats seront signés par le Président.

ARTICLE 5 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 6 : M. Sylvain BOREGGIO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 6 novembre 2019



Guy LEFRAND

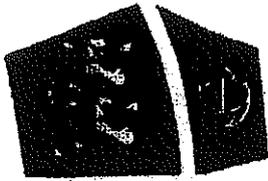
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- PRÉEMPTION -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DIRECTION DE L'URBANISME OPERATIONNEL
SERVICE AMENAGEMENT OPERATIONNEL ET FONCIER

ARRETE N° 2019-11-01

PORTANT

ACQUISITION D'UN BIEN

PAR VOIE DE PREEMPTION

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R213-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le 15° de l'article L2122-22,

Vu la délibération du 10 juin 2004 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Ebroïcienne,

Vu la délibération n°36 du Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération du 16 décembre 2015 sur l'instauration du droit de préemption intercommunale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Evreux du 26 juin 2017 déléguant à Evreux Portes de Normandie le droit de préemption commercial,

Vu le statut du 27 décembre 2016 portant sur l'arrêté de fusion du territoire, il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dénommé « Evreux Portes de Normandie »,

Vu les statuts actuels d'Evreux Portes de Normandie du 29 août 2019.

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 10 avril 2018 sur le retrait de la délégation d'exercice du droit de préemption urbain consentie à la Commune d'Evreux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, le droit de préemption pour le compte d'EPN.

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 juillet 2018 autorisant le Président à signer la convention relative au Programme Action Cœur de Ville contenant notamment la mise en œuvre d'actions dont l'acquisition et la création de boutique test afin de favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner numéro 19-0322 souscrite par Maître Maria MALOU représentant la SOCIETE GENERALE, reçue en mairie d'Evreux le 2 septembre 2019 et concernant la vente d'un local commercial situé sur la commune d'Evreux cadastré pour partie en copropriété section AW 218 lots 71, 72, 73 et 74 et pour l'autre partie section AW 138, au prix de 88 000 euros.

Considérant la compétence d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement économique,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071454-20191025-asb-19premp1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2019

Affichage : 25/10/2019

Considérant le S.C.O.T. en vigueur où les propriétés relèvent des « zones économiques en développement » dans le document graphique sur les stratégies économiques et commerciales,

Considérant que ces terrains dénommés « secteur de développement » revêtent de par leur situation un intérêt stratégique pour l'EPN,

Considérant que les projets actuellement conduits par l'EPN sur le secteur nécessitent l'acquisition des terrains concernés,

Considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L210-1 et L300-1 du code de l'Urbanisme, d'organiser le maintien, l'extension, l'accueil des activités économiques.

Considérant la nécessité de maintenir une offre économique attractive et diversifiée sur le quartier d'habitat collectif de la Madeleine.

Considérant que Monsieur Jean RIMLINGER représentant la société dénommée « SOCIETE GENERALE » a fait connaître dans les formes prescrites par la réglementation son intention d'aliéner les parcelles situées à Evreux :

- 1, rue Joliot Curie, cadastrées section AW n° 218 pour le lot n°71 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud et ouest de l'immeuble d'une contenance de trente-trois mètres carrés quarante-huit et les cinq cent quarante-six/cent millièmes (546 / 100000èmes) des parties communes générales, le lot n°72 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de vingt-six mètres carrés soixante-quatre et les quatre cent trente-quatre/cent millièmes (434/100000èmes) des parties communes générales, le lot n°73 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de douze mètres carrés trente et les deux cents/cent millièmes (200/100000 èmes) des parties communes, le lot n°74 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de vingt-six mètres carrés soixante-quatre et les quatre cent trente-quatre/cent millièmes (434/100000 èmes) des parties communes générales
- 1 rue Frédéric et Irène Joliot Curie, cadastrées section AW n°138, comportant une extension du local commercial composé au rez-de-chaussée de quatre bureaux, un vestiaire, un dégagement, une pièce, un local technique, une cage d'escalier et au sous-sol par lequel on accède par l'extérieur de l'immeuble (le rez-de-chaussée et le sous-sol ne communiquant pas entre eux) de deux dégagements et trois caves.

Considérant que ces parcelles sont situées dans la zone d'intervention du droit de préemption urbain,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra, de créer une boutique test afin de participer à l'attractivité du quartier.

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie décide d'exercer le droit de préemption urbain dont dispose l'EPN à l'occasion de l'aliénation au prix de quatre-vingt-huit mille euros (88 000 euros) des parcelles situées à Evreux :

- 1, rue Joliot Curie, cadastrées section AW n° 218 pour le lot n°71 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud et ouest de l'immeuble d'une contenance de trente-trois mètres carrés quarante-huit et les cinq cent quarante-six/cent millièmes (546 / 100000èmes) des parties communes générales, le lot n°72 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de vingt-six mètres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20191025-asb-19premp1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2019

Affichage : 25/10/2019

carrés soixante-quatre et les quatre cent trente-quatre/cent millièmes (434/100000èmes) des parties communes générales, le lot n°73 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de douze mètres carrés trente et les deux cents/cent millièmes (200/100000 èmes) des parties communes, le lot n°74 comportant un local commercial situé au rez-de-chaussée donnant sur la face sud de l'immeuble, d'une contenance de vingt-six mètres carrés soixante-quatre et les quatre cent trente-quatre/cent millièmes (434/100000 èmes) des parties communes générales

- 1 rue Frédéric et Irène Joliot Curie, cadastrées section AW n°138, comportant une extension du local commercial composé au rez-de-chaussée de quatre bureaux, un vestiaire, un dégagement, une pièce, un local technique, une cage d'escalier et au sous-sol par lequel on accède par l'extérieur de l'immeuble (le rez-de-chaussée et le sous-sol ne communiquant pas entre eux) de deux dégagements et trois caves.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de traiter cette acquisition au mieux des intérêts d'Evreux Portes de Normandie et de réaliser l'opération dans l'intérêt général.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à cet effet.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure, un exemplaire étant conservé à Evreux Portes de Normandie.

Article 5 : La présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : La présente décision est notifiée par lettre recommandée RAR ou par exploit d'huissier à Maître Maria MALOU, en sa qualité de mandataire du vendeur, à LA SOCIETE GENERALE en sa qualité de vendeur et à la SCI AMAB en sa qualité d'acquéreur évincé.

Article 7 : La présente décision sera affichée sur les panneaux de l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.



Fait à Evreux, le 25 OCT. 2019

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20191025-asb-19premp1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2019

Affichage : 25/10/2019

